

## Introduction à la démarche sociologique



**Jean-François GUILLAUME, Professeur**

**Année académique 2017-2018**

# INTRODUCTION A LA DEMARCHE SOCIOLOGIQUE

Bloc 1 du bachelier en sociologie et anthropologie et du bachelier en sciences humaines et sociales

Année académique 2017-2018

Jean-François GUILLAUME, Professeur

## Contenu du cours

Durant cette année académique 2017-2018, le programme des étudiants qui entament un cursus en sociologie et anthropologie ou en sciences humaines et sociales comporte un cours d'*Introduction à la démarche sociologique* (Jean-François Guillaume) et un cours d'*Initiation à la méthodologie des sciences sociales* (Julie Gérard, Didier Vrancken).

Ces deux cours ont une même finalité : familiariser les étudiants au raisonnement et aux méthodes sociologiques. Néanmoins, ils diffèrent par leur contenu et leur portée. Le cours d'*Initiation à la méthodologie des sciences sociales* vise à faire entrer progressivement l'étudiant dans la démarche de recherche. Le cours d'*Introduction à la démarche sociologique* se centre quant à lui sur une étape préalable à toute démarche de recherche : il s'agit ici d'apprendre à rompre avec le sens commun.

La formation dispensée dans le cadre du cours d'*Introduction à la démarche sociologique* a pour objectifs d'amener les étudiants à porter un « autre » regard sur le monde social et plus particulièrement, sur des situations de la vie quotidienne, de leur apprendre à exercer un regard critique sur la façon dont on parle de ce monde ou la façon dont on le présente. Cet apprentissage suppose d'entretenir une méfiance méthodique à l'égard des propositions de bon sens, des idées toutes faites ou des prises de position idéologique.

Cette partie de la formation partira d'exercices basés sur des comptes rendus d'observations de situations de la vie quotidienne, d'une analyse d'un phénomène social (les manières d'être à la plage) et de documents présentant un état des lieux statistiques de ce phénomène social, pour permettre à chacun de s'approprier la notion de « rupture épistémologique ». La réflexion se centrera sur le premier acte de la démarche scientifique identifié dans le *Manuel de recherche en sciences sociales* de Luc Van Campenhoudt et Raymond Quivy (avec la collaboration de Jacques Marquet) publié chez Dunod en 2011 (4<sup>e</sup> édition). Il ne s'agira pas d'entrer dans les étapes de la recherche en sciences sociales (cela se fera dans le cadre du cours d'*Initiation à la méthodologie des sciences sociales*), mais d'apprendre à tirer les conséquences du fait que « lorsque nous abordons l'étude d'un sujet quelconque, notre esprit n'est pas vierge ; il est chargé d'un amoncellement d'images, de croyances, d'aspirations, de schémas d'explication plus ou moins inconscients, de souvenirs d'expériences agréables ou douloureuses, à la fois culturelles et personnelles, qui préforment notre approche de ce sujet » (Van Campenhoudt et al., 2011, p.18).

## Acquis d'apprentissage (objectifs d'apprentissage) du cours

Le cours vise à développer les capacités suivantes :

1. observer les échanges entre des personnes dans un contexte donné ;
2. rédiger un compte-rendu des faits observés qui tende vers l'objectivité (pas de jugement de valeur, pas d'énoncé prescriptif,...) et qui respecte la chronologie des faits observés ;
3. identifier les effets induits par l'organisation spatiale de ce contexte sur le déroulement des échanges entre les personnes, et rédiger un rapport écrit à ce propos ;
4. identifier les règles qui, dans le contexte observé, organisent les échanges entre les personnes, et rédiger un rapport écrit à ce propos ;

5. identifier les moments de désaccord ou de conflit qui surviennent entre les personnes dans le contexte observé, et rédiger un rapport écrit à ce propos ;
6. identifier dans des traces écrites (comptes rendus d'observation rédigés par des étudiants des années précédentes ; articles de presse ; commentaires de lecteurs sur des forums de presse ; etc.), ce qui relève d'un défaut de « rupture épistémologique », et expliquer en quoi les affirmations retenues posent question ;
7. extraire une information pertinente de données présentes dans un document contenant des informations statistiques.

En fin de formation, l'étudiant devra réaliser les tâches suivantes :

1°) Rédiger un rapport individuel (à remettre le jour de l'examen écrit) qui contiendra :

- i. un schéma de l'organisation spatiale du contexte observé, en ce compris sa situation dans son environnement immédiat ;
- ii. la description des effets structurels induits par cette organisation spatiale ;
- iii. la description des séquences d'interaction caractéristiques du contexte de l'échange, c'est-à-dire les comportements régulièrement observés ;
- iv. la description d'un ou de plusieurs comportements atypiques qui se seraient produits ;
- v. la description des règles ou des codes de conduite propres au contexte observé, sur base d'indicateurs objectifs ou objectivables ;
- vi. les références d'un article scientifique identifié via l'un des moteurs de recherche présentés lors du cours ;
- vii. la formulation de pistes de réflexion ou d'hypothèses sur les préoccupations qui ont inspiré ou qui inspirent l'organisation spatiale de ce contexte et la régulation des échanges humains qui y ont cours, sur base des observations reprises ci-dessus et du contenu de l'article retenu.

2°) Répondre aux quatre exercices inédits présentés dans une interrogation écrite à livre ouvert. Il s'agira :

- a) d'extraire des faits et des éléments objectifs dans un document écrit (témoignage ; compte-rendu d'observations), ce qui suppose d'être capable de distinguer les faits des jugements, des opinions, des impressions, etc. et de replacer ces faits dans l'ordre chronologique ;
- b) d'identifier les manquements au principe de rupture épistémologique et à ses corollaires dans un document écrit (témoignage ; article de presse ; compte-rendu d'observations ; etc.) ;
- c) d'analyser le déroulement d'une situation conflictuelle relatée par l'un de ses protagonistes ;
- d) d'extraire des informations d'un document présentant des données statistiques (l'objet du document, le type de tableau, la formulation écrite de la signification des données contenues dans le tableau, les enseignements à tirer des données présentées).

### **Prérequis et corequis**

Maîtrise de la langue française.

### **Activités d'apprentissage prévues et méthodes d'enseignement**

Les séances de cours seront basées sur la résolution de questions ou de problèmes relatifs aux manières d'être et de faire à la plage. Les étudiants disposeront pour ce faire d'un support écrit reprenant l'énoncé des problèmes, les éléments théoriques utiles pour leur résolution, des références bibliographiques complémentaires.

Le support écrit est divisé en 6 chapitres.

Les trois premiers chapitres soutiennent la réalisation du travail personnel. Les trois derniers chapitres soutiennent plus particulièrement la réalisation de l'interrogation écrite.

Un support de cours spécifique est dédié à l'analyse des documents statistiques.

En plus des problèmes abordés durant le cours, plusieurs travaux individuels constitueront la base d'une évaluation formative. Ces travaux devront être rédigés dans les délais annoncés durant le cours.

### **Mode d'enseignement**

Résolution collective de situations-problèmes.

La présence des étudiants est nécessaire, compte tenu de la démarche mise en œuvre. Un apprentissage à distance reste possible sur base du support de cours et des documents qui seront transmis durant les séances.

### **Lectures recommandées ou obligatoires et notes de cours**

Un syllabus actualisé est mis à disposition des étudiants. Les versions des années antérieures ne sont donc plus d'actualité.

Des travaux individuels seront réalisés en-dehors des séances du cours. Ils seront rentrés dans les délais annoncés.

Chacun de ces travaux fera l'objet d'un feedback général : ce feedback sera transmis aux étudiants via MyULg. Les feedbacks contiendront de précieuses indications pour l'évaluation certificative finale : les erreurs commises par les étudiants dans les réponses à la question posée seront présentées, commentées et exploitées. De nouvelles questions seront formulées ; elles pourront être utilisées pour l'évaluation finale.

Dans le cadre du cours d'*Introduction à la démarche sociologique*, il ne s'agira pas de procéder à une présentation systématique d'un paradigme théorique. Il sera davantage question de mobiliser une série d'outils qui permettent d'établir la distance nécessaire pour envisager « autrement » les échanges sociaux.

La démarche d'apprentissage repose sur certaines des propositions tirées des ouvrages suivants :

BAJOIT, Guy, 2003, *Le changement social. Approche sociologique des sociétés occidentales contemporaines*, Armand Colin, Cursus.

DURKHEIM, Emile, 1893, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1967, 8<sup>ème</sup> édition.

GIDDENS, Anthony, 1987, *La constitution de la société*, Paris, PUF.

GOFFMAN, Erving, 1974, *Les rites d'interaction*, Paris, Les Editions de Minuit.

KAUFMANN, Jean-Claude, 1998, *Corps de femmes, regards d'hommes. Sociologie des seins nus*, Nathan, Pocket.

MEAD, George Herbert Mead, 1963, *L'esprit, le soi et la société*, Paris, PUF (traduit de l'anglais par Cazeneuve J., Kaelin E. et Thibault G.) – version originale : *Mind, Self and Society from the Standpoint of a Social Behaviorist*, Chicago, The University of Chicago Press, 1934.

SCHUTZ, Alfred, 1962, *Collected Papers* Collected Papers. Tome 1. The Problem of Social Reality, The Hague, Martinus Nijhoff

SCHUTZ, Alfred, 1964, *Collected Papers. Tome 2. Studies in Social Theory*, The Hague, Martinus Nijhoff.

SCHUTZ, Alfred, 1987, *Le chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens Klincksieck, Sociétés.

## Modalités d'évaluation et critères

La prestation de chaque étudiant sera évaluée sur base d'une note de 200 pts répartis comme suit.

**Sur 60 pts** : avoir rédigé les travaux demandés durant les séances de cours (1 compte rendu d'observations à concurrence de 10 pts ; 1 analyse d'un tableau statistique à concurrence de 10 pts ; 8 évaluations formatives à concurrence de 5 pts pour chacune des évaluations réalisées).

Pour ces travaux, le contenu ne fera pas l'objet d'une évaluation sommative. Les points seront acquis pour l'étudiant qui aura réalisé les travaux et les aura remis endéans les délais annoncés et en suivant les consignes annoncées.

Les étudiants utiliseront la page de garde de référence pour la présentation de ces travaux, téléchargeable à l'adresse suivante :

[http://www.fass.ulg.ac.be/upload/docs/application/pdf/2016-09/page\\_de\\_garde\\_fass\\_16-17.pdf](http://www.fass.ulg.ac.be/upload/docs/application/pdf/2016-09/page_de_garde_fass_16-17.pdf)

**Sur 60 pts** : avoir rédigé un rapport d'analyse des observations réalisées sur l'objet imposé.

La présentation de ce rapport devra comporter les 7 éléments présentés à la page précédente..

**Si le rapport ne contient pas l'un des éléments précédents, il sera sanctionné d'une insuffisance grave. En cas d'insuffisance grave dans le rapport d'analyse des observations réalisées, la prestation globale de l'étudiant sera sanctionnée par la même note.**

**Sur 80 pts** : une interrogation écrite. Il s'agira, au départ de brefs comptes-rendus de situations quotidiennes, de « problématiser », c'est-à-dire de soulever un ensemble cohérent de questions, de proposer des hypothèses sur ce qui, dans chacune des situations présentées, semble « faire problème ».

**Des exemples de questions posées à l'examen sont placés dans ce syllabus. Certains d'entre eux seront exploités durant les séances du cours.**

La qualité des apports sociologiques du rapport d'analyse et de l'interrogation écrite sera évaluée en tenant compte des critères suivants (par ordre décroissant d'importance) :

- l'exactitude et la précision du contenu sociologique (les notions utilisées seront correctement appréhendées et définies) ;
- l'intégration des différentes notions utilisées dans une analyse globale (l'évaluation sera plus favorable si l'étudiant a procédé à une articulation des différentes notions, plutôt qu'à une succession de constats sans lien apparent) ;
- la finesse et l'originalité de l'analyse présentée.

L'interrogation écrite comprendra 4 questions lors des sessions de janvier, de juin et d'août (voir ci-dessus).

**En cas d'insuffisance grave à 2 questions (note égale ou inférieure à 7/20), la prestation globale de l'étudiant à l'interrogation écrite sera sanctionnée d'une insuffisance grave. En cas d'insuffisance grave à l'interrogation écrite (note égale ou inférieure à 7/20), la prestation globale de l'étudiant sera sanctionnée par la même note.**

## Contacts

Jean-François Guillaume, Professeur

04/366.35.03 [Jean-Francois.Guillaume@ulg.ac.be](mailto:Jean-Francois.Guillaume@ulg.ac.be)

Bureau 1.90 (Bâtiment B31, Sart Tilman)

# Sommaire

Avant-propos	8
La posture initiale	10
1. Se méfier des évidences	11
2. Se couper d'une sociologie spontanée	14
3. Admettre la complexité du monde social	15
4. Votre première tâche	17
5. La vie sociale, une sorte de grand théâtre ?	20
Chapitre 1 – L'organisation spatiale	21
1. La matérialité physique des lieux	23
2. Le flux des déplacements entre différents lieux	34
3. Superposition ou dissociation des lieux de l'activité humaine	39
4. Similitudes et lignes de démarcation	41
<i>Evaluation formative n°1</i>	48
Chapitre 2 – Décor, costumes et accessoires	55
1. Le décor des bords de mer	59
1.1. Promenades et jetées	60
1.2. Casinos et hôtels	64
1.3. Plages et stations balnéaires	69
2. Costumes et accessoires : coup d'œil dans le rétroviseur	105
3. Un deux trois. Elle tremblait de montrer quoi ?	116
<i>Evaluation formative n°2</i>	133
Chapitre 3 – Les codes de conduite	136
1. Il y a des choses qui ne se font pas	137
2. Quelques précisions utiles	151
2.1. La distinction entre éthique et morale	151
2.2. Que faut-il entendre par Etat de droit ?	152
2.3. Pour aller plus loin dans la compréhension de la notion d'Etat de droit	153
2.4. Les principes fondateurs d'un Etat de droit	156
3. Les règles de la vie sociale	160
3.1. Qu'est-ce qu'une règle ?	160

3.2. A quoi servent les règles ?	160
3.3. Il n'y a pas de règle sans sanction	161
3.4. La maîtrise des règles	162
3.5. Les différents registres normatifs	163
<b>Evaluation formative n°3</b>	166
4. Légitimité et légitimation	167
5. Comment identifier les choses qui ne se font pas ?	172
<b>Evaluation formative n°4</b>	188
6. La signification des choses	189
6.1. Geste, parole et symbole significatif	189
6.2. Parler pour coordonner ses actions et celle de ses interlocuteurs	190
6.3. Une réaction qui est à la fois un stimulus et une réaction	192
6.4. La signification d'un geste	193
6.5. Un exemple	194
<b>Evaluation formative n°5</b>	199
7. Les choses habituelles et les choses inattendues	201
7.1. Routines et régularités de la vie sociale	201
7.2. L'immédiateté du monde de la vie quotidienne	204
7.3. Les objets s'inscrivent dans un horizon de familiarité	205
7.4. La typification du réel	207
7.5. Ce qui peut nous induire en erreur	201
7.5.1. Les mécanismes de la perception	211
7.5.2. L'ici des perceptions	219
7.5.3. Le Maintenant des perceptions	221
7.5.4. Le poids des connaissances acquises	224
8. Comment la vie sociale est-elle alors possible ?	229
<b>Evaluation formative n°6</b>	234
9. Retour à Sarzeau... côté mer	235
10. En conclusion... provisoire	245
<b>Chapitre 4 – L'intrigue : ce qui préoccupe les acteurs</b>	248
1. Conscience collective, modèle culturel et système de pertinence	250
1.1. La conscience collective	250
1.2. Les hommes s'inventent constamment des dieux	251
1.3. A chacun ses petits dieux ?	253
2. Aménagement du cadre physique et modèle culturel	254
3. Les premières vacances d'été	258
4. On est bien, on est beau quand revient l'été	264
4.1. Quelque chose s'est passé dans l'entre-deux guerres	265
4.2. L'essor des vacances modernes et la nudité balnéaire	266

4.3. Les repères habituels se brouillent, d'autres apparaissent	270
4.4. Une nouvelle éthique balnéaire ?	273
4.5. Les nouvelles manières se doublent de nouveaux clivages	275
4.6. Les nouvelles manières de plage : quelles valeurs ?	277
4.7. Les nouvelles manières de plage : quels intérêts ?	280
5. La confrontation de modèles culturels autour des seins nus	284
6. Le soleil au zénith	293
7. Sur toutes les plages du monde ?	301
8. Un modèle culturel de référence ?	305
<b><i>Evaluation formative n°7</i></b>	311
<b>Chapitre 5 – Les acteurs entrent en scène</b>	316
1. L'interaction	317
2. Une épreuve de force	318
3. Une audience houleuse	335
4. Pourquoi je ne peux pas rester dans tes bras ?	339
5. Le prologue du Giro	343
6. Regarde-moi dans les yeux	345
7. Je regrette cette faute	351
8. Les seins nus et le décolleté	354
<b><i>Evaluation formative n°8</i></b>	365
<b><i>Pour exercer ses compétences avant l'évaluation finale</i></b>	367
<b>Annexes</b>	371



## Avant-propos

Certaines des activités humaines sont exercées individuellement mais la plupart ont un caractère collectif : elles impliquent un nombre plus ou moins important de personnes. Au cours de l'histoire humaine, ces activités ont évolué, se multipliant, se fragmentant, se diversifiant et se complexifiant. Certaines activités ont un ancrage historique très profond ; d'autres émergent à peine.

A travers l'ensemble de leurs activités, **les hommes ont agi et agissent encore dans le monde**. Ce monde n'est plus limité à notre planète ; l'activité humaine s'est étendue à l'univers spatial et, même si cela reste marginal et balbutiant, au sol d'une autre planète du système solaire. Avec ce nouveau domaine d'activités, de nouvelles questions se sont posées : en 1967, un Traité de l'espace est entré en vigueur, initialement signé par les Etats-Unis, l'URSS et la Grande-Bretagne. Il fallait convenir des règles qui organiseraient l'exploration spatiale – évoquer l'idée d'une « conquête » spatiale revenant à consacrer le principe d'une appropriation par un Etat d'une partie de cet espace... A qui appartient la Lune ? A qui appartient Mars ? Le Traité des Nations Unies posait le principe suivant : « L'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, doivent se faire pour le bien et l'intérêt de tous les pays, quel que soit le stade de leur développement économique ou scientifique ; elles sont l'apanage de l'humanité tout entière » (article 1<sup>er</sup> du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, annexe de la résolution 2222 (XXI) de l'Assemblée générale, adopté le 19 décembre 1966, entré en vigueur le 10 octobre 1967).

La conquête de l'espace ne sera pas abordée dans le cadre du cours d'Introduction à la démarche sociologique. Notre regard portera sur les choses apparemment banales du quotidien. Mais l'exemple de l'exploration ou de la conquête spatiales nous montre qu'**agir dans le monde suppose de coordonner et d'organiser les activités humaines par des principes, des règles, des normes et des codes de conduite**.

Nous partirons aussi du constat que **les hommes agissent sur le monde**, à tel point qu'il semble aujourd'hui que le destin du monde est entre les mains des hommes eux-mêmes. L'émergence de cette idée et sa diffusion constituent probablement un tournant majeur dans l'histoire de l'humanité. Tout se passe comme si l'on attribuait à l'activité humaine une capacité d'influence supérieure, ou du moins équivalente, aux forces de la nature (celles du vent, de l'eau, des mouvements telluriques,...). Dans le monde d'aujourd'hui, on admet de plus en plus difficilement que les « catastrophes naturelles » ne puissent être prévenues, endiguées ou limitées. Il y a en effet bien des raisons de croire en cette capacité : les hommes n'ont-ils pas fini par triompher des famines, des épidémies, des maladies qui limitaient la durée de la vie humaine ? On ne meurt plus aujourd'hui d'une « simple » appendi-

cite, alors que cela était encore le cas il y a quelques décennies. Le déroulement de la vie humaine a été largement façonné par les hommes eux-mêmes, de la conception de l'embryon jusqu'à la fin du parcours de vie. C'est là aussi un tournant majeur dans l'histoire de l'humanité.

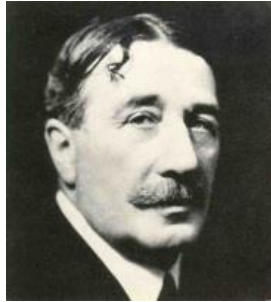
Si le monde d'aujourd'hui s'est étendu à son environnement spatial, il s'est aussi resserré voire rétréci en son sein : l'invention et la diffusion de modes de transport, de technologies de la communication plus rapides et plus souples, ont rapproché les continents de la planète et facilité les échanges entre des contrées très éloignées les unes des autres. Elles donnent également une plus grande visibilité aux conflits qui opposent des groupes d'individus : guerres, mouvements de protestation, attentats terroristes,... font l'objet d'une diffusion très large et presque immédiate.

Dans ce monde de l'information et de la communication, où tout peut se donner à voir et à lire en quelques clics, la vigilance et la prudence doivent être de mise. Comment s'assurer de la validité ou du bien-fondé des informations diffusées et relayées à travers les réseaux sociaux et les multiples sources présentes sur le web ?

Le rappel de ce qui semble constituer une somme d'évidences a pour objectif de montrer à quel point le monde d'aujourd'hui n'est plus celui de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, moment d'émergence d'une nouvelle science et donc d'une nouvelle sphère d'activités humaines : la sociologie. Les sociétés modernes nées, entre autres, avec la Révolution industrielle et étudiées par Emile Durkheim en France ou par Max Weber en Allemagne, ont bel et bien changé. Mais les bases conceptuelles de la sociologie ont subsisté, ce qui ne va pas sans poser problème ou question. De tout cela, il sera question plus tard dans la formation de bachelier en sociologie et anthropologie et de bachelier en sciences humaines et sociales. Pour l'heure, nous tenterons d'abord de nous débarrasser de nos certitudes et de nos convictions pour pouvoir interroger le monde social d'aujourd'hui.

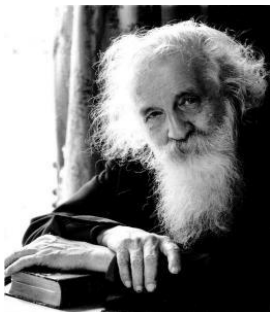
## La posture initiale

### Cultiver l'ignorance méthodique



« Réfléchir, c'est nier ce que l'on croit »

(Emile Chartier, dit **Alain**, *Propos sur les pouvoirs*, « L'homme devant l'apparence », 19 janvier 1924, n°139, Folio essais : 351 (ou LXIVème des *Propos sur la religion*, PUF, 1969, p.201 à 203).



« On ne peut rien construire sur l'opinion, il faut d'abord la détruire »

(Gaston Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Librairie philosophique Vrin, 1999 ; 1ère édition : 1938)

« La Société ? On connaît... Quoi de plus naturel ? Du fait même de notre participation à la vie sociale, nous ne pouvons pas ne pas élaborer – serait-ce inconsciemment – une sorte de savoir sur le monde social ; ou, à tout le moins, adhérer aux convictions proclamées par les hauts-parleurs de la société, hommes politiques, écrivains, journalistes et autres intellectuels, tous tacitement reconnus aptes à dire des « choses vraies » sur la société et son évolution »

(Michel Voisin, *Sociologie. Introduction générale*, Notes de cours, Presses Universitaires de Liège, 1981-1982)

## 1.- Se méfier des évidences

En 1934, Gaston Bachelard publie *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective* (Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 5<sup>e</sup> édition (1967), Collection Bibliothèque des textes philosophiques), où il s'interroge sur les conditions requises pour « accéder à la science ». Le style est certes vieilli ; les exemples empruntés à la chimie, à la biologie et, chose étonnante, à l'alchimie... paraissent a priori éloignés des sciences humaines.

Mais l'essentiel n'est pas là : Gaston Bachelard propose une stimulante démarche **épistémologique**. Mais que cache ce terme compliqué ? Epistêmè, en grec, c'est la science, la connaissance. L'épistémologie est une discipline qui considère la façon dont s'organisent tous les savoirs ; elle est une théorie de la connaissance, des savoirs « ordinaires » jusqu'aux savoirs scientifiques.

« C'est pour insister énergiquement sur cette nécessité de prendre du recul avec les idées préconçues autant qu'avec les catégories de pensées du sens commun, c'est-à-dire qui sont généralement admises dans une collectivité donnée (par exemple une société nationale, une communauté professionnelle ou une catégorie professionnelle) que certains auteurs parlent carrément de *rupture épistémologique*, soit de rupture dans l'acte de connaissance. Pour eux, notamment G. Bachelard, il doit y avoir une rupture radicale entre le sens commun et ses préjugés d'une part et la connaissance scientifique d'autre part » (Van Campenhoudt et al., 2011, p.18).

La réflexion de Gaston Bachelard part d'une intime conviction.

« C'est en termes d'obstacles qu'il faut poser le problème de la connaissance scientifique (...) La connaissance du réel, écrit-il, est une lumière qui projette toujours quelque part des ombres. Elle n'est jamais immédiate et pleine. Les révélations du réel sont toujours récurrentes. Le réel n'est jamais « ce qu'on pourrait croire » mais il est toujours ce qu'on aurait dû penser. La pensée empirique est claire, *après coup*, quand l'appareil des raisons a été mis au point. En revenant sur un passé d'erreurs, on trouve la vérité en un véritable repentir intellectuel. En fait, on connaît contre une connaissance antérieure, en détruisant des connaissances mal faites, en surmontant ce qui, dans l'esprit même, fait obstacle à la spiritualisation » (Bachelard, op.cit., p.13)

Chacun de nous possède des connaissances issues de l'expérience quotidienne, des choses devenues évidentes parce qu'elles se répètent, des croyances tenues pour vraies. Or, quand il s'agit d'entamer une démarche scientifique, il nous faut passer au stade de la « pensée », c'est-à-dire à un travail de clarification, d'élucidation, de décryptage de la réalité : c'est après coup que l'on peut y voir plus clair, quand on a dégagé les raisons de tel ou tel fait observé ou vécu.

Il faut alors admettre que notre connaissance est entachée d'erreurs, de fausses idées, de représentations non fondées, d'opinions à l'emporte-pièce,... Il nous faut en tout cas accepter de partir de zéro :

« Accéder à la science, c'est spirituellement rajeunir, c'est accepter une mutation brusque qui doit contredire un passé »

(Bachelard, op.cit., p.14)

Le programme de Gaston Bachelard sera le nôtre au cours de cette année académique : bousculer les évidences, déconstruire les idées toutes faites. Nous tenterons de donner un contenu concret à cette démarche de **rupture épistémologique**.

« La science, dans son besoin d'achèvement comme dans son principe, s'oppose absolument à l'opinion. S'il lui arrive, sur un point particulier, de légitimer l'opinion, c'est pour d'autres raisons que celles qui fondent l'opinion ; de sorte que l'opinion a, en droit, toujours tort. L'opinion *pense* mal ; elle ne *pense* pas : elle *traduit* des besoins en connaissances ! En désignant les objets par leur utilité, elle s'interdit de les connaître. **On ne peut rien fonder sur l'opinion : il faut d'abord la détruire.** Elle est le premier obstacle à surmonter.

(...)

L'esprit scientifique nous interdit d'avoir une opinion sur des questions que nous ne comprenons pas, sur des questions que nous ne savons pas formuler clairement. **Avant tout, il faut savoir poser des problèmes.** Et quoi qu'on dise, dans la vie scientifique, les problèmes ne se posent pas d'eux-mêmes. C'est précisément ce *sens du problème* qui donne la marque du véritable esprit scientifique. Pour un esprit scientifique, toute connaissance est une réponse à une question. S'il n'y a pas eu de question, il ne peut y avoir de connaissance scientifique. Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit » (Bachelard, op.cit., p.14).

Vaincre l'opinion, dépasser l'opinion : c'est là un défi fondamental qui parcourt l'ensemble de la formation initiale en sciences humaines et sociales. Il nous faudra avoir constamment à l'esprit que la visée d'une pensée scientifique est de permettre une « abstraction ».

Abstraire, c'est séparer, isoler ; s'abstraire, c'est aussi s'isoler mentalement du milieu extérieur pour mieux réfléchir.

Abstraire, ce n'est pas extraire, c'est-à-dire tirer ou retirer une chose du lieu dans lequel elle se trouve enfouie ou retenue. L'abstraction n'entend pas modifier les choses ; elle a pour but de les interroger. Mais il y a des moments ou des circonstances dans lesquelles « l'esprit aime mieux les réponses que les questions » (Bachelard, op.cit., p.15).

Comment parvenir à cette abstraction ?

**En apprenant à questionner les mots communs**, les expressions communes.

« Ce qui nous trompe, c'est que le même mot à la fois désigne et explique. La désignation est la même ; l'explication est différente. Par exemple, au téléphone correspondent des concepts qui diffèrent totalement pour l'abonné, pour la téléphoniste, pour l'ingénieur, pour le mathématicien préoccupé des équations différentielles du courant téléphonique » (Bachelard G., op.cit., p.17-18).

**En considérant que nous n'arrivons jamais vierge de toute connaissance** face au savoir scientifique.

« L'adolescent arrive dans la classe de Physique avec des connaissances empiriques déjà constituées : il s'agit alors, non pas *d'acquérir* une culture expérimentale, mais bien de *changer* de culture expérimentale, de renverser les obstacles déjà amoncelés par la vie quotidienne. Un seul exemple : l'équilibre des corps flottants fait l'objet d'une intuition familière qui est un tissu d'erreurs. D'une manière plus ou moins nette, on attribue une activité au corps qui flotte, mieux au corps qui *nage*. Si l'on essaie avec la main d'enfoncer un morceau de bois dans l'eau, il résiste. On n'attribue pas facilement la résistance à l'eau. Il est dès lors assez difficile de faire comprendre le principe d'Archimède dans son étonnante simplicité mathématique si l'on n'a pas d'abord critiqué et désorganisé le complexe impur des intuitions premières » (Bachelard G., op.cit., p.17-18).

**En luttant contre la simplification**, contre les certitudes et en admettant que les choses ne sont pas aussi simples qu'il n'y paraît... Décrypter la réalité ne vise donc pas à en présenter une image simplifiée parce qu'il y a rarement une seule raison à un fait donné, mais des raisons multiples.

« Une science qui accepte les images est, plus que toute autre, victime des métaphores. Aussi l'esprit scientifique doit-il sans cesse lutter contre les images, contre les analogies, contre les métaphores » (Bachelard, op.cit., p.38).

**En évitant le piège de la généralisation**, parce qu'alors nous délaissions la confrontation aux faits empiriques.

« Il y a en effet une jouissance intellectuelle dangereuse dans une généralisation hâtive et facile (...) Une notion générale dissimule souvent une notion plus précise qui a une plus grande vertu explicative » (Bachelard, op.cit., p.55).

### En préférant la précision à la simplification, et la systématisation à la généralisation.

Il n'est pas suffisant de lier purement et simplement les différents éléments constitutifs d'un fait ; il faut pouvoir les hiérarchiser, déterminer précisément et de façon détaillée les relations que ces éléments ont avec d'autres faits.

Nous en arriverons de la sorte à identifier un ensemble d'éléments qui font système.

« C'est là une tendance générale, dont on trouverait d'ailleurs la trace dans des domaines bien éloignés de la pensée scientifique, comme la psychologie et la littérature : moins une idée est précise et plus on a trouvé de mots pour l'exprimer. Au fond, le progrès de la pensée scientifique revient à *diminuer* le nombre des adjectifs qui conviennent à un substantif et non point à l'augmenter. On pense scientifiquement des attributs en les hiérarchisant et non pas en les juxtaposant » (Bachelard, op.cit., p.112)

**En faisant preuve d'inventivité et d'humilité**, en procédant par approximations successives, en étant capable d'identifier ses erreurs, d'en tirer parti ou de tirer parti des erreurs commises par d'autres.

« Avouons donc nos sottises pour que notre frère y reconnaisse les siennes et réclame de lui et l'aveu et le service réciproques » (Bachelard, op.cit., p.242-243).

Dans cette première étape de la formation en sciences humaines et sociales, nous nous limiterons à ces grands principes épistémologiques. D'autres principes viendront ultérieurement les compléter et les préciser.

## 2.- Se couper d'une sociologie spontanée

Face aux faits de société, qu'il s'agisse des choses ordinaires ou des événements plus exceptionnels, chacun de nous est capable de prendre position, de donner un avis, une opinion, de prononcer des jugements souvent par bribes et morceaux, sans cohérence explicite mais largement inspirés d'une expérience personnelle dont il est souvent difficile de s'éloigner ou de se départir.

Ce savoir constitue une sorte de **sociologie spontanée**, une connaissance intuitive du monde social. Il faut cependant reconnaître que cette connaissance est souvent entachée de parti-pris : le monde social est considéré au départ de la position que nous occupons, en fonction des valeurs auxquelles nous sommes attachés ou des intérêts qui sont les nôtres. C'est donc dire que nous *interprétons* le monde social, et que cette vision n'est dès lors qu'une vision parmi d'autres, partielle et partielle.

La **sociologie spontanée** constitue alors un obstacle majeur à l'élaboration d'une science sociale, d'une sociologie scientifique. Contrairement au sens commun, l'approche scientifique de la vie sociale s'accorde mal de l'improvisation.

Adopter un regard proprement sociologique sur une réalité sociale oblige à éloigner toute forme de sociologie spontanée, à prendre du recul à l'égard de toutes les connaissances que l'on ne questionne plus, de toute forme d'évidence et de tout ce qui semble aller de soi. En d'autres termes, il convient de cultiver *l'ignorance méthodique* et admettre l'étrangeté du monde social (Voisin M., *op.cit.*) : ce qui est familier n'est pas pour autant connu, le vécu ne correspond généralement pas au réel. Et ce défi est d'autant plus urgent dans le contexte des sociétés de l'information et de la communication, où chacun pratiquement est en mesure de diffuser des images, de faire valoir son opinion, d'émettre un avis, de poser un jugement ou de partager des connaissances peu ou pas fondées...

*« S'il existe une science des sociétés, il faut bien s'attendre à ce qu'elle ne consiste pas dans une simple paraphrase des préjugés traditionnels, mais nous fasse voir les choses autrement qu'elles n'apparaissent au vulgaire ; car l'objet de toute science est de faire des découvertes et toute découverte déconcerte plus ou moins les opinions reçues »*

(Durkheim E., 1968 [1895], *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 17<sup>e</sup> édition, p.VII).

La sociologie spontanée et la science sociale constituent en fait deux modes de connaissance distincts, répondant à des finalités différentes : d'un côté, s'approprier le monde social en en faisant « son » monde à soi – c'est-à-dire celui qui est le plus conforme à ses attentes, à ses intérêts ou à ses préoccupations du moment – ; d'un autre côté, bousculer les apparences, déconstruire les évidences, traquer les lieux communs,... pour dégager des éléments sous-jacents qui organisent ou **structurent** toute situation d'échange de la vie sociale.

Ce qui est familier est donc plus complexe qu'il n'y paraît de prime abord.

### 3.- Admettre la complexité du monde social

Attention : il ne faut pas confondre « complexe » et « compliqué ».

Partons ici des bouchons autoroutiers dans lesquels aboutissent chaque matin les automobilistes qui doivent entrer dans Bruxelles.

Les files à l'entrée de la ville, sur la E411 à partir d'Overijse, sur la E40 à partir de Bertem,... font partie de l'expérience quotidienne des navetteurs qui ont appris « à faire avec » : l'information trafic fournit d'ailleurs des données en termes de temps de parcours. La référé-



rence kilométrique a disparu au profit de la durée du déplacement. Il peut alors y avoir de bonnes journées et de mauvaises journées, selon que l'on passe un temps plus ou moins long dans sa voiture.

Un fait paraît toutefois acquis : une partie de la journée de travail est consacrée au parcours entre le domicile et le lieu de travail. Certains l'accomplissent au volant de leur véhicule personnel ; d'autres empruntent des transports en commun ; d'autres encore se rendent à pied ou à vélo à leur travail. Mais sur le réseau autoroutier qui converge vers Bruxelles, il n'y a pas que des navetteurs et des travailleurs. On peut aussi être travailleur sans être navetteur et navetteur sans être travailleur... On peut se rendre à Bruxelles au petit matin pour bien d'autres raisons et contribuer de la sorte à la saturation du réseau autoroutier.



Evoquer la complexité de la vie sociale, ce n'est pas affirmer que les choses sont compliquées. La complexité fait référence à la multiplicité des aspects ou des facettes d'un fait de société, qu'il soit problématique ou non : dans ce cas, il s'agirait d'identifier tous les éléments constitutifs des files matinales à l'entrée de Bruxelles. On peut évoquer ici les véhicules, le réseau autoroutier, les automobilistes, les horaires de travail, la division du temps de travail selon la journée et selon la semaine, les horaires scolaires, la localisation des résidences, la présence d'infrastructures uniques au sein des grandes villes, les règles du code de la route, les modes de conduite, etc.

La complexité fait également référence à la diversité des données ou des informations requises pour arriver à la meilleure formulation possible du problème identifié. Il n'y a en effet pas une seule formulation possible : selon le point de vue adopté (social, économique, environnemental, politique, etc.), le problème des files à l'entrée de Bruxelles peut être formulé en des termes bien différents.

La complexité de la vie sociale naît aussi du fait de la diversité des positions individuelles : chacun ne voit pas le problème des files à l'entrée de Bruxelles de la même façon ; bien plus encore, chacun ne voit pas dans les files à l'entrée de Bruxelles un problème digne d'être retenu.

## 4.- Votre première tâche

Votre première tâche : un travail d'observation et la rédaction d'un compte-rendu d'observations de l'un des contextes suivants.

Portez votre attention tout ce qui est présent dans cet espace et sur les faits et gestes des personnes qui se croisent, se rencontrent, agissent, se parlent, etc.

Le compte-rendu que vous rédigerez doit nécessairement comporter :

- une description de la configuration spatiale des lieux (faire un schéma) ;
- l'inventaire des objets et accessoires présents ;
- le moment de l'observation (ou des observations) ;
- les caractéristiques de l'environnement en termes de bruits et d'odeurs.

Il vous est demandé de décrire un comportement inattendu dans le contexte observé et d'expliquer pourquoi, au départ des observations que vous avez réalisées, vous pouvez dire que ce comportement est inattendu.

Enfin, vous devrez préciser les choses qui ne se font pas dans le contexte observé et expliquer pourquoi, au départ des observations que vous avez réalisées, vous pouvez dire que ces choses ne se font pas.

Une cour de récréation dans une école primaire :



Un salon de coiffure :



Une piscine publique :



Un arrêt de bus en ville :



Un guichet dans une gare :



Une compétition sportive (sport en salle uniquement !) :



## 5.- La vie sociale, une sorte de grand théâtre ?

Le fonctionnement des sociétés humaines peut être comparé à une succession de scènes de théâtre, avec leur décor, leurs accessoires et leurs costumes, leurs acteurs, leurs spectateurs, leurs critiques, leurs codes de conduite, leurs façons de faire, leurs répliques, etc.

Nous exercerons notre capacité d'analyse critique en partant d'un contexte précis : la plage et les bords de mer. Mais pourquoi choisir la plage ? N'est-ce pas un peu léger ?

Pour savoir ce qu'est une société, rendons-nous d'abord sur une plage en bord de mer un jour d'été. Quelques centaines de personnes sont là, allongées sur le sable. Certaines sont seules, en train de rêvasser au soleil, de lire ou de regarder autour d'elles. D'autres sont venues en couple ou en famille autour d'un parasol. Ici ou là, il y a des groupes un peu plus grands comme ces adolescents qui rient et jouent au ballon.

Difficile de considérer l'ensemble des vacanciers comme formant une société. Les gens ne se connaissent pas et n'interagissent pas vraiment ensemble. Par contre, les petits groupes familiaux ou amicaux forment bien des petits microcosmes sociaux : on y parle, on interagit, on joue, on se touche, on échange. Cela ressemble déjà plus à une société, même si le groupe d'amis va se disperser tout à l'heure, quand chacun rentrera à son domicile.

Il n'existe pas de définition canonique de la société. Mais tous les sociologues s'accorderont pour dire qu'une société est plus qu'une collection d'individus qui coexistent sur un même territoire (comme les gens sur cette plage). Pour « faire société », il faut que les individus forment une unité plus vaste et soient reliés entre eux par des liens, des règles, une culture commune et des interactions.

La société n'est donc pas une affaire de nombre, ni de ressemblance (tous les gens sur la plage sont en maillot de bain). La société suppose des liens d'interdépendance suffisamment consistants pour former un ensemble plus vaste. Voilà pourquoi on parle de société pour désigner des ensembles humains comme les habitants d'un pays – la « société française » par exemple – car même si tous les Français ne se connaissent pas les uns les autres, leur vie est en partie régie par des règles et des institutions communes.

Weinberg A., 2012, « Qu'est-ce qu'une société », *Sciences Humaines*, n°234, février, p.54-55.

Aller sur la plage n'est donc pas dénué d'intérêt. La plage ne constitue pas une société. Mais l'analyse critique de ce qu'il s'y passe peut nous apprendre beaucoup de choses sur le fonctionnement et l'organisation de nos sociétés contemporaines.

Dans les chapitres qui suivent, nous allons successivement envisager le décor balnéaire, les accessoires et les costumes balnéaires, les codes de conduite, le regard du critique, l'intrigue et l'entrée en scène des acteurs.

# Chapitre 1

## L'organisation spatiale



### Ce dont il faudra être capable à l'issue de ce chapitre

A l'issue de ce chapitre et de la première évaluation formative, vous devrez être capables d'identifier les effets « structurels » de l'organisation spatiale du contexte que vous avez observé.

### La notion centrale de ce chapitre

Les effets structurels de l'organisation spatiale.

Nous entamons notre analyse par un regard attentif sur le décor balnéaire.

Nous allons dans un premier temps considérer l'espace et son aménagement en tant que support physique des échanges entre les personnes.

La façon dont l'espace est organisé autorise ou non certaines façons d'agir, élargit ou limite les possibilités d'action et d'échange entre les personnes, oriente ou conditionne les activités individuelles ou collectives.

En d'autres termes, le regard du sociologue se portera sur ce qui détermine ou conditionne *structurellement* l'action humaine.

Avec le sociologue belge Jean Remy (1975, « Espace et théorie sociologique. Problématique de recherche », *Recherches sociologiques*, vol.6, n°3, *Espace et théorie sociologique*, pp.279-280), nous partirons de l'idée que « l'espace ne doit pas simplement être considéré comme un système d'objets dont on analyserait la disposition réciproque : il matérialise la communication et la représentation des échanges » (Remy, 1975, p.280).

Dans des termes plus précis et plus techniques, nous tenterons de mettre en évidence **les effets structurels** de l'organisation spatiale. Plusieurs perspectives sont possibles :

- 1°) quelle est l'incidence de la matérialité physique des lieux sur les échanges entre les personnes ?
- 2°) comment s'organisent les déplacements entre les différents lieux présents sur un territoire donné ?
- 3°) les lieux qui abritent les différentes activités humaines sont-ils nettement dissociés ou se superposent-ils ?
- 4°) un territoire donné est-il ou non segmenté en différentes zones qui se distinguent les unes des autres ?

## 1.- La matérialité physique des lieux

Dans *une première perspective*, nous considérerons les caractéristiques de la matérialité physique des objets et/ou des lieux, pour examiner ensuite leurs liens avec les modalités des échanges sociaux.

Deux exemples :

### Exemple n°1 :

Dans certaines régions rurales, les fermes, entourées des terres cultivables ou des pâturages pour le bétail, sont isolées. L'habitat est dispersé, les relations entre les propriétaires des exploitations agricoles sont relativement limitées durant la semaine. Par contre, elles sont plus soutenues lorsqu'à l'occasion du marché ou de cérémonies religieuses le dimanche, les habitants se retrouvent au centre du village ou du bourg.

*La matérialité physique des lieux : un habitat dispersé, marqué par des fermes isolées situées à distance d'un village ou d'un bourg.*

*Les modalités des échanges sociaux : une distinction entre la semaine et le dimanche, selon la fréquence de ces échanges.*

### Exemple n°2 :

Le sociologue français Paul Mignon analyse la façon dont les jeunes banlieusards français investissent l'espace des stations balnéaires du littoral méditerranéen (Canet-Plage, Saint Cyprien-Plage, Argelès-Plage,...) durant les vacances d'été des années quatre-vingt-dix (Mignon P., 1997, « Mobilités estivales des banlieusards et nouvelles tensions sociales (stations du littoral catalan français) », *Revue Européenne des Migrations*, vol.13, n°3, 229-245). Ces jeunes, en grande majorité d'origine maghrébine, ont été incités au départ par des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics : Opérations Prévention Eté ou Villes Vie Vacances.

« Une allocation leur est attribuée, dans des conditions et un montant variable selon les localités de départ et les années » (Mignon, 1997, p.230).

Mais le sociologue pointe des conséquences non prévues de ces initiatives surtout « quand la galère des banlieues s'échoue sur la plage » (ibid.).

Il note ainsi que :

« La présence de ces groupes est très fortement remarquée et très mal ressentie tant par les estivants traditionnels que par tous les acteurs du dispositif d'accueil touristique, ou encore par les autochtones, et notamment ceux qui appartiennent à la même génération que ces jeunes venus des banlieues. Cette présence change aussi radicalement l'image et l'ambiance des stations, ainsi que, par voie de conséquence, l'image que se font les estivants traditionnels de leurs vacances. Elle change aussi les rapports so-



ciaux, notamment ceux des rites de séduction si prégnants en ces lieux et moments, ou encore l'organisation de trafics illicites, et notamment le commerce du *shit* particulièrement lucratif en cœur de saison compte tenu de l'importance de la clientèle » (ibid.).

Il se penche aussi sur la matérialité physique des lieux, lorsqu'il décrit le déroulement des soirées à Argelès-Plage durant l'été.

A vous d'identifier ce qui relève de la matérialité physique des lieux décrits par le sociologue et d'y associer les effets sur les échanges sociaux.

« Dès la nuit noire, la plus grande station balnéaire des Pyrénées Orientales, pour prendre un exemple, prend une nouvelle dimension : elle accueille une foule d'estivants et, en marge des animations officielles, ce qu'on pourrait appeler le *festival off*. Festival est le mot qui convient parce que c'est véritablement une démonstration à laquelle on assiste, pour peu qu'on puisse, ou qu'on veuille, se situer en observateur. *Off* est aussi le mot, parce que tout cela se déroule en marge, et même en opposition aux festivités officielles » (ibid.).

Nous sommes ici face à une opposition entre deux zones : celle qui est réservée aux festivités officielles et celle qui est appropriée par les jeunes banlieusards. Cette opposition serait-elle facilitée par la matérialité physique des lieux ?

« Depuis des heures tout converge vers le centre plage : voitures, scooters, piétons, avancent au pas jusqu'au rond-point d'arrivée si bien baptisé. Il y a là des milliers, des dizaines de milliers de personnes qui passent chaque soir.

Ce rond-point d'arrivée ainsi que les abords de la foire un peu plus loin, constituent des zones cruciales : ce sont les principaux points d'accès au centre plage proprement dit, zone piétonne. Une fois passé ce rond-point, on entre dans la fête, on entre au cœur de l'été, de la nuit et des vacances. C'est le centre plage, là où tout se passe, là où tout le monde vient, là où se situent les bars et les boîtes, la lumière et la musique, là où il y a la foule surtout. Sauf cas très particulier, le cœur du centre plage respire l'animation des vacances estivales, sans véritable fausse note, au moins jusqu'à minuit, heure limite pour les animations musicales extérieures.

Pourtant à deux pas de là sur le front de mer, la situation est toute autre. Le festival off bat son plein. Il y a une esplanade dominée par une petite estrade d'environ cent mètres carrés, le tout destiné à l'organisation des spectacles touristiques. Cet espace, les allées du front de mer et la plage adjacente sont, là aussi dès la nuit tombée, envahies par les jeunes. Sur plus d'un kilomètre de long ils vont, viennent, s'interpellent. La dalle, ou « *le carré* » comme on l'appelle est l'hyper-centre de ce territoire juvénile, lieu de rendez-vous et lieu de concentration maximum. On arrive à compter jusqu'à trois cents jeunes agglutinés simultanément sur cette dalle et sur les marches alentour, avec des arrivées et des départs incessants.

La plage qui fait face est elle aussi noire de monde, tout comme les pelouses dominées par les pins sur toute la promenade du front de mer. Les stationnements et les diverses allées et venues concernent vraisemblablement plus de mille jeunes chaque soir.

L'allée proprement dite accueille beaucoup de déplacements d'un lieu à l'autre, d'un groupe à l'autre, mais cet espace de circulation est partagé avec le monde des familles et des estivants adultes.

L'espace est partagé, mais rien de plus : chacun reste dans sa sphère, et les quelques échanges perceptibles sont peu amènes. On peut par exemple observer les regards réprobateurs, voire méprisants des estivants envers les jeunes souvent avachis par grappes à même les pelouses. On entend aussi des propos racistes, à l'adresse de certains d'entre eux, qui sont visiblement d'origine maghrébine. Lorsque vient le cœur de la nuit, les garçons maghrébins, quel que soit le secteur, deviennent ultra-majoritaires, quand tous les autres sont rentrés chez eux ou sont allés, disons plutôt ont pu rentrer, eux, dans les discothèques.

La dalle sert essentiellement de lieu de rendez-vous, que le rendez-vous ait été programmé, ou qu'il soit une simple rencontre fortuite. C'est là qu'on vient, et, forcément, on trouvera un copain, une copine, une connaissance, parce que de campings en campings, de groupes en groupes, de soirs en soirs, tout le monde finit par se connaître, ou au moins savoir qui est l'autre. Et puis, si l'on ne connaît personne, ce n'est pas plus mal non plus, ça permet de draguer plus facilement, ou plutôt de faire des propositions plus rapidement.

Une fille seule ou accompagnée d'autres filles vient, s'assoit en regardant alentour pour vérifier qu'on l'ait bien vue et attend. Quelques secondes après, un garçon ou un groupe de garçons s'approche et vient s'asseoir tout contre : « *Bonjour ! T'as pas une clope ? T'as pas du feu ? Comment tu t'appelles ? Tu viens baiser ?* ». Durée totale de l'échange : une minute, qui se ponctue neuf fois sur dix par un « *Dégage !* », et une fois sur dix par un gloussement approuvateur, cas dans lequel l'échange se poursuit et se fructifie... d'une manière ou d'une autre. Après le passage obligé par la dalle, et une fois le groupe de début de soirée constitué, on repart soit vers les allées, soit vers la plage.

Face à la dalle particulièrement, mais sur plus d'un kilomètre jusqu'au camping municipal plus au nord, la plage est le lieu idéal pour les rencontres et les moments passés entre jeunes. Le lieu est à la fois central et à l'écart, anonyme et convivial, intime et social, romantique et libre d'accès, occupable à souhait et gratuit. Les jeunes ne sont pas seuls à s'approprier la plage, mais ils y sont très largement majoritaires. A égale distance de la lumière crue de la dalle et de l'humidité de la mer, des couples enlacés restent longtemps immobiles et silencieux, bercés par le bruit des vagues, leur ombre à peine perceptible sur le sable où le vent a dessiné des ondulations qui seules sont caressées par la lumière. L'extrême éclairage de la dalle, renforcé par le feu d'artifice clignotant des enseignes lumineuses du front de mer, contraste avec l'immensité sombre du bleu marine de la mer et du ciel qui se rejoignent quelque part dans la pénombre, à hauteur du regard. Sur la droite, les lumières de Collioure puis de Port-Vendres paraissent toutes proches. Entre les deux, sorti de nulle part et comme en suspension dans l'atmosphère, flotte le Fort Saint-Elme aux contreforts illuminés. Au fond, le phare du Cap Béar balaye le large avec une tranquille régularité. A l'autre ex-

trémité de la plage, du côté de Saint-Cyprien, ce sont les lasers des boîtes de nuit qui zigzaguent dans le ciel à une cadence électrique. Après la chaleur de l'après-midi, l'atmosphère est agréable, il fait bon.

Plus la nuit avance, plus les groupes arrivent avec des bouteilles : bière surtout, mais aussi vin, whisky, coca cola, vodka, muscat, etc... Certains arrivent avec des packs entiers. La demi pénombre permet de faire abstraction des groupes voisins : on est centré sur ce qui occupe son propre groupe. Personne ne se préoccupe de l'autre. Chacun parle sa langue : français surtout, mais aussi hollandais, anglais, allemand, italien et parfois, fuse un juron ou une interpellation en arabe ;

Chacun se sent tranquille. Pourtant, la tension gronde » (Mignon, 1997, p.231-233).

Relevez à présent les éléments objectifs ou objectivables (il ne s'agit donc pas d'impressions ou de jugements, mais de faits) qui permettent de caractériser la matérialité physique des lieux à Argelès-Plage.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Relevez également les éléments objectifs ou objectivables qui permettent de préciser les modalités des échanges sociaux.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Poursuivons l'exercice au départ d'une vue de la plage de Roaliguen, de la commune de Sarzeau (Presqu'île de Rhuys, dans le département du Morbihan en France). La photo a été prise à la marée montante et côté littoral.



Sous un autre angle...





Prenons à présent un peu plus de hauteur.

<https://www.google.be/maps/@47.4974709,-2.7717001,779m/data=!3m1!1e3>

Si nous situons la plage du Roaliguen à l'échelle du territoire de la commune de Sarzeau, nous pouvons introduire d'autres considérations.



Nous pouvons tout d'abord tirer un constat objectif après un examen attentif de la carte touristique de la page précédente. Que pouvons-nous dire de la localisation des plages sur le territoire de la ville de Sarzeau ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Poursuivons l'examen des effets structurels de l'organisation de l'espace sur les échanges humains en considérant, comme dans le premier exemple, le type d'habitat.

Les documents cartographiques utilisés dans les pages qui suivent ont été extraits d'un rapport de présentation du plan d'aménagement durable du territoire de la commune de Sarzeau.

[http://www.sarzeau.fr/uploads/media/U764\\_PADD\\_30.09.13.pdf](http://www.sarzeau.fr/uploads/media/U764_PADD_30.09.13.pdf)

[http://www.sarzeau.fr/uploads/media/1-RPresentation\\_30\\_septembre\\_2013\\_Final.pdf](http://www.sarzeau.fr/uploads/media/1-RPresentation_30_septembre_2013_Final.pdf)

Précisons pour ceux qui consulteraient ces documents que l'acronyme SCoT désigne le Schéma de Cohérence Territoriale.

Nous pouvons distinguer le type d'habitat, selon qu'il est concentré ou dispersé, et mettre en lien l'organisation spatiale de l'habitat avec la fréquence des contacts entre les personnes. Que peut-on constater à la lecture de la figure n°1 ?

*Premièrement, on peut constater que le territoire de la commune de Sarzeau comporte des zones d'habitat – des espaces urbanisés apparaissant en couleur rouge –, des espaces agricoles et des espaces boisés.*

*Deuxièmement, on peut constater que certaines des plages sont situées .....*  
.....  
.....

Quels pourraient être alors les effets de l'emplacement des plages sur les échanges entre les personnes qui fréquentent ces plages ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Figure n°1

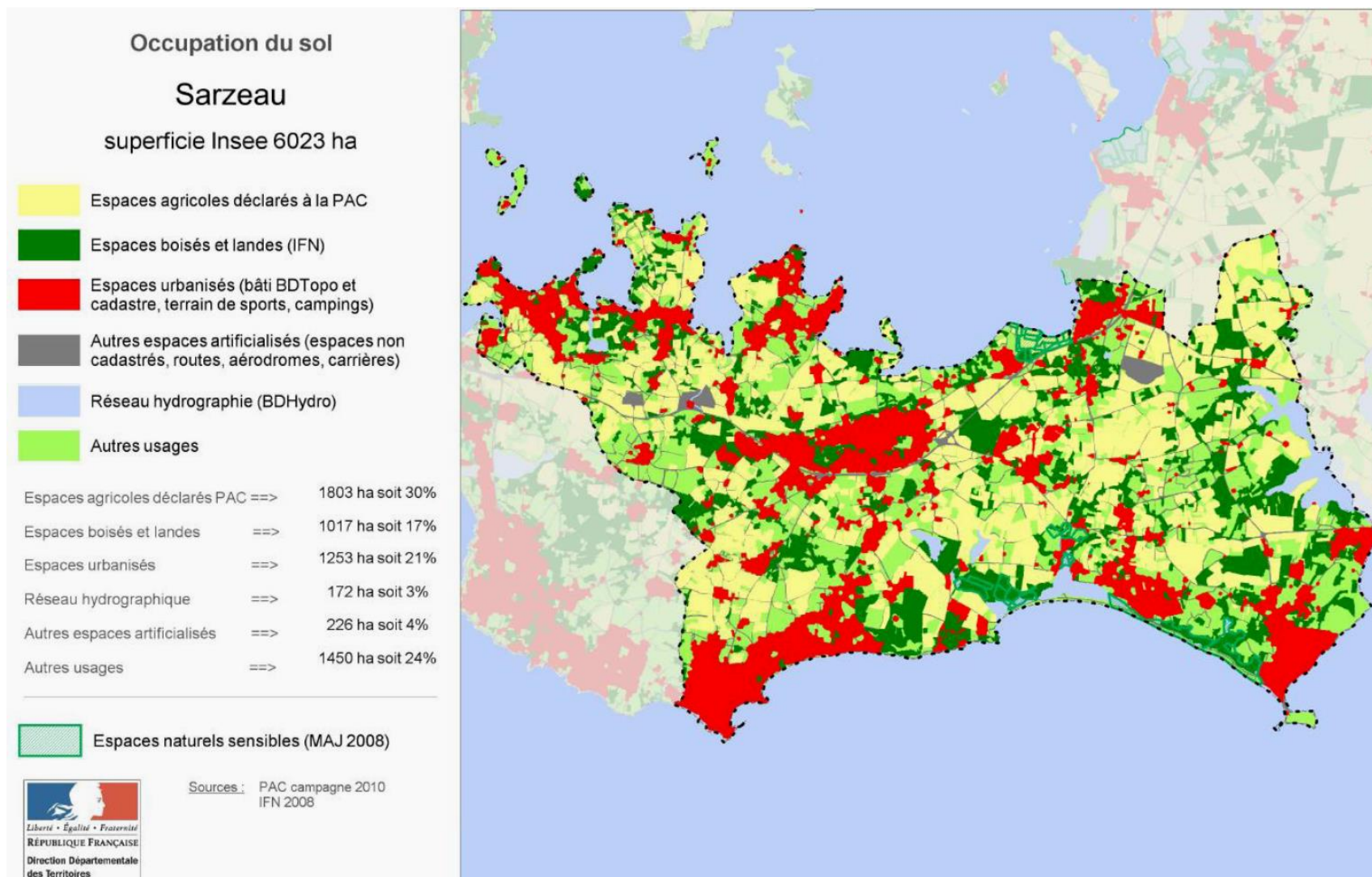






Figure n°2

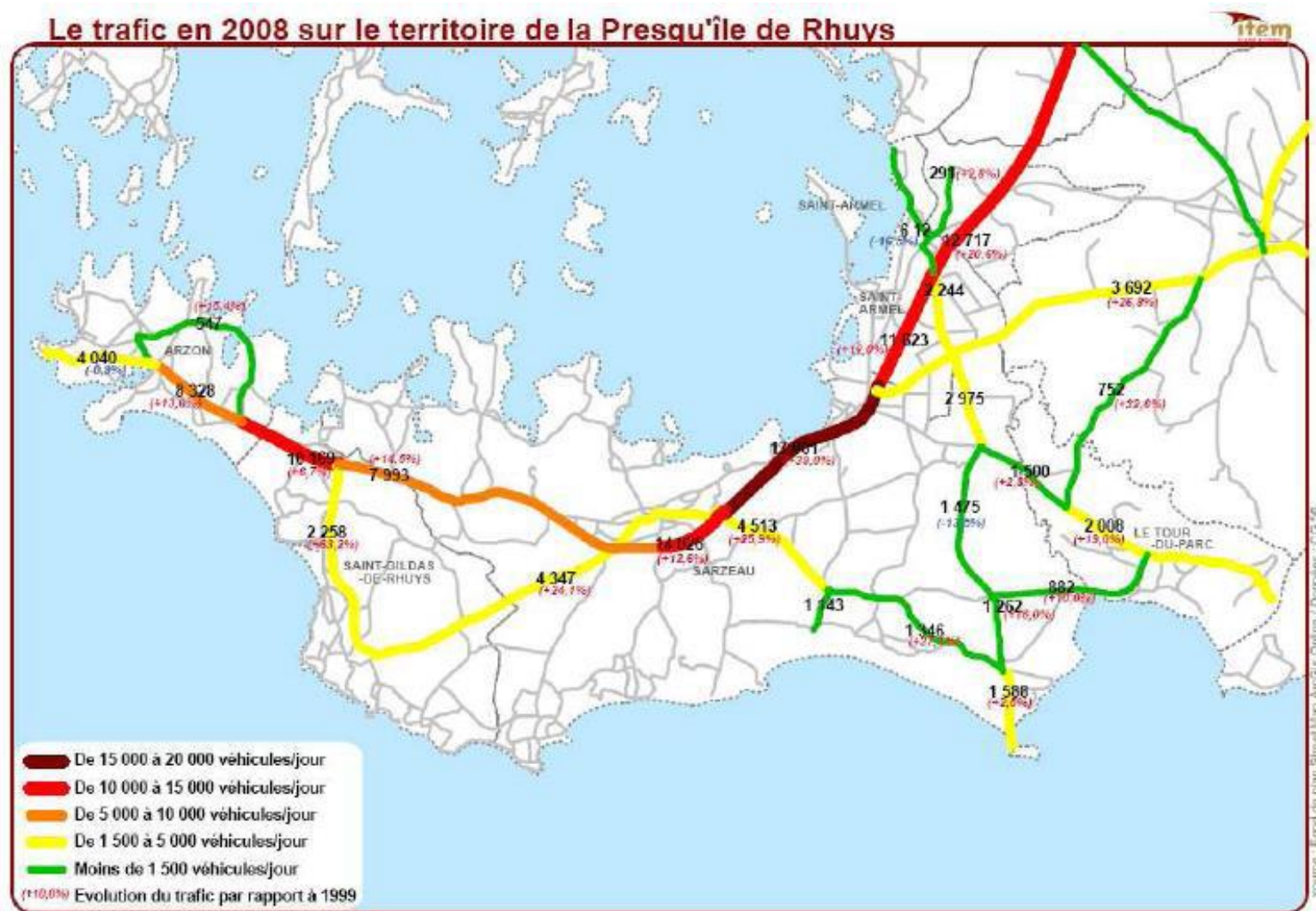


Figure 2bis

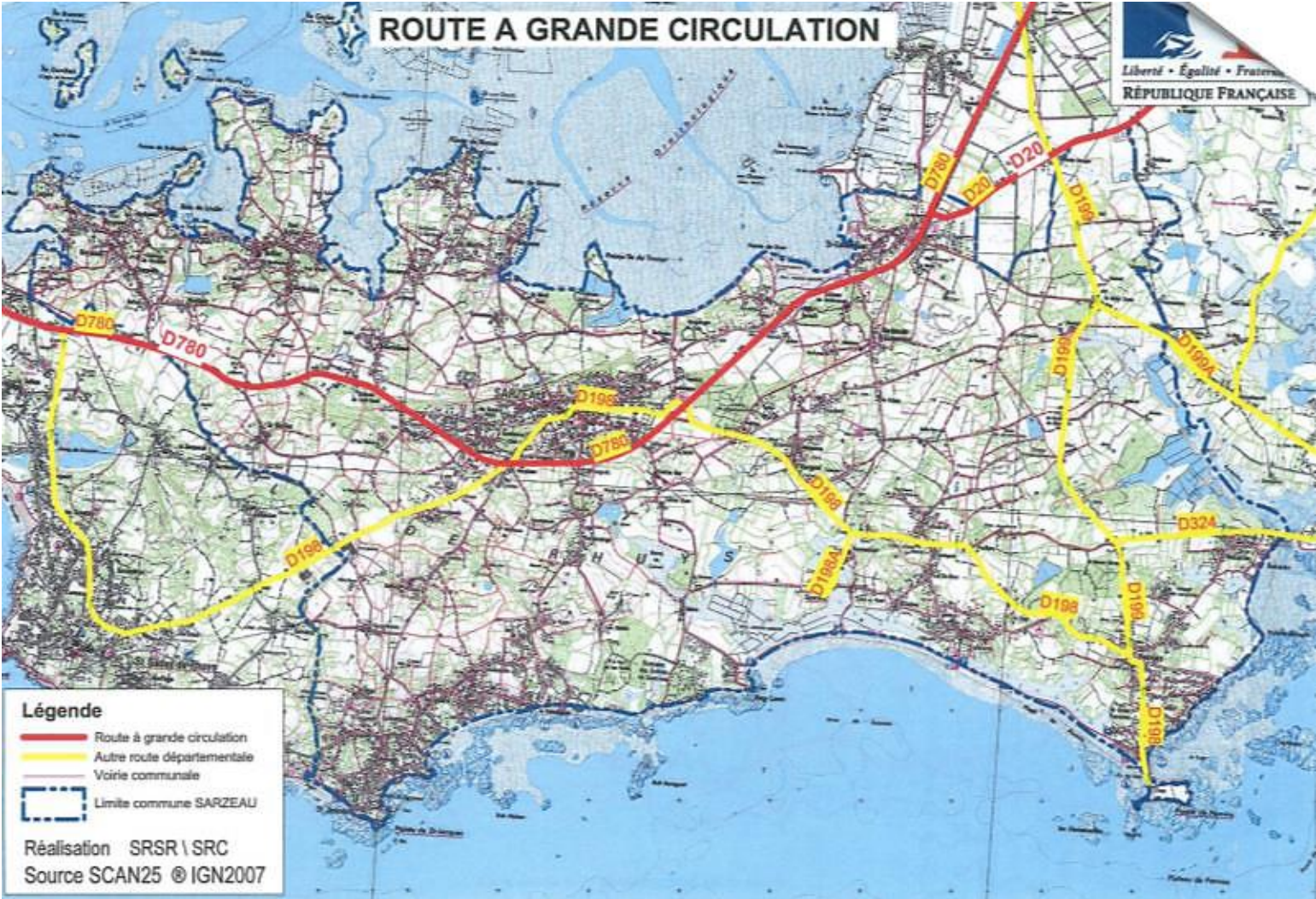


Figure 2ter

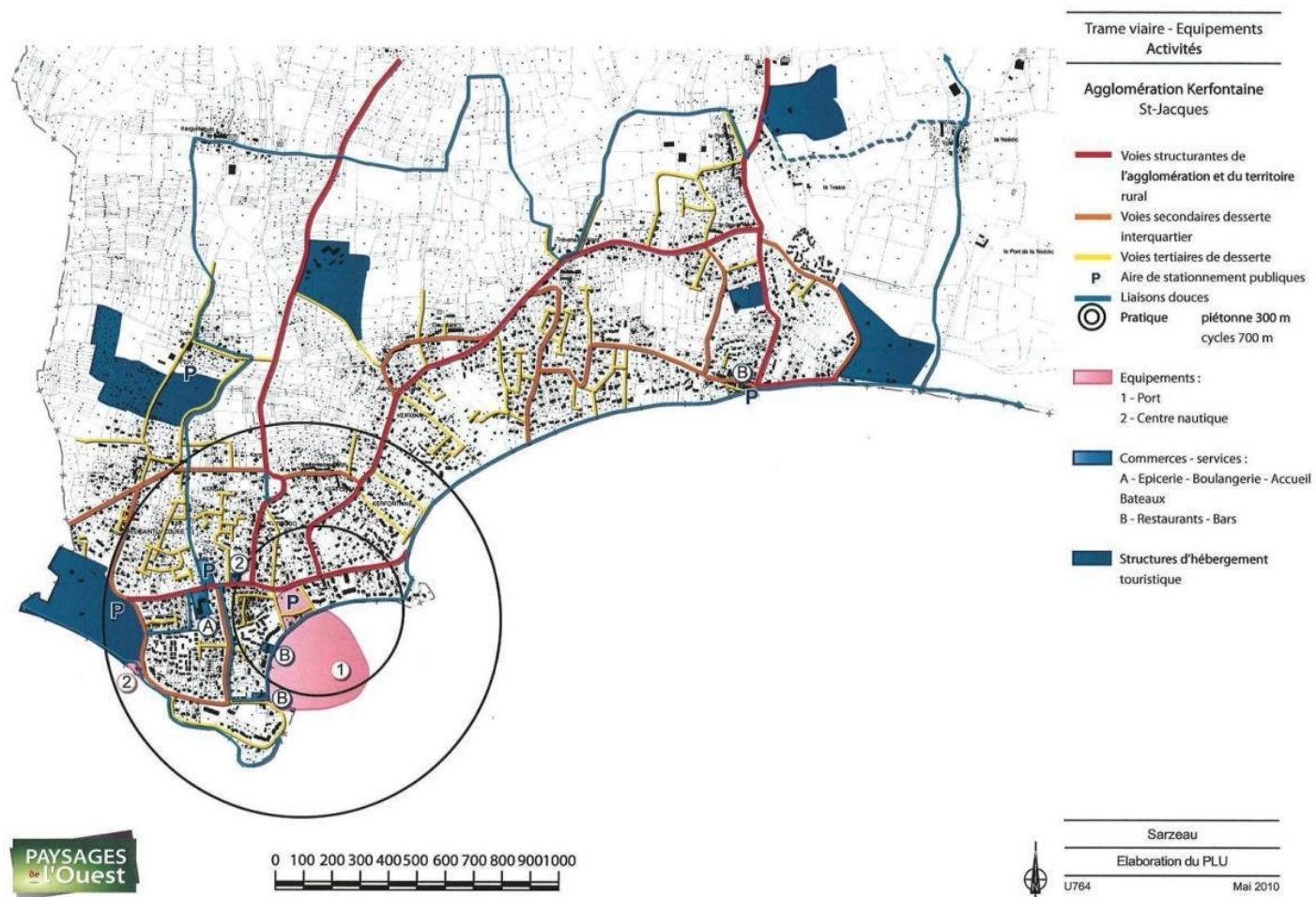
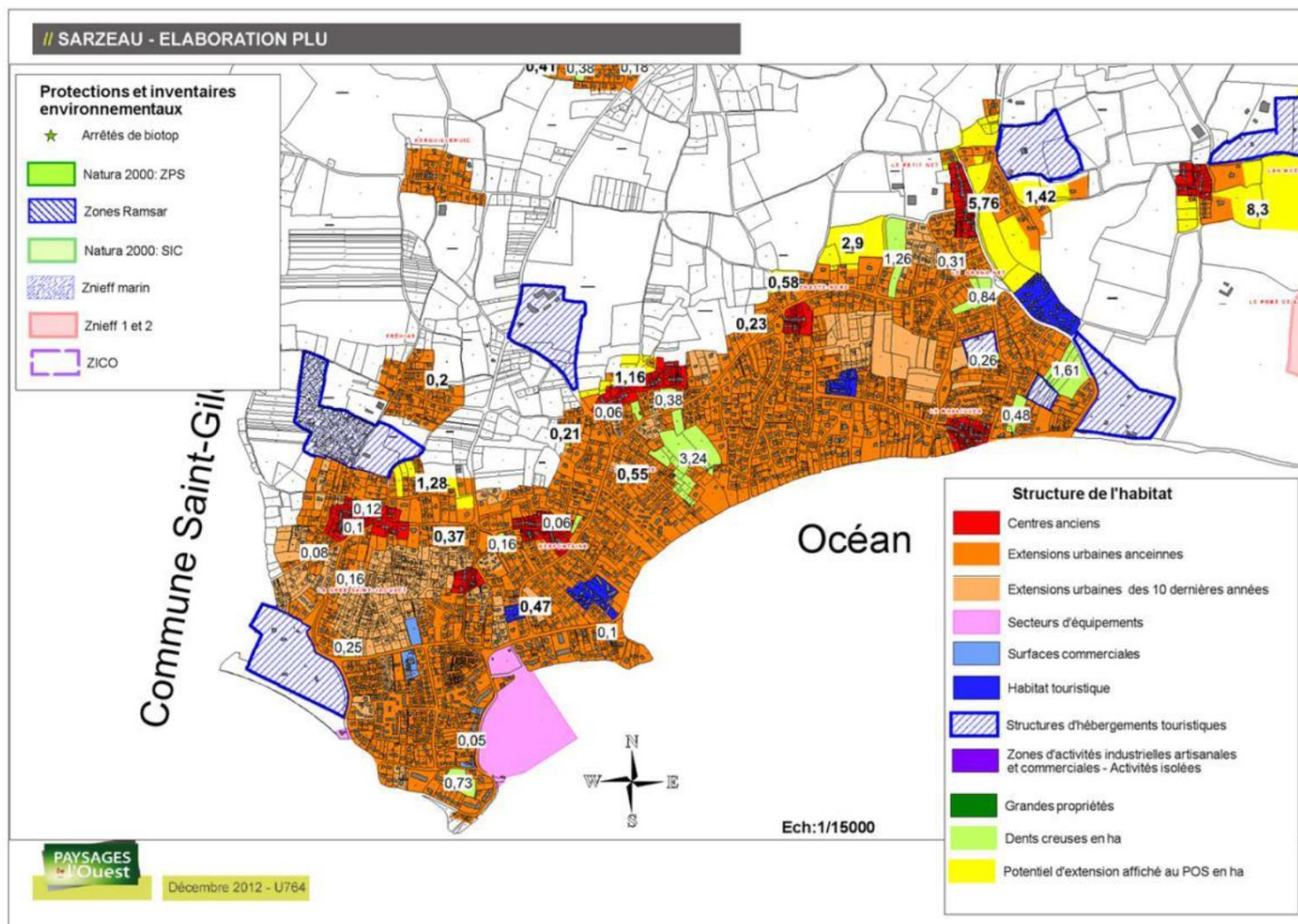






Figure n°3



## 4.- Similitudes et lignes de démarcation

**Une quatrième perspective** consiste à chercher à repérer des espaces homogènes, des territoires marqués par des similitudes socialement pertinentes : par exemple, des zones où on retrouve des traits culturels communs, comme l'usage d'un dialecte, ou des zones marquées par les mêmes problèmes sociaux. Il est possible que ces zones ne se distinguent pas au niveau du paysage et de l'habitat, mais on peut déceler l'inscription au sol d'une histoire culturelle commune passée qui continue d'avoir une incidence dans l'organisation sociale actuelle.

Il nous faut dès lors chercher le passé dans le monde présent, comme le proposait George Herbert Mead (1963, *L'esprit, le soi et la société*, Paris, PUF (traduit de l'anglais par Caze-neuve J., Kaelin E. et Thibault G.) – version originale : *Mind, Self and Society from the Stand-point of a Social Behaviorist*, Chicago, The University of Chicago Press, 1934).

Que pouvons-nous dire de la présence de différentes zones sur le territoire de Sarzeau ?

Tout d'abord, en considérant l'évolution de l'habitat (figure n°4).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Puis en regardant d'un peu plus près des images, des supports anciens mais toujours disponibles tels que des photographies d'époque, des cartes postales, des plans, etc.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Figure n°4

**Evolution de l'urbanisation  
de 1960 à 2010**

**Sarzeau**

- Espace urbanisé avant 1960
- Espace urbanisé entre 1960 et 1999
- Espace urbanisé entre 2000 et 2010

Espace urbanisé calculé autour du bâti avec une distance maxi entre bâtiments de 50m écarté à 25m. Surface minimale retenue pour une zone égale à 0.5 ha.

**Surfaces**

	1960	1999	2004	2010	
	483 ha	1090 ha	1170 ha	1310 ha	urbanisés
soit	8 %	18.1 %	19.4 %	21.7 %	de la commune

**Evolution**

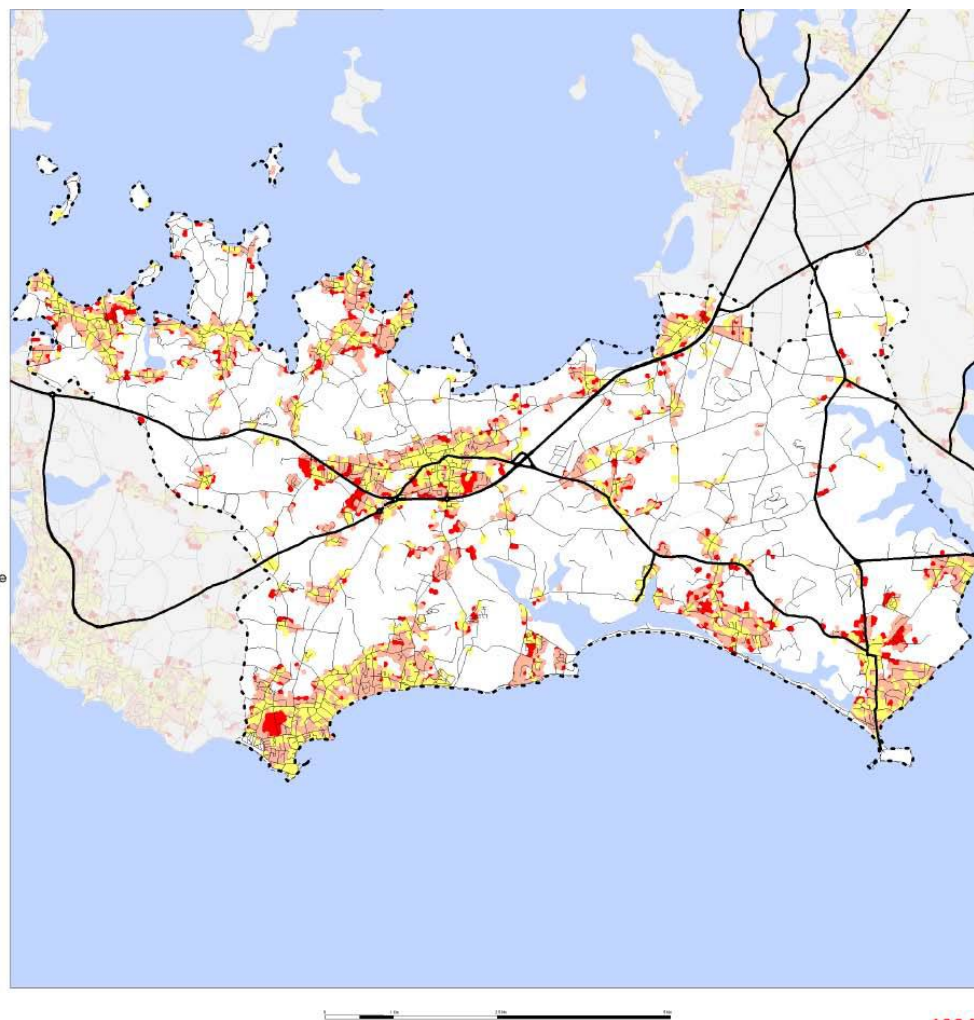
	1960 - 1999	1999 - 2004	2004 - 2010	
	607 ha	80 ha	139 ha	urbanisés
soit	15.6 ha/an	16 ha/an	23.2 ha/an	

Les chiffres de 1999 et 2004 sont ceux de la BDTOPO basés sur la photo-interprétation des orthophotos respectifs. Les chiffres de 2010 sont, quant à eux, basés sur le cadastre 2010 ; ils apportent donc, par conséquent, une tendance d'évolution.

Sources : DDTM 56



Réalisation Réseau Territorial  
Unité Etudes et Observations du Territoire  
©Direction Générale des Impôts - Cadastre - mise à jour 2010  
BD TOPO® ©IGN Paris - édition 2007



Cartes postales anciennes



Morphee\_de\_psalmody

www.delcampe.net



Pat18ppp

www.delcampe.net



Lesbot72

[www.delcampe.net](http://www.delcampe.net)



On peut aussi prendre un peu de hauteur et identifier dans l'organisation du sol lui-même les lignes de démarcation entre des zones d'activités humaines, à petite et à grande échelle.

<http://www.rhuys.com/accueil/decouvrir/prenez-de-la-hauteur>

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Enfin, un détour par l'histoire n'est pas dépourvu d'intérêt. Ce détour nous permettra de mieux comprendre l'organisation de l'espace physique et social. Dans la situation précise de Sarzeau, le site officiel de la commune nous présente les données suivantes.

La surface importante de la commune (6000 hectares) explique en partie son organisation en "trêves" (division de la paroisse en sous-ensembles, dirigés par un diacre tenant ses offices dans une chapelle propre à la trêve, le centre-bourg étant trop éloigné pour les habitants des villages périphériques). Si la pratique religieuse est moins forte que sous l'Ancien Régime ou au XIXe siècle, ces trêves continuent à exister dans l'inconscient collectif et les relations quotidiennes; elles sont au nombre de sept :

- Saint-Saturnin (le bourg), cœur de la paroisse,
- Saint-Maur (villages de Brillac, du Logeo, de Kerassel...),
- Saint-Martin (villages du Ruault, Saint-Martin, Fournevay...),
- Saint-Colombier (villages de St Colombier, Kerhouët, Kerentrec'h...)
- Saint-Démètre (villages de Penvins, la Grée, Banastère...)
- Saint-Nicolas (villages de Kerguet, Suscinio, Bodérin...)
- Saint-Jacques (villages de Kerfontaine, Trévenaste, Kerignard, du Roaliguen...)

Lorsque Sarzeau devint une commune pendant la Révolution, son territoire comprenait en outre les trêves de Saint-Armel et Saint-Clair (Le Tour-du -parc), qui obtinrent leur indépendance au cours du XIXe siècle; Brillac et Penvins tentèrent également de faire sécession, mais en vain. Il persiste encore aujourd'hui une distinction entre "gens du Golfe"

(aod bihan = petite côte) et "gens de l'océan" (aod braz = grande côte) et les différents groupes de villages conservent en partie leur organisation propre, avec leur mairie annexe (Brillac et Penvins), leur école (autrefois Kerignard et Penvins, aujourd'hui encore St Colombier et Brillac), leurs célébrations religieuses occasionnelles (Notre-Dame de la côte à la Grée-Penvins, chapelle St-Jacques à Trévenaste...), voire leur propre paroisse (accordée à Brillac en 1926), leurs commerces (St Jacques, Brillac), leurs propres fêtes (fête de la mer à St-Jacques, moules -partie à Brillac, fêtes médiévales de Suscinio...) et leur bureau de vote. Le tourisme tend à rendre plus ténue cette organisation traditionnelle, tout comme il a contribué à rendre moins sensible (ou moins visible) les spécificités socio-professionnelles de ces groupes de villages : tandis que Sarzeau-bourg monopolisait le commerce et les fonctions publiques, St Jacques et le Logeo étaient surtout constitués de familles de marins, alors que St Colombier, Penvins et Kerguet demeuraient rurales.

Le canton de Sarzeau constitue la limite Sud de la partie bretonnante du diocèse de Vannes (=Bro Gwened). La pratique du breton a décliné au long du XXe siècle, et ce, en plusieurs étapes: d'abord à Arzon, St Gildas-de-Rhuys et au bourg de Sarzeau (années 1900-1930), puis sur les rives du Golfe (entre-deux-guerres), et enfin sur le littoral Sud-Est (années 1940-1970). Aujourd'hui, Penvins, Banastère et Suscinio sont les derniers villages de la presqu'île où l'on trouve encore quelques rares personnes âgées à pratiquer la langue de leurs ancêtres. Ce recul du breton, plus précoce que dans les cantons de l'intérieur du Vannetais, s'explique par plusieurs facteurs : le remplacement systématique de cette langue au profit du français dans l'administration, l'interdiction du breton à l'école (fin XIXe siècle), l'acculturation plus rapide des marins à la nouvelle langue, la perception progressivement acceptée par les bretonnants que la langue de Paris incarnait la modernité et la vague du tourisme à partir de 1950. Néanmoins, l'existence d'une filière scolaire bilingue à Sarzeau depuis les années 1990, montre l'attachement d'une partie de la population à son identité et à sa culture, augurant peut-être un renouveau de la pratique du breton dans le canton.

<http://www.sarzeau.fr/decouvrir-sarzeau/notre-ville/son-histoire/>

Quels seraient dès lors les lignes de clivage qui ont contribué à diviser l'espace physique à Sarzeau ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nous évoquions dans la présentation de cette ultime façon d’appréhender l’espace que des zones se distinguaient par des traits culturels spécifiques, comme l’usage d’un dialecte, ou par la présence de mêmes problèmes sociaux.

Quels seraient alors ces « traits culturels » communs dans le cas de Sarzeau ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Et quels seraient les éventuels problèmes sociaux communs à certaines zones du territoire communal ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



## Evaluation formative n°1

En partant de chacune des scènes suivantes, vous devez préciser comment l'espace est organisé.

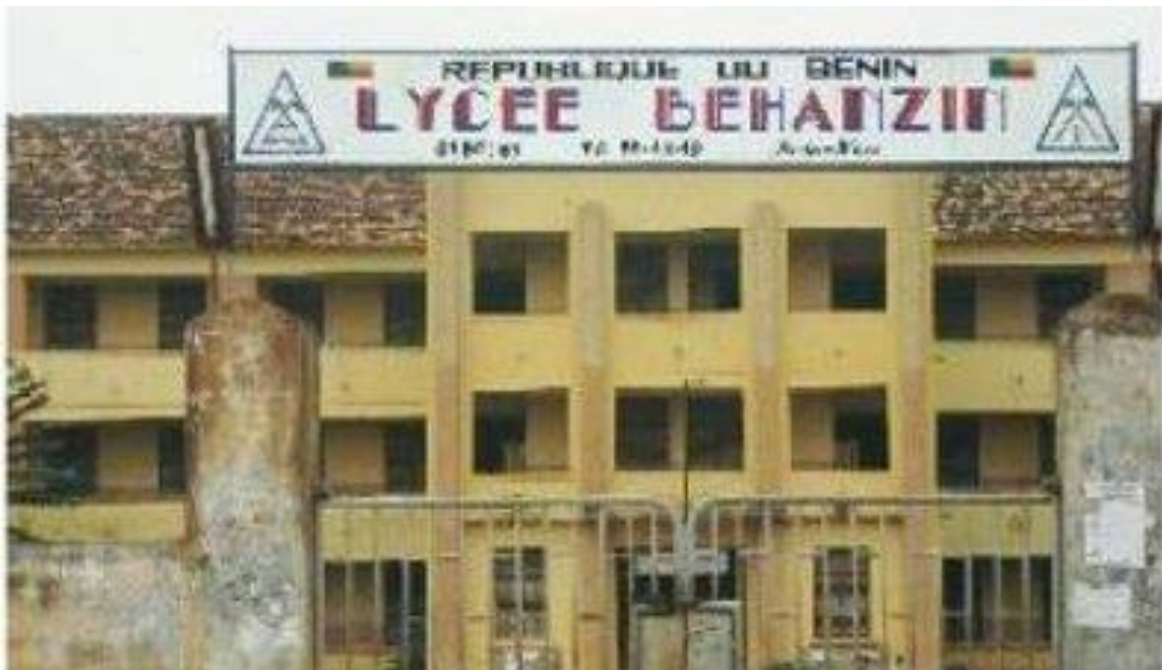
### *Belgique*



**Haiti**



**Bénin**



**Japon**



*Suisse*



*Etats-Unis*



**Premièrement**, identifiez les éléments matériels qui délimitent et « structurent » l'espace où échangent les personnes.

Attention ! Il y a parfois des choses que l'on ne voit plus parce qu'elles nous sont (trop) familières.

**Deuxièmement**, identifiez les points communs à ces différents contextes.

**Troisièmement**, dégagez les effets structurels d'un tel aménagement de l'espace. Les personnes présentes dans ces contextes doivent composer avec un espace aménagé par d'autres. Il y a des choses qu'il est possible de faire, et d'autres qui sont impossibles parce que l'aménagement de l'espace ne le permet pas.

Prenez appui sur les quatre axes qui ont été présentés dans ce chapitre.

## Chapitre 2

### Décor, costumes et accessoires



#### Ce dont il faudra être capable à l'issue de ce chapitre

A l'issue de ce chapitre et de la première évaluation formative, vous devrez être capables de répertorier les accessoires présents dans le contexte que vous avez observé, de distinguer les accessoires qui occupent une position centrale, d'identifier leur fonction, de suggérer le type de préoccupations qui ont poussé à introduire ces accessoires dans le contexte observé. Vous procéderez à la même analyse pour les tenues vestimentaires.

#### La notion centrale de ce chapitre

La fonction ou le rôle d'une chose.



Dans ce chapitre, nous nous appuyerons sur le concept de « fonction ».

L'approche « fonctionnaliste » est l'une des façons pour les sociologues d'étudier le monde social. Elle part de l'idée qu'à l'instar des organes humains, chaque institution sociale remplit une fonction dans la société. Face à un objet ou un artefact, une façon de faire ou d'organiser les choses, un fait social, la question à se poser est alors : à quoi ça sert ?

L'anthropologue Bronislaw Malinowski (1884-1942) est considéré comme le père du fonctionnalisme. Il considère que l'étude d'une société doit passer par une analyse de la façon dont cette société va combler ses besoins, qu'il s'agisse de besoins primaires physiologiques ou de besoins culturels (économiques, juridiques). Les besoins culturels ne peuvent être satisfaits, précise-t-il, que si les besoins primaires l'ont été. Sa théorie est basée sur trois postulats (un postulat étant une proposition que l'on pose a priori pour fonder un modèle d'analyse des choses) :

1. Tout élément d'un système est fonctionnel pour le système social tout entier (postulat de l'unité fonctionnelle).
2. Chaque élément social et culturel remplit une fonction dans le système (postulat du fonctionnalisme universel).
3. Chaque élément est indispensable au système (postulat de nécessité).

Le sociologue Emile Durkheim dans *La division du travail social*, ouvrage publié en 1893, avait lui aussi posé les bases d'une approche fonctionnaliste. Pour Emile Durkheim, se demander quelle est la fonction d'une chose, c'est chercher à quel besoin elle correspond ou quel est son rôle dans l'ensemble des choses observées.

Pour Durkheim, il n'est possible de dégager la fonction ou le rôle d'une chose que si l'on considère l'ensemble des choses présentes dans un contexte donné. La fonction d'une chose, c'est sa contribution apportée au système auquel il appartient.

Il se peut que cette chose ait été introduite intentionnellement, qu'elle fait suite à une volonté manifeste mais il se peut aussi que la fonction ou le rôle de cette chose ait surgi ultérieurement. L'essentiel, pour Durkheim, n'est pas là. Partant de l'exemple de la division du travail (c'est-à-dire la façon dont les tâches nécessaires pour la production et la reproduction de la vie en société sont réparties entre les individus), il précise les raisons qui l'ont poussé à opter pour le terme de « fonction » ou de « rôle » et non pour ceux de but, d'objet, de résultat ou d'effet.

Si nous avons choisi ce terme, c'est que tout autre serait inexact ou équivoque. Nous ne pouvons employer celui de but ou d'objet et parler de la fin de la division du travail, parce que ce serait supposer que la division du travail existe en vue des résultats que nous allons déterminer. Celui de résultats ou d'effets ne saurait davantage nous satisfaire, parce qu'il n'éveille aucune idée de correspondance. Au contraire, le mot de rôle ou de fonction a le grand avantage d'impliquer cette idée, mais sans rien préjuger sur la question de savoir comment cette correspondance s'est établie, si elle résulte d'une adaptation intentionnelle et préconçue ou d'un ajustement après coup. Or, ce qui

nous importe, c'est de savoir si elle existe et en quoi elle consiste, non si elle a été pressentie par avance ni même si elle a été sentie ultérieurement (Durkheim, 1893 : 56).

Plus tard, le sociologue américain Robert King Merton (1910-2003) apporte des nuances aux postulats de Malinowski.

1. Un élément du système n'est pas nécessairement fonctionnel : il peut être dysfonctionnel ou avoir plusieurs fonctions.
2. Un élément ne remplit pas nécessairement une fonction pour tout le système : une chose peut être fonctionnelle pour un groupe et dysfonctionnelle pour un autre groupe.
3. Chaque élément n'est pas nécessairement indispensable : plusieurs éléments peuvent remplir une même fonction dans un système.

Merton proposera une importante distinction entre fonction manifeste et fonction latente. Les conséquences d'une fonction latente ne sont ni voulues ni perçues par les acteurs. Merton évoque le rituel des indiens Hopi qui se rassemble pour appeler la pluie. Cela ne « fonctionne » évidemment pas, mais cela permet de maintenir la cohésion sociale dans la tribu. Un autre exemple nous permettra d'illustrer l'intérêt de cette distinction.

Le sociologue Hugues Draelants (2006, « Le redoublement est moins un problème qu'une solution. Comprendre l'attachement social au redoublement en Belgique francophone », *Les Cahiers de Recherche en Education et Formation*, n°52, GIRSEF, Louvain-la-Neuve, p.13-14) s'interroge sur la fonction du redoublement, sur les raisons de l'attachement des enseignants en Communauté française de Belgique à cette sanction scolaire et sur les raisons de leur méfiance à l'égard des cycles d'études durant lesquels, selon l'expression souvent utilisée, « on passe automatiquement d'une année à l'autre ».

Tant que l'on se cantonne dans l'analyse des conséquences manifestes du redoublement, il est relativement facile de porter des jugements moraux sur la pratique ou la croyance en question. Se prononcer pour la suppression du redoublement au motif selon lequel il est « inefficace » – à cet égard le constat des pédagogues et chercheurs en éducation est sans appel – revient à dire que la danse du serpent des indiens Hopi (une des cérémonies amérindiennes les plus spectaculaires) pour faire venir la pluie ne sert à rien. Or, par un tel jugement, on manifeste simplement son ignorance et son incompréhension des rituels amérindiens et plus largement de la place du symbolique dans les sociétés traditionnelles. Ainsi, dans cet exemple, la description du cérémonial ne doit pas se borner aux actions qui paraissent orientées vers l'intervention des dieux dans les phénomènes météorologiques (fonction manifeste). Il s'agit de rechercher la ou les fonctions latentes du rituel. Par exemple, si les spectateurs croient qu'un shaman est capable d'appeler la pluie, de faire lever le soleil ou de l'arrêter dans sa course, cela lui confère un pouvoir certain. La magie sociale est en effet affaire de croyance généralisée (Accardo, 1997). Il s'agit donc de retourner sur notre monde les questions que les anthropologues-ethnologues posent aux autres mondes.



## 1.- Le décor des bords de mer



La plage du Roaliguen, comme d'autres plages, est un espace qui a été aménagé ; il n'est pas resté dans son état originel, son évolution n'est pas due qu'aux éléments naturels (mouvements telluriques, érosion,...). Pointez ici les éléments qui sont dus à l'activité ou à l'action des hommes.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## 1.1.- Promenades et jetées

### Promenade des Anglais (Nice)



<http://soledad.vip-blog.com/vip/article/4762275,La-C%C3%B4te-dAzur-avant-les-touristes.html>

Jetée de la Chapelle (Arcachon)



110 ARCACHON. — Les Villas vues de la Jetée de la Chapelle.

<http://leonc.free.fr/chapelle/chap15.htm>

Jetée de Courseulles-sur-Mer (Calvados)



Jetée de Brighton (Angleterre)



Jetées et promenades sont des aménagements qui partagent des traits communs. Lesquels ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A quoi ça sert, une jetée ou une promenade ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....



### 3.2.- Casinos et hôtels

Casino de la plage (Arcachon) au début du 20<sup>e</sup> siècle, dans les années 70 et actuellement.



Un casino ? Ce qu'on y fait ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A quoi ça sert, un casino ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Hôtel Royal Barrière à Deauville



Station balnéaire de La Grande Motte



Colonie de vacances Notre-Dame du Bonsecours (La Guérinière, Vendée)



Hôtels, colonies de vacances et tours à appartements sont des aménagements qui partagent des traits communs. Lesquels ?

.....

.....

.....

.....

A quoi ça sert, un hôtel, une résidence, une colonie de vacances ?

.....

.....

.....

.....

.....

L'aménagement des bords de mer a donc figé le passé et des préoccupations portées par ceux qui nous ont précédés.

D'importants travaux d'aménagement urbanistique ont été réalisés : des stations balnéaires ont été créées de toutes pièces, avec des préoccupations variables selon les époques.

C'est le cas des stations de Malo-les-Bains (département du Nord) et de Wimereux (département du Pas-de-Calais), situées sur la Côte d'Opale et au bord de grandes plages de sable. On le sait, les conditions météorologiques du Nord sont bien différentes de celles du pourtour méditerranéen... Le site web de l'Office du Tourisme de Wimereux l'annonce d'emblée : « Du grand air » !

Et pourtant, en dépit d'une météo souvent capricieuse, ces lieux ont été aménagés pour devenir des lieux de tourisme et mieux encore, des lieux de « villégiature ». Mais quand, comment et pourquoi ?



*Digue-promenade d'Ambleteuse (Pas-de-Calais), juillet 2017.*



*Vue de la plage de Wimereux, juillet 2017*



*Vue de la digue-promenade de Wimereux, 2017*

### 3.3.- Plages et stations balnéaires

Partons tout d'abord des propositions suivantes, dues au sociologue français Jean-Claude Kaufmann, auteur d'une analyse de la pratique du topless à la plage. Dans cet ouvrage, il écrit notamment que :

Le sable rêvé pour délivrer la magie des lieux est chaud et mou, couchis douillet pour un corps indolent qui expérimente l'immobilité nécessaire à la perception diffuse des sensations. Cette plage molle et passive, telle que nous la connaissons aujourd'hui, solidement installée dans son stéréotype, n'est devenue vraiment dominante que dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Elle a dû vaincre pour cela la référence première, qui était celle des mers froides, du sable dur et du corps tonique. La transformation du regard porté sur le rivage s'est d'abord alimentée à l'idée positive de l'océan vigoureux, régénérateur des organismes affaiblis par les miasmes de la ville. C'est l'époque des immersions brutales dans les eaux glacées, du « bain à la lame », où les seuls plaisirs sont ceux de la douleur et de la suffocation (Corbin A., 1988, *Le territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage. 1750-1840*, Paris, Flammarion). Époque qui hors de la place voit s'épanouir la très militaire et masculine gymnastique. La gymnastique perdra peu à peu ce double caractère, en se diluant dans des pratiques plus diversifiées et en s'intégrant dans une définition moins martiale (Segalen, M., 1994, *Les enfants d'Achille et de Nike, une ethnologie de la course à pied ordinaire*, Paris, Métailié). Ce type d'exercice reste présent sur les plages : natation, jeux de raquettes ou de ballons. Mais il est très minoritaire par rapport à la tendance contraire : la langueur statique du corps réceptacle de sensations.

La plage moderne du sable chaud et mou et de la torpeur sensitive a curieusement commencé à s'esquisser à travers la figure venue d'Angleterre de l'invalid, malade ou supposé tel, amené en convalescence sur le rivage (Corbin, 1988). Seul, immobile face aux éléments, n'osant encore trop avouer les plaisirs qu'il ressent, l'invalid apprend une « façon neuve d'éprouver son corps », « une nouvelle économie des sensations » (Corbin, 1988, p.113).

Puisant dans l'héritage romantique, cette écoute tournée vers l'intérieur invite à la rêverie et à une pensée flottante attentive aux vibrations du moi. Dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, quelques guides commencent à présenter la plage sous une forme hédoniste et passive. Comme celui-ci, qui propose de se laisser « envahir par cette bonne paresse qui nous saisit sur le sable des grèves » (cité par Rauch, A., 1988, *Vacances et pratiques corporelles*, Paris, PUF, p.52). Mais il faudra attendre l'invention sociale du soleil et du bronzage pour que le sable mou domine définitivement le sable dur.

(Kaufmann, 1998, p.33-34).

Les usages de la plage ont donc évolué dans l’histoire. Kaufmann distingue ici plusieurs périodes. Lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

.....

Le sable peut remplir différentes fonctions, selon qu’il soit dur ou mou, selon également les « préoccupations » propres à chacune des périodes distinguées. Nous considérerons dans un premier temps que le terme de « préoccupations » recouvre en partie celui de « besoins » qui apparaît dans les conceptions de Durkheim et de Malinowski. Quelles sont ces fonctions et ces préoccupations ?

.....

.....

.....

.....

.....

Un ouvrage dirigé par Bernard Toulhier (2010, *Architecture et urbanisme. Villégiature des bords de mer. XVIIIe- XXème siècle*, Paris, Editions du patrimoine) propose un regard historique sur l’architecture des villes balnéaires. Extraits du résumé, tel que proposé en quatrième de couverture.

La mode de la villégiature thermique est lancée à la fin du 18<sup>e</sup> siècle par les Anglais et s’étend très vite aux stations balnéaires dans toute l’Europe : les aristocrates se prennent d’un véritable engouement pour ces séjours à la fois ludiques et thérapeutiques.

Au 19<sup>e</sup> siècle, l’essor de l’aménagement du littoral est fulgurant et ne cesse de croître jusqu’aux années 1930. Jetées, digues, esplanades, promenades plantées, « mails » et avenues facilitent l’accès et la promenade au sein de stations balnéaires entièrement aménagées pour le bien-être des estivants : établissements de bains et de santé, courts de tennis, hippodromes, golfs, sports nautiques mais aussi musées, casinos, théâtres, cafés, opéras, lieux de cultes... On érige de somptueuses villas, des folies luxueuses et des hôtels fastueux agrémentés de jardins sophistiqués et luxuriants.

L'essor de la villégiature a donné naissance à une architecture et un urbanisme qui sont bien davantage qu'un style : c'est un esprit, un mode de vie, voire un modèle de société.

<http://blogscd.paris-sorbonne.fr/2012/01/sejours-en-bord-de-mer/>

Qui a introduit l'idée de passer du temps au bord de la mer ?

.....  
.....

Que souhaitaient trouver ces « pionniers » dans les stations balnéaires nouvellement créées ?

.....  
.....  
.....  
.....

Passons à présent à l'organisation de l'habitat dans les stations balnéaires qui sont nées et se sont développées dans le courant du 19<sup>ème</sup> siècle. Dans l'analyse des conditions et des modalités de leur développement, nous retrouverons des éléments abordés dans le chapitre précédent (les effets structurels de l'espace). Nous mobiliserons également la notion de fonction telle que nous l'avons présentée en début de ce deuxième chapitre.

Trois cas de figure seront analysés : Malo-les-Bains, Wimereux et le littoral du Languedoc-Roussillon. Cette analyse comparative nous permettra d'appréhender « en creux » la situation de Sarzeau qui nous a servi dans l'élucidation des effets structurels de l'espace.



## Un premier cas de figure : Malo-les-Bains (Nord)

### Villas malouines, patrimoine balnéaire

L'histoire de la station balnéaire de Malo-les-Bains commence en fait le 18 mars 1858 quand la ville de Dunkerque vend à Gaspard Malo les dunes dites de l'Est représentant une superficie de 641 hectares. Dans un premier temps, l'homme d'affaires cherche à rentabiliser son acquisition par diverses plantations, oyats, luzerne, pins et saules, mais cette entreprise est contrariée par les conditions climatiques locales.

Après cet échec, la création en 1867 d'un nouveau casino-hôtel offre des perspectives de développement prometteuses, notamment l'avènement d'une station balnéaire, et incite Malo à se lancer dans des opérations de lotissement. Mais les débuts sont difficiles, en particulier en raison du coup d'arrêt à la vente des terrains, occasionné par la guerre de 1870-71. En fait, l'urbanisation du front de mer ne s'accélère que dix ans plus tard.

### L'ère des promoteurs



À partir de 1880, les promoteurs Hamoir et Wagner rachètent à Gaspard Malo de vastes espaces de dunes vierges y compris sur le front de mer et, en moins de trois ans, deux cents « chalets » sont construits après des campagnes publicitaires alimentées par des

journalistes et auteurs parisiens célèbres, tels Edmond About, Francisque Sarcey ou Henry Bauer, qui, les premiers, séduits par ce site exceptionnel, se font construire des villas. À ce titre, ils peuvent être considérés comme les véritables pionniers de la station balnéaire. Cependant, cet engouement parisien est de courte durée et cède rapidement la place à celui des notables de la région.

Ainsi, dès 1894, la villa d'About (Marmaille) est rachetée par Antoine Repaire, directeur d'une usine d'Haulchain, celle de Bauer (Marguerite) est acquise par Arthur Hugot, fabricant de sucre à Lens, et M. Duriez de Quillacq, fabricant de sucre à Bourbourg, reprend celle de Sarcey (Les Flots). Quant à la villa Les Moineaux, construite sur les plans de Viollet-le-Duc et propriété du célèbre chirurgien Georges Félizet, elle passe en 1914 aux mains d'un entrepreneur en teinturerie de Roubaix. D'après le plan établi en 1894, une trentaine de villas se partagent la bande de terrain située entre la rue Belle-Rade et la propriété Félizet, et de nouvelles constructions apparaissent dans les espaces vacants à l'intérieur de ce front.

### L'aménagement de l'espace public

Mettre en valeur la plage, tel était aussi l'enjeu en cette fin du XIXe siècle, pour attirer les visiteurs et les estivants et favoriser les initiatives privées. Dès 1885, la ville de Dunkerque fait construire une digue promenade sur la portion du littoral qui lui appartient, face au Kursaal. Celle-ci est prolongée sur le territoire de Rosendaël pour s'étendre en 1891 sur une longueur de 700 mètres et atteindre la rue de Flandre en 1896. Quand est créée la commune de Malo-les-Bains (1891), la nouvelle municipalité, soucieuse de préserver la qualité de l'espace public et

d'assurer un meilleur ensoleillement de la promenade, décrète, pour toute construction en front de mer, une servitude imposant une terrasse de dix mètres de profondeur.

### Des architectes réputés



Malo-les-Bains devient ainsi un lieu de villégiature très prisé par les classes aisées et les nouveaux propriétaires, qui disposent de gros

moyens, font appel à des architectes réputés, lillois pour la plupart. C'est ainsi que le front de mer devient une vitrine de l'architecture régionale. Les architectes les plus actifs semblent être Baert et Boidin, associés à Louis Gilquin qui, de 1885 à 1895 construisent une vingtaine de villas et chalets. À noter qu'ils sont également les auteurs des Bains Dunkerquois (1895). Leur réalisation la plus spectaculaire est certainement la villa Saint-Pierre, construite pour le propriétaire d'une teinturerie lilloise, aujourd'hui disparue et se trouvant à l'emplacement de l'actuel immeuble Miramar. Autre architecte de renom qui intervient à Malo-les-Bains : Léonce Hainez, connu pour avoir réalisé à Lille l'Institut Pasteur et le théâtre Sébastopol. Citons encore Gustave Goris (villa Faidherbe) ou Jules Potier dont sa demeure personnelle, la villa Cécile, construite en 1897 au 23 rue Belle-Rade, est un des fleurons de la station balnéaire.

Patrick Odone, « Villas malouines, patrimoine balnéaire », <http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/fr/territoire/histoire-du-territoire/villas-malouines-patrimoine-balneaire/index.html>, consulté le 08/09/2015

Quand l'aménagement des bords de mer débute-t-il ?

.....  
.....

Qui met en œuvre les projets urbanistiques ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Quels types de bâtiments construit-on ?

.....

.....

.....

.....

A qui se destinaient ces bâtiments ?

.....

.....

.....

.....

La municipalité de Malo-les-Bains va elle aussi procéder à des aménagements de l'espace public. Quels aménagements et pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

A quoi servent ces bâtiments et ces aménagements ?

.....

.....

.....

.....

A quelles préoccupations répondaient ces aménagements ?

.....

.....

.....

.....

## Un deuxième cas de figure : Wimereux (Pas-de-Calais)

Références bibliographiques :

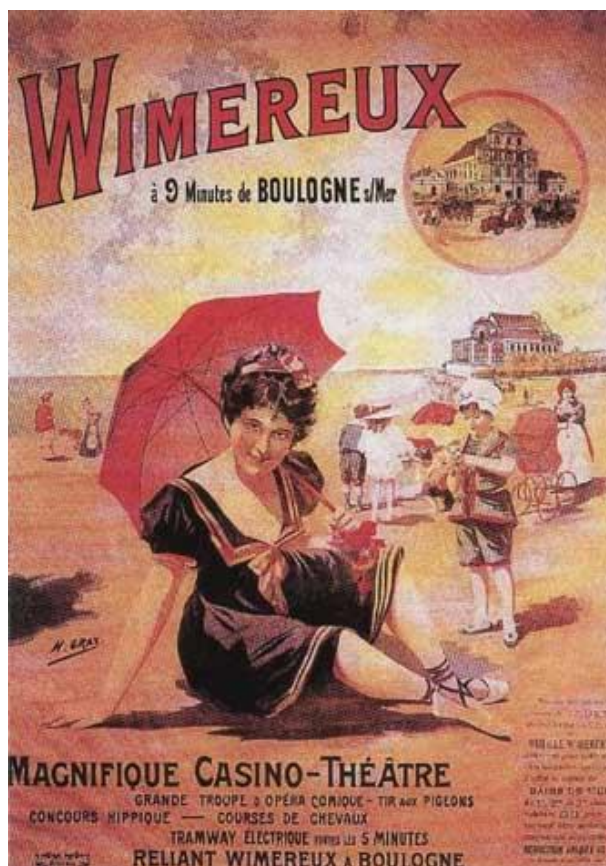
Lazzaroti, Olivier (2008), « Wimereux, station balnéaire de villégiature (1860-1930) : la « machine à habiter » », *In Situ. Revue des patrimoines*, 9, [En ligne], 9/2008, mis en ligne le 18 avril 2012, consulté le 05 septembre 2017. URL : <http://insitu.revues.org/4031> ; DOI : 10.4000/insitu.4031

Un lieu : Wimereux, hameau isolé de l'estuaire dunaire de la commune rurale de Wimille puis camp militaire de Napoléon Ier (1804-1805) et de Napoléon III (1854-1856), se construit à l'époque de ce dernier, comme station balnéaire de villégiature.

Une époque : approximativement, des années 1860 aux années 1930.

Deux affiches : la première, datant de la fin du XIXe siècle (fig.n°1), révèle Wimereux comme station balnéaire de villégiature émergente, dans l'orbite immédiate de Boulogne-sur-Mer depuis laquelle est choisi le point de vue. L'invitation est claire, efficacement soulignée par le sourire aimable de la jeune femme plantureuse : la plage, ses gens et ses jeux et ce « magnifique casino-théâtre » seront autant d'arguments de choix, tout comme les facilités d'accès, parmi d'autres promesses.

*Figure 1*



*Affiche de Wimereux vue de Boulogne-sur-Mer, début du XXe siècle.*

La seconde (fig. n°2)<sup>1</sup>, datant de la fin des années 1920, offre un autre point de vue sur la même station. Devenue ville à part entière, avec sa propre église achevée en 1868, elle est aussi présentée avec ses équipements d'un modernisme dernier cri comme le viaduc ferroviaire par exemple. Elle n'est plus seulement localisée par rapport à Boulogne mais aussi par référence aux grandes capitales européennes. C'est qu'on y accède, directement, par le train. Et ce Wimereux, figuré depuis les balcons de ses falaises Nord, donne bien l'impression d'un lieu abouti, si l'on peut dire, à la fois autonome et cohérent. De fait, en à peine trente ans, pratiquement le temps d'une génération à cette époque, la différence entre ces deux affiches met en évidence les profondes transformations d'un lieu : lesquelles ? Comment ? Pourquoi ?

*Figure 2*



*Affiche de Wimereux vue de la falaise nord de la station, fin des années 1920.*

<sup>1</sup> Pour une analyse précise de cette affiche, voir : Lazzarotti, Olivier, 2001, « Tourismus : Von Orten und Menschen », in *Voyage, Jahrbuch für Reise & Tourismusforschung*, p.72-78

Répondre à ces questions revient à centrer le propos sur le thème même de la villégiature, ce qui impose d'emblée d'en préciser la définition. En reprenant la démarche initiée par l'équipe de recherche Mobilité, Itinéraires, Tourismes (Université de Paris VII), il est possible de définir la notion, considérée au sens contemporain du terme pour exclure les références à une histoire plus ancienne, non pas par un espace habité, un lieu de villégiature, mais par la présence de villégiateurs, alors considérés comme type de touristes, dans ce lieu. Comment, dès lors, définir un touriste ?

Du point de vue de la pratique géographique, on peut considérer comme tel : « un habitant se déplaçant temporairement vers des lieux situés dans l'espace-temps hors du quotidien afin d'y développer des pratiques récréatives »<sup>2</sup>. La notion de déplacement est donc centrale. Il s'agit de la comprendre, stricto sensu, comme un changement de lieu, comme passage d'un lieu à un autre, soit encore comme franchissement d'un « horizon d'altérité ». Dans le cas précis du tourisme, il s'agit de se déplacer vers des lieux peu, voire pas connus, d'échapper aux espaces familiers et quotidiens. Du coup, les touristes habitent bien un lieu différent de leurs référents habituels et ce temporairement.

Finalement, nous disposons désormais des notions suffisantes pour proposer la définition d'un villégiateur qui peut aussi être celle d'une villégiatrice, comme touriste en « stationnement », c'est-à-dire touriste en pause dans son mouvement : un habitant temporaire, mais qui peut aussi être plus ou moins régulier, d'un lieu. Logiquement, ce « stationnement » répond à l'intentionnalité récréative fondatrice du touriste. Une autre manière d'habiter, donc, qui valorise le corps, c'est-à-dire aussi le désir de l'autre : la rencontre heureuse, finalement.

Et ainsi, implantée au fond de la Baie Saint-Jean, au nord de Boulogne-sur-Mer et sur la Côte d'Opale, Wimereux présente l'intérêt de tous les lieux qui sont, à la fois, totalement uniques et complètement banals. C'est que, entre les deux dates qui s'affichent, grosso modo, comme celle de sa naissance et celle du début de sa fin, se déploie un lieu typique dont l'étude doit permettre de mieux cerner ce que l'on peut, géographiquement, comprendre comme étant une station balnéaire de « villégiature » et ce que l'habiter peut vouloir dire.

## **1.- Une station balnéaire de villégiature : lieu unique, lieu banal**

Le principe même d'un tel lieu est d'être à la fois unique et banal, un lieu de dépaysement pour les touristes mais qui, même inconnu, reste reconnaissable. Ce subtil agencement permet, en effet, de créer l'envie de venir là et nulle part ailleurs, et de donner en même temps l'assurance d'être dans un lieu sans risque de « pure perte ». Comment cela se fait-il ?

---

<sup>2</sup> Sur cette question et pour des développements sur les notions qui suivent, on pourra voir : Équipe MIT, 2002, *Tourismes 1, lieux communs*. Paris : Belin, coll. Mappemonde ; Stock Mathis, (coord.), Dehoorne Olivier, Duhamel Philippe, Gay Jean-Christophe, Knafou Rémy, Sacareau Isabelle et Philippe Violier, 2003, *Le tourisme, acteurs, lieux et enjeux*, Paris : Coll. Belin sup., p.287

## 1.1.- Etre singulier, un habitat de conquête

Le premier terme de cette équation est la singularité, considérée comme ce qui est propre au lieu mais qui, en même temps, l'intègre au Monde. Un des modes de singularisation des stations est l'invention et la spectacularisation du « front de mer » et de son habitat : la promenade et la villa.

### 1.1.1.- L'enchantement des sens

L'éclectisme architectural résonne des valeurs esthétiques du courant romantique, dans un mélange unique d'évocations décoratives régionalistes, historiques, militaires, voire religieuses, etc. Ce sont autant de motifs qui présentent le lieu comme celui du sensible et, ce faisant, comme appel aux sens.

Réflexivement, la station n'est pas seulement visible. Elle est aussi de ces lieux qui rendent visibles ceux qui la fréquentent, aux yeux des autres villégiateurs, certes, mais aussi de ceux qui n'y sont pas. Ainsi, le récit de soi ici ou là devient l'occasion d'une valorisation de soi.

De fait, les artistes, dont la personnalité et l'œuvre sont directement fondées sur l'unique, voire l'exceptionnel, deviennent des faiseurs de lieux<sup>3</sup>. Ici, à Wimereux, s'est posé Édouard Zier (1856-1924), peintre à l'occasion orientaliste, sinon académique. Sa villa, ouverte sur une ample vue, fut ensuite acquise par Felix del Marle (1889-1952), artiste à la palette multiple, futuriste autant que « moderne », et auteur d'un blason pour la cité. Passionné de vol en ballon, il fut encore l'un des initiateurs de la « coupe des sphériques » qui se tint dans les années 1920. Mais il faudrait aussi ajouter à la liste le nom de Louis Gallet (1835-1898), librettiste réputé de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, œuvrant notamment pour Camille Saint-Saëns, qui est enterré là. Quant à Léonie Dejardin, actrice de la Comédie française, elle achète sa villa dès 1897.

On ne peut interpréter ces présences, si fréquentes dans ce type de lieu, le récit de leur fortune, comme un simple amusement mondain, ce qu'elles sont aussi. Elles confirment l'importance du corps et du sensible. Que le regard et la vue y prennent une place centrale n'est donc pas surprenant : c'est la combinaison du mouvement et du visible, pour reprendre les termes de Maurice Merleau-Ponty<sup>4</sup>. Finalement, et pour s'inscrire cette fois dans les analyses de Jacques Lacan<sup>5</sup>, la station offre une possibilité de se rapprocher de ce « point idéal du moi », s'il se peut, c'est-à-dire le lieu où l'habitant pourra se voir « vu par l'autre » à son avantage idéal. Cela pourrait bien constituer aussi une des modalités fortes de l'affirmation existentielle de tous et de chacun.

---

<sup>3</sup> Kalaora Bernard, 1995, « L'artiste : un *homo faber* des lieux », in *Critique*, n°577-578, « Art et paysage », juin-juillet, p.458-467.

<sup>4</sup> Merleau-Ponty Maurice, 1964, *L'œil et l'esprit*, Paris : coll. Folio-Essai, Gallimard.

<sup>5</sup> Lacan Jacques, 1990, *Les quatre concepts de la psychanalyse*, Paris : coll. Essais, Le Seuil.

### 1.1.2.- Une frontière et un centre

Haut lieu de toute station, le « front de mer »<sup>6</sup>, dont les premières villas apparaissent au tournant des années 1870, est frontière et centre, dans cette efficace combinaison des rapports à l'autre et à l'infini. Dès lors, il inscrit les lieux dans une autre dimension de l'espace habité qui introduit une remise en cause radicale de ses hiérarchies et des organisations territoriales qui faisaient des littoraux les marges vides des pays européens<sup>7</sup>.

Voilà donc l'emplacement rêvé des villas monumentales et des villégiateurs dominants, qui installe en position de visibilité centrale celui qui regarde et assiste au spectacle combiné des jeux de la nature et de la marche des hommes.

### 1.1.3.- Monumentalité et modernité

Renforçant l'effet, monumentalité et modernité sont les deux termes qui qualifient le mieux cette muraille de villas offerte aux vagues, aux vents et aux regards. De ce point de vue, elles constituent une rupture radicale dans l'art d'édifier. On passe de fermes blotties à la recherche de l'abri, comme en atteste une des plus anciennes fermes de ce qui était le hameau de Wimereux (fig. n°3), à l'exposition frontale de façades de style éclectique, comme à la villa « Bon Accueil » (fig. n°4).

*Figure 3*



*Modèle de fermes faisant partie du hameau de Wimereux, © Olivier Lazzarotti, 1999*

---

<sup>6</sup> Knafou Rémy, Duhamel Philippe, 2003, « Tourisme et littoral : intérêts et limites d'une mise en relation » in *Annales de géographie*, Paris : A. Colin, p.47-67.

<sup>7</sup> Corbin Alain, 1988, *Le territoire du vide. L'occident et le désir du rivage*, Paris : coll. historique, Aubier.



Figure 4



Modèle de villa balnéaire, la villa « Bon Accueil », en face de la ferme précédente, © Olivier Lazzarotti, 1999

La prouesse technique le dispute ainsi à l'esthétique monumentale pour désigner la station comme innovante et rassurante en même temps, à l'image du casino au profil expressément haussmannien (fig. n°5). Wimereux est donc aussi lieu de l'urbanisme moderne. Le « confort » y est particulièrement soigné. C'est celui qu'apporte l'ensemble des réseaux précocement installés. À Wimereux, l'usine à gaz est construite en 1883, l'arrivée de l'eau date de 1894. Quant aux hôtels de villégiature, ils sont tous bien équipés, de l'électricité à l'ascenseur.

Figure 5



Le monumental casino (à gauche) et le Splendid Hôtel (à droite) à l'extrémité sud de la station, dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, Collection particulière

Mais la modernité la plus décisive est celle des moyens de transport, même s'il y avait des villégiateurs à Wimereux bien avant que le chemin de fer n'y arrivât. Ici, ce n'est pas tant la gare qui prévaut que le viaduc, construit entre 1859 et 1863. D'une rive du Wimereux à l'autre, ses jambes deviennent l'un des éléments essentiels, du paysage wimereusien (fig. n°6).

Enfin, il ne faudrait pas négliger la présence et le travail des scientifiques. La station est un lieu d'expériences d'avant-garde et de progrès. Alfred Giard (1846-1908), biologiste renommé et l'un des premiers à être, en France, acquis aux idées de Darwin, y installe son laboratoire dès 1874. Il participa aussi au classement de Wimereux en « station climatérique », finalement obtenu en 1913. La première liaison transmanche par télégraphie y est réalisée par Branly à destination de Marconi, le 29 avril 1909. S'y déroulent aussi les exploits et la fin tragique d'un aviateur, le Capitaine Ferber (1862-1909).

*Figure 6*



*Le viaduc sur le Wimereux vu vers la côte. Entre deux arches, l'église : modernité et tradition font-ils autonomie ? Premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, Collection particulière*

## **1.2.- Etre identifiable : la station, un lieu du Monde**

Un tel lieu, fréquenté par séjours temporaires et fait pour les rencontres, doit être facilement « utilisable » et immédiatement « opérationnel », si l'on peut dire. Ce qui compte, en effet, n'est pas l'accès au lieu lui-même, mais l'accès aux autres grâce à lui. À peine arrivé, le villégiateur novice doit pouvoir comprendre où il est, ne serait-ce qu'en mobilisant ce qu'il sait déjà du Monde. Or les villégiateurs de ce temps sont des urbains et leur capital géographique commun est l'urbanité. Pour être reconnaissable, la station se doit donc d'être aussi une ville.

### 1.2.1.- La station : ville nouvelle, ville modèle

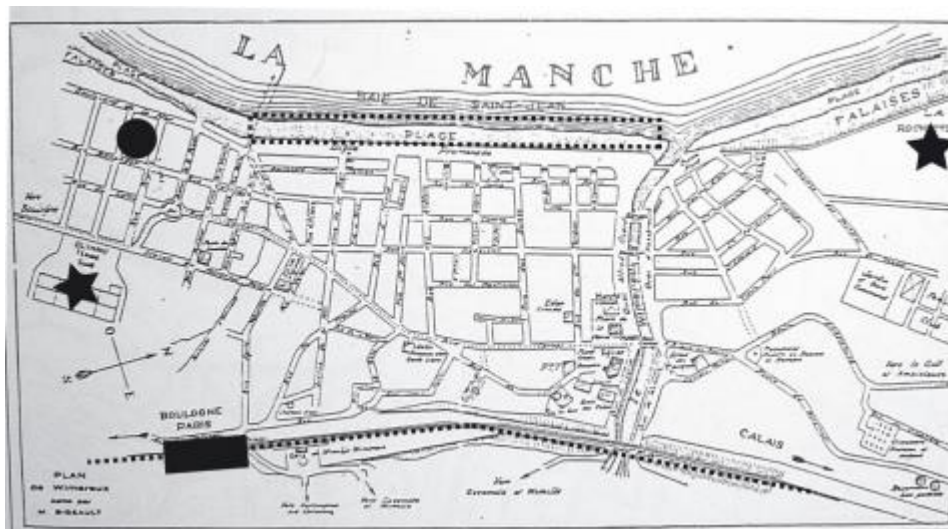
Construite parfois un peu à la « va-vite », la station est aussi un lieu préconçu, reproductible à l'infini et, de ce point de vue, presque indifférent à l'endroit. L'occupation du sol y est planifiée selon des modèles à la fois connus, simples et largement diffusés. Ce sont le damier, tel qu'il est mis en œuvre à Wimereux, ou l'éventail.

Ce type de dispositifs géométriques offre trois avantages. Le premier est celui de l'optimisation de l'occupation de l'espace. Le second celui de la facilité et de la rapidité de la mise en œuvre. Le troisième celui de la facilité d'accès pour qui n'y est jamais venu mais qui a l'expérience, même faible, de la ville.

### 1.2.2.- La station, ville bouclée

Une fois à l'intérieur de la station, les villégiateurs retrouvent les mêmes équipements, la plupart du temps localisés dans la ville selon des agencements facilement repérables. C'est ce que montre le plan « Bidault » du nom de son auteur, dressé en 1934 (fig. n°7).

Figure 7



Le plan « Bidault » de la station (1934), Repro. Olivier Lazzarotti.

La gare joue toujours son rôle de porte d'entrée (et de sortie). Elle se prolonge par une « avenue » qui donne sur la station et, au-delà, ouvre sur la plage et la mer. À Wimereux, le choix de l'emplacement de la gare « Wimille-Wimereux » est décidé en 1862 et l'inauguration a lieu en 1867 (voir —). Cela accélère immédiatement le développement de la station qui est désormais branchée sur le reste du Monde, pratiquement au cœur de l'Europe en l'occurrence. Les équipements d'hébergement viennent ensuite : ce sont les quartiers de villas et les hôtels. Ils constituent le noyau de la station. Enfin, les équipements de loisirs, à la périphérie de la station, en marquent les limites : tennis, golf (voir \*), casino (voir ●) et plage la ceinturent.

L'essentiel de la villégiature se passe donc, comme en autarcie, à l'intérieur de ce « carré sécurisé » qui annonce, par bien des points, les grands parcs de loisirs. Ce faisant, à Wimereux se dessinent les contours d'une nouvelle société, définie autant par ses goûts que par sa référence au temps libre. Elle est constituée de gens venus d'horizons différents mais qui, partageant la même compréhension du lieu et la même conception de son usage, sont là pour s'y rencontrer. Qui sont-ils ?

## **2.- Un Wimereux, de multiples habitants**

Si tous ceux qui se retrouvent à Wimereux participent d'un même lieu, ils ne s'y trouvent pas pour autant de la même manière. Et c'est dans ce dosage entre lieu unique et habitants multiples que se trouve une des clés de la réussite de la station en tant que condition de la « rencontre heureuse ». Quels types de relations entretiennent les villégiateurs avec la station ? Quelles relations peut-on entretenir avec un lieu quand on n'y est présent que temporairement ? Comment arrive-t-on à Wimereux et comment y revient-on ? Et encore, tous ces villégiateurs ne sont-ils pas les seuls Wimereusiens...

### **2.1.- Le « petit tour » des villégiateurs**

À un premier type appartiennent les habitants qui fréquentent saisonnièrement la station, mais qui ne font qu'« y passer » ce qui du reste n'est pas insignifiant.

#### **2.1.1.- Les Britanniques, des diffuseurs traditionnels**

Ces habitants s'inscrivent dans une tradition relativement ancienne de circulation et de villégiature boulonnaises. Leur contribution et leur rôle de diffuseurs de lieu sont décisifs. L'origine et la fortune de la station wimereusienne leur doivent beaucoup. L'hébergement de cette clientèle est massivement hôtelier au point que l'activité de la station en est très dépendante. Wimereux est ainsi connue pour être la « plage des Anglais ». Leur présence est visible, en particulier sous la forme culturelle d'une chapelle anglicane. Mais il y a aussi l'hôtel et la rue « des Anglais ».

Plus spécifique encore, les Anglais ont leurs propres pratiques du lieu et semblent rarement s'en écarter, si bien que l'on peut s'interroger sur le fonctionnement autonome de ce groupe et l'importance de son « entre-soi ». Ainsi en témoigne Joseph Malahieude au fil de ses mémoires<sup>8</sup>, rapportant les pratiques des clients anglais du Splendid hôtel (à côté du Casino) : « Pour les clients qui descendaient à cet hôtel, bien souvent des Anglais, la journée se passait ainsi : lever vers neuf heures du matin, petit déjeuner copieux à l'anglaise, puis départ pour le golf de Wimereux. Retour vers midi et demi au Continental afin de prendre un bon cocktail, [...], ensuite rentrée à l'hôtel où déjà l'on se mettait en tenue. L'après-midi, après une petite sieste, retour au golf. Le soir, rentrée vers cinq ou six heures toujours à l'hôtel, il fallait se

---

<sup>8</sup> Malahieude Joseph, 1995, *Souvenirs de Monsieur Joseph Malahieude*, édités à compte d'auteur, Famille Malahieude-Eissendeck, Chevreuse.

remettre en tenue de soirée : les messieurs mettaient leur smoking, les dames les belles robes du soir, les bijoux, on faisait un petit tour de digue, on revenait à l'hôtel Continental comme d'habitude, prendre son cocktail, et puis l'on se rendait au dîner. [...]. Après tout cela, tout ce beau monde va au Casino jusque deux ou trois heures du matin. C'est la raison pour laquelle ils ne se levaient pas avant neuf heures. » Reportées sur le plan de la station (fig. n°8), ces déambulations routinières confirment le fonctionnement finalement bien bouclé, si ce n'est bien fermé, du lieu.

Quant aux Lillois et Parisiens, ils trouvent, avec l'ouverture de la gare, le moyen de venir de plus en plus nombreux. Ils forment le gros du contingent des villégiateurs propriétaires.

Figure 8



Une journée-type des villégiateurs britanniques à Wimereux (plan Bidault), Repro. Olivier Lazzarotti

## 2.2.- De Wimereux et d'ailleurs : des villégiateurs à double face

Un autre type de villégiateurs est celui qui devient propriétaire à Wimereux, ce qui change, ipso facto, ses rapports au lieu, à la fois en termes d'attachement et d'intéressement.

### 2.2.1.- Les promoteurs

On y reconnaît de véritables promoteurs. Les premiers d'entre eux ont contribué à faire la station, en « amorçant la pompe » du tourisme, en quelque sorte. Ce sont des habitants issus des deux lieux les plus proches, si ce n'est concurrents, de Wimereux : l'aristocratie foncière de Wimille, dont une partie est familialement associée à la bourgeoisie d'affaires parisienne ; la bourgeoisie industrielle, voire bancaire, de Boulogne. Dans les deux cas, ces habitants sont tout à la fois des villégiateurs informés du principe des stations et des hommes d'affaires qui, ayant acquis de bonnes surfaces, ont le projet de les valoriser. L'enjeu est donc clair et simple : transformer des terres de valeur et d'usage ruraux en sol urbain, dans l'espoir de substantiels profits et selon le principe banal de la spéculation foncière.

Le cas de Gustave de Froissy est ainsi exemplaire. Il est le gendre d'Armand de Lédighen, alors maire de Wimille, commune dont dépend le hameau de Wimereux jusqu'à son indépendance. Les deux hommes fondent une société foncière propriétaire du tiers sud de ce qui devrait devenir une station. Ingénieur des « Ponts et Chaussées » et faisant partie de la « société parisienne », il est, techniquement et socialement, l'homme de la situation, si l'on peut dire ou, en tout cas, l'incarne au mieux. C'est à lui que revient l'un des premiers plans de lotissement de la station dans le courant des années 1860, du moins dans sa partie sud qui est celle où les deux associés possèdent leur terrain (fig. n°9).

Figure 9



*Le plan de lotissement dessiné par G. de Froissy (fin des années 1870), Repro. Olivier Lazzarotti*

### 2.2.3.- Les actionnaires

Au fur et à mesure que se vendent et se construisent les lots, se constitue une « seconde » génération de propriétaires, plus actionnaires que promoteurs. Le succès de la station n'est pas seulement le meilleur gage de la réussite de leur villégiature. Il est en même temps celui de l'entretien de leur fortune personnelle. Est-ce ainsi que l'on peut, aussi, comprendre l'intérêt que portent à Wimereux des industriels importants de l'époque, comme la famille Thiriez, venue du Nord, qui finance l'achat du canot de sauvetage, offrant à l'occasion plus de sécurité aux régatiers ?

#### **2.2.4.- Les contrôleurs de gestion**

En même temps, ces propriétaires participent au « recrutement » des nouveaux venus dans la station, essentiellement par cooptation. Pour prospérer, le lieu doit intégrer de nouveaux villégiateurs, mais ceux-là doivent en partager une même conception. Les promoteurs et les actionnaires trouvent donc encore leur intérêt commun comme contrôleurs de gestion. Et cela les conduit, ici comme ailleurs, à se constituer en force politique, en particulier dans le cadre de « syndicats de propriétaires » ou sous une forme équivalente.

#### **2.3.- Les « professionnels » de la station**

Pour d'autres, le lieu est l'occasion d'exercer un métier, dans la logique fréquente du capitalisme le plus pur. Certains y arrivent avec un « savoir-faire » et l'appliquent. C'est le cas de M. Bérenger, connu comme « homme du midi » et propriétaire localement influent du casino. Mais il y a aussi ce Monsieur Craft, de nationalité anglaise, propriétaire avant 1900 de l'« hôtel des Bains et des Anglais ». Ils appliquaient les stratégies multi-saisonnières d'hôtellerie et jeux : l'été à Wimereux, l'hiver sur la Côte d'Azur et le reste du temps à la montagne...

#### **2.4.- A la fortune du lieu...**

D'autres habitants sont arrivés à Wimereux, dans l'idée de vivre de la station, et s'y sont installés. Ils constituent le complément indispensable de la station en même temps que la main-d'œuvre très intéressée à la prospérité du lieu dont dépend, directement, la leur.

On peut y reconnaître des hôteliers comme Théophile Dobelle, arrivé avec le chantier du viaduc, épousant la « fille » de l'hôtelier et ouvrant à son tour un hôtel, puis plusieurs autres. Dans la même catégorie se retrouve aussi M. Lavogez, professeur au collège jésuite voisin, fondateur de la brasserie puis éditeur du premier « guide » de Wimereux, en 1905. Dans cette même catégorie figure encore la famille Bataille, qui fonde en 1882 une prospère agence de location et de vente, etc.

Bien sûr, les activités et les acteurs des bâtiments et travaux publics ne sont pas en reste. Ces entreprises disposent d'un savoir-faire élaboré et efficace, qui va de l'architecte au marchand de pierres : il faut construire vite et, si possible, bien (fig. n°10). C'est le métier, entre autres, de la famille Malahieude, d'origine régionale, dont l'entreprise fleurit au rythme de ses constructions dont le casino n'est pas des moindres.

Enfin, il ne faudrait surtout pas négliger les « petits métiers », entendons qu'ils rapportent peu. De la domesticité au commerce de base, ils participent à l'animation, en particulier à travers celle de la principale rue qui est aussi la rue commerçante, dite rue Carnot. Mais en même temps, ils assurent maintenance et surveillance indispensables à la tranquillité des villégiateurs de la station, en particulier quand ils n'y sont pas, la préparant, d'une saison à l'autre, à les recevoir. Car ils forment une population invisible, peut-être, mais permanente, ou qui tend à le devenir. Ainsi se constitue le noyau humain de la ville, même si celle-ci n'est encore qu'un produit dérivé, si l'on peut dire, de la station. Mais on y voit déjà les traits d'une

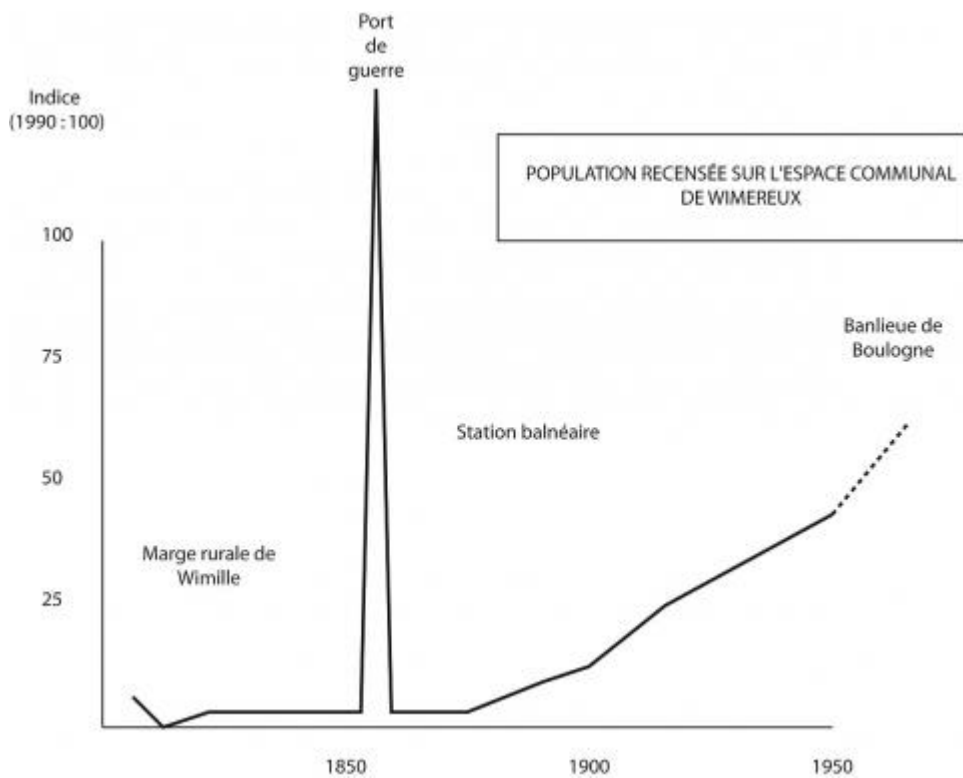
continuité du lieu, y compris pendant son « hibernation » et, donc, un des modes de sa permanence (fig. n°11).

Figure 10



Nombre de villas construites à Wimereux, 1870-1939 (1 = 1870, 2 = 1892, 3 = 1899, 4 = 1903, 5 = 1914, 6 = 1939), © Olivier Lazzarotti

Figure 11





À partir de l'exemple wimereusien, il convient donc de réévaluer les relations entre « local » et « autochtones », en particulier pour contredire l'idée reçue d'une « destruction » du local par le tourisme. C'est qu'il faut bien reconnaître qu'il n'y a pas de villégiature qui ne réunisse les uns et les autres, même si les modalités de relations de solidarités et concurrences entre les deux groupes peuvent être infiniment variables. Et, loin d'être exceptionnel, le cas de Wimereux pourrait bien se poser, de ce point de vue, en norme. De plus, les quelques situations évoquées montrent bien la difficulté qu'il y a à définir un habitant « local » : s'agit-il d'un habitant né à Wimereux ou s'y étant installé et y résidant, etc. ? Bref, s'il y a un seul Wimereux, il y a bien plusieurs manières d'y être, voire de s'en réclamer sans qu'il soit possible, autrement que par un arbitraire quelconque, d'en choisir une ni de la légitimer.

Enfin, on constate qu'à partir d'une situation de villégiature plus ou moins « durable », se créent les conditions d'un autre Wimereux, non pas station mais ville, station devenue ville, en somme, comme cela se fera après la Seconde Guerre mondiale.

### **3.- Ouverte et fermée, la cohabitation heureuse**

Un problème, encore, peut être examiné. La vitalité de la station de villégiature en dépend : comment faire vivre ensemble ces habitants, comment structurer la vie collective wimereusienne, comment établir les règles de cohabitation ? Comment être « ouvert », afin de recevoir le plus grand nombre possible de villégiateurs et, en même temps, faire cohabiter l'ensemble des hommes et des femmes dans le lieu sans en remettre en cause les fondements mêmes ? Telle est, finalement, la difficile équation touristique de ce type de lieux.

#### **3.1.- La machine à rêver**

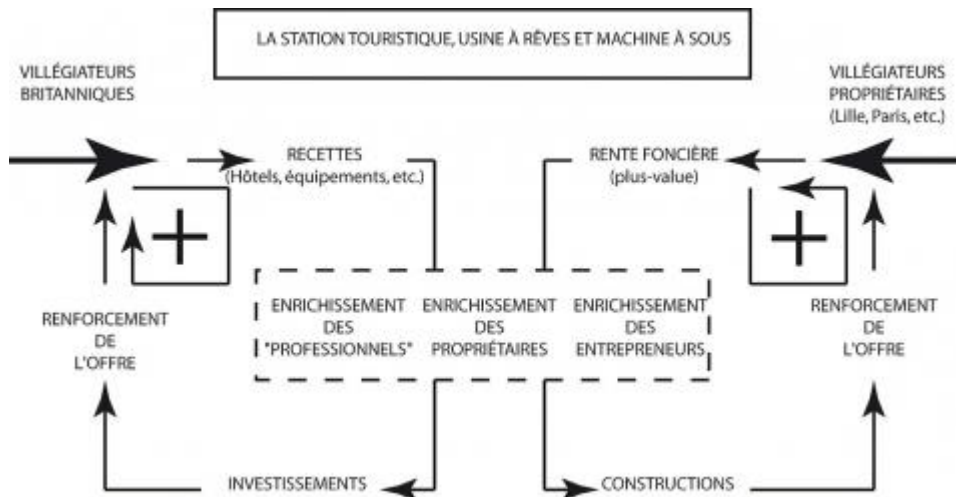
Les hommes et les femmes travaillant à l'animation de la station tentent de mettre en route les conditions collectives de la « rencontre heureuse » à laquelle tous aspirent. De ce point de vue, les villégiateurs sont les acteurs principaux d'un scénario qu'ils contribuent à déployer, mais qui ne s'enclenche pas tout seul. Organiser des fêtes, monter des spectacles, diffuser des images et des journaux, tel est le travail auquel se livrent les responsables de la station, en particulier à travers des structures comme le syndicat d'initiative. On y retrouve logiquement des entrepreneurs ou bien des directeurs d'agences immobilières. Tout vise donc à faire de la station un lieu pensé pour ne pas l'être, c'est-à-dire où chacun peut, librement, s'abandonner à ses propres rêves, ses propres désirs, dans ce cadre rigoureusement tenu. C'est de ce point de vue que l'on peut la qualifier de lieu eutopique, tendu vers le bonheur, en tout cas selon la définition que s'en donne la société urbaine et bourgeoise des villégiateurs du moment.

#### **3.2.- La machine à sous**

Mais le rêve à un prix qui se forme sur un double objectif et en dépend. Le premier est le gain d'exploitation, activités de loisirs, d'hébergement, etc. Le second est la valorisation du capital,

la montée des prix du foncier que stimule la demande des villégiateurs, conservée à un niveau juste supérieur, si possible, à l'offre d'accueil. Un schéma montre le montage financier de la station, alimenté par tous les villégiateurs (fig. n°12). Il visualise comment il rapporte et comment il s'entretient, autrement dit, comment la source peut se tarir.

Figure 12



« La machine à sous », © Olivier Lazzarotti

La comptabilité de la société Lédینگhen-Froissy apporte des éléments précis concernant cette économie. Ce sont ceux de la vente de la villa « Saint-Paul » (fig. n°13), pour un prix de 18.000 francs, meubles compris, en novembre 1899.

Figure 13



« Villa Saint-Paul », boulevard A. Thiriez, © Olivier Lazzarotti

Enfin, elle produira, durant les 14 années comprises entre sa construction et sa vente, déduction faite des différentes charges, 319,94 francs par an. Un autre aspect de ces comptes

décrit le bilan du mois de septembre 1898. La location d'un chalet rapporte 90 francs, quand celle de 31 cabines de plage procure une recette de 798 francs à laquelle il faut ajouter les 150 francs de location de 12 cabines sur terrasse, soit un peu en retrait de la mer.

Ainsi, les organisateurs de la station fournissent un travail pour deux salaires. Ils perçoivent, en effet, la double rente : celle, de « mobilité », par et sur les villégiateurs ; celle, de « situation », sur la valorisation des prix du foncier de la station, quand il y en a une.

### **3.3.- Assurer le contrôle politique du lieu**

La dimension politique se trouve, évidemment, à la clé de ce montage. La construction de l'église (1863-1868) atteste un premier degré d'autonomie du lieu. Puis, plus avant, la prise d'indépendance de la station vis-à-vis de la commune de tutelle avec laquelle elle entretient du reste des relations conflictuelles, Wimille. Cela fut fait le 28 mai 1899, date officielle de création de la commune de Wimereux, jour où l'emprise de la commune-mère est définitivement levée et où les responsables de Wimereux acquièrent les moyens institutionnels du développement de leur ambition. Cela était nécessaire, mais pas totalement suffisant. Car, s'agissant d'une pratique de villégiature, son contrôle politique se pose comme celui du contrôle politique de la mobilité, problème assez inhabituel dans une société lourdement sédentarisée. Celui-ci repose sur l'alliance politique de tous ceux qui, présents d'une manière ou d'une autre, partagent la même conception du lieu, l'ont imposée et la conservent.

De cette manière, se jouent l'entretien, voire le développement, de la rente foncière. Les entrepreneurs de tous types y travaillent activement en occupant les sièges du gouvernement local institué. Les Bérenger, Malahieude, mais aussi Leroy se retrouvent ainsi dans les rangs des Conseils Municipaux, parfois dans le fauteuil de maire. Mais le contrôle de la mobilité, celui des arrivées et des départs est aussi l'un des nœuds du succès. Comment contrôler politiquement un lieu quand on n'y est pas présent constamment ? Sans alliances politiques entre les multiples représentants des différents groupes sociaux, on comprend immédiatement qu'il n'y a pas de solutions possibles.

Ce qui se met ainsi en place et définit au mieux ce lieu, au sens plein du terme, comme station balnéaire de villégiature, est une cohabitation à fondement économique-politique où l'on retrouve les acteurs dominants et décisifs de la villégiature alliés aux acteurs économiques les plus engagés. C'est que, à travers l'agencement et l'organisation de ce lieu « commun », s'orientent les modalités de la relation entre chacun et tous en même temps qu'entre tous et tous, c'est-à-dire la dimension politique des lieux de villégiatures, soit encore sa portée démocratique, ou non.

Clé de voûte politique du lieu, cette alliance s'installe en même temps dans l'une de ses contradictions majeures. Le fonctionnement de la station implique l'apport de nouveaux villégiateurs ou, au minimum, leur renouvellement annuel. Implicitement, c'est donc sa capacité à évoluer qui est posée, à la fois en termes internes et par rapport aux dynamiques sociales englobantes, prospérité, crises économiques générales et guerres comprises. Mais comment se renouveler et attirer les autres, sans mettre en cause le fonctionnement et la société dominante du lieu ?

Dans le cas de Wimereux, on peut dire que ce « verrouillage » du « droit d'entrée » a bien fonctionné, au point de produire une dynamique locale d'une grande ampleur entre les années 1860 et les années 1930. Puis, tout se passe comme si la machine qui avait si bien profité aux machinistes avisés et ambitieux s'était d'elle-même épuisée, faute d'énergie. Faute, encore, d'avoir su, pu ou voulu se diversifier, le reflux du fonds principal de la clientèle de la station, les Britanniques, la met en cause. Ce blocage, en partie dû à celui des élites économiques et politiques locales, est l'une des origines profondes de la décrépitude de ce lieu de villégiature, la crise économique de 1929 et la Seconde Guerre mondiale ne faisant qu'accélérer un phénomène déjà engagé. Le Monde change et, avec lui, ses valeurs et ses pratiques. Du coup, la construction, à l'extrême fin des années 1920, de la digue-promenade résonne tout à la fois comme l'acte le plus important, mais aussi le dernier d'une station de villégiature cherchant désespérément à créer un événement susceptible de relancer une fréquentation gravement et durablement déclinante. Car dès cette troisième décennie du XXe siècle et bien plus encore après 1945, le manque de nouvelles arrivées « tue » la villégiature et, avec elle, Wimereux station balnéaire de villégiature. Et cela vérifie encore ceci : ce n'est pas le « trop » de touristes qui tue le touriste, mais son manque.

Désormais, la voie est libre pour un autre lieu. Ce sera Wimereux comme banlieue de Boulogne, des années 1950 au seuil des années 1980.

### **Conclusion : la « machine à habiter »**

Finalement, en quoi et pourquoi cette expression, conçue par Le Corbusier pour s'appliquer à la maison, peut-elle aussi bien s'appliquer à ce type de lieux, mieux peut-être que son auteur aurait pu l'envisager ?

#### **Machine ?**

De fait, une telle « machine » ne doit rien au « hasard », moins encore à la « vocation » touristique de Wimereux, mais tout au travail, aux risques pris par ceux qui ont compris comment produire de la société avec ce lieu, en particulier, mais pas seulement, en le liant au reste du monde. Si les lieux, en tant que tels, n'ont pas d'esprit, ils ont bel et bien une logique, celle que certains de leurs habitants leur signifient et imposent à tous les autres pour s'imposer, eux-mêmes, en situation dominante.

En la matière, une telle émergence tient à une véritable « machinerie » dont le projet est de faire vivre ensemble, dans une logique commune, des gens d'origines, si ce n'est de conditions, différentes. La cohabitation joue ainsi sur des symboles, des valeurs et des ordres politiques : et voilà démythifiée la « froide » et très « intéressée » poésie des lieux.

A la faveur de telles conditions, une nouvelle société s'expérimente et le montre : elle est fondée sur des références choisies à l'exact opposé de celles de la société dominante de la Première Révolution industrielle dont elle est, non sans quelque paradoxe, issue, travail et immobilité en tête. Mais, en même temps, elle est produite par les groupes les plus avancés des vainqueurs de cette révolution, et c'est là toute l'ambivalence des dynamiques sociales qui se trouve encore révélée.

Et cette machine n'a qu'un temps pour être soumise aux évolutions du Monde, évolutions qu'elle aura, par son expérience même, contribué à produire...

### **Habiter ?**

Le mot « habiter » est ainsi au cœur des enjeux, méthodologiques, heuristiques et conceptuels, de la science géographique contemporaine, celle appliquée ici, dans le cadre de cette recherche ponctuelle.

De ce point de vue, ce concept ne peut être assimilé ni à « se loger », ni à « demeurer »<sup>9</sup>. L'idée est d'analyser l'espace habité tel qu'il est construit par les sociétés qui s'y déploient. Il s'agit bien encore, et dans une même perspective, d'aborder ces grandes problématiques existentielles des habitants (celles de la dimension géographique de leur identité) mais aussi politiques des cohabitations (leur type et leur nature) qui sont aussi celles des autres sciences sociales et humaines, et de privilégier leur approche géographique. Voilà donc posées les trois grandes instances de cette science géographique, en même temps que leur articulation que l'on a pu décrire comme « rapport d'habitation ».

Et les deux affiches ne montrent que cela, – mais est-ce si peu ? – : la mise en place et le développement d'un lieu sur les bases d'un rapport d'habitation identique, c'est-à-dire apparaissant et disparaissant selon des temporalités combinant logiques locales et dynamiques mondiales. Au-delà du cas de Wimereux, la villégiature des stations balnéaires de tourisme, comprise en tant que rapport d'habitation localisé et daté, ne fait qu'illustrer comment, selon des manières différentes selon les époques et les lieux, les hommes et les femmes se construisent, en partie, en construisant le monde et que c'est dans ce sens plein que l'on a, désormais, tout intérêt à comprendre le mot « habiter ».

Quelle est la période envisagée par l'auteur dans son analyse de la villégiature à Wimereux ?

.....  
.....

Quelles sont les indications présentes sur les deux affiches ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

---

<sup>9</sup> Lazzarotti Olivier, 2006, *Habiter, la condition géographique*, Coll. Mappemonde, Belin

A quelles préoccupations précédemment identifiées ces indications font-elles allusion ?

.....  
.....

Quelles autres préoccupations s'ajoutent-elles ?

.....  
.....

Qu'est-ce qui suscite l'intérêt pour Wimereux ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Comment peut-on expliquer que la « promenade » et la « villa » sont au cœur des préoccupations architecturales des résidents de Wimereux ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Le « front de mer » est un endroit prisé. A quelles préoccupations déjà abordées l'emplacement en front de mer répond-il ?

.....

.....

.....

.....

Malo-les-Bains et Wimereux sont devenus au 18<sup>e</sup> siècle des lieux de « villégiature ». Mais qu'est-ce qu'un « villégiateur » ?

.....

.....

.....

.....

Les premiers villégiateurs de Wimereux partaient-ils à l'aventure ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A Wimereux, l'association « Le Charme de Wimereux » organise de la mi-juillet à la mi-août un circuit de découverte de l'architecture balnéaire.



« Conscients que leur quotidien, c'est l'exception : la Baie St Jean, la digue, les villas, l'harmonie entre les paysages agrestes et maritimes, les dunes..., des Wimereusiens ont créé une association dont le but est la sauvegarde du patrimoine architectural et paysager de Wimereux, la sensibilisation de ses habitants et des estivants à son histoire et la préservation de la qualité de vie dans la commune. Curieux, ils se documentent et interrogent les anciens. Accueillent depuis toujours quelques noms de villas : Bienvenue, le Bon Accueil, le bon gîte...

(...) Un circuit insolite et différent chaque semaine : un ou une guide qui a la passion de Wimereux vous emmène de villas en villas où des Wimereusiens vous racontent leur demeure et ses habitants (illustres ou non) : riche moment d'échange et si le tourisme c'était aussi la découverte de l'autre. Tous les jeudis de la mi-juillet à fin août (départ à 17h des marches de la Mairie) » (Extrait du site web de l'Office du Tourisme de Wimereux : <https://www.wimereux-tourisme.fr/produit/le-charme-de-wimereux/>, consulté le 06/09/2017).

Comment comprendre que les guides débutent la visite débute par un long commentaire sur ce viaduc ?



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Comment expliquer qu'une gare ait été construite à Wimereux ?

.....

.....

.....

.....

Le train du dimanche soir était désigné par les wimereusiens comme « le train des cocus ». Mais pourquoi ?

.....

.....

.....

.....



*Ancien hôtel de Wimereux, 2017.*



Comment va-t-on faire pour résoudre ce problème ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

L’auteur note qu’une forme d’équilibre a pu être trouvée entre les différentes catégories de villégiateurs et leurs préoccupations. Mais les choses ont fini par se compliquer. Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dans ses conclusions, l’auteur souligne qu’une « nouvelle société s’expérimente et le montre ». En quoi s’agit-il d’une « nouvelle » société ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Si les choses ont bien été comprises, il doit alors être possible de dégager la fonction de la promenade du front de mer et celle des aménagements architecturaux des bâtiments qui suivent.



A quoi ça sert ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

L'architecture de ces maisons nous révèle certaines des préoccupations de ceux qui les ont fait construire. Considérons ici les caractéristiques du bâtiment pour suggérer ce qui a pu pousser les architectes et les propriétaires à les y introduire.



**Un troisième cas de figure : le littoral du Languedoc-Roussillon**

Sur cette plage du Languedoc-Roussillon, des éléments matériels ont été introduits par l'homme. Lesquels ?



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Mais pourquoi les a-t-on introduits ? A quoi servent-ils et quelles préoccupations ont guidé l'introduction de ces éléments matériels ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

En 1963, l'ennemi public en Languedoc-Roussillon a un nom : le moustique. La présence de cet insecte perturbe le cadre balnéaire voulu par ceux qui l'ont aménagé..

Dans les années soixante, la Côte d'Azur étant prise d'assaut par des vacanciers de plus en plus nombreux, il fallait offrir de nouvelles stations balnéaires conformes aux préoccupations de l'époque. Un littoral long de 180 kilomètres a donc été aménagé en Languedoc-Roussillon.



Les années soixante marquent les débuts de l'aménagement du territoire en France. Le secteur du tourisme constituait notamment l'une des priorités de la nouvelle Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) créée en février 1963 et dont la direction fut confiée à Olivier Guichard. Ce nouvel organisme adopta rapidement un plan d'aménagement du littoral languedocien, qui avec ses lagunes, souffrait de l'image répulsive d'un littoral peu accueillant et hanté par les moustiques. Le projet fut confié à une mission interministérielle d'aménagement présidée par Jean Racine, qui mit au point un Plan d'urbanisme d'intérêt régional approuvé par décret en 1964. L'Etat procède à de vastes acquisitions de terrains (près de 3 500 ha) complétées

par des classements en Zone d'aménagement différé (ZAD). Plusieurs grandes unités touristiques, associant stations anciennes et stations entièrement nouvelles conçues ex-nihilo (Port-Camargue, la Grande Motte, Le Cap d'Agde, Port-Barcarès...) sont conçues. Outre la construction de logements, l'aménagement des plages et l'assainissement des marais, l'aménagement touristique du littoral s'est également accompagné d'une multiplication de ports de plaisance et de ports de pêche.

Cette mise en valeur du littoral languedocien permet de bien souligner tous les objectifs de l'aménagement du territoire en France au cours des années 1960 : offrir des infrastructures à un secteur en plein essor, le tourisme, permettre un rééquilibrage des activités sur le territoire (ici désenclaver la Côte d'azur), mettre en valeur des régions restées rurales et peu développées. L'aménagement du littoral languedocien constitue une réussite importante : pour l'ensemble de la région, on est passé de 525 000 touristes en 1965 à près de 5 millions à la fin des années 1980 et un chiffre d'affaires de l'ordre de 8 milliards de francs qui fait du tourisme la première activité régionale. Cette promotion touristique du littoral a eu des répercussions sensibles sur l'emploi, soit directement (accueil, hébergement), soit indirectement (commerces, services, travaux publics et bâtiment).

Fabrice Grenard, « Une réalisation importante de l'aménagement du territoire : la mise en valeur du Languedoc-Roussillon », Date de diffusion : 12 juillet 1963, Jalons pour l'histoire du temps présent, Consultable sur : <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu01076/une-realisation-importante-de-l-amenagement-du-territoire-la-mise-en-valeur-du-languedoc-roussillon.html>, consulté le 09/09/2013

Pour bien comprendre l'ampleur des aménagements réalisés, on peut consulter : [http://martial.guerin5.free.fr/port\\_barcares.htm](http://martial.guerin5.free.fr/port_barcares.htm)

A quoi donc cela servirait-il de privilégier des plages avec du sable mou, à l'instar de cette plage idyllique ?





Le besoin rencontré par le sable mou et chaud ?

.....

.....

.....

.....

Revenons sur la plage de Sarzeau qui, comme les autres plages, constitue un espace qui a été aménagé ; il n'est pas resté dans son état originel, son évolution n'est pas due qu'aux éléments naturels (mouvements telluriques, érosion,...). Mais les éléments introduits ont-ils la même fonction qu'en d'autres lieux ?



.....

.....

.....

.....

.....

.....

## 2.- Costumes et accessoires : coup d'œil dans le rétroviseur

### Arcachon (Gironde), 19<sup>e</sup> siècle



[http://www.ville-arcachon.fr/la\\_ville\\_des\\_4\\_saisons.html](http://www.ville-arcachon.fr/la_ville_des_4_saisons.html)

### Berck-Plage (Pas-de-Calais), début du 20<sup>e</sup> siècle



[http://www4.culture.fr/patrimoine/patrimoine\\_monumental\\_et\\_archeologique/insitu/image.xsp?numero=4&id\\_article=d1-885&no\\_image=5](http://www4.culture.fr/patrimoine/patrimoine_monumental_et_archeologique/insitu/image.xsp?numero=4&id_article=d1-885&no_image=5)

**Ault (Somme), 1908**



<http://jaimeault.com/comment-faire-classer-sa-maison-situee-rue-ernest-iamart/>

**Biarritz (Pyrénées Atlantiques), 1907**



<http://insitu.revues.org/1846>

### Larmor Plage (Morbihan), milieu des années 1930



[http://enenvor.fr/eo\\_revue/numero\\_3/la\\_belle\\_saison\\_a\\_l\\_epreuve\\_de\\_la\\_guerre\\_reflexions\\_sur\\_les\\_pratiques\\_touristiques\\_a\\_l\\_echelle\\_du\\_morbihan\\_1939\\_1945.html](http://enenvor.fr/eo_revue/numero_3/la_belle_saison_a_l_epreuve_de_la_guerre_reflexions_sur_les_pratiques_touristiques_a_l_echelle_du_morbihan_1939_1945.html)

### Australie, années 30, acrobaties à la plage



<https://unemysterieuseinconnue.wordpress.com/category/vintage/page/2/>

**Plage de Tel Aviv, années 30**



<http://rootsisrael.com/oldtelaviv/>

**Trouville (Calvados), années 30**



<http://www.alsyete.com/nos-lieux-de-vie-dans-paris/scenes-de-vie-anciennes>

## Ronce-les-Bains (Poitou-Charentes), années 50



<http://memoires-vivantes-ronce.over-blog.com/article-26-ans-de-plage-en-fete-avec-bernard-bec-89448400.html>

## Genève-Plage, 1951



<http://www.geneve-plage.ch/histoire.html>

**Côte basque, années 60**



<http://www.courrierinternational.com/article/2013/07/11/un-air-de-californie>

**Bretagne, années 60**



<http://chroniques-de-bretagne.blogspot.be/2012/06/cest-lete.html>

**Scène de plage, années 70**



<http://tam.over-blog.net/tag/erquy/20>

**Brigitte Bardot, Plage de la Madrague, 1967**



<http://www.parismatch.com/People/Cinema/Brigitte-Bardot-se-confie-a-Match-582022>

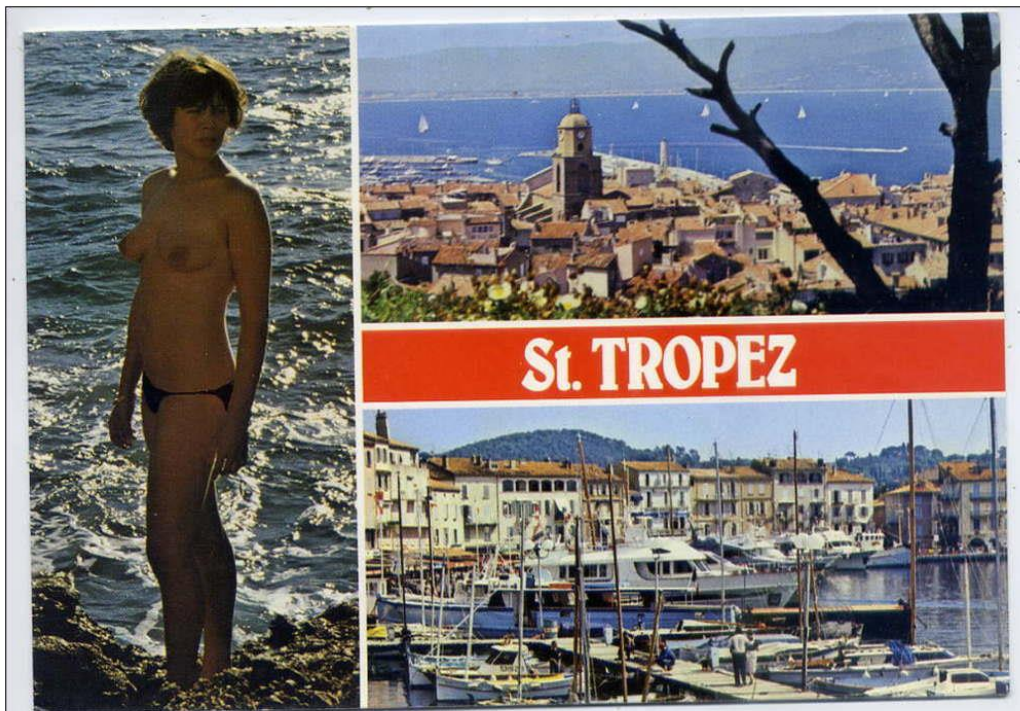


Scène de plage, années 70



<http://www.madmoisellejulie.fr/joseph-szabo-scenes-a-la-plage-1970/>

Carte postale, années 80



Mickey66

www.delcampe.net

Plage de Sarzeau, années 2000



Plage de Nice, 2015



<http://archives.nicematin.com/nice/tu-sais-que-tu-vas-a-la-plage-a-nice-quand.2296313.html>

Ce qu'il y a de commun, ce qui est resté :

Les accessoires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les tenues vestimentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

Ce qu'il y a de différent, ce qui a disparu ou changé :

Les accessoires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les tenues vestimentaires :

.....

.....

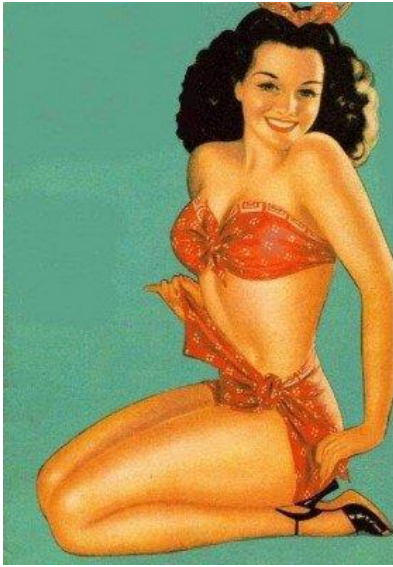
.....

.....

.....



### 3.- Un deux trois. Elle tremblait de montrer quoi ?



Sur une plage il y avait une belle fille  
Qui avait peur d'aller prendre son bain  
Elle craignait de quitter sa cabine  
Elle tremblait de montrer au voisin  
Un deux trois elle tremblait de montrer quoi ?

Son petit itsi bitsi tini ouini, tout petit, petit, bikini  
Qu'elle mettait pour la première fois  
Un itsi bitsi tini ouini, tout petit, petit, bikini  
Un bikini rouge et jaune à p'tits pois  
Un deux trois voilà ce qu'il arriva

Elle ne songeait qu'à quitter sa cabine  
Elle s'enroula dans son peignoir de bain  
Car elle craignait de choquer ses voisines  
Et même aussi de gêner ses voisins  
Un deux trois elle craignait de montrer quoi ?

Son petit itsi bitsi tini ouini, tout petit, petit, bikini  
Qu'elle mettait pour la première fois  
Un itsi bitsi tini ouini, tout petit, petit, bikini  
Un bikini rouge et jaune à p'tits pois  
Un deux trois voilà ce qui arriva

Elle doit maintenant s'élancer hors de l'ombre  
Elle craint toujours les regards indiscrets  
C'est le moment de faire voir à tout le monde  
Ce qu'il la trouble et qui la fait trembler  
Un deux trois elle a peur de montrer quoi ?

Son petit itsi bitsi tini ouini, tout petit, petit, bikini  
Qu'elle mettait pour la première fois  
Un itsi bitsi tini ouini, tout petit, petit, bikini  
Un bikini rouge et jaune à p'tits pois

Si cette histoire vous amuse  
On peut la recommencer  
Si c'est pas drôle on s'excuse  
En tout cas c'est terminé

(Dalida, 1961)

Auparavant...



Il y a trente ans...

Les modes changent : cette année-là, ce serait le retour de plus de tissu sur la peau.  
Le string n'est plus à la mode, les une-pièce sont de retour sur la plage...

<http://www.ina.fr/video/CAB8400973601>

Aujourd'hui...



Il est donc question ici des tenues vestimentaires des femmes, qui couvrent certaines parties du corps et en dévoilent d'autres, et plus particulièrement du maillot de bain.

On peut aisément s'accorder sur les choses qui ont changé dans le cas précis du maillot de bain.

.....  
.....  
.....

Mais à quoi cela sert-il de porter un vêtement ?

« Le propre corps physique des êtres humains est déjà un opérateur et une donnée fondamentale de la production de la "propre image de chacun". Le corps attribue au sujet une histoire à raconter. S'il est commun à notre civilisation d'exhiber le corps couvert par le vêtement, ce dernier devient alors un élément fondamental et médiateur qui établit un lien entre le physique et le social, contribuant à la configuration de notre inscription sociale dans une certaine culture.

Si l'on reprend le travail de Marshall McLuhan (1964, *Understanding Media. The Extensions of Man*, McGraw-Hill Book Company, New-York), on observe que déjà à cette époque l'habillement était vu et pensé comme une extension de la peau. Que proclame et diffuse exactement cette notion d'extension de la peau ? Il affirme que « le vêtement, en tant qu'extension de la peau, peut être considéré comme un mécanisme de contrôle thermique et comme un moyen de définition de l'être social » (McLuhan, 1964, p.140). L'auteur entrevoit, en 1964, la potentialité de l'habillement comme moyen d'expression quand il affirme que, lors de la Révolution française, on utilisait un vêtement de coupe très simple comme mécanisme de manifestation non verbale de subversion politique. Et que, de la même manière, « on peut noter dans l'Amérique des années soixante une attitude révolutionnaire qui s'exprime dans nos vêtements, dans nos cours, dans nos voitures compactes » (ibid., p.142).

Il suggère ainsi que, bien que le vêtement s'affiche comme matériel utilitaire, dont la première finalité est de couvrir le corps humain, une pièce extrapole cette valeur fonctionnelle et y joint une valeur symbolique, surtout quand quelqu'un la porte » (Pitombo Cidreira, 2009, « Vêtements en scène. La dimension spectaculaire de l'habillement », *Sociétés*, 2009/1, n°103, pp.60-61).

.....  
.....  
.....

Le maillot de bain n'est pas un vêtement comme les autres. Il est lié à certaines circonstances sociales : on le porte dans certains lieux ou dans certaines occasions. Nous allons tenter d'identifier les fonctions remplies par le port d'un maillot de bain ou, en d'autres termes, cerner les besoins qui sont rencontrés ou que l'on tente de rencontrer à travers ces pratiques. Et pour ce faire, nous rapprocherons le maillot de bain du sous-vêtement féminin, en soulignant d'emblée une différence fondamentale entre les deux pièces de vêtement.

.....

.....

.....

.....

.....

### **Avertissement**

Les maillots de bain, chose trop frivole pour devenir un objet académique légitime ?

Ce n'est pas l'option prise par l'historien Christophe Granger qui voit dans ces usages, « le produit de la rencontre entre un contexte historique particulier, fait de contraintes et d'incertitudes spécifiques, et les stratégies, particulières elles aussi, des acteurs en présence (...), le résultat de conflits et d'arbitrages, marqués les uns et les autres par la promotion historique de usages du corps et les reclassements sociaux qu'elle sert, par le regain de l'Eglise catholique, le tassement du pouvoir étatique et la résurgence des violences civiles » (Granger, 2010, p.117).

### **Document n°1 :**

**Les maillots de bain les plus tendances de l'été 2013 ?**

<http://videos.tf1.fr/jt-20h/2013/quels-sont-les-maillots-de-bain-les-plus-tendances-de-l-ete-8246766.html>

Quels sont les caractéristiques du « beau » maillot qui sont mises en avant dans le reportage ?

.....

.....

.....



La plage aurait-elle quelque chose de spécifique ?

.....

.....

.....

.....

Par-delà les modes, certains modèles garderaient-ils la préférence des femmes ?

.....

.....

.....

.....

Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Document n°2 :**

**Effeillage holographique, par Cécile Queniart (texte) et Claude Vittiglio (vidéo)**

C'est un petit film de quelques minutes, soutenu par une musique de cabaret, qui montre l'évolution de la silhouette et de la gestuelle féminine définie par la lingerie depuis la fin du XIXème siècle. On voit très bien qu'en 1900 la femme est contrainte par le corset, qu'elle ne peut pas se baisser. Puis l'amélioration va être amenée par la division du corset en deux parties, un soutien-gorge et une gaine. Dans les années 20, le corps est plat, on cherche à faire disparaître les seins, alors que dans les années 50, le corps exprime l'amour avec une gestuelle très mesurée, très posée, très féminine. Les années 60 jettent aux orties les bas et les porte-jarretelles pour adopter le collant, puis brûler le soutien-gorge sur l'autel de l'émancipation dans les années 70. Les an-

nées 80 marquent le retour du glamour avec l'introduction de la fibre lycra et c'est sur cette lancée que vont continuer les années 90 et 2000 avec l'apparition de la lingerie gainante qui va façonner le corps féminin.

<http://www.tv5.org/cms/chaine-francophone/Terriennes/Dossiers/p-22888-Histoire-de-dessous.htm>

Ce film rend compte du modelage du corps féminin par la lingerie. Selon la forme, la matière et les dimensions du sous-vêtement, certaines apparences peuvent être modifiées et certaines postures limitées.

Pointez ici les évolutions dans la conception des sous-vêtements féminins : la coupe, la matière, la forme,...

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

On peut ensuite suggérer que par-delà une fonction « manifeste » (perceptible d'emblée), se dissimule une fonction « latente » du sous-vêtement féminin. Quelle pourrait être cette fonction latente ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Document n°3 :

### Regard d'une historienne sur l'évolution du vêtement féminin

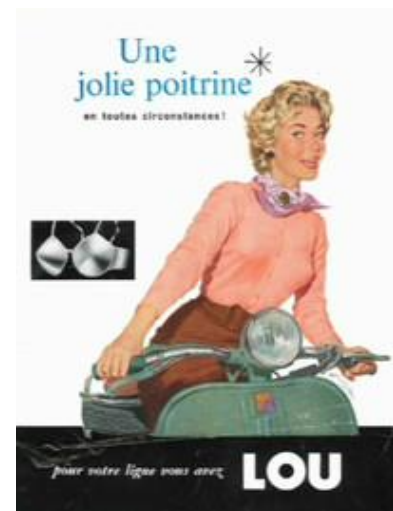
#### La fin du corps ceint dans le corset



Si toute l'histoire de la mode du 20<sup>ème</sup> siècle retrace la marche vers l'émancipation féminine, la lingerie joue un rôle tout à fait particulier dans cette lente évolution des mœurs et de la sensibilité. Aux alentours de 1910, lorsque la femme se libère du corset, c'est une véritable révolution, souligne Catherine Ormen, historienne de la mode : « *Tout à coup la femme a pu bouger, faire du sport, commencer à mener une vie active. Elle a cessé d'être contrainte comme elle l'était pendant des siècles par ce corset qui la rendait improductive, passive* ». Divisé en deux parties, le corset donnera naissance à la gaine (l'ancêtre de nos culottes) et au soutien-gorge, lesquels vont se moderniser, se perfectionner pour devenir de plus en plus confortables. La lingerie a évolué au gré des avancées techniques des matières, le tricot élastique au début du siècle, puis le nylon dans les années 50 (découvert et utilisé 20 ans avant pour faire des toiles de parachutes et des bas) et à partir des années

60 la fibre lycra. « *La spécificité française est d'être à l'avant-garde du progrès technique, mais aussi d'être attentive à toutes les évolutions de style* », résume Catherine Ormen.

#### Vers une tyrannie du corps sculpté



Dans le même temps, cette lingerie va aussi et surtout servir à coller à une image, à correspondre à un critère esthétique dominant. « *Elle va servir à améliorer les formes du corps féminin, à les parfaire et à les mettre aux normes de la beauté de chaque époque* », précise Catherine Ormen. Pour répondre aux critères de beauté du début de siècle – taille fine, hanches rondes... – les femmes portent le corset les aidant ainsi à promener une silhouette de rêve. S'ensuivit la guêpière, « *un lointain héritage du corset qui oblige la femme à se tenir droite, à cambrer les reins, à sortir la poitrine et à marcher d'une certaine façon, c'est-à-dire en croisant les jambes pour ne pas faire craquer ses bas et ses porte-jarretelles* », s'amuse Catherine Ormen. Puis les années 20 imposent aux femmes des silhouettes plates, les obligeant à dissimuler leurs formes avec, par exemple le

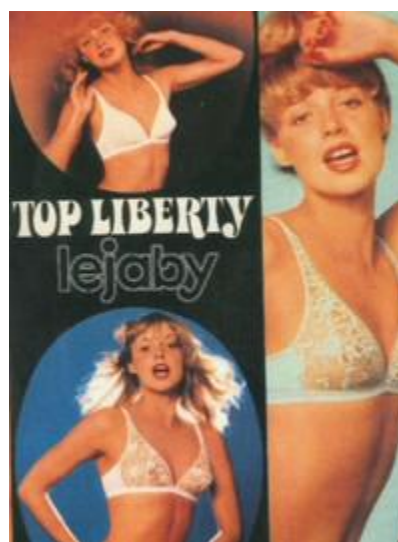
« boyish form », un soutien-gorge aplatisseur inventé par Marguerite Cadolle. A l'ultra féminité des années 50 où les femmes vont faire pigeonner leurs seins façon pin-up, va succéder l'androgynie des années 60, puis le corps triomphant des années 80. Bref, « à chaque époque va correspondre une silhouette que la lingerie va façonner » résume Catherine Ormen. Dans cette lignée que peuvent attendre les femmes du XXIème siècle ? « Les choses ne peuvent qu'évoluer vers un plus grand éventail de possibles », avance l'historienne. « Les dernières créations vont vers une lingerie beaucoup plus structurée, plus glamour, qui reprend la notion de gainage pour aider les femmes à façonner leurs corps, à lisser leurs silhouettes, le tout sans effort ». Et Catherine Ormen de conclure : « En ce moment on est plutôt dans une tendance où le corps se recouvre pour mieux se faire deviner, pour mieux se faire désirer sans doute aussi, c'est un des paradoxes de la lingerie qui cache et révèle à la fois... ».

### Le paradoxe de la culotte

La lingerie émancipe donc les femmes autant qu'elle les contraint ? Toute l'histoire de la féminité à travers le sous-vêtement repose sur un paradoxe saisissant puisque finalement quand le dessous est libre, la femme est contrainte, et quand le dessous est contraignant, la femme est libérée.

« Pendant des siècles, le sexe féminin a été à disposition, puisque les femmes ne portaient pas de culotte », explique Catherine Ormen. « Elles portaient une multitude de jupons qui le cachaient, puis par-dessus une crinoline... des choses qui étaient encombrantes, mais laissaient son sexe ouvert, contrairement à l'homme dont le sexe est, dès le XIVème siècle, enfermé dans un

pantalon. La marche vers l'émancipation a conduit la femme à porter une culotte sous le second empire, à cause de l'ampleur de la crinoline, puis petit à petit cette culotte s'est imposée à partir des années 1920. Et au moment où la femme obtient enfin le droit à la contraception, en 1967, elle met un panty, par-dessus des collants (qui sont sortis en 1965) et par-dessus un pantalon », s'amuse l'historienne.



Une triple fermeture donc, au moment même où elle est enfin libre de procréer, de disposer de son corps comme elle l'entend ! Et Catherine Ormen de conclure : « Ce paradoxe-là est assez drôle ! ».

En un peu plus de 100 ans d'histoire de la lingerie, la femme s'est dégagée du corset qui faisait d'elle un bel objet improductif. Mais si le corps a gagné en liberté de mouvement, il reste néanmoins tributaire, esclave parfois, d'une image imposée par une société prônant un corps toujours plus sportif, parfait, sculpté... D'où l'arrivée dans nos tiroirs, de toute une lingerie « gainante », qui par la magie des nouveaux matériaux, remonte les fesses et aplatit le ventre. Tyrannie de la beauté ? Probablement, mais plus assumée, plus amusée...



L'historienne interrogée évoque le port de la culotte en termes de paradoxe. Quel est ce paradoxe ? Que nous apprend-il sur les préoccupations sociales propres aux périodes qui ont vu apparaître puis se généraliser le port de la culotte ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelle serait la grande tendance amorcée au cours du 20<sup>ème</sup> siècle ?

.....

.....

.....

**Document n°4 :**

**Les dessous ont une histoire**

*Documentaire de Christine Prigent et Marianne Lamour*

L'histoire du corset, du soutien-gorge, de la culotte ou du collant est une longue marche vers la liberté et le confort du corps féminin. Un chemin tout en zigzags, avec des hauts et des bas, bien entendu.

Le sous-vêtement est l'expression du pouvoir des femmes dans un monde dominé traditionnellement par des hommes ; l'émancipation féminine s'inscrit dans le dessous, dans l'invisible, voilà l'idée force de ce documentaire ambitieux, qui va chercher exemples et illustrations jusque dans l'Antiquité. « Porter la culotte », justement. Cette expression s'explique par le fait qu'il s'agissait au Moyen Âge d'un attribut uniquement masculin. À l'homme la culotte, les responsabilités, les décisions. Au XVI<sup>e</sup> siècle, Catherine de Médicis a bien imposé le caleçon aux dames de sa cour, mais ce n'est qu'après une lutte de plusieurs siècles et l'arrivée de fortes têtes comme George Sand et Colette que les femmes ont véritablement porté la culotte. Puis le pantalon, car il s'agit bien du même combat.

Le corset a une histoire encore plus tumultueuse. Depuis le Moyen Âge, où est apparu le corset lacé par-devant, jusqu'à aujourd'hui, où John Galliano et Christian Lacroix en font une constante de leurs collections, c'est une pièce de choix dans l'épopée du dessous. Au XV<sup>e</sup> siècle, une favorite de Charles VII lance même la mode « un sein dehors, un sein dedans » ! Herminie Cadolle, corsetière renommée, amie de Louise

Michel pendant la Commune, a voulu libérer les femmes du corset. Elle l'a alors coupé en deux, a ajouté une protection à la poitrine, créé une armature et déposé un brevet en 1889. Cette féministe revendiquée venait d'inventer le soutien-gorge... Sur la longue route de la libération du corps féminin, la dernière étape en date est l'apparition du collant dans les années 1970. Jarretières et porte-jarretelles, accessoires contraignants, disparaissent alors brutalement du quotidien des femmes modernes.

Le documentaire peut être visionné sur <https://www.youtube.com/watch?v=IYxWTuA9F9g>

Dans ce reportage, le sous-vêtement féminin est considéré sous différentes facettes. Lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles sont les explications avancées pour l'évolution du sous-vêtement féminin ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Considérons le port de la chemise. Qu'est-ce qui pourrait expliquer que la chemise ait été massivement portée au 16<sup>e</sup> siècle ?

.....

.....

.....

.....

Qu'est-ce qui a fait le « succès » du corset ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pourquoi les créations de Christian Lacroix énervent-elles les féministes ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pourquoi les révolutionnaires de 1789 ont-ils interdit le port du corset ?

.....

.....

.....

.....

.....

Pourquoi l'invention d'Herminie Cadolle a-t-elle été adoptée par les femmes ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Durant les années trente, le retour du drapé tend à concilier deux préoccupations. Lesquelles ?

.....

.....

.....

Une question est posée par le journaliste : « Le sous-vêtement serait-il l'expression d'un certain pouvoir des femmes dans un univers dominé par les hommes ? ». Tentons une première réponse. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard. Considérons par exemple l'évolution du 18<sup>e</sup> siècle, période durant laquelle les femmes de l'aristocratie créent des salons littéraires.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Une pièce de vêtement a été centrale dans la diffusion des bains de mer. Mais cela ne s'est pas fait sans mal.

.....

.....

.....

**Document n°5 :**

**« Les femmes et la lingerie : intimité corporelle et morale sexuelle »**

Aurélia Mardon a réalisé une enquête auprès de femmes et de jeunes filles habitant Paris et la région parisienne pour étudier les usages et les représentations que les femmes ont des sous-vêtements (Mardon Aurélie, 2002, « Les femmes et la lingerie : intimité corporelle et morale sexuelle », *Champ Psychosomatique*, 3, n°27, 69-80. DOI : 10.3917/cpsyc.027.0069).

« On trouve fréquemment sous la plume des historiens de la mode, l'idée selon laquelle les pratiques des femmes en matière de sous-vêtements seraient aujourd'hui libérées de toutes contraintes sociales (...) et notamment celles liées à la morale

sexuelle : « La lingerie permet d'échapper aux notions traditionnelles de la moralité et à la respectabilité imposée aux femmes du XIXe siècle » (Cox, 2000, *Lingerie. Languages du style*, Paris, Editions du collectionneur, p.129). L'importance accordée par la publicité et par les femmes à la dimension érotique de la lingerie depuis les trente dernières années sert de support à ces affirmations. La lingerie est présentée dans ces ouvrages comme un principe d'émancipation des femmes et de la féminité, leurs auteurs reprenant ainsi à leur compte la rhétorique du discours publicitaire (Duclert, 1999, « Clio a lu », *Clio, Histoire, Femmes et sociétés*, n°10, p.256-267). L'étude des représentations et des pratiques qu'ont les femmes des sous-vêtements ne permet-elle pas au contraire de mettre en évidence le rôle essentiel que joue la morale de la sexualité dans la gestion de l'intimité corporelle ? Autrement dit, quelles règles et quelles normes guident leurs pratiques ? Ces normes varient-elles en fonction de leur appartenance générationnelle ? Enfin, de quelle marge de manœuvre disposent-elles vis-à-vis de ces normes ? » (Mardon, 2002, pp. 69-70).

Quelle question soulève ici la sociologue ?

.....

.....

.....

.....

Considérons à présent les modalités des choix individuels en matière de lingerie.

### **Blancs ou rouges ?**

La préférence des femmes rencontrées par la sociologue française va vers des couleurs discrètes, sobres, classiques ou douces. Les couleurs vives, « et plus particulièrement le rouge vif ou vermillon, sont associées à une séduction excessive qui évoque l'image stéréotypée et repoussoir de la prostituée, maquillée avec excès et habillée avec voyance » (Mardon, 2002, p.71).

Certaines évitent les couleurs aux connotations érotiques parce que cela « reviendrait pour elles à privilégier l'apparence et le paraître dans ses relations amoureuses, au détriment du sentiment et de la relation affective pure : « Vis-à-vis du regard d'un homme, s'il t'aime toi, il n'en a plus rien à faire de ce qu'on porte. Enfin moi ces gens-là ne m'intéressent pas, ceux qui sont vraiment fétichistes, c'est pas ceux-là que je rencontre » (Danielle, 46 ans, célibataire) » (Mardon, 2002 : 72-73).

Les sous-vêtements renvoient également à l'intimité : « Ce que je n'apprécie pas trop, c'est que ça se remarque beaucoup, que ça se voit à travers le vêtement. Je trouve que c'est quelque chose d'intime » (Alexandra, 23 ans) » (Mardon, *ibid.*). Elles évoquent

alors une faute de goût, qui pourrait devenir transgression des codes de bienséance et marque d'impudeur.

### **Au-dessus ou en-dessous ?**

« Si l'observance des normes est d'une manière générale vérifiée, on constate parfois un décalage entre les pratiques des femmes et les codes édictés par les traités de savoir-vivre. C'est notamment le cas des prescriptions visant à garantir l'invisibilité des bretelles du soutien-gorge dont le respect varie en fonction de l'appartenance générationnelle. Jusqu'en 1960, les bretelles devaient être maintenues sous le vêtement à l'aide d'une bande de tissu et d'un bouton-pression cousu à l'intérieur du vêtement car les bretelles élastiques réglables n'avaient pas encore été adaptées sur les soutiens-gorge (Fontanel, 1992, *Corsets et soutiens-gorge*, Paris, Editions La Martinière). Sous certaines tenues, comme une robe d'été, un T-shirt à fine bretelle ou une robe décolletée, ces systèmes de fixation sont susceptibles d'apparaître dans la sphère publique. Les interlocutrices les plus âgées (entre 50 et 65 ans) respectent les prescriptions des traités et ont recours à des soutiens-gorge spéciaux, tels que les modèles sans bretelles ou à bretelles amovibles. Chez les jeunes femmes et les jeunes filles, cette visibilité n'est pas considérée comme une transgression. Celles-ci laissent donc volontiers les bretelles du soutien-gorge apparaître à l'extérieur du vêtement. L'influence de la mode, et notamment de couturiers tels que Jean-Paul Gaultier ou Vivienne Westwood, qui ont réalisé à partir des années 1980 des collections jouant sur la permutation des dessous en dessus (Simon, 1998, *Les dessous. Les carnets de la mode*, Paris, Editions du chêne), a sans doute contribué à l'émergence de ce nouveau système de valeur, désormais adopté par les jeunes générations » (Mardon, 2002 : 74-75).

Le choix d'un sous-vêtement est-il vraiment libre ?

.....

.....

.....

Envisageons à présent les circonstances auxquelles la femme peut être confrontée et qui affectent le choix du sous-vêtement.

« Le port d'une lingerie raffinée, l'utilisation de couleurs associées à l'érotisme comme le bordeaux ou le noir est valorisé dans les moments partagés avec le conjoint ou le petit ami, pendant lesquels l'intimité est susceptible d'être dévoilée mais aussi dans les moments festifs puisque la lingerie participe à la mise en valeur de l'apparence. A ces occasions, la suggestion du soutien-gorge sous le vêtement est autorisée. Précisons que cette pratique n'est pas adoptée par toutes les femmes. Les plus jeunes y sont plus réceptives parce que leur socialisation s'est faite à un moment pendant lequel ces nouveaux codes de mise en valeur étaient médiatisés par la mode.

Cette pratique s'organise autour de normes qui garantissent la limite entre la mise en valeur autorisée et l'exhibition. Le plus souvent noir et opaque, le soutien-gorge est associé à un vêtement de la même couleur, transparent, qui le laisse ainsi apparaître, tout en le recouvrant symboliquement.

(...) Chez le médecin, nos interlocutrices excluent l'utilisation d'objets tels que le string, qui confère une dimension érotique au corps dénudé, et privilégient des sous-vêtements blancs, généralement en coton. La nécessité de respecter ces règles implicites est souvent affirmée en référence à des anecdotes personnelles ou empruntées à d'autres, mettant en scène les conséquences fâcheuses de transgressions involontaires.

Dans le cadre de l'univers domestique, les normes sont plus souples, ce qui explique le caractère hétéroclite des pratiques des femmes. Certaines privilégient la dimension esthétique tandis que d'autres la laissent de côté et recourent à des sous-vêtements en coton, considérés comme plus confortables.

(...) Le temps des vacances présente des similitudes avec la sphère domestique en ce sens que les normes sociales s'y relâchent. C'est dans ce contexte que le soutien-gorge peut être mis de côté ou que l'on s'accorde plus facilement le droit de laisser apparaître ses bretelles de soutien-gorge au-dessus du vêtement

(...) A l'inverse, si les normes de l'apparence se relâchent dans l'intimité de la sphère domestique, elles ont tendance à se renforcer sur les lieux de travail. Ludivine, 22 ans, par exemple, n'éprouve pas le besoin d'utiliser un soutien-gorge tout le temps, mais s'efforce d'en revêtir un lorsqu'elle travaille, par peur de paraître impudique : « Sans soutien-gorge, c'est un peu le week-end. Les jours où je suis au bureau, sans soutien-gorge, ça fait tout de suite négligée, allumeuse. Par contre, sous une chemise très vaste, je peux très bien ne pas en mettre, si je reste à la maison » » (Mardon, 2002 : 76-77).

Le degré de liberté peut varier selon les circonstances. A quelles occasions peut-on faire preuve de plus de relâchement ?

.....  
.....

N'y a-t-il pas quelque chose de paradoxal si l'on considère ces deux circonstances ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

L'analyse sociologique contribue à relativiser quelque peu les constats des historiens. On peut discuter notamment de la pertinence de l'argument d'une émancipation féminine. Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles seraient alors les fonctions du sous-vêtement et, par extension, du maillot de bain ? A quel(s) besoin(s) répondent-ils ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles seraient les conceptions, les représentations, les croyances,... associées au maillot de bain ? En d'autres termes, à quoi croit-on ? A quoi attache-t-on de l'importance ? A quoi aspire-t-on ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

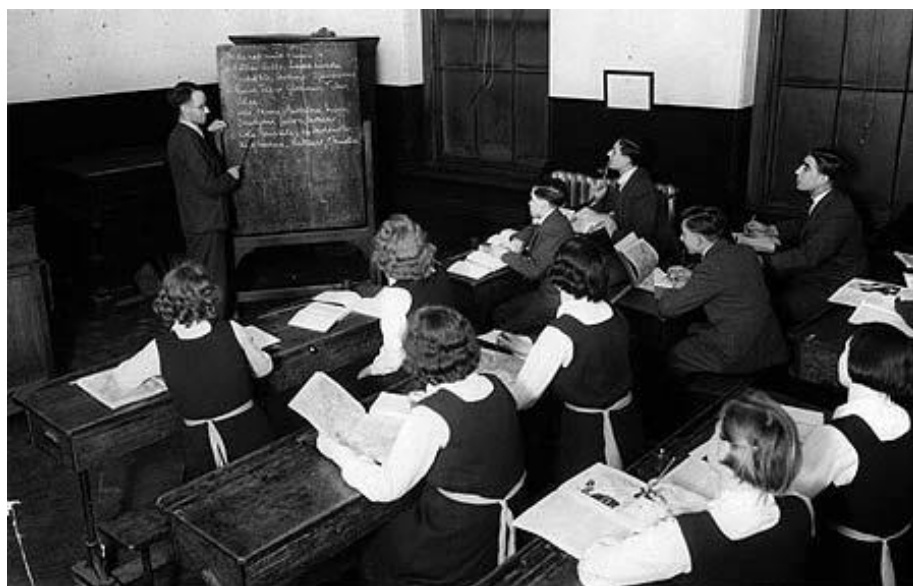
.....

.....

## Evaluation formative n°2

Je vous invite à compléter l'analyse du problème posé dans l'évaluation formative n°1 par la question suivante : **quelle pourrait être la fonction, ou quelles pourraient être les fonctions, de l'aménagement des classes dans les écoles ?** Considérez plus particulièrement la disposition des bancs ou des tables et des chaises.

Partez aussi de l'idée qu'il faut chercher le passé dans le monde présent.



Le document qui suit n'est pas un règlement d'ordre intérieur d'une de nos écoles secondaires. Le ton est vieilli, et la mise en forme peu attractive... Il s'agit ici d'un extrait d'un ouvrage intitulé « La conduite des écoles », écrit en 1706 (manuscrit, puis publié en 1720) par Jean-Baptiste de la Salle, fondateur des Frères des écoles chrétiennes.

On trouve l'ensemble du texte à l'adresse suivante :

[http://www.delasalle.qc.ca/documents/107/conduite\\_des\\_ecoles.pdf](http://www.delasalle.qc.ca/documents/107/conduite_des_ecoles.pdf)

Et l'ensemble du corpus lasallien :

[http://www.delasalle.qc.ca/fr/ecrits\\_du\\_fondateur.asp?pageID=345](http://www.delasalle.qc.ca/fr/ecrits_du_fondateur.asp?pageID=345)

## SECTION 2ème

### DE LA POSTURE QUE LE MAÎTRE ET LES ÉCOLIERS DOIVENT TENIR, ET DE LA MANIÈRE DONT ILS DOIVENT SE COMPORTEUR PENDANT LES LEÇONS

03 01 14 Le maître doit toujours être assis ou debout devant son siège pendant toutes les leçons, aussi bien celle des cartes que celle des livres ou des lettres écrites à la main.

03 01 15 Il ne doit jamais quitter sa place sans une grande nécessité, il trouvera cette nécessité très rare pour peu qu'il y fasse attention.

03 01 16 Il aura égard de se tenir dans un extérieur très modeste, d'avoir une grande gravité sans se laisser aller à rien de bas, ni qui ressente l'enfant ou l'écolier, comme serait de rire ou de faire quelque chose qui puisse exciter les écoliers à rire.

03 01 17 Cette gravité extérieure que l'on exige d'un maître ne consiste pas à avoir un extérieur sévère, à faire le fâché, ni à dire des paroles dures, mais elle consiste dans une grande retenue dans ses actions et dans ses paroles.

03 01 18 Le maître prendra surtout garde de ne se point familiariser avec les écoliers, de ne leur point parler d'une manière molle et de ne pas souffrir que les écoliers lui parlent qu'avec un très grand respect.

03 01 19 Le maître pour bien s'acquitter de son devoir doit être formé à pouvoir faire ces trois choses en même temps :

1ère Veiller sur tous les écoliers, afin de les engager à faire leur devoir et les tenir dans l'ordre et dans le silence ;

2ème Avoir en main pendant toute la leçon le livre qu'on lit actuellement et être exact à suivre le lecteur ;

3ème Faire attention à celui qui lit et à la manière dont il lit, afin de le reprendre quand il manque.

03 01 20 Les écoliers doivent toujours être assis pendant les leçons en lisant même dans les cartes, avoir le corps droit et les pieds à terre et bien rangés. Les lisants dans les cartes doivent avoir les bras croisés, et les lisants dans les livres doivent tenir leur livre avec les deux mains, sans le mettre ni sur leurs genoux ni sur la table; ils doivent aussi avoir le visage devant eux, un peu tourné du côté du maître. Le maître cependant prendra garde qu'ils ne tournent pas si fort la tête qu'ils puissent causer avec leurs compagnons, et qu'ils ne l'aient pas tantôt d'un côté, tantôt d'un autre; pendant qu'on lira, tous les autres de la même leçon suivront dans leur livre qu'ils doivent toujours avoir en main.

03 01 21 Le maître veillera avec un très grand soin à ce que tous lisent bas ce que le lecteur lira haut, et fera de temps en temps dire à quelqu'un quelque mots en passant pour le surprendre et reconnaître s'il suit effectivement, et, s'il ne suit pas, le maître lui imposera quelque pénitence ou correction; si même il en remarque quelques-uns qui n'aiment pas suivre ou qui s'en dispensent plus facilement, il prendra à tâche de les faire lire les derniers et même à plusieurs reprises, peu chaque fois, afin que les autres aient aussi le temps de lire.

03 01 22 Tous les écoliers d'une même leçon seront découverts dès le commencement de la leçon et ne se couvriront point qu'ils n'aient lu.

03 01 23 Si le maître les fait lire plusieurs fois, la deuxième, troisième et autres fois, ils se découvriront lorsqu'ils commenceront à lire, et se recouvriront aussitôt après avoir lu.



## Chapitre 3

### Les codes de conduite

#### Ce dont il faudra être capable à l'issue de ce chapitre

Vous avez décrit l'organisation spatiale d'un des contextes suivants : une cour de récréation, un salon de coiffure, une piscine publique, un arrêt de bus en ville, un guichet de gare, une compétition sportive (en salle).

Vous avez également porté votre attention sur les faits et gestes des personnes qui se croisent, se rencontrent, agissent, se parlent, etc. dans ce contexte. Il vous avait été demandé de décrire un comportement inattendu dans le contexte observé et d'expliquer pourquoi, au départ des observations que vous avez réalisées, vous pouviez dire que ce comportement est inattendu. Vous aviez dû préciser les choses qui ne se font pas dans le contexte observé et expliquer pourquoi, au départ des observations que vous aviez réalisées, vous pouviez dire que ces choses ne se font pas.

Il vous faudra, à l'issue de ce chapitre, corriger ce premier essai, et aboutir à une formulation plus adéquate.

Vous devrez pointer les faits, les éléments objectifs qui indiquent les choses que l'on doit faire et celles que l'on ne peut pas faire.

#### Les notions centrales de ce chapitre

Règles, normes, hiérarchie des normes, sanction.

Légitimité (légitime, légitimé) ; légitimation.

Signification.

## 1.- Il y a des choses qui ne se font pas

Toutes les activités humaines sont organisées par des règles qui précisent ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. Ces règles de conduite définissent notamment les actes et les gestes que l'on peut ou non poser, les paroles que l'on peut prononcer ou non, les comportements que l'on peut adopter ou non, etc. Il y a donc des choses qui ne se font pas, qui sont interdites, condamnées ou condamnables. Mais au nom de quelle règle ou de quelle norme ? Dans les situations suivantes, précisez le « registre normatif » qui peut être invoqué.

### COUPS DE KLAXON INTEMPESTIFS



Coups de klaxons intempestifs, refus de priorités, gestes injurieux : les usagers de la route sont incités à réfréner ces incivilités pendant au moins quelques jours, le temps de la semaine internationale de la courtoisie sur la route, organisée du 19 au 24 mars.

« Cela fait 50 ans que je fais du vélo à Paris, ça fait 50 ans que je me fais engueuler », maugrée Lise Brisson, 63 ans, en accrochant sa bicyclette à l'aide d'un antivol.

(...) Deux-roues contre voitures, taxis contre vélos, véhicules divers contre piétons, Parisiens contre provinciaux... Sur la route, l'enfer c'est souvent les autres : pour Christophe Man, un

chauffeur de taxi de 47 ans, « le pire, c'est les scooters, ils ne savent pas rouler » (...) Conduisant ses passagers depuis 20 ans dans les rues de Paris, il avoue : « Au début, j'étais porté par mes pulsions, je voulais aller vite, je m'énervais. Maintenant, j'ai l'habitude et je sais qu'il vaut mieux rester calme ».

« Cela ne sert à rien de chercher à arriver avant même d'être parti », tente de convaincre Régis Chomel, président de l'Association française de prévention des comportements sur la route (AFPC), à l'initiative de cette semaine de sensibilisation. M. Chomel rêve d'une route où « les automobilistes ne grillent pas les stops, les cyclistes ne roulent pas à contre-sens, les piétons regardent à droite et à gauche... Le véritable enjeu, c'est la modification des comportements en ville, où il n'y a pratiquement pas de sanctions car il n'y a pas de contrôles routiers, peu de radars... », estime-t-il (...) « Aujourd'hui, quand une voiture s'arrête à un passage piéton, le piéton est surpris et fait même un signe de remerciement à l'automobiliste », fait remarquer M. Chomel.

[http://www.lepoint.fr/societe/courtoisie-au-volant-six-jours-sans-insultes-ni-queues-de-poisson-19-03-2012-1442684\\_23.php](http://www.lepoint.fr/societe/courtoisie-au-volant-six-jours-sans-insultes-ni-queues-de-poisson-19-03-2012-1442684_23.php), 19/03/2012

Registre normatif : .....

## LA PLAGE DE GAZA



Autrefois interdite, la plage de la ville de Gaza est l'un des uniques lieux de détente des habitants. Par tradition, les hommes et les femmes ne se baignent pas ensemble. Dès qu'ils atteignent l'âge adulte, les garçons restent vêtus de leur bermuda et de leur chemise.

([http://www.lexpress.fr/actualite/societe/le-tour-du-monde-de-la-plage\\_485522.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/le-tour-du-monde-de-la-plage_485522.html), 20/06/2005)

Au nom de quoi cela ne se fait pas, pour une femme, de se baigner en compagnie d'hommes ? Et pour un homme, de se mettre torse nu sur la plage ?

Registre normatif :

.....

.....

.....

.....

## DÉJECTIONS CANINES



Jérémy et Thomas sont tous les deux stewards pour la Gestion Centre-Ville de Mouscron. Ils sont chargés de dissuader les incivilités, dont les déjections canines sauvages. Dans le cas où ils constateraient une infraction en flagrant délit, ils peuvent alors appeler les Gardiens de la Paix, afin qu'ils viennent verbaliser le contrevenant. « Mais cela n'arrive presque jamais. En général, si on leur fait la remarque, les gens réagissent de suite et utilisent un mouchoir pour

ramasser la crotte ». Les deux stewards peuvent aussi faire de la prévention : c'est ainsi qu'ils ont appris à un couple la nouvelle réglementation en vigueur. « On n'était pas du tout au courant », explique le couple de Mouscronnois. « Mais c'est une bonne initiative. On ira chercher les sacs à l'Hôtel de Ville ».

(<http://www.nordeclair.be/296393/article/regions/mouscron/actualite/2012-01-31/mouscron-le-nouveau-reglement-sur-les-dejections-canines-bien-suivi>, 31/01/2012, consulté le 03/02/16)

Registre normatif :

.....

.....

.....

## GTA V, CLAQUE MAJEURE

(...) Evidemment, la violence constitue la question la plus délicate à négocier quand il s'agit d'un jeu vidéo, toujours sommé de rendre des comptes aux censeurs, exactement comme la littérature ou le cinéma avant lui. Il est vrai que, lâché dans la jungle de *GTA V*, le joueur pourra braquer n'importe quel véhicule et canarder tout ce qui bouge... mais il n'ira pas bien loin en agissant ainsi, et passera même complètement à côté de l'aventure s'il persiste uniquement dans cette voie. Contrairement à une idée répandue par l'ignorance, *GTA V* n'est pas un jeu immoral, il est au contraire sous-tendu par une vision politique extrêmement cohérente. Les frères britanniques Sam et Dan Houser, qui sont à l'origine de toute la saga, assument à la perfection leurs rôles d'activistes en chef de la sphère vidéoludique. Enfants du punk et du thatchérisme désormais quadras, ils ont injecté de la substance et de la solidité dans un média trop longtemps tenu pour régressif ou puéril. En refusant par exemple d'intégrer de vraies publicités dans les décors du jeu (ce qui leur garantirait de substantiels revenus), ils montrent dans quelles limites ils veulent tenir le ver du marketing. C'est exactement à ce type de loyauté que

*GTA* doit son aura parmi les gamers... et les autres.



Extrait de « *GTA V* », *claque majeure*, Olivier Séguret, *Libération*, 15 septembre 2013, consulté le 08/09/2015

[http://www.liberation.fr/ecrans/2013/09/15/gta-5-claque-majeure\\_932099](http://www.liberation.fr/ecrans/2013/09/15/gta-5-claque-majeure_932099),

Registre normatif :

.....  
.....  
.....

## SALLES INFORMATIQUES DU COLLÈGE SAINT-HUBERT



- Les élèves ne peuvent se trouver seuls sans surveillance en salle informatique.
- Les cartables et tous les types de sacs, à l'exception des vestes et de quoi prendre note, doivent rester à l'extérieur des locaux informatiques.

- Au même titre que dans le reste du collège, il est interdit de boire, manger, chiquer ; cela s'applique bien sûr à tous.
- Un élève ne peut imprimer un document ou se connecter à sa boîte mail sans l'accord préalable d'un professeur.

**Il est interdit :**

- de modifier les paramètres d’affichage des ordinateurs, c’est-à-dire changer les fonds d’écran, les écrans de veille, etc. **Ces ordinateurs sont accessibles à tous, dont il n’y a aucune raison de les personnaliser !**
- de débrancher n’importe quelle fiche de périphériques (souris, clavier, écran, fiche réseau,...)
- de brancher une clé USB sans qu’elle n’ait été contrôlée par un antivirus

- de se connecter à des sites de jeux, de socialisation, de tchat et autres sites qui n’entrent pas dans le cadre scolaire
- d’enregistrer ses travaux ailleurs que dans le répertoire « Mes documents » ou « Document » et **surtout pas sur le bureau.**

[https://www.collegesaint-hubert.be/pages/salle\\_info.php](https://www.collegesaint-hubert.be/pages/salle_info.php), Consulté le 28/12/16

Registre normatif :

.....  
 .....

**MOUTONS ÉGORGÉS : LE LOUP EST INNOCENT**

*Les 7 moutons retrouvés égorgés en province du Luxembourg depuis le mois d’août n’ont pas été victimes du loup mais de chiens.*



A peine aperçu, déjà soupçonné... La découverte de sept moutons égorgés près de La Roche-en-Ardenne et Vielsalm, depuis le mois d’août, a mené certains à penser au loup qui a été aperçu il y a plus de deux semaines près de Nassogne. L’information avait été donnée par nos confrères de *L’Avenir*. Las, les examens des carcasses des ovidés ne laissent pas de doute : les dégâts ont été causés par des chiens. Soit des chiens errants, soit des chiens ayant échappé à la surveillance du maître. Le loup est donc innocenté. En France où les éleveurs

crient très souvent au loup, l’essentiel des dégâts aux troupeaux est également causé par des chiens vagabonds.

**Abattus ou mis à l’amende**

« Si ce sont des chiens errants, le département nature et forêt les abattra, précise le ministre de la Nature René Collin (CDH). Si ce sont des chiens qui disposent d’une identification, ils seront ramenés à leur propriétaire qui devra payer des indemnités pour les dégâts causés à la victime ».

*Michel de Muelenaere*

(<http://www.lesoir.be/1376889/article/actualite/regions/namur-luxembourg/2016-11-25/moutons-egorges-loup-est-innocent>, 25/11/2016, consulté le 28/11/2016)

Registre normatif :

.....  
 .....

## LES ÉTUDIANTS RESPONSABLES DU BAPTÊME DE MARCHE BIENTÔT INculpÉS ?

*Le Procureur général de Liège, Christian De Valkeneer, a décidé de hausser le ton en matière de baptêmes estudiantins, affirmant qu'il y a « une ligne rouge à ne pas franchir ».*



Il poursuivra les organisateurs du baptême de Marche lors duquel une jeune étudiante française a été victime d'un œdème cérébral après avoir bu trop d'eau, révèle mardi Sudpresse.

« Suite à la plainte des parents de la jeune Fanny, un dossier est ouvert à l'instruction à Marche, confirme-t-il dans une interview aux journaux de Sudpresse. « La PJ s'occupe actuellement de recueillir tous les éléments et il y aura vraisemblablement des inculpations dans cette affaire. Et assez rapidement ».

Les organisateurs de ce baptême pourraient être poursuivis pour traitement dégradant et inhumain ou pour coups et blessures, « volontaires ou non », ayant entraîné une incapacité temporaire ou permanente, souligne M. De Valkeneer.

« Je veux envoyer un message très clair à tous ceux qui organisent des baptêmes. Je ne veux pas du tout déclarer la guerre au folklore étudiantin, mais il faut rester dans les limites du raisonnable », ajoute le Procureur régional de Liège. « Il faut qu'ils sachent qu'ils ne vivent pas dans un univers sans loi, où tout est permis. Et c'est à la justice à tracer la ligne rouge qu'il ne faut pas franchir. Au-delà de cette ligne, il faut qu'il sachent que leur responsabilité pénale est engagée et qu'ils sont passibles de poursuites devant les tribunaux » (Belga).

[http://www.lavenir.net/cnt/dmf20131015\\_00375589](http://www.lavenir.net/cnt/dmf20131015_00375589), 15/10/2013 ; consulté le 03/02/16)

Registre normatif :

.....  
.....

## L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DES BELGES

### QUATRE BELGES SUR DIX ONT UN NIVEAU D'ACTIVITÉ PHYSIQUE INSUFFISANT

Une grande partie de la population belge de 15 ans ou plus ne pratique pas suffisamment d'activités physiques.

Telle est la conclusion tirée par l'Institut Scientifique de Santé Publique (ISSP) dans son « Enquête de Santé » réalisée en 2004-2005 au niveau fédéral et rendue publique le 24 janvier 2006. L'étude précise toutefois que l'attitude des individus face à l'exercice physique varie sensiblement en fonction du sexe, des régions et du niveau socio-économique.

Quoi qu'il en soit, l'ISSP estime qu'il faut promouvoir les activités physiques de loisir et la marche, et encourager les personnes inactives à pratiquer un minimum d'activité physique. L'Institut considère que chaque individu devrait pratiquer quotidiennement au moins 30 minutes d'activité physique.

<http://www.mangerbouger.be/Quatre-belges-sur-dix-ont-un.392>; consulté le 03/02/2016)

Registre normatif :

.....  
.....

## L'ESPRIT SPORTIF



En Communauté française de Belgique, les pouvoirs publics ont édicté des recommandations spécifiques pour promouvoir un esprit sportif. Le nouveau décret visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française, fait directement référence à ces recommandations, et les fédérations sportives reconnues en Communauté française devront les intégrer dans leurs statuts ou règlements.

1. Respecter les règlements et ne jamais chercher à les enfreindre.
2. Respecter l'autre comme soi-même et s'interdire toute forme de discrimination sur base du sexe, de la race, de la nationalité ou de l'origine, de l'orientation sexuelle, de l'origine sociale, de l'opinion politique, du handicap ou de la religion.
3. Respecter les arbitres, accepter leurs décisions, sans jamais mettre en doute leur intégrité.
4. Respecter le matériel mis à disposition.
5. Éviter l'animosité et les agressions dans ses actes, ses paroles ou ses écrits.
6. Rester digne dans la victoire comme dans la défaite, en acceptant la victoire avec modestie, ne pas chercher à ridiculiser l'adversaire.
7. Savoir reconnaître la supériorité de l'adversaire.
8. Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par la tricherie, ne pas user d'artifices pour obtenir un succès, respecter l'adage « un esprit sain dans un corps sain ».
9. La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité même, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre. Le sport doit être considéré comme l'école de la solidarité et de la maîtrise de soi.

Registre normatif : .....

.....

## UN MATCH DE BASKET AGITE

### *Conseil provincial judiciaire*

Dossier 568-32-95

Match 161218 P1M BC Amicale c/ BC Verts du 16/12/2015

Rapport à charge du joueur Rubio David, né le 25/09/1996 du BC Amicale

Vu le rapport des arbitres,

Entendu les arbitres qui confirment leur rapport,

Entendu le joueur Rubio David en ses explications, assisté de Mr André Durant, membre de son club ;

Attendu que les faits qui lui sont reprochés, constituant d'abord à cracher sur un adversaire puis à lui donner un coup de poing sont tout à fait inadmissibles et n'ont pas leur place sur un terrain de basket ;

Attendu que la circonstance invoquée consistant à prétendre que le joueur Laffite l'a provoqué au cours du match par un jeu dur et certaines paroles ne peut être retenue ; qu'en effet, cela ne peut être

retenu comme une provocation ; que, de même, invoquer l'attitude des arbitres pour expliquer ses gestes n'est pas davantage pertinent ;  
Attendu qu'il y a lieu de réprimer sévèrement ce type de gestes pour qu'ils ne se reproduisent plus à l'avenir ;

Décision du conseil judiciaire :

- Suspension de toutes fonctions officielles pour une période de 12 mois fermes (du 19 mars 2016 au 15 mai 2016 et du 1<sup>er</sup> août 2016 au 4 mai 2017)
- Amende de 300 euros
- Infraction au point IIA.5 coup volontaire sans blessure

Registre normatif : .....

.....

## LA TAXE CAÏMAN SERAIT-ELLE ANTICONSTITUTIONNELLE ?



*Le ministre des Finances sera-t-il forcé de revoir la loi Caïman ? Pour de nombreux juristes, des recours auprès de la Cour de cassation sont inévitables.*

Parmi les mesures prises par le gouvernement fédéral pour imposer les revenus du capital, il y a la fameuse taxe Caïman. Elle vise les structures créées par des Belges à l'étranger pour éluder l'impôt. Pour certains spécialistes, cette mesure poserait un vrai problème constitutionnel.

Sur le principe tout le monde est d'accord. Traquer les fraudeurs qui ont mis en place de telles structures, c'est tout à fait normal. D'où cette taxe Caïman qui vise par exemple les sociétés de gestion de patrimoine familial au Luxembourg ou des fondations dans d'autres pays. Les fondateurs ou bénéficiaires de ces structures devront payer un précompte mobilier de 15 ou 25%. Particularité: ils devront payer le pré-

compte même s'ils ne perçoivent pas les revenus.

### **Détour au Liechtenstein**

Cette situation pose problème et pour bien comprendre une petite explication s'impose. La loi programme du 10 août 2015, qui a introduit la taxe Caïman, ne fait aucune distinction entre les structures dont l'objectif est la fraude et celles qui visent à protéger un patrimoine pour de tout autres raisons.

Les précisions de l'avocate fiscaliste Marie-Pierre Donéa : « *En droit belge, il y a des fondations de droit privé qui sont assez récentes sur le plan législatif et on utilise aujourd'hui de telles fondations pour des objectifs extrêmement nobles, la protection par exemple d'un enfant en difficulté, la protection d'un patrimoine familial culturel. Jusqu'à un passé relativement proche, ce véhicule adapté n'existait pas de sorte que l'on pouvait faire appel notamment à la fondation du Liechtenstein. Dans le cadre de la loi, cette fondation est aujourd'hui complètement stigmatisée puisque vous n'avez même pas la possibilité de démontrer que cette structure est relativement comparable à la fondation belge qui permet aussi d'échapper à la taxation* ».

### **Profondément injuste**



Il peut donc y avoir une fondation belge qui permet légalement de ne pas payer l'impôt et une fondation du Liechtenstein qui vise les mêmes objectifs et dont les fondateurs et bénéficiaires théoriques seront taxés. C'est finalement là que cela coince car tout impôt doit être conforme au principe constitutionnel d'égalité et de non-discrimination.

Les explications d'un autre avocat fiscaliste, Antoine Dayez : « *On a des gens qui sont dans des situations fondamentalement différentes. Il y a des véritables fraudeurs, des gens qui se sont servis d'écrans de fumée pour dissimuler leur patrimoine et, d'autre part, il y a des gens qui sont bénéficiaires de structures qui ont été établies de bonne foi et en respectant toutes les règles fiscales. Imposer ces gens-là de la même manière alors que dans le premier cas ils peuvent bénéficier des revenus et des avoirs qui sont dans ces structures et peuvent éventuellement payer l'impôt et que dans le second cas ils n'ont pas accès aux revenus et aux avoirs qui*

*sont dans ces structures parce qu'elles sont dites discrétionnaires et irrévocables, traiter ces gens-là de la même manière est profondément injuste. A mon sens, il y a effectivement un grave problème constitutionnel à l'égard de cette loi ».*

### **Des recours**

De nombreux juristes sont de cet avis au point que des recours à la Cour constitutionnelle semblent inévitables. Il y a deux cas de figure possibles : des recours en annulation déposés contre la loi elle-même directement à la Cour constitutionnelle et des recours à l'occasion d'un litige devant les tribunaux qui interrogerons la Cour pour savoir si la loi est conforme ou non au principe d'égalité face à l'impôt.

Michel Visart

[https://www.rtb.be/info/economie/detail\\_la-taxe-caiman-serait-elle-anticonstitutionnelle?id=9120690](https://www.rtb.be/info/economie/detail_la-taxe-caiman-serait-elle-anticonstitutionnelle?id=9120690),  
publié le 28/10/2015, consulté le 05/07/2017

### Registres normatifs :

.....

.....

.....

.....

.....

## **LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES PSYCHOLOGUES**



Les psychologues belges ont convenu d'un certain nombre de règles organisant leur pratique professionnelle. On retrouve, entre autres, les dispositions suivantes.

1.3.1. Le psychologue donne au client ou sujet une description de sa démarche qui soit compréhensible et conforme à la vérité. Il a le devoir, à la demande du client, de l'informer des résultats des investigations qui le concernent, et

ce, d'une façon qui puisse l'aider. Il répond aussi aux questions concernant le devenir des données recueillies.

1.3.2. Les évaluations du psychologue (diagnostic ou expertise) ne peuvent porter que sur des personnes ou des situations qu'il a pu examiner lui-même. Ses avis ou commentaires peuvent concerner des dossiers ou des situations générales qui lui ont été rapportées.

1.3.3. Le psychologue n'engage personne contre sa volonté dans une recherche, une in-

vestigation, une guidance ou un traitement. Il reconnaît le droit du client ou du sujet d'interrompre sa participation à n'importe quel moment. Dans toutes les situations d'évaluation, quel qu'en soit le demandeur, le psychologue rappelle aux personnes concernées leur droit à demander une contre-évaluation

Registre normatif : .....

.....

.....

## JEAN-PAUL GAULTIER NE REGRETTE PAS D'AVOIR FAIT DÉFILER NABILLA

*Critiqué pour avoir choisi Nabilla comme égérie lors d'un défilé en 2013, Jean-Paul Gaultier dit ne pas regretter son choix de l'époque même si cela lui a valu quelques critiques au sein même de sa propre maison de couture.*

A l'occasion de l'ouverture de l'exposition qui lui est consacrée au Grand Palais, Jean-Paul Gaultier fait le tour des médias pour évoquer sa longue carrière dans l'univers de la mode. Invité sur le plateau de *On n'est pas couché* samedi soir, le créateur est revenu sur son choix de faire défiler Nabilla en 2013. Il avait réussi à créer le buzz en offrant à l'ancienne chroniqueur de TPMP un job d'un jour de mannequin. Il explique être tombé sous le charme de la starlette de la télé-réalité en regardant juste le genre de programmes dont elle était la vedette comme *Les Anges de la télé-réalité* ou encore sa propre émission *Allô Nabilla* !

*« Je la trouvais vraiment très jolie. Une beauté exotique, brune, que j'adore. En plus, je me suis rendu compte qu'elle était grande, qu'elle était amusante et qu'elle représentait assez, je*

Dans les situations de recherche, il les informe de leur droit à s'en retirer à tout moment.

Dans les situations d'expertise judiciaire, le psychologue traite de façon impartiale avec chacune des parties et sait que sa mission a pour but d'éclairer la justice sur la question qui lui est posée et non d'apporter des preuves, des arguments ou des jugements.

*trouve, un parler d'aujourd'hui. Avec des expressions assez drôles, comme son 'Allô' », raconte-t-il face à Léa Salamé et Aymeric Caron.*

Deux ans après ce défilé mémorable avec Nabilla en robe noire avec un décolleté vertigineux, Jean-Paul Gaultier ne regrette absolument pas son audacieux pari. Il ne cache pas que ses collaborateurs ne se sont pas privés de lui signifier qu'ils n'étaient pas d'accord avec lui. « *J'ai été très critiqué, même au sein de ma propre maison. Il y a eu beaucoup de gens, surtout les femmes, je suis désolé de dire ça, qui la critiquaient, qui la trouvaient vulgaire. Moi, je ne la trouve pas du tout vulgaire* », conclut ce grand nom de la haute couture.

<https://www.closermag.fr/people/jean-paul-gaultier-ne-regrette-pas-d-avoir-fait-defiler-nabilla-488034>, mis en ligne le 06/04/2015, consulté le 05/07/2017

Registre normatif :

.....

.....

## UN MAGISTRAT RISQUE UNE SANCTION DISCIPLINAIRE APRÈS AVOIR AGRESSÉ DES POLICIERS

*En vacances à Montpellier, le vice-président du tribunal d'une ville du Nord était complètement ivre quand il a confondu une voiture de police avec un taxi. La situation a dégénéré.*



Un magistrat en vacances à Montpellier s'en est pris à des policiers, début août, alors qu'il se trouvait sous l'emprise de l'alcool. Selon une information révélée par RTL, le juge de 48 ans était accompagné de ses deux enfants quand il a hélé la voiture des policiers la confondant avec un taxi. Complètement ivre, il leur a demandé de le ramener chez lui. Puis, devant leur refus, il a insulté les deux policiers qui ont fini par l'embarquer au commissariat.

Arrivé à l'hôtel de police, le magistrat aurait ensuite tenté de mordre un policier, et aurait frappé un autre à l'entrejambe, rapporte le *Midi Libre*. Placé en dégrisement puis en garde à vue, il a reconnu les faits le lendemain matin. Il a ensuite été remis en liberté. « *Il n'était pas dans son état normal* », explique à la *Voix du Nord* Patrick Desjardins, procureur adjoint de Montpellier. « *Il a eu un comportement tout à fait inadapté, qui est passible de sanctions pénales* ». L'homme va être jugé en correctionnelle pour « *outrage aux forces de l'ordre* ». Il risque une amende de 7500 euros

ainsi qu'une peine d'emprisonnement de six mois.

### « Faute disciplinaire »

Selon la *Voix du Nord*, il s'agit du vice-président du tribunal d'Avesnes-sur-Helpe (Nord). Le magistrat pourrait faire l'objet d'une sanction disciplinaire. En effet, selon l'article 43 de la loi organique relative au statut de la magistrature, « *tout manquement par un magistrat aux devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse ou à la dignité, constitue une faute disciplinaire* », passible de sanctions allant du blâme à la révocation. L'avenir de ce magistrat dépend donc en partie de la Garde des Sceaux qui pourrait saisir le Conseil supérieur de la magistrature.

Informé dès le lendemain des faits, le président du tribunal de grande instance d'Avesnes-sur-Helpe, Jean-Claude Czech, a fait part au quotidien nordiste de son étonnement vis-à-vis de ces « *faits malheureux* » commis par un « *magistrat très investi au sein de la juridiction et très apprécié ici. C'est un dossier délicat qu'il va falloir gérer en urgence* ».

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/08/18/01016-20140818ARTFIG00168-un-magistrat-risque-une-sanction-disciplinaire-apres-avoir-agresse-des-policiers.php>

### Registres normatifs :

.....  
.....  
.....  
.....

**BURALISTE DE LAVAU : 7 ANS DE PRISON POUR RIPOSTE « DISPROPORTIONNÉE »**

Le buraliste de Lavar (Tarn) Luc Fournié a été condamné, mercredi, à sept ans de prison pour avoir tué en 2009 un cambrioleur de 17 ans d'un coup de fusil de chasse, la cour ayant jugé sa riposte « disproportionnée ». La Cour d'assises d'Albi a estimé que M. Fournié était coupable du meurtre de Jonathan Lavignasse et de blessure sur Ugo Bernardon et a rejeté la qualification de légitime défense, demandée par l'avocat général.

La cour a condamné M. Fournié à sept ans d'emprisonnement au motif essentiel que « sa riposte avait été disproportionnée compte tenu du temps écoulé » – quatre jours – entre le moment où la sœur de M. Fournié avait constaté que les barreaux d'une fenêtre du bar-tabac avaient été endommagés et le drame.

Après avoir été alerté que les barreaux avaient été sciés, M. Fournié s'était « préparé au retour des voleurs : son fusil était chargé et il dormait dans la réserve », avait indiqué à l'audience un des experts psychiatres. « On ne peut pas être en état de légitime défense quand on prépare sa défense », avait insisté pendant sa plaidoirie l'avocat de la partie civile, Me Simon Cohen.

Dans son réquisitoire, l'avocat général Pierre Bernard, avait lui estimé que l'accusé « avait eu la conduite parfaitement adaptée » et qu'il « était dans une situation de danger imminent ». Dans la nuit du 14 décembre, M. Fournié, 58 ans, avait tué d'un coup de fusil de chasse Jonathan Lavignasse, venu cambrioler son bar-tabac avec son ami Ugo Bernardon. « M. Fournié s'est retrouvé face à deux silhouettes dans l'obscurité, il était mort de frousse », avait indiqué l'avocat de l'accusé, Me Georges Catala. « Le droit à la peur, c'est le droit de défendre sa personne », a-

t-il ajouté lors de sa plaidoirie. Dès l'annonce du verdict, il s'est déclaré « sidéré par le fait que la justice vienne frapper un homme honnête » et a indiqué que son client allait faire appel.

**Un deuxième coup en direction du fuyard**

M. Fournié habitait dans un appartement spartiate au-dessus de son bar-tabac avec sa mère, sa sœur et son neveu. « Ce que je défendais, c'est une famille », avait-il déclaré juste avant que les jurés se retirent pour délibérer.

Le deuxième avocat de la partie civile, Me Patrick Maisonneuve, avait lui insisté sur « la disproportion » entre les deux coups de feu « et l'acte de Jonathan et Ugo ». Il avait aussi précisé qu'au cours de l'instruction « cinq magistrats » avaient rejeté le principe de la légitime défense. La nuit du drame, M. Fournié, alerté par du bruit, s'était rendu à l'étage de son établissement s'emparer d'un fusil de chasse, déjà chargé. Suivi par sa sœur, il était descendu et « pris par la peur et la panique j'ai tiré sans viser », avait-t-il indiqué pendant l'audience. Touché au ventre, Jonathan s'était effondré et Ugo, son acolyte, avait pris la fuite. « Vous avez ensuite enjambé le cadavre de Jonathan et tiré dans la direction du fuyard », a souligné Me Maisonneuve. M. Fournié et sa sœur s'étaient dits « surpris » de découvrir un jeune homme gisant à terre. « On pensait pas à des jeunes, mais à une bande de Roumains », avait déclaré lundi à l'audience la sœur de l'accusé.

« Nous sommes particulièrement satisfaits », a déclaré à la presse Me Maisonneuve à l'annonce du verdict. « C'est important qu'on dise que dans ce pays on ne peut se faire justice soi-même », a-t-il ajouté.

<http://www.ledauphine.com/france-monde/2015/04/02/buraliste-d-albi-7-ans-de-prison-pour-riposte-disproportionnee>, 02/04/2015

## ACCUSÉ DE MEURTRE SANS PREUVE NI MOBILE

« *Nous crions à l'erreur judiciaire* ». Françoise Leblanc a des sanglots dans la voix. Son mari, Jean-Michel, est en détention préventive depuis dix mois, soupçonné du meurtre de son beau-frère, Eric Calers. « *On a tué mon frère, j'ai vu partir mon mari encadré par les gendarmes. Ma belle-soeur est sûre qu'il est coupable, elle ne veut plus voir mes parents, qui soutiennent à 100 % Jean-Michel. On se sent vraiment tout petit dans ce grand malheur, on ne sait plus à qui s'adresser* ». Françoise vit au rythme des demandes de remise en liberté, refusées les unes après les autres.

Pneus crevés. L'affaire commence le 2 novembre 2001. Eric Calers, 40 ans, ouvrier à la Cristallerie d'Arques, rentre chez lui, à Busnes, un village du Pas-de-Calais situé près de Béthune. Il est environ 21 heures ; la nuit est déjà tombée. Il s'aperçoit que sa Renault 11, garée devant chez lui et qu'il a mise en vente, a les pneus crevés. Il ressort pour examiner le véhicule. Il tarde à revenir. Sa femme part à sa recherche et le trouve mort, abattu d'une balle dans le dos. D'importants moyens sont déployés, avec la création d'une cellule « Eric ». Mais l'enquête piétine pendant quatre mois. Eric Calers est un homme sans histoires et sans ennemi connu. A tel point que le bruit court qu'il est tombé dans un guet-apens imaginé pour un autre. Ce n'est pas l'avis des enquêteurs. Françoise Leblanc soupire. « *Au départ, les gendarmes disaient que c'était un drame familial* ».

Mi-février, ils trouvent enfin une faille : Jean-Michel Leblanc leur avait affirmé ne pas posséder de fusil, mais des voisins ont vu son fils tirer sur des oiseaux. Les gendarmes découvrent dans le grenier une 22 long rifle, la marque de l'arme du crime. Jean-Michel Leblanc reconnaît son mensonge, explique qu'il détenait cette arme sans permis et qu'il a préféré taire cette irrégularité aux gendarmes. « *Pour ne pas avoir d'ennuis, explique son avocat, Me Mario Califano. Cela a été sa grosse bêtise* ».

Jean-Michel Leblanc est mis en examen le 17 février pour meurtre avec préméditation. Il nie

toute implication. Mais l'expert en balistique est formel : sa 22 long rifle est l'arme qui a abattu Eric Calers. Les gendarmes expliquent son geste par une histoire d'héritage, une pâture derrière sa maison qu'il aurait voulu racheter à ses beaux-parents. Mais ils abandonnent cette piste : les parents d'Eric et de Françoise sont toujours vivants et le terrain n'était l'objet d'aucune querelle. Du côté judiciaire, on admet aujourd'hui que les motivations de Jean-Michel Leblanc sont « *encore floues* ».

Pétition. La famille et les amis de Jean-Michel Leblanc croient en son innocence. Un comité de soutien est créé dans son entreprise d'intérim, où il est délégué syndical. Son patron lui garde son poste. Une pétition circule dans son village, qui rassemble 150 signatures. « *A ce moment-là, Jean-Michel vivait sa détention comme quelque chose d'expiatoire, explique sa sœur, Elizabeth. Il avait menti aux gendarmes, il devait donc en passer par là. Mais il était tout de même très révolté d'être soupçonné d'un délit de cette nature* ». Tous attendent, confiants, les résultats de la contre-expertise.

Signée par deux experts parisiens, elle intervient le 22 juillet : en 100 pages, avec description de la procédure scientifique, elle démontre que la balle retrouvée sur les lieux du crime ne peut avoir été tirée par la 22 long rifle de Jean-Michel Leblanc. « *L'avocat a tout de suite demandé une remise en liberté, raconte Elizabeth. On y croyait vraiment. Jean-Michel aussi. Les gardiens de la prison qui partaient en vacances lui disaient : "Alors, on ne vous reverra pas". Mais le juge a refusé. Là, ça a vraiment été très dur pour Jean-Michel* ».

Une troisième expertise est demandée par le juge d'instruction. Deux autres 22 long rifle, trouvées chez des proches d'Eric Calers, partent également chez les experts. Me Califano s'interroge : « *Une de ces armes a été trouvée au même moment que celle de M. Leblanc, dans le même voisinage. Pourtant, elle n'a pas été examinée immédiatement. Il est vrai qu'à l'époque, M. Leblanc était le coupable assez idéal* ». De son côté, le parquet du tribunal de grande instance de Béthune pré-

cise : « *La contre-expertise ne réglait pas tous les points techniques. Et un dossier ne se limite pas à la seule analyse balistique. Il y a des contradictions dans l'emploi du temps de M. Leblanc que nous vérifions* ».

« Engrenage ». Reste que les conclusions du troisième rapport d'expertise, pièce essentielle du dossier, étaient prévues pour le 15 novembre. Un mois plus tard, elles se font toujours attendre. « *Une telle analyse ne prend évidemment pas quatre mois !*, s'exclame Elizabeth. *Est-ce que l'innocence d'un homme compte si peu que cela ? J'ai l'impression qu'aux yeux d'un juge, il est plus important de se protéger que de reconnaître son erreur. La justice est vraiment un uni-*

*vers kafkaïen. Quand vous êtes pris dans l'engrenage, votre vie peut être foutue en l'air* ».

La semaine prochaine, une nouvelle demande de remise en liberté va être examinée. Françoise est inquiète pour son mari. « *Il voit que cela traîne, que les fêtes approchent. Il se demande ce qu'il fait là, alors qu'il n'a rien à voir avec cette affaire. Moi, j'espère que l'enquête continue quand même, pour pouvoir un jour faire notre deuil de la mort d'Eric. Car l'assassin de mon frère, il est libre. Il court encore, lui* ».

Par Stéphanie Maurice, Libération, 11 décembre 2002, [http://www.liberation.fr/societe/2002/12/11/accuse-de-meurtre-sans-preuve-ni-mobile\\_424362](http://www.liberation.fr/societe/2002/12/11/accuse-de-meurtre-sans-preuve-ni-mobile_424362), Consulté le 10/09/2015

## UNE PUNITION COLLECTIVE À L'ORIGINE DE LA PNEUMOPATHIE D'UNE ENFANT DE 7 ANS ?

Le 9 décembre dernier à Cuincy, dans le Nord, une élève de 7 ans a contracté une pneumopathie. Des surveillants de la cantine de son école avaient puni plusieurs élèves en les faisant s'allonger sur le sol froid du préau. Pour les parents, la punition est en cause dans la maladie de leur fille.

Le 9 décembre dernier à Cuincy, près de Douai, après un léger chahut à la cantine, des enfants ont, selon *La Voix du Nord*, été punis par les animateurs chargés de les surveiller, et contraints de s'allonger sur le sol, entre un quart d'heure et une heure sous le préau, en plein hiver. Malgré la présence de radiateur, la température est basse, rapporte le journal. Le lendemain de cette punition, une des enfants âgée de 7 ans subit une montée de fièvre. Son état de santé se dégrade. Sa mère, médecin, diagnostique par la suite une pneumopathie.

D'après sa mère, la petite fille aurait déclaré en rentrant de l'école que « *la cantine, c'était nul* ». « *Dès le lendemain, ma fille a dit qu'elle avait mal au ventre* », poursuit la mère. S'en suit 12 jours d'hospitalisation pendant les vacances de

Noël et une longue absence à l'école. Selon la mère de l'enfant, le fait d'être restée longtemps sur un sol froid aurait provoqué un choc thermique, et les autres enfants punis auraient également connu des soucis de santé.

Une conclusion nuancée par la période hivernale, propice à la propagation des maladies. L'Association des Parents d'élèves a alerté le service des affaires scolaires et l'adjoint aux écoles. Des sanctions auraient été prises à l'encontre de trois personnes. L'un des auteurs a été contraint d'exercer dans une autre école, où... la famille concernée a également un enfant en maternelle, toujours selon *La Voix du Nord*. « *Comment peut-on encore lui faire confiance pour garder des enfants ?* », ont commenté les parents de l'enfant en question.

Les parents n'ont pas trouvé les sanctions suffisantes et ont déposé plainte. Depuis cette mésaventure, la petite fille va mieux et a repris l'école le 19 janvier dernier.

<http://lci.tf1.fr/france/faits-divers/nord-une-enfant-victime-d-une-pneumopathie-apres-une-punition-8556292.html>, consulté le 10/09/15

Certaines choses ne paraissent pas « normales » aux yeux de l’avocat de la partie civile dans l’affaire du buraliste de Lavaur, aux yeux de l’entourage de Jean-Michel Leblanc et aux yeux des parents de la jeune élève de 7 ans. Lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nous regrouperons ces différents principes sous un même intitulé.

.....

.....

.....

## 2.- Quelques précisions utiles

### 2.1.- La distinction entre éthique et morale

Dans *Soi-même comme un autre*, publié aux Editions du Seuil en 1990 (pp.200-202), le philosophe Paul Ricoeur distingue la visée « éthique » et la visée « morale ».

Une visée **éthique** est une visée de la vie bonne, avec et pour les autres, dans des institutions justes. Elle répond à un triple souci : le souci de soi, le souci de l'autre et le souci de l'institution. **La visée éthique répond à une exigence de sollicitude.**

Que faut-il comprendre par « institution » ?

Ricoeur désigne par ce terme « toutes les structures du vivre-ensemble d'une communauté historique, irréductibles aux relations interpersonnelles et pourtant reliées à elles en un sens remarquable que la notion de distribution – qu'on retrouve dans l'expression de *justice distributive* – permet d'éclairer ».

« On peut en effet comprendre une institution comme un système de partage, de répartition, portant sur des droits et des devoirs, des revenus et des patrimoines, des responsabilités et des pouvoirs ; bref, des avantages et des charges. C'est ce caractère *distributif* – au sens large du mot – qui pose un problème de justice. Une institution a en effet une amplitude plus vaste que le face-à-face de l'amitié ou de l'amour : dans l'institution, et à travers les processus de distribution, la visée éthique s'étend à tous ceux que le face-à-face laisse en dehors au titre de tiers. Ainsi se forme la catégorie du *chacun*, qui n'est pas du tout le *on*, mais le partenaire d'un système de distribution. La justice consiste précisément à attribuer à *chacun sa part*. Le chacun est le destinataire d'un partage juste ».

« On pourra s'étonner, écrit-il, que nous parlions de la justice au plan éthique, où nous nous tenons encore, et pas exclusivement au plan moral, voire légal, que nous abordons tout à l'heure. Une raison légitime cette inscription du juste dans la visée de la vie bonne et en rapport avec l'amitié pour autrui. D'abord l'origine quasi immémoriale de l'idée de justice, son émergence hors du moule mythique dans la tragédie grecque, la perpétuation de ses connotations religieuses jusque dans les sociétés sécularisées attestent que le sens de la justice ne s'épuise pas dans la construction des systèmes juridiques qu'il suscite. Ensuite, le sens de la justice est solidaire de celui de l'injuste, qui bien souvent le précède. C'est bien sur le mode de la plainte que nous pénétrons dans le champ de l'injuste et du juste : « C'est injuste ! » - telle est la première exclamation. On n'est pas étonné dès lors de trouver un traité de la justice dans les *Ethiques* d'Aristote, lequel suit en cela la trace de Platon. Son problème est de former l'idée d'une égalité proportionnelle qui maintienne les inévitables inégalités de la société dans le cadre de l'éthique : « à chacun en proportion de sa contribution, de son mé-



rite », telle est la formule de la justice distributive, définie comme égalité proportionnelle. Il est certes inévitable que l'idée de justice s'engage dans les voies du formalisme par quoi nous caractériserons dans un moment la morale. Mais il était bon de s'arrêter à ce stade initial où la justice est encore une vertu sur la voie de la vie bonne et où le sens de l'injuste précède par sa lucidité les arguments des juristes et des politiques ».

**La visée morale comporte une exigence d'universalité et de rationalité.** Une règle morale est une règle formelle qui ne dit pas ce qu'il faut faire, mais à quels critères il faut soumettre les principes de l'action. Ricoeur prend appui sur le principe kantien : « Agis toujours de telle façon que tu traites l'humanité dans ta propre personne et dans celle d'autrui, non pas seulement comme un moyen, mais toujours aussi comme une fin en soi ». La visée morale répond à une exigence de respect de soi et de respect de l'autre.

Mais qu'ajoutent le respect à la sollicitude, la morale à l'éthique ? Selon Ricoeur, c'est à cause de la violence qu'il faut passer de l'éthique à la morale. On doit tenir compte de la relation de pouvoir inscrite dans toute interaction. « Cela va depuis l'influence jusqu'au meurtre et à la torture, en passant par la violence physique, le vol et le viol, la contrainte psychique, la tromperie, la ruse, etc. Face à ces multiples figures du mal, la morale s'exprime par des interdictions : « Tu ne tueras pas ». « Tu ne mentiras pas », etc. *La morale, en ce sens, est la figure que revêt la sollicitude face à la violence et à la menace de la violence. A toutes les figures du mal de la violence répond l'interdiction morale* ».

## 2.2.- Que faut-il entendre par État de droit ?

Les principes fondateurs d'un État de droit sont les principes sur lesquels les états modernes, dont le nôtre, se sont constitués. L'État de droit constitue un modèle de référence dans l'organisation et la régulation des échanges humains, et surtout les échanges conflictuels.

Ces principes se sont construits lentement, les racines sont profondes et ont trouvé leurs premiers nutriments dans l'antiquité gréco-romaine. Certains sont d'ailleurs formulés en latin.

Ces principes fondateurs sont toujours bien vivants. Nos législateurs s'en inspirent encore et les respectent, même s'ils ne figurent pas tels quels dans les textes de loi.

Ce modèle a pour but de poser des limites à l'exercice de la puissance publique. Ces limites tiennent au respect du droit, à la garantie apportée à tous de disposer des mêmes droits et de bénéficier d'un traitement égal devant la loi. L'État de droit installe donc un cadre de sécurité juridique pour tous les individus qui vivent en son sein. Le système juridique est donc placé au cœur même de l'organisation sociale gouvernée selon les principes de l'État de droit.

L'un des premiers principes fondateurs d'un État de droit qu'un apprenti juriste rencontre est qu'il n'y a pas de crime, pas de faute et donc pas de peine, s'il n'y a pas de loi : *Nullum crimen nulla poena sine lege*. Ce principe n'est pas écrit dans un texte légal mais il est au fondement même de l'organisation judiciaire de nos sociétés. Si un fait n'est pas interdit par une loi, c'est qu'il est autorisé ; seule une nouvelle loi le rendrait condamnable.

Exemples : tant que la bigamie n'était pas interdite, on pouvait... Tant que la vitesse sur autoroute n'était pas limitée, on pouvait...

Les lois évoluent donc, mais le principe demeure : il n'y a de faute que s'il y a infraction à une loi.

### 2.3.-Pour aller plus loin dans la compréhension de la notion d'État de droit

La notion d'État de droit est au cœur des préoccupations et des modèles de gouvernance portés par les grandes institutions politiques.

L'Organisation des Nations Unies, dans un rapport de 2004 formulé par le Secrétaire Général des Nations Unies et adressé au Conseil de sécurité, précise ce que recouvre ce terme.

Il désigne un principe de gouvernance en vertu duquel l'ensemble des individus, des institutions et des entités publiques et privées, y compris l'État lui-même, ont à répondre de l'observation de lois promulguées publiquement, appliquées de façon identique pour tous et administrées de manière indépendante, et compatibles avec les règles et normes internationales en matière de droits de l'homme. Il implique, d'autre part, des mesures propres à assurer le respect des principes de la primauté du droit, de l'égalité dans l'application de la loi, de la séparation des pouvoirs, de la participation à la prise de décisions, de la sécurité juridique, du refus de l'arbitraire et de la transparence des procédures et des processus législatifs (Rapport du Secrétaire général sur l'état de droit et la justice transitionnelle dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit (S/2004/616), par.6).

([http://www.un.org/fr/peacekeeping/documents/rule\\_of\\_law\\_indicators.pdf](http://www.un.org/fr/peacekeeping/documents/rule_of_law_indicators.pdf))

La Commission européenne, dans la présentation de sa politique d'élargissement à d'autres pays et dans le contrôle de dispositions légales prises au sein de l'Union européenne, définit elle aussi la notion d'État de droit.

L'Union européenne (UE) est fondée sur l'État de droit, c'est-à-dire que toute action entreprise par l'Union découle des traités, auxquels l'ensemble des États membres adhèrent démocratiquement et de leur plein gré. Tout nouveau pays qui adhère à l'UE doit aussi respecter les droits et les obligations inscrits dans la Convention européenne des droits de l'homme, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

[http://ec.europa.eu/enlargement/policy/policy-highlights/rule-of-law/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enlargement/policy/policy-highlights/rule-of-law/index_fr.htm))

L'UE prend des mesures pour protéger l'État de droit (12/03/2014). L'UE introduit un « outil d'alerte » afin de traiter les problèmes de manière précoce et de garantir le respect de l'État de droit par les pays membres.

Des procédures sont déjà en place pour agir à l'encontre des pays qui violent systématiquement l'État de droit, un ensemble de principes de droit visant à préserver les valeurs fondamentales de l'UE, notamment en garantissant à tous les citoyens un traitement égal devant la loi et en veillant à ce que la puissance publique exerce ses pouvoirs dans le respect du droit. Dans les situations extrêmes, l'article 7 du traité de Lisbonne autorise l'UE à suspendre les droits de vote d'un pays en cas de dégradation systémique de l'État de droit.

(...) Ces dernières années, l'UE a été confrontée à plusieurs reprises à des problèmes de respect de l'État de droit, en particulier lors de la crise des Roms survenue en France, en 2010, lors de la crise politique survenue en Roumanie, en 2012, qui a fait peser des menaces sur l'indépendance du pouvoir judiciaire.

[http://ec.europa.eu/news/justice/140312\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/news/justice/140312_fr.htm))

L'équipe *Perspective Monde* de l'Université de Sherbrooke (Canada) précise le concept d'Etat de droit dans les termes suivants.

Fondamentalement, un État de droit signifie que les pouvoirs publics doivent exercer leurs fonctions selon les balises définies par un ensemble de normes juridiques. Ainsi est fondée la *légalité administrative* ou *rule of law* ou *primauté du droit*, des termes essentiellement équivalents. L'État de droit peut aussi être résumé par la formule : « Nul n'est au-dessus de la loi ». Plus généralement, cet ordre regroupe un ensemble de règles juridiques qui prémunissent les citoyens contre les formes arbitraires du pouvoir (exécutif). Pour qu'un État de droit existe, il faut que les obligations qui émanent de l'État soient **officielles, impersonnelles, impératives et sanctionnables**. En d'autres termes, les lois doivent 1) être connues (publiques), 2) personne ne peut y échapper, 3) elles doivent s'appliquer réellement et 4) la transgression de la loi doit entraîner des sanctions.

Un État de droit suppose des normes juridiques qui sont elles-mêmes **hiérarchisées** d'une manière explicite. La décision d'un policier vaut ainsi moins qu'une loi. L'ordre hiérarchique des normes juridiques place au sommet la constitution du pays, puis les ententes internationales signées par l'État, puis les lois, et ensuite les règlements. Toutes les décisions administratives prises quotidiennement par les organes de l'administration publique se situent au dernier échelon de cet ordre. Le pouvoir d'un fonctionnaire n'est donc pas absolu parce qu'il est encadré par cette hiérarchie. Un citoyen, devant un abus présumé ou réel, pourra ainsi utiliser les normes juridiques supérieures pour demander une correction ou une réparation. Après avoir examiné la teneur de la requête, les tribunaux rendront un jugement en se référant à la hiérarchie des normes.

La démocratie fondée sur l'État de droit, s'oppose ainsi à l'État autoritaire dans lequel l'arbitraire d'un dictateur ou d'un tyran règnerait. Elle s'oppose aussi à un État chaotique ou anarchique dans lequel les lois seraient inexistantes ou bien ne seraient pas respectées, appliquées ou observées. De nos jours, l'État de droit suppose l'existence effective (même minimale) de libertés individuelles et collectives (liberté de croyance, d'association, d'opinion) et l'indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis des pouvoirs politiques. Il suppose aussi des lois connues, publiques, appliquées par les forces publiques (police et tribunaux particulièrement) y compris à l'endroit d'elles-mêmes.

(<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?idictionnaire=1493>)

On le voit, l'État de droit est donc une modalité d'organisation politique basée sur les normes juridiques. En d'autres termes, il s'agit ici d'organiser le règlement des différends, des désaccords, des conflits qui surviennent entre les membres d'un groupe social, la sanction et la réparation des dommages causés aux personnes et aux biens, sur la base de règles juridiques qui valent pour tous. L'État de droit s'oppose à d'autres formes d'organisation ou à l'absence de toute organisation : l'arbitraire lié au règne du plus fort (qui impose sa loi ou sa force) ; la loi du talion (« Œil pour œil, dent pour dent ») ; l'État de police où l'autorité administrative est toute puissante. Notons que la loi du talion peut être considérée comme un premier pas fait pour limiter l'arbitraire, puisqu'elle constitue un principe général valable pour tous et introduit une idée de proportionnalité. Mais elle ne permet pas d'apaiser les rapports conflictuels, parce qu'elle laisse à la victime l'opportunité de régler elle-même ses comptes et d'enclencher de la sorte un cercle vicieux de représailles...

L'État de droit n'est dès lors pas une réalité statique, il s'agit d'un modèle de référence qui permet d'orienter les décisions concrètes lorsqu'il s'agit de régler les différends ou les conflits liés à toute vie sociale.

Une importante précision doit être mentionnée ou rappelée. L'État de droit ne doit pas être confondu avec la démocratie. Nous avons déjà pointé cette nuance dans le syllabus, lorsqu'il était question, avec Xypas (2003) de distinguer les dimensions politique et juridique de la citoyenneté (voir page 37 du syllabus). L'équipe Perspective Monde de l'Université de Sherbrooke précise ce qui suit.

Globalement, un État de droit n'est pas nécessairement démocratique mais tout État démocratique est un État de droit. L'État de droit apparaît ainsi comme une première étape dans la formation d'un État démocratique. Le philosophe Claude Lefort écrivait : « L'État de droit a toujours impliqué la possibilité d'une opposition au pouvoir, fondée sur le droit – opposition qu'ont illustrée les remontrances au roi ou le refus d'obtempérer à l'impôt dans des circonstances injustifiables, voire le recours à l'insurrection contre un gouvernement illégitime. Mais l'État démocratique excède les limites traditionnellement assignées à l'État de droit. Il fait l'épreuve des droits qui ne lui sont pas déjà incorporés, il est le théâtre d'une contestation, dont l'objet ne se réduit pas à la conservation d'un pacte tacitement établi, mais qui se forme depuis des

foyers que le pouvoir ne peut entièrement maîtriser » (dans *Droits de l'homme et politique, L'invention démocratique*, 1979).

<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1493>

## 2.4.- Les principes fondateurs d'un Etat de droit

Les premiers exercices relatifs aux registres normatifs nous ont permis de dégager plusieurs des principes fondateurs d'un Etat de droit. Certains de ces principes sont ancrés dans les fondements du droit (droit romain), et leur formulation est d'ailleurs toujours latine...

Nous pouvons y ajouter les principes suivants.

**Les pouvoirs sont séparés** : à l'échelle d'un pays, les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ne sont pas exercés par les mêmes personnes.

**Les normes sont hiérarchisées**, de façon à limiter la puissance publique. En termes moins policés, « on ne peut pas faire n'importe quoi ».

*La Direction de l'Information Légale et Administrative de la République française définit l'Etat de droit comme suit : « un système institutionnel dans lequel la puissance publique est soumise au droit. Cette notion, d'origine allemande (Rechtsstaat), a été redéfinie au début du vingtième siècle par le juriste autrichien Hans Kelsen, comme un Etat dans lequel les normes juridiques sont hiérarchisées de telle sorte que sa puissance s'en trouve limitée. Dans ce modèle, chaque règle tire sa validité de sa conformité aux règles supérieures. Un tel système suppose, par ailleurs, l'égalité des sujets de droit devant les normes juridiques et l'existence de juridictions indépendantes ».*

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/quest-ce-que-etat-droit.html>

En conséquence : les normes subalternes ne peuvent être contraires aux normes supérieures ; les infractions aux normes et les fautes ne sont pas de la même gravité.

**L'égalité en droits** : en matière pénale, par exemple, chaque partie a des droits, la victime comme l'infracteur.

**Nul ne peut être puni pour une faute qu'il n'a pas commise.**

En conséquence : pour être puni, il faut avoir commis une faute et il faut la preuve de cette faute.

En conséquence aussi : les punitions collectives sont illégales, contraires à la loi, puisqu'en punissant tout le monde pour la faute d'un seul, on punit des innocents.

**Nul ne peut se faire justice à soi-même.**

En conséquence : une victime a le droit de porter plainte ; l'accusé a le droit d'être défendu. Quant au témoin, il a l'obligation de témoigner.

**Nul ne peut être juge et partie.**

En conséquence : celui qui a un intérêt dans une affaire, celui qui a été partie prenante dans une affaire n'a pas le droit de juger le conflit ou le différend. L'impartialité du juge et du jugement doit être garantie.

**Pour que quelqu'un soit puni, il faut qu'il ait commis une faute et il faut que des preuves soient apportées à sa charge.**

L'aveu n'est pas une forme de preuve en droit pénal : on peut avouer sous la pression ou pour couvrir le véritable infracteur.

Le flagrant délit n'est pas une circonstance aggravante.

La dénonciation n'est pas à proprement parler obligatoire, sauf dans les cas de non-assistance à personne en danger.

Testis unus, testis nullus. Un seul témoin ne suffit pas.

**Pour être complice d'une faute, il faut avoir posé un acte, avoir fait quelque chose.**

**Une faute commise par un mineur n'a pas la même portée qu'une faute commise par un majeur.**

**La responsabilité des actes commis par un mineur à l'égard de tiers et des événements subis par le mineur lui-même incombe à celui qui est chargé d'exercer une surveillance à son égard.**

**Non bis in idem.**

Pas deux fois pour la même chose. Nul ne peut être puni deux fois pour la même infraction ; nul ne peut juger deux fois de la même affaire.

## Les choses ont-elles été comprises ?

### Consignes

Répondez individuellement et au crayon à cette première question. Levez la main une fois que cela est fait et montrez votre réponse au formateur.

**Question 1 : Au nom de quel registre normatif, cela ne se fait pas d'être tout nu ou, pour une femme, de dénuder sa poitrine quand on se trouve à Paris-Plages ?**

En 2006, le maire de Paris, Bertrand Delanoë, a pris un arrêté municipal interdisant les « tenues indécentes » à Paris-Plages. Par « tenues indécentes », l'arrêté stipule « le naturisme, le string et le monokini ». L'idée est d'empêcher « les tentations et les comportements dangereux alors que nous sommes au bord d'un fleuve » en se conformant aux « bonnes mœurs, à la tranquillité, à la sécurité et à l'ordre public ».

La mairie, qui nie jouer « au père la pudeur », souligne qu'il s'agit d'une mesure de précaution. En attendant, l'amende est de 38 euros pour tout contrevenant. Reste à savoir si les amendes vont pleuvoir.

Pour le moment, souligne la mairie de Paris, « seules quelques personnes ont été gentiment rappelées à l'ordre »... moral.

(<http://lci.tf1.fr/france/2006-07/exit-strings-monokinis-paris-plages-4855403.html>, 29/07/2006)

Réponse :

.....

### Consignes

Répondez individuellement et au crayon aux questions suivantes. Levez la main une fois que cela a été fait et montrez la réponse à la dernière des questions au formateur.

**Question 2 : Au nom de quel registre normatif le patron de Multiform a-t-il exclu Freddy de la salle de sport ?**

Réponse :

.....

**Question 3 : Au nom de quel registre normatif Freddy conteste-t-il la décision du patron de Multiform ?**

Réponse :

.....

**Question 4 : Freddy serait en droit d'invoquer un registre normatif plus pertinent. Lequel ?**

Réponse :

.....

***A Douai, un homme a vu son abonnement à sa salle de sport prendre fin brutalement. En cause ? Son odeur corporelle trop puissante selon le responsable de l'établissement. Pour l'homme, le vrai problème serait sa couleur de peau.***

Mercredi, à la fin de sa séance de sport au Multiform de Faubourg de Béthune à Douai, Freddy (nom d'emprunt) a eu une surprise fort désagréable. « *Alors que je m'apprêtais à quitter la salle, le patron est venu vers moi et m'a dit que plusieurs clients étaient indisposés par l'odeur acide de ma transpiration*, raconte le jeune homme à la Voix du Nord. *Il m'a dit qu'il ne souhaitait plus me voir chez lui* ».

Inscrit depuis février, le trentenaire d'origine parisienne affirme être tombé des nues. « *Ça faisait plus de six mois que je fréquentais son établissement sans qu'il se plaigne de quoi que ce soit. Je me suis senti rabaissé comme jamais dans ma vie* ». Rapidement, le ton monte. La police de Douai est dépêchée sur les lieux sur appel du responsable.

### ***Une odeur insupportable***

« *L'odeur incommodait l'ensemble de la salle depuis des mois, c'était devenu insupportable*, indique le patron de Multiform. *Ce n'est pas la première fois que ce genre de choses arrive. Je suis dans l'obligation de signaler aux gens qu'ils doivent prendre des mesures pour leur odeur sinon ça gêne la clientèle* ». Si Freddy précise qu'il possédait des chaussures de sport dans son sac et une serviette comme le stipule le règlement du Multiform, un employé du club de sport de Douai pense que l'homme portait souvent la même tenue de sudation « *Ce ne sont pas des choses faciles à dire*, se défend le responsable de la salle. *Je ne sais pas si c'est un problème d'hormones ou de vêtements, mais le problème se posait à chaque fois qu'il pratiquait, il sentait trop fort. Et notre règlement est très explicite : chaque client doit veiller à une stricte hygiène corporelle* ».

### ***Délit de faciès ?***

Pour Freddy, c'est moins son odeur que sa couleur de peau qui aurait posé problème. « *Pour moi, c'est du racisme déguisé*, explique-t-il. *Je suis noir, autant dire que des blagues sur la forte odeur, j'y ai droit depuis que je suis tout gamin. Mais là, qu'on me mette dehors en prétextant sérieusement devant tout le monde que je sens mauvais, ça dépasse l'entendement. Je ne vois pas pourquoi je serais puni. Qu'ai-je fait de mal ? J'ai respecté le règlement interne. Je lave ma tenue après chaque séance* ».

Un témoin habitué de la salle, présent lors de l'altercation du mercredi, abonde dans le sens de Freddy. « *J'ai déjà couru à côté de lui et ça ne sentait pas mauvais* », explique-t-il. L'observateur n'incrimine pas le gérant de la salle pour autant. Selon lui, le problème viendrait d'un noyau dur d'adhérents hostiles au public issu de l'immigration. Ces individus auraient tendance à isoler les membres maghrébins ou noirs, les poussant à quitter la salle les uns après les autres, sans que le patron ou le personnel ne soient au courant.

En attendant, le jeune homme a déposé une main courante au commissariat pour « *insultes et menaces* » et compte saisir dès lundi le procureur de la République.

Source : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/nord-pas-de-calais/nord/douai/douai-un-homme-chasse-d-une-salle-de-sport-en-raison-de-son-odeur-859563.html>, 21/11/2015, consulté le 03/02/2016.



### 3.- Les règles de la vie sociale

Nous avons donc identifié une composante « structurelle » de toute vie en société : la **régulation** des comportements individuels et collectifs par des règles.

#### 3.1.- Qu'est-ce qu'une règle ?

Pour Emile Durkheim (1893 : 17), une règle est « une manière d'agir obligatoire, c'est-à-dire soustraite en quelque mesure à l'arbitraire individuel ».

Pour le sociologue Anthony Giddens (1984, *The Constitution of Society*, Cambridge, Polity Press ; traduit en français en 1987 sous le titre *La constitution de la société*, Paris, PUF), les règles de la vie sociale consistent en **des techniques ou des procédures généralisables que l'on emploie en cours d'action**.

Evoquer des « techniques » ou des « procédures » implique que :

- les règles portent sur des façons de faire, d'agir, de se comporter,...
- les règles peuvent être plus ou moins complexes : elles ne consistent pas uniquement en des interdictions mais elles portent également sur des façons d'organiser et de coordonner des séquences d'actions ;
- les règles ne sont pas strictement individuelles, elles ont d'emblée une portée collective ;
- dans la mesure où elles sont généralisables, les règles ont un caractère général et doivent dès lors être précisées dans les situations concrètes ;
- il y a donc une certaine marge de manœuvre ou d'interprétation lorsqu'il s'agit de préciser une règle générale dans une situation concrète.

#### 3.2.- A quoi servent les règles ?

Selon Durkheim, la règle a une action modératrice. Dans un état d'**anomie**, c'est-à-dire de déficit, de déficience ou de défaillance des règles, le monde est parcouru de conflits sans cesse renaissants et de désordres de toutes sortes. Le but même de toute société est en effet de « supprimer ou tout au moins de modérer la guerre entre les hommes, en subordonnant la loi physique du plus fort à une loi plus haute » (Durkheim, 1893 : 17). Selon lui, la liberté individuelle est elle-même le produit d'une réglementation.

Seule la société est en mesure de faire la loi aux individus ; il y va d'ailleurs de sa survie.

Une réglementation morale ou juridique exprime donc essentiellement des besoins sociaux que seule la société peut connaître ; elle repose sur un état d'opinion, et toute opinion est chose collective, produit d'une élaboration collective (Durkheim, 1893 : 18).

Sans règles pour organiser et structurer les échanges entre les personnes, l'échange ne serait donc pas possible. Pourquoi ?

.....

.....

.....

### 3.3.- Il n'y a pas de règle sans sanction

Pour appréhender les règles de la vie sociale, Emile Durkheim va centrer son analyse sur les faits extérieurs qui dévoilent ces règles.

Ce symbole visible, c'est le droit (Durkheim, 1893 : 68)

Pourquoi ?

La vie sociale, partout où elle existe d'une manière durable, tend inévitablement à prendre une forme définie et à s'organiser, et le droit n'est autre chose que cette organisation même dans ce qu'elle a de plus stable et de plus précis. La vie générale de la société ne peut s'étendre sur un point sans que la vie juridique s'y étende en même temps et dans le même rapport. Nous pouvons donc être certains de trouver reflétées dans le droit toutes les variétés essentielles de la solidarité sociale (ibid.).

Mais s'il existe des règlements qui sont affichés à l'entrée de certains lieux (bâtiments ou locaux), la plupart des règles ne sont pas aussi clairement et aussi formellement énoncées. Comment dès lors identifier les règles de la vie sociale ? Durkheim va nous donner la réponse à cette question lorsqu'il établit que tout précepte de droit peut être défini comme « *une règle de conduite sanctionnée* » (Durkheim, 1893 : 71).

Il n'y a donc pas de règles sans sanction. Emile Durkheim, quant à lui, distinguait deux types de sanctions.

*Premièrement*, des sanctions répressives qui ont pour objet d'atteindre l'agent « *dans sa fortune, ou dans son honneur, ou dans sa vie, ou dans sa liberté, de le priver de quelque chose dont il jouit* » (Durkheim, 1893 : 71-72). C'est le cas du droit pénal.

*Deuxièmement, des sanctions restitutives : « la remise des choses en état, le rétablissement des rapports troublés dans leur forme normale, soit que l'acte incriminé soit ramené de force au type dont il a dévié, soit qu'il soit annulé, c'est-à-dire privé de toute valeur sociale » (ibid.). C'est le cas du droit civil, du droit commercial, du droit des procédures, du droit administratif et constitutionnel.*

Expier ou remettre en état : telles sont les deux grandes orientations prises par les règles juridiques. Si la peine atteint le fautif dans son intégrité physique ou dans sa dignité, « *le plaideur qui a perdu son procès n'est pas flétri, son honneur n'est pas entaché* » (Durkheim, 1893 : 107).

La sanction renforce la pertinence de la règle. Notons que les sanctions ne sont pas exclusivement négatives. Elles peuvent être aussi positives, comme dans le cas d'un encouragement à poursuivre l'action en cours. Par exemple :

.....  
.....

**3.4.- La maîtrise des règles**

Pour être un interlocuteur « convenable », c'est-à-dire quelqu'un avec qui il est possible d'entamer l'échange et de le poursuivre, il faut que je montre ma maîtrise des règles en vigueur dans le contexte donné. Pour ce faire, il n'est pas nécessaire que j'exprime verbalement la règle : il suffit que je montre que je l'ai intériorisée, il suffit que j'agisse conformément aux règles d'usage. En d'autres termes, la connaissance des règles se manifeste avant tout dans une conscience pratique, dans un « savoir-faire ». Dans nos activités quotidiennes, la plupart d'entre nous faisons généralement preuve d'une grande maîtrise et d'une grande connaissance de ces règles. Nous sommes ainsi capables d'agir dans un ensemble indéterminé de circonstances sociales.

Commentaires :  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### 3.5.- Les différents registres normatifs

Reprenons ici l'ensemble des registres normatifs que nous venons de distinguer dans les pages qui précèdent.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Ces registres normatifs définissent des **normes de conduite** qui précisent comment chacun doit ou devrait se comporter dans un certain nombre de circonstances, qui encadrent les façons de faire et/ou qui fixent un comportement de référence.

Il nous faut maintenant mettre de l'ordre dans les registres normatifs distingués.

D'une part, parce qu'ils n'ont pas tous le même degré de précision.

D'autre part, parce qu'il y a des fautes ou des erreurs plus graves et plus lourdes de conséquences que d'autres. Les risques sont donc plus grands si certains registres normatifs sont enfreints. Autrement dit, toutes les fautes et tous les registres normatifs ne se valent pas.

**Premièrement**, on peut distinguer les registres selon la façon dont ils ont été constitués. Certains ont été codifiés – c'est-à-dire précisés et formulés dans des textes discutés, approuvés puis publiés par des organes habilités à cette fin – ; d'autres sont formalisés avec un degré moindre de précisions – comme dans le cas de traités de savoir-vivre – et les derniers enfin restent très informels.

**Deuxièmement**, au sein des registres codifiés, certains occupent un rang supérieur et d'autres, un rang subalterne.

Normes	Registres	Sanctions
Informelles		
Formalisées		
Codifiées		

A la lecture de cet extrait de *La Division du travail social*, quelles considérations peut-on tirer au sujet des liens existant entre les registres normatifs ?

Les relations sociales peuvent se fixer sans prendre pour cela une forme juridique. Il en est dont la réglementation ne parvient pas à ce degré de consolidation et de précision ; elles ne restent pas indéterminées pour cela, mais, au lieu d'être réglées par le droit, elles ne le sont que par les mœurs. Le droit ne réfléchit donc qu'une partie de la vie sociale et, par conséquent, ne nous fournit que des données incomplètes pour résoudre le problème.

Il y a plus : il arrive souvent que les mœurs ne sont pas d'accord avec le droit ; on dit sans cesse qu'elles en tempèrent les rigueurs, qu'elles en corrigent les excès formalistes, parfois qu'elles sont animées d'un tout autre esprit.

Ne pourrait-il pas alors se faire qu'elles manifestent d'autres sortes de solidarité sociale que celles qu'exprime le droit positif ? Mais cette opposition ne se produit que dans ces circonstances tout à fait exceptionnelles. Il faut pour cela que le droit ne corresponde plus à l'état présent de la société et que pourtant il se maintienne, sans raison d'être, par la force de l'habitude. Dans ce cas, en effet, les relations nouvelles qui s'établissent malgré lui ne laissent pas de s'organiser ; car elles ne peuvent pas durer sans chercher à se consolider. Seulement, comme elles sont en conflit avec l'ancien droit qui persiste, elles ne dépassent pas le stade des mœurs et ne parviennent pas à entrer dans la vie juridique proprement dite. C'est ainsi que l'antagonisme éclate. Mais il ne peut se produire que dans des cas rares et pathologiques, qui ne peuvent même durer sans danger. Normalement, les mœurs ne s'opposent pas au droit mais au contraire en sont la base (Durkheim, 1893, pp.68-69).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Evaluation formative n°3

Après avoir procédé à une description des faits qui se donnent à voir sur ces quatre photographies, identifiez ce qu'elles ont en commun.

Pointez ensuite le ou les risques communs à ces quatre situations.

Relevez les registres normatifs susceptibles d'être invoqués dans ces quatre situations.

Formulez une règle générale commune relative à ces quatre situations.



## 4.- Légitimité et légitimation

Résumons-nous.

Une règle, c'est donc **un code de conduite** qu'il faut respecter. Elle indique comment il faut agir, se comporter ou se tenir dans une situation sociale donnée ; elle indique les choses **normales**.

**La règle est ici entendue au sens de « norme ».**

Les normes permettent de fonder la **légitimité** de nos actes, de nos gestes et de nos paroles.

Il y a des choses que nous pouvons faire, des gestes que nous pouvons poser, des paroles que nous pouvons prononcer. « **Pouvoir** » **ne doit pas être compris ici au sens d'être « capable de », mais au sens d'être « habilité » ou « autorisé ».** Etre habilité ou autorisé, ce n'est pas seulement respecter la loi, c'est aussi ne pas s'attirer la réprobation d'autrui.

En d'autres termes, **nos actes peuvent être légitimes ou illégitimes ; ils peuvent être légitimés ou non.**

Nous distinguerons deux dimensions dans l'idée de légitimité :

1°) un acte est légitime quand il est .....

2°) un acte est légitimé quand il est .....

La légitimité d'un acte, d'un geste ou d'une parole n'est pas toujours acquise d'emblée : il nous faut parfois convaincre nos interlocuteurs ou nos partenaires du bien-fondé de ce que nous avons fait ou dit, du geste que nous avons posé ; il nous faut alors justifier, argumenter, négocier,...

Dès lors, au-delà de la légitimité qui désigne plutôt un fait accompli, ce qui nous intéressera ici, c'est l'aspect dynamique : **le processus de légitimation**, c'est-à-dire la façon dont nous pouvons faire accepter et reconnaître nos actes, nos paroles et nos gestes.

Pour préciser cette idée, considérons le témoignage suivant, relaté lors d'une formation continuée par un enseignant d'atelier en fonction dans une école secondaire.

### UNE TAPE AMICALE

Je suis dans mon atelier de soudure, avec mes élèves, vers 13h30. Un élève de la section carrosserie entre dans l'atelier et entame une discussion sans fin avec un de mes élèves.

Je l'interpelle par son prénom : « *Quentin, pourrais-tu s'il te plaît retourner à ton atelier et laisser David travailler* », avec un ton très doux et respectueux. Je l'accompagne avec une certaine bonne humeur vers l'atelier carrosserie.



Devant la double porte grande ouverte, je lui mets une tape amicale dans le dos et lui dis : « *Allez, oups, au boulot !* ». Il se retourne, m'empoigne et me colle contre une armoire. Totalement surpris et désarçonné, perdu et sous le choc de cette agressivité, je ne savais plus quoi faire.

Il a fallu l'intervention d'un collègue et d'un élève pour lui faire lâcher prise.

Relevez les faits, détaillez le déroulement de la séquence décrite.

.....

.....

.....

.....

.....

L'un des protagonistes de ce récit aurait-il fait des choses pour lesquelles il n'était pas habilité ou des choses qui ne lui étaient pas autorisées ? En d'autres termes, certains faits, certaines paroles, certains gestes ont-ils fait l'objet d'une sanction « négative » ? Argumentez.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour préciser les choses autorisées ou interdites, il faut pouvoir identifier les registres normatifs d'usage dans une situation donnée. Ces registres vont nous permettre de qualifier les fautes ou les erreurs commises lors d'un incident survenu à l'école, que ce soit en classe, dans les couloirs, dans un atelier ou dans la cour de récréation. Nous avons précédemment établi que certains de ces registres normatifs étaient hiérarchisés.

Quelles seraient alors les fautes les plus graves qui aient été commises ? Et par qui ?

.....

.....

.....

.....

.....

Dans cette situation, les protagonistes se sont touchés : le professeur a touché l'élève, l'élève a touché le professeur, d'autres personnes ont touché l'élève. Toutes ces interventions étaient-elles « normales », c'est-à-dire conformes à un registre normatif ?

.....

.....

.....

.....

Le professeur d'atelier a vu l'élève entrer dans l'atelier. Il n'a pas réagi tout de suite, mais semble avoir attendu quelques instants. Etait-ce normal ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Et s'il était intervenu dès l'entrée de l'élève, cette intervention aurait-elle été légitime ?

.....

.....

.....

.....

.....

La légitimité d'un acte, d'un geste ou d'une parole n'est pas toujours acquise d'emblée : il nous faut parfois convaincre nos interlocuteurs ou nos partenaires du bien-fondé de ce que nous avons fait ou dit, du geste que nous avons posé ; il nous faut alors justifier, argumenter, négocier,...

Dès lors, au-delà de la légitimité qui désigne plutôt un fait accompli, ce qui nous intéressera ici, c'est l'aspect dynamique : **le processus de légitimation**, c'est-à-dire la façon dont nous pouvons faire accepter et reconnaître nos actes, nos paroles et nos gestes.

Le sociologue italien Vilfredo Pareto (1848-1923) s'était penché sur les « théories justificatives » de la conduite humaine. Il se questionnait sur les moyens utilisés par les individus et les groupes pour donner une logique apparente à ce qui n'en a pas ou pas autant qu'on voudrait le faire croire. Il distinguait quatre façons de faire.



1. Les simples affirmations.

Exemple type : « Pourquoi dois-je faire cela ? Parce que c'est comme cela ».

Ces justifications ne fonctionnent que dans un type déterminé de relations interpersonnelles : par exemple, des parents vis-à-vis de leur enfant.

2. L'argument d'autorité.

Exemple : « Tu dois obéir parce que papa le veut ».

3. L'appel aux sentiments, aux intérêts individuels ou collectifs, à des entités juridiques (le Droit, la Justice), à des entités métaphysiques (la Solidarité, le Progrès, l'Humanité, la Démocratie), ou à des entités surnaturelles.

4. Les preuves verbales.

Exemple : les démonstrations logico-expérimentales ; la répétition (« La répétition vaut plus et mieux que la meilleure démonstration logico-expérimentale. La répétition agit surtout sur les sentiments ; la démonstration logico-expérimentale agit sur la raison mais a peu d'effet sur les sentiments »).

Revenons-en au professeur de soudure, bien mal embarqué dans la gestion de l'incident survenu dans son atelier. Il a laissé l'élève agir, il n'est pas intervenu d'emblée. Mais aurait-il pu légitimer une intervention rapide ? En d'autres termes, quel argument aurait-il pu avancer pour convaincre l'élève de la légitimité de son intervention dès l'entrée dans l'atelier ?

.....

.....

.....

.....

Entre l'élève et le professeur, qu'est-ce qui a posé problème ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Certains faits, certaines paroles ou certains gestes des deux protagonistes ne pouvaient-ils être légitimés ? Argumentez.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## 5.- Comment identifier les choses qui ne se font pas ?

Les registres informels ne laissent aucune trace matérielle : il faudrait donc les déduire de l'observation des différents contextes. Nous y reviendrons ultérieurement, au cours de l'analyse de la pratique du topless à la plage.

Les registres formalisés laissent une trace matérielle : il s'agit, par exemple, pour le registre moral, des livres religieux (Bible, Coran, Torah). Cela dit, dans la vie quotidienne, certaines personnes peuvent invoquer le registre moral sans ouvrir l'un de ces livres ni montrer la page et la citation précise qui lui permet de qualifier le geste, la parole ou l'acte posés.

Il en va de même, du moins pour une partie, pour les registres codifiés : il est rare que nous croisions des personnes qui emmènent avec eux le Code civil ou le Code pénal, la Constitution, mais cela ne veut pas dire que ces dispositions ne sont pas d'application dans une société donnée. Les lois sont rendues publiques et portées à la connaissance de tous les citoyens. C'est un principe du fonctionnement des Etats de droit, même si les modes de communication des lois sont discutables.

### **Nul n'est censé ignorer la loi**

*Etienne Cerexhe, Professeur émérite à l'Université Catholique de Louvain et aux Facultés Universitaires de Namur, Juge émérite à la Cour d'arbitrage, La Libre.be, Jeudi 8 mai 2003*

Dans un Etat de droit, le respect de la règle de droit suppose que ses destinataires en aient connaissance, faute de quoi on risque de voir l'arbitraire s'installer. Comment un individu pourrait-il régler son comportement en fonction de normes dont il n'aurait pas eu connaissance ? Exercer ses droits et respecter ses obligations impliquent une information préalable, information qui est une condition de la sécurité dans les rapports sociaux.

Cette exigence d'information n'est pas une condition de la validité d'une norme. Celle-ci existe dès qu'elle a été édictée par les autorités compétentes dans le respect des procédures prévues à cet effet, mais son application est subordonnée à l'accomplissement de certaines mesures de publicité.

Ainsi, pour nous en tenir aux normes législatives, expression de la nation souveraine, elles existent par le seul fait de l'accomplissement des formalités qui en font un acte législatif, à savoir le vote par les deux chambres et la sanction par le Roi, mais elles ne sont obligatoires, suivant l'article 190 de la Constitution, qu'après avoir été publiées, c'est-à-dire à partir du moment où les citoyens en sont informés ou au moins ont été à même d'en prendre connaissance.

Cette publication se faisait exclusivement - il faut parler à l'imparfait - dans un journal officiel dénommé « Moniteur belge », dont la création remonte au 16 juin 1831. Elle

avait pour effet de rendre la loi obligatoire... Le rapport présenté au Congrès national en 1830 en a clairement précisé la portée : « *Cette publication est une notification solennelle qu'on fait au public* ». Ce n'est qu'à partir de cette notification que les citoyens connaissent les lois ou sont censés les connaître et sont donc obligés de les respecter... Dès ce moment, s'applique l'adage « *nul n'est censé ignorer la loi* », peu importe que les intéressés en aient ou non une connaissance personnelle. Cette présomption de connaissance a un caractère absolu, en ce sens qu'elle ne peut être renversée par la preuve contraire, même si, a déclaré la Cour de cassation, l'ignorance de la loi est due à un cas de force majeure ou à une impossibilité absolue d'en prendre connaissance.

La publication des textes législatifs dans le « Moniteur » n'était certainement pas le moyen d'information le plus efficace, étant donné la diffusion relativement restreinte de celui-ci et sa lecture aride pour un non-initié. Mais c'était perdre de vue l'effet multiplicateur de la diffusion du « Moniteur » : dans toutes les administrations publiques, dans les palais de justice, dans les grandes entreprises, le « Moniteur » était mis en « circulation », comme d'autres publications, permettant à un nombre important de personnes d'en prendre connaissance, ne fût-ce que par une lecture rapide du sommaire. Ajouter à cela que tout citoyen pouvait se procurer le « Moniteur » auprès de la direction du « Moniteur » et que le coût de l'abonnement était relativement modéré.

Aujourd'hui, depuis le 1er janvier 2003, le support papier du « Moniteur » a disparu, sauf pour trois exemplaires, dont l'un est conservé à la direction du Moniteur et peut être consulté par le public. C'est par l'intermédiaire du site internet du « Moniteur » que la publication des textes législatifs, prévue par l'article 190 de la Constitution, est assurée.

On reste perplexe devant les raisons, à peine évoquées dans les travaux préparatoires, essentiellement d'ordre financier, qui ont été invoquées pour la suppression du support papier du « Moniteur » et son remplacement par une publication via le site internet du « Moniteur ».

Dorénavant, pour connaître les textes législatifs, il faudra disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet, ce qui engendrera des dépenses considérables que ne peuvent supporter des citoyens de condition modeste.

Ensuite, la consultation du site internet ne peut se faire qu'à l'endroit où se trouve une configuration informatique, avec la lenteur inhérente à l'utilisation d'une telle configuration, contrairement au « Moniteur » papier que l'on pouvait consulter quel que soit l'endroit où l'on se trouvait, à n'importe quel moment et moyennant un minimum de manipulations.

Enfin, se pose le problème non réglé dans la loi de la « foi » due aux différents modes de publicité, puisque, outre la publicité sur le site internet, la publication sur un support papier subsiste pour trois exemplaires, dont un seul peut être consulté par le public. Quel est celui des textes qui fera foi en cas de discordances entre les deux ? Sans

doute, l'hypothèse sera-t-elle rare, mais techniquement parlant, elle n'est pas purement théorique.

Devant cette situation, on est en droit de se poser des questions. Quelle est encore la portée de l'adage « *nul n'est censé ignorer la loi* », dès lors que le législateur a rendu la connaissance de la législation plus difficile et surtout plus onéreuse, avec comme conséquence, que cette connaissance sera réservée à certains privilégiés ? Or, celui qui dispose du savoir a généralement le pouvoir. Quelle est ensuite la signification de la notion d'Etat de droit que nos gouvernants invoquent régulièrement ? Elle implique que les gouvernants et les gouvernés, c'est-à-dire les citoyens, respectent la règle de droit. Encore faut-il que ces derniers en aient connaissance, sinon l'Etat de droit est un mythe. Enfin, la démocratie n'est-elle pas tronquée dès lors qu'elle repose sur une société profondément inégalitaire dans la connaissance du droit ?

Il ne s'agit pas de refuser les progrès de la technique dans les modes de communication du droit, encore faut-il que ce soit dans le respect de l'Etat de droit et de la démocratie. Les contraintes des restrictions budgétaires ne peuvent justifier que certains principes fondamentaux du droit soient méconnus.

<http://www.lalibre.be/debats/opinions/nul-n-est-cense-ignorer-la-loi-51b87dece4b0de6db9a89e15>,  
publié le 08/05/2003, consulté le 26/08/2016

Par contre, il est fréquent que les registres codifiés subalternes, tels que les règlements d'ordre intérieur, soient affichés, dans un format papier, sur les lieux mêmes des établissements concernés. Ils sont donc plus directement consultables et ils sont accessibles à un observateur extérieur.

Dans cette partie de notre approche des échanges sociaux, nous avons répertorié les registres normatifs qui se situent en arrière-plan des contextes observés : ces registres peuvent être activés à certains moments par ceux qui échangent entre eux. Mais ils ne sont pas nécessairement activés. Ce n'est pas parce qu'un fait pénalement répréhensible est commis qu'il sera nécessairement sanctionné. Il n'est donc pas toujours simple pour un observateur extérieur d'identifier les différents registres normatifs. Il peut néanmoins identifier les choses qui ne se font pas pour les acteurs présents dans le contexte observé.

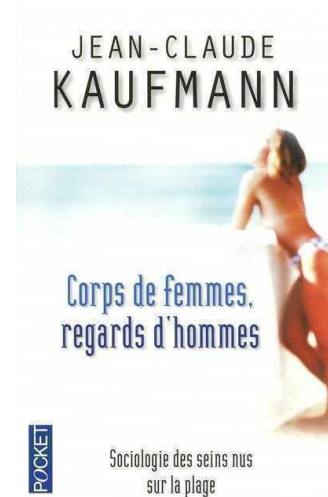
Pour un observateur de la vie sociale, il convient toutefois de garder en tête que derrière les échanges et les réactions individuelles d'indignation, de réclamation, de protestation,..., des registres normatifs existent. Une connaissance de ces registres paraît donc un atout supplémentaire pour celui qui entend comprendre ce qu'il se passe, par exemple, lorsque deux personnes sont en désaccord.

Poursuivons notre réflexion au départ d'une conduite propre à l'univers balnéaire, même si elle peut aussi se rencontrer en d'autres lieux, comme des parcs publics.

Dans *Corps de femmes, regards d'hommes. Sociologie des seins nus* (1998, Nathan, Pocket), le sociologue français Jean-Claude Kaufmann analyse la pratique du topless sur les plages d'Europe occidentale.



*Jean-Claude Kaufmann*



La pratique du topless, devenue fréquente sur les plages d'Europe occidentale, ne semble plus soulever de passion.

### **Les Français, « pas choqués » par les seins nus à la plage**

Loin d'être choqués, les Français n'ont absolument rien contre les femmes qui bronzent seins nus sur la plage, d'après un sondage réalisé par l'Institut BVA pour Le Parisien-Aujourd'hui en France, publié vendredi 2 août. Seules 13% des personnes interrogées se disent outrées par cette pratique, dont 16% de femmes.

L'âge n'a absolument aucune incidence sur les réponses des sondés. Les Français les plus jeunes (19%) et les plus âgés (16%) sont ainsi les plus offusqués par le topless sur la plage. En revanche, on peut noter des disparités entre le nord et le sud de l'Hexagone. Les seins nus sur la plage ne posent aucun problème aux habitants du Sud-Est (9% de personnes choquées) et du Sud-Ouest (7%), mais peuvent heurter la sensibilité des Franciliens (19%), et des sondés domiciliés dans le Nord-Ouest (16%).

### **Pas de topless en centre-ville**

Plus des trois quarts des Français (79%) se disent choqués par le topless en centre-ville, pratique autorisée à New York depuis 1992. Sans surprise, les sondés n'apprécieraient pas non plus que les femmes pratiquent les seins nus dans un jardin public (74%).

Ce sondage a été réalisé en ligne, les 17 et 18 juillet derniers, auprès d'un échantillon de 989 personnes représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus.

<http://www.ladepeche.fr/article/2013/08/02/1682967-francais-choques-seins-nus-plage.html>, 02/08/2013



Aujourd’hui, une femme peut raisonnablement se montrer quasiment nue devant des personnes étrangères sans courir certains risques. Lequel ? Ou lesquels ? Argumentez votre réponse.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pourquoi ? Pour compléter votre réponse, voici un extrait du manuel de savoir-vivre rédigé par Erasme en 1530. Il témoigne d’une évolution majeure dans nos sociétés occidentales.

Si on distribue des serviettes, pose la tienne sur ton épaule gauche ou sur ton bras. Si tu t’attables avec des gens de qualité, ôte ton chapeau mais veille à être bien peigné. A droite le gobelet et le couteau, à gauche le pain. Beaucoup étendent, aussitôt assis, les mains vers les plats. C’est ainsi que font les loups. Ne plonge le premier tes mains dans le plat que l’on vient de servir : on te prendra pour un goinfre, et c’est dangereux. Car celui qui fourre sans y penser, quelque chose de trop chaud dans la bouche doit le recracher ou se brûler le palais en avalant. Tu susciteras les rires ou la pitié. Il est bon d’attendre un peu pour que le garçon apprenne à maîtriser ses instincts. C’est d’un paysan que de plonger les doigts dans la sauce. On prend ce qu’on désire avec le couteau et la fourchette sans fouiller le plat tout entier comme font les gourmets, en s’emparant du morceau le plus près de soi. On prend avec la quadra ce qu’on ne peut prendre avec les doigts. Quand on t’offre un morceau de pâté ou de gâteau avec la cuiller, tends ton assiette ou prend la cuiller tendue. Pose le morceau sur ton assiette et rends la cuiller. Si on t’offre quelque chose de liquide, goûtes-y et rends la cuiller non sans l’avoir essuyé d’abord avec la serviette. Il est discourtois de lécher ses doigts grasseyeux ou de les nettoyer à l’aide de sa veste. Il faut se servir de la nappe ou de la serviette.

Il est malpoli de saluer qui urine ou défèque... Un homme bien élevé ne se laissera jamais aller à découvrir sans nécessité les membres que la nature a associés au sentiment de pudeur. Quand la nécessité l’y contraint, il doit le faire avec décence et retenue, même s’il n’y a pas de témoin. Car les anges sont toujours présents. Rien ne leur est plus agréable chez un garçon que la pudeur, compagne et gardienne d’un comportement décent.

Quand tu te déshabilles ou te lèves, pense à la pudeur, prends garde de rien présenter aux yeux d'autrui de ce que les mœurs et la nature ont voulu cacher.

(Erasme, 1530, *De civilitate morum puerilium – Petit manuel de savoir-vivre à l'usage des enfants*)

La nudité n'est pas une chose nouvelle, mais le regard sur la nudité a beaucoup changé. Quand on évoque le sentiment de « pudeur », c'est que l'on suppose qu'un individu « normal » est capable de :

.....  
.....  
.....

### **L'éclairage de Norbert Elias**

Cette capacité est le fruit d'une évolution historique qualifiée par le sociologue Norbert Elias de processus de civilisation (Elias N., 1976, *La civilisation des mœurs*, Paris, Presse-Pocket). Au cours de ce processus, hommes et femmes vont refouler tout ce qu'ils ressentent en eux-mêmes comme relevant de leur nature animale, en le rendant moins visible, en le refoulant dans l'intimité. On évolue ainsi vers un contrôle intime des émotions et des manières : rires, pleurs, rots, pets,... Toutes ces manifestations peuvent s'exprimer dans des circonstances précises et selon des procédures codifiées.

Norbert Elias, « remarquant qu'il est impensable qu'une femme ait pu se montrer au 19<sup>e</sup> siècle en public, sans se faire conspuer par la société, dans un de ces costumes de bain qui sont aujourd'hui d'usage courant, explique que ces changements, ainsi que la pratique universelle des sports par les hommes aussi bien que par les femmes, présupposent un niveau élevé de contrôle des pulsions » (Elias N., 1939, *Über den Prozess der Zivilisation : soziogenetische und psychogenetische Untersuchungen, t.I : Wandlungen des Verhaltens in den weltlichen Oberschichten des Abendlandes, t.II : Wandlungen der Gesellschaft : Entwurf zu einer Theorie der Zivilisation*, Bâle, Haus zum Falken, cité par Granger, 2010, « Du relâchement des mœurs en régime tempéré. Corps et civilisation dans l'entre-deux guerres », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 106, avril-juin, p.116).

Cela dit, même si chacun est supposé être capable de se contrôler, il y a aussi des choses qui ne se font pas en matière de topless. Ainsi, dans certains lieux, sa pratique est **explicitement** ou **formellement** interdite.



Nous pointons ici une première façon d’identifier les choses qui ne se font pas dans un contexte donné. Il s’agit donc de repérer dans le contexte observé :

.....  
.....

Les choses qui ne se font pas peuvent être identifiées au départ d’autres indices. Ainsi, quand le topless n’est pas explicitement interdit sur une plage publique, il y a néanmoins des limites aux conduites individuelles.

En période estivale, il est rare d’être seul sur une plage – hormis à certains moments de la journée ou en cas de circonstances atmosphériques peu favorables. Dans les moments de plus grande affluence, les activités auxquelles il est possible de se livrer sont relativement limitées. Une façon de passer le temps sur la plage, c’est de regarder autour de soi, parfois même surveiller voire épier. Sur une plage, il est difficile de ne pas regarder : l’œil, disent les personnes interrogées par les chercheurs de l’équipe de Jean-Claude Kaufmann (1998), est fait pour voir. Et on ne peut pas ne pas regarder... sauf quand la paupière est close.

Le regard peut se porter sur le paysage, sur l’entourage immédiat, sur ses voisins les plus proches ou sur des personnes plus lointaines. Et parfois le regard s’arrête... plus ou moins longuement sur ce qui a été perçu. **Le regard peut être accroché par l’anormal, c’est-à-dire ce qui est laid ou ce qui est trop beau, ce qui s’éloigne de la position corporelle de référence.**

Selon la posture adoptée, la morphologie et/ou la position occupée sur la plage, une femme qui pratique le topless peut attirer le regard. Et ce regard n’est pas nécessairement bienveillant... La pratique du topless n’est donc pas sans risques.

Le premier risque est inhérent aux supports que nous allons utiliser dans les pages qui suivent. Les photographies ont été retenues parmi la pléthore des images associées au terme « topless » après une recherche sur Google. C'est donc dire que la photographie a été prise intentionnellement et que les sujets pris en photo semblaient, aux yeux de celui (ou de celle) qui a appuyé sur le déclencheur, dignes d'intérêt... Quel serait alors le premier risque couru par celle qui pratique le topless sur une plage publique ?

.....

.....

Considérons à présent ce qui accentue ce « risque », en comparant les cas de figure suivants. Lequel ou lesquels seraient les plus « risqués » ?

#### Cas de figure n°1



#### Cas de figure n°2



Cas de figure n°3



Cas de figure n°4



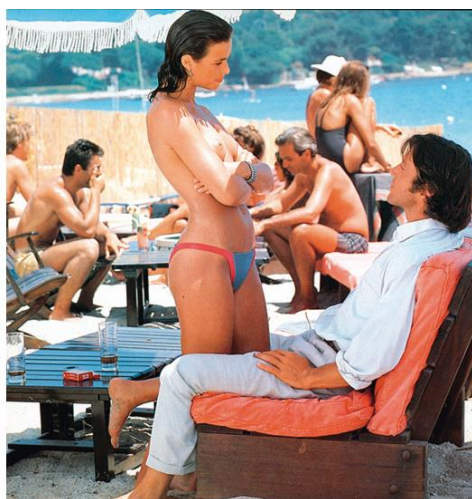
Cas de figure n°5



Cas de figure n°6



Cas de figure n°7



Cas de figure n°8



Les plus « risqués » : .....

Le moins « risqué » : .....

Nous pouvons donc nous accorder sur la situation la moins « risquée » et sur ce qui explique qu'elle soit moins risquée.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Les autres situations, par contre, sont plus « risquées ». Pourquoi ? Dans tous ces cas de figure, comment faire pour limiter les « risques » ?

Considérons tout d'abord les cas de figure 3, 4, 5 et 7. Qu'ont-ils en commun ?

.....  
.....  
.....

Comment limiter les risques ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Considérons ensuite les cas de figure 4 et 5. Qu'ont-ils en commun ?

.....  
.....  
.....

Comment limiter les risques ?

.....  
.....  
.....

Dans le cas précis du beach-volley, qui courrait le moins de risques à pratiquer cette activité seins nus ?

.....  
.....  
.....

Considérons enfin les cas de figure 6, 7 et 8. Qu'ont-ils en commun ?

.....  
.....  
.....

Comment limiter les risques ?

.....  
.....  
.....

Dans son étude du topless, Kaufmann (1998) a procédé par entretiens avec des « plagistes ». Il a pointé, outre les cas de figure précédents, des risques qui tiennent aux caractéristiques morphologiques : pratiquer le topless à un âge avancé ou à un trop jeune âge, pratiquer le topless quand on a une forte poitrine,... n'est pas toujours accepté. Pour ne pas subir des regards réprobateurs, inquisiteurs ou trop pesants des spectateurs, la femme doit contrôler ses mouvements, les réduire à l'essentiel ; ils doivent être suffisamment lents pour ne pas provoquer de ballottements, mais pas trop lents pour ne pas basculer dans quelque chose de sensuel. La contrainte d'immobilité, écrit Kaufmann (1998), est proportionnelle à l'élasticité mammaire...

Cela étant, il y aurait sur la plage celles à qui on pardonne tout, parce qu'elles ont une sorte d'aisance naturelle, de grâce dans les gestes ou parce qu'elles sont d'une beauté rayonnante. Aphrodite a plus de liberté que le commun des mortels...



En conclusion, celle qui pratique le topless doit tenir compte de limites qui tiennent :

- 1) .....
- 2) .....
- 3) .....
- 4) .....

Selon Kaufmann (1998), la pratique du *topless* impose à celles qui le pratiquent, de conserver une sorte d'aisance ou de naturel dans leurs mouvements. Elle est régie par **un code de conduite très rigoureux qui autorise ou non certains comportements selon l'endroit, la morphologie, l'action en cours.**

Selon le premier commandement de la Bible des plagistes, le sein nu doit être immobile, le corps doit être allongé. Bouger, se mouvoir n'est pas chose aisée.

Revenons à présent à la question de savoir comment identifier les choses qui ne se font pas et donc, les codes de conduite en vigueur dans un contexte donné. Vers quoi notre attention doit-elle dès lors se tourner dans nos observations des échanges humains ?

**Nous devons porter notre attention sur les façons dont les conduites humaines sont sanctionnées.**

« Il est évident que les sanctions changent suivant la gravité attribuée aux préceptes, la place qu'ils tiennent dans la conscience publique, le rôle qu'ils jouent. Il convient donc de classer les règles juridiques d'après les différentes sanctions qui y sont attachées » (Durkheim, 1893 : 71).

### **Les choses ont-elles été bien comprises ?**

Nous avons mis en évidence que c'est en identifiant les indications formelles présentes dans le contexte et la réaction des personnes présentes dans ce contexte que nous pourrions établir si une chose ne se fait pas. Une femme qui pratique le topless peut contrevenir à une règle établie et affichée dans le lieu fréquenté. Sa conduite peut également être « sanctionnée » par le regard des autres personnes présentes. Qu'en est-il à présent de ceux qui regardent le corps des femmes qui pratiquent le topless ? N'y a-t-il pas aussi des limites à respecter ?

Ainsi, peut-on émettre un sifflement admiratif ? Peut-on formuler un commentaire à voix haute ? Pourquoi ?

.....  
.....  
.....

Et puis, peut-on porter le regard « n'importe comment » ?

.....

.....

.....

.....

Quelle serait alors la règle de vigueur en ce qui concerne le regard ?

.....

.....

.....

Les deux extraits de presse suivants mettent en évidence un autre type de limites du côté de ceux qui regardent le corps des femmes.

### **Il prenait des photos de femmes seins nus sur la plage à Antibes**

Un touriste allemand de 48 ans ramenait de bien curieuses cartes postales chez lui. Il a été interpellé la semaine dernière par la police alors qu'il prenait des photos de femmes topless sur la plage. Les enquêteurs ont trouvé près de 400 clichés de seins nus sur la carte mémoire de son appareil photo. Agé de 48 ans, l'individu a été placé en garde à vue avant d'être relâché. Il sera convoqué ultérieurement par un officier de police judiciaire.

*Nice-Matin*, mercredi 15 juillet 2015, <http://www.nicematin.com/antibes/il-prenait-des-photos-de-femmes-seins-nus-sur-la-plage-a-antibes.2288431.html>, consulté le 08/09/2015

### **Topless : pourquoi les Françaises se mettent-elles moins à nu ?**

Alors que le monokini ne cesse de perdre du terrain, certains racontent que leur rapport à leur corps a aussi évolué vers plus de pudeur avec le temps... Et la société.

(...)

### **Un « trop plein » d'images de nudité**

La société française serait-elle redevenue puritaine ? Même les femmes semblent mal à l'aise avec leur propre corps. 63% des femmes refusent de se dévêtir devant des amies (Sondage Ifop-Tena de 2009), 40% confessent être gênées par la nudité d'autres femmes dans une salle de sport, 37% sont mal à l'aise devant des images de poitrines féminines dans une publicité. Même dans l'intimité, la nudité n'est pas évidente. Si

98% des femmes se montrent nues à leur conjoint, elles sont 29% à préférer faire l'amour dans le noir.

« Il y a un sentiment de *trop-plein* d'images de nudité, explique le sociologue Christophe Colera, *La Nudité : pratiques et significations*. Les canons de beauté dominants, avec leur forte emprise normative, y sont pour beaucoup. Si 88% des femmes se disent pudiques, ce chiffre est encore plus élevé chez celles qui n'aiment pas leur corps. Or, elles sont plus de la moitié à avoir du mal à s'accepter physiquement... ».

### **La génération des complexes**

Les corps siliconés des films pornos, les mannequins à la silhouette parfaite ont donné à toute une génération des complexes. Y compris aux hommes. Un quart des moins de 25 ans admet avoir au moins une fois été complexé à la vue d'organes surdimensionnés exhibés dans certains de ces films, selon un sondage Ifop.

Pour séduire désormais, il faut se rhabiller. Suggérer sans trop montrer. « La pudeur fonctionne aussi bien dans la protection de soi que dans les conquêtes, poursuit le sociologue. Une femme peut mieux se valoriser en se montrant pudique, inaccessible qu'en se déshabillant ».

### **Harcèlement de rue et réseaux sociaux**

Mais cacher son corps est devenu également devenu un moyen de défense. « La pornographie et la diffusion d'un certain idéal libertaire mal compris ont parfois créé de toute pièce l'image d'une femme sexuellement disponible pour tous, poursuit le sociologue. Cela se matérialise par exemple par les attouchements dans le métro. Cela nourrit des réflexes de protection chez les femmes ». Pour échapper au harcèlement de rue, les plus jeunes expliquent ne plus sortir en jupe le soir ou limiter leur décolleté. Des habitudes qu'elles conservent en grandissant.

La peur également de se retrouver sur les réseaux sociaux, avec l'avènement des smartphones. « J'ai fait du naturisme pendant des années, confie Valérie, une Montpellieraise de 44 ans. Je trouvais que le regard était paradoxalement moins sexué que sur des plages classiques. Mais les choses ont évolué. Non seulement, le regard des hommes a commencé à me mettre mal à l'aise mais je me suis rendue compte que certains prenaient des photos en douce avec leur téléphone ». Alors qu'avant se dénuder était synonyme d'un bronzage parfait, se mettre à nu peut désormais laisser des traces indélébiles.

Caroline Politi, L'Express, 02/08/2014, [http://www.lexpress.fr/actualite/societe/topless-pourquoi-les-francaises-se-mettent-elles-moins-a-nu\\_1563579.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/topless-pourquoi-les-francaises-se-mettent-elles-moins-a-nu_1563579.html), consulté le 08/09/2015



## Evaluation formative n°4

Identifiez dans la situation suivante les différents registres normatifs qui encadrent les conduites des différents protagonistes. Argumentez brièvement.

Répondez ensuite à la question suivante : quelle place les deux garçons de 12 et 14 ans occupent-ils dans le déroulement de cet incident ?

### **Crème solaire trop sensuelle**

#### **Une mère de famille a appelé la police à cause d'une femme qui se massait trop sensuellement la poitrine avec de la crème solaire**

**ROME** – L'histoire plutôt insolite se déroule sur une plage italienne. Luisa, une italienne plutôt bien gâtée par la nature prend un bain de soleil en topless.

Pour éviter tout coup de soleil, la demoiselle s'enduit le corps de crème solaire. Jusque-là rien d'anormal. Sauf que la façon avec laquelle Luisa s'applique la crème sur ses seins dénudés ne plait pas à une mère de famille installée non loin de là. Elle ne veut pas que ses deux fils de 12 et 14 ans voient ce spectacle et demande donc la demoiselle de bien vouloir arrêter d'exhiber ses seins de cette manière. Mais Luisa a refusé de cacher sa nudité.

Cela aurait pu en rester là mais la mère décida d'appeler la police, expliquent La Repubblica et le Daily Mail.

Le policier appelé sur les lieux indique que « la jeune femme accusée d'atteinte aux mœurs était très très attirante ». Plainte a été déposée et Luisa a été obligée de prendre un avocat pour se défendre. Ce dernier trouve la plainte stupide et est persuadé d'avoir gain de cause. Dans la presse italienne le débat est lancé : faut-il interdire le monokini sur les plages publiques ?

<http://www.dhnet.be/actu/monde/creme-solaire-trop-sensuelle-51b78b6ce4b0de6db980d6d8>, 03/01/2011

## 6.- La signification des choses

Repartons du constat que c'est en identifiant les indications formelles présentes dans le contexte et la réaction des personnes présentes dans ce contexte que nous pourrions établir si une chose ne se fait pas.

Cela veut donc dire que nous devons être attentifs à la façon dont les personnes, qu'elles soient acteurs ou spectateurs dans le contexte observé, vont interpréter une chose qui a été faite, une parole qui a été prononcée, un geste qui a été posé. Par exemple, dans le récit de l'évaluation formative n°4, la mère de famille a « interprété » d'une certaine façon le geste de Luisa qui applique de la crème solaire sur sa poitrine. Son interprétation était-elle conforme aux codes de conduite formels qui régissent la tenue des corps sur les plages publiques italiennes ? Une juridiction italienne devait y répondre.

Interpréter une chose qui a été faite suppose qu'on lui a donné une signification.

**Attention ! Il faut éviter d'introduire dans ses observations des opinions, des appréciations, des jugements de valeur personnels, conformément au principe général de « rupture épistémologique ».** Alors, comment cerner la signification que les choses que l'on observe ont pour ceux qui ont affaire avec cette chose ? Rien ne dit que les choses ont la même signification pour eux que pour nous qui les observons...

### 6.1.- Geste, parole et symbole significatif

Le psychosociologue américain George Herbert Mead (1963, Mead (1963, *L'esprit, le soi et la société*, Paris, PUF (traduit de l'anglais par Cazeneuve J., Kaelin E. et Thibault G.) – version originale : *Mind, Self and Society from the Standpoint of a Social Behaviorist*, Chicago, The University of Chicago Press, 1934) distingue geste, parole et symbole significatif.

1. Un **geste** peut être défini comme tout son ou tout mouvement perceptible qui indique à l'interlocuteur les expériences internes ou les intentions du locuteur.
2. La **parole** consiste en des gestes vocaux.
3. Un geste qui a la même signification pour deux ou plusieurs personnes est un « **symbole significatif** » (*significant symbol*) et le langage consiste en de tels sons conventionnels.

Pour Mead, c'est dans le champ d'action des gestes que naît et se développe l'intelligence humaine. Les gestes (spécialement les gestes vocaux, le langage) ont rendu possible une forme de symbolisation de l'expérience. La symbolisation repose sur l'élaboration d'idées ou de concepts : ces idées ou ces concepts englobent sous une même « étiquette » générale une série de manifestations concrètes qui ont un ou des points communs.

Une fois cette généralisation constituée, je suis alors capable de réagir lorsque je serai confronté à une manifestation concrète de l'idée générale ou du concept général. Mead (1963) situe cette capacité de réaction dans l'organisation du système nerveux central. Voilà ce qu'il écrit à ce propos.

« La constitution d'un tel ensemble d'éléments organisés est ce qui correspond approximativement à l'idée ou concept d'une chose. Si l'on demandait ce qu'est l'idée de chien, et si l'on cherchait cette idée dans le système nerveux central, on trouverait tout un groupe de réactions plus ou moins reliées par des voies définies, de telle sorte que, lorsqu'on se sert du terme « chien », on tend à produire ce groupe de réactions. Un chien est un camarade de jeu, ou un ennemi possible ; il appartient à vous ou à un autre. Il existe toute une série de réactions possibles. Il y a certains types de réactions communs à tous, et d'autres variables selon les individus, mais il existe toujours une organisation des réactions qu'on peut provoquer par le mot « chien ». Ainsi, lorsqu'un individu parle d'un chien à quelqu'un d'autre, il fait naître en lui le même ensemble de réactions que chez l'autre » (Mead, 1963 : 61).

Mead souligne l'importante différence entre le jeu des acteurs humains et le jeu des animaux, entre la conduite intelligente des animaux et l'action réfléchie de l'homme. Pour lui, l'animal ne pense pas.

Pour que la pensée puisse exister, il faut qu'il y ait des symboles, des « gestes vocaux », « qui font naître chez l'individu la réaction suscitée chez autrui, de telle sorte qu'il puisse diriger sa conduite ultérieure à partir de cette réaction » (Mead, 1963 : 63).

## **6.2.- Parler pour coordonner ses actions et celle de ses interlocuteurs**

Le langage, même s'il n'est qu'une partie du processus coopératif, est d'emblée social : on parle pour entrer en relation et pour coordonner ses actions et celles de ses interlocuteurs.

« De ce point de vue, ce que nous disons produit en nous le même effet que sur autrui, et nous maîtrisons ainsi la situation sociale grâce à cette compréhension de ce que nous disons. Telle est la base du langage quel qu'il soit. Il n'y aurait pas de langage possible si l'on ne comprenait pas ce qu'on dit, si l'on n'en était pas affecté de la même façon qu'autrui » (Mead, 1963 : 64).

Partons de l'exemple suivant. Si je parle de « lait solaire » à mon voisin de plage, je suppose que cela fera naître en lui le même ensemble de réactions que chez moi : l'un et l'autre nous partageons les mêmes certitudes (le tube que je lui tends est bien un tube de crème solaire et son contenu est bien de la crème solaire qui servira à protéger la peau en l'appliquant manuellement), les mêmes critères d'appréciation,...

Oui mais...

**Carnet estival d'une étudiante qui décompresse**

**Samedi 22 août**

Je ne vous dis pas ce qu'il m'est arrivé avec Thibaut aujourd'hui ! On était à la plage, tranquilles, sous le soleil. Il faisait chaud. Je faisais la crêpe. Normal. J'avais bouloché pendant deux semaines comme caissière chez Carrefour. Un truc pas folichon. Bref. A un moment donné, je me tourne vers Thibaut et je vois qu'il est en train de rougir méchamment. Ma nature sensible et mon empathie naturelle m'empêchent de me recoucher. Je lui dis : « Dis, Thib, le soleil tape dur. Tu veux ton lait solaire ? ». Il me répond : « Ouais, je veux bien. Ça ne me fera pas de tort ». Je lui tends avec nonchalance (admirez le terme qui traduit au mieux mon état d'âme à ce moment-là) la crème solaire qu'il avait mise dans son sac. Et là, que fait-il, ce c... ? Il l'ouvre et s'enfile une grande gorgée ! Et puis, il tousse un grand coup, se tient la gorge et me regarde avec des yeux de merlan frit : « C'est pas du lait ! C'est de la crème solaire ! ». Et là, je réagis au quart de tour : « Mais t'es pas bien ? Je te parlais de lait solaire, pas de lait à boire... ». Complètement affolée – il y a quand même plein de crasses dans la crème solaire –, je me prépare à appeler les secours quand Thib éclate de rire ! Certainement les premiers symptômes de l'empoisonnement. Mais non. En fait, ce n'était pas un tube de crème solaire, mais une gourde cachée dans un tube de crème solaire. Un truc débile que Thib avait trouvé sur Internet. « Le seul truc, c'est qu'il ne faut pas confondre avec la vraie crème solaire... ». Précision superflue de Thib. L'heure de la revanche sonnera bientôt.

Pour celles et ceux qui ne me croiraient pas :

[http://commentseruiner.com/gadget/flasque-creme-solaire-gourde-invisible?utm\\_expid=54632006-5.PN0gFwc6Qimur-iGGaz8OA.0&utm\\_referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.be](http://commentseruiner.com/gadget/flasque-creme-solaire-gourde-invisible?utm_expid=54632006-5.PN0gFwc6Qimur-iGGaz8OA.0&utm_referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.be)



Pour qu'à l'audition du mot « lait solaire », ce symbole ait un sens pour celui à qui je m'adresse, il faut qu'il soit en relation avec cet ensemble de réactions que je peux provoquer



en moi-même tout comme chez n'importe quel autre de mes interlocuteurs. Si à la vue de mon voisin portant le tube à sa bouche et en buvant une partie du contenu, je peux raisonnablement m'interroger. Ai-je bien été compris ? Mon interlocuteur est-il vraiment qualifié ?

En d'autres termes, pour avoir du sens, un symbole doit produire en moi le même groupe de réactions que chez autrui. Mais il y a quelque chose de plus qui est impliqué dans la signification du symbole : cette réaction produite chez mon interlocuteur à un mot comme « lait so-laire » ou « vraiment chaud » est une réaction qui est pour nous à la fois un stimulus et une réaction.

### 6.3.- Une réaction qui est à la fois un stimulus et une réaction

Attardons-nous quelque peu sur cette idée : « **une réaction qui est à la fois un stimulus et une réaction** ».

« Quand nous parlons du sens de ce que nous sommes en train de faire, nous faisons de la réaction même que nous sommes sur le point d'avoir, un stimulus pour notre ac-tion. C'est un stimulus pour une phase ultérieure qui doit se dérouler à partir de cette réaction particulière » (Mead, 1963 : 62).

En quoi l'attitude d'un boxeur lors d'un combat peut-elle être comprise comme un ensemble de réactions qui sont à la fois stimulus et réactions ?



.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

L'homme, écrit Mead (1963 : 64-65), est un être doté d'intelligence : il est capable d'adapter ses actes dans le processus de l'échange, tout comme ses interlocuteurs. Les hommes communiquent et peuvent ainsi ajuster leurs actions les unes aux autres. Et la signification est un élément essentiel de cette adaptation. Pour échanger, il faut donc (se) comprendre !

**Il est possible de comprendre qu'on n'a pas été compris sur base de la réaction de son interlocuteur.**

#### **6.4.- La signification d'un geste**

**Pour Mead (1963 : 65), la signification naît et reste dans le champ de la relation entre le geste d'un organisme humain et son comportement ultérieur, indiqué à autrui grâce à ce geste : « Si ce geste indique ainsi à un tiers le comportement ultérieur de l'individu donné, alors il a une signification ».**

La signification est donc d'abord une propriété du comportement et seulement ensuite, une propriété des objets eux-mêmes. Pour Mead (1963 : 65), « la signification tire son origine et son existence de la relation entre un stimulus donné (le geste) et les phases suivantes de l'acte social dont ce stimulus est au moins une de ces premières phases, sinon la phase initiale. La signification est alors le développement d'une relation objective entre certaines phases de l'acte social ; ce n'est pas une addition psychique à cet acte, ni une « idée », telle qu'on la conçoit traditionnellement ».

La signification d'un geste émerge alors d'un ensemble dynamique constitué de trois composantes :

1. le geste fait par un organisme,
2. la réaction d'un autre être à ce geste,
3. leur résultante dans l'acte social qui s'ensuit.

Le geste initial a donc une relation étroite avec le premier organisme, une autre relation étroite avec le deuxième organisme et enfin, une relation étroite avec les phases ultérieures de l'acte social donné. Si le deuxième organisme réagit au geste du premier, c'est parce que ce geste est une composante d'un acte donné : sans la réaction, l'acte n'est pas achevé, il reste incomplet.

« Le processus social qui comprend la communication provoque l'apparition de nouveaux objets dans l'expérience de ceux qui sont engagés dans ce processus. Les réactions constituent d'une certaine façon les objets qui les déclenchent. C'est dire que tout être détermine les significations des objets : en ce sens, tout organisme biologique crée les objets auxquels il réagit par sa structure physico-chimique. Il n'y aurait pas, par exemple, de nourriture ni d'objet comestible, s'il n'y avait pas d'organismes pour les digérer. Pareillement, le processus social crée les objets auxquels on réagit ou on s'adapte. Ainsi les objets sont constitués dans un cadre de significations à l'intérieur du processus social de l'expérience et du comportement, grâce à l'adaptation réciproque des actions et réactions propres aux différents organismes engagés dans ce processus. Cette adaptation est rendue possible par la communication, qui prend la forme de conversation par gestes dans les premiers stades de ce processus, et de langage dans les derniers » (Mead, 1963 : 66).

Soulignons que la signification « n'est pas d'emblée ni par essence un contenu psychique (un contenu d'esprit ou de conscience), car elle n'a absolument pas besoin d'être consciente et de fait, elle ne l'est pas avant que des symboles significatifs ne soient dégagés dans le processus de l'expérience sociale humaine. Ce n'est que lorsqu'elle s'identifie à de tels symboles que la signification devient consciente » (Mead, 1963 : 69).

Dès lors, un observateur extérieur doit prendre en compte l'ensemble d'une séquence (geste fait par un organisme, réaction d'un autre être à ce geste, résultante dans l'acte social qui s'ensuit) pour identifier les choses qui ne se font pas et par conséquent, les codes de conduite en vigueur dans un contexte donné.

## 6.5.- Un exemple

Partons de la situation suivante.

Je suis assis au fond d'une salle équipée de rangées de chaises disposées en parallèle. D'autres personnes sont assises devant moi. Ces personnes parlent entre elles, certaines rient, d'autres déplacent leurs chaises, d'autres encore feuilletent des documents. Il y a donc un bruit de fond. Tout à coup, un homme qui était assis à la première rangée se lève, fait face aux personnes présentes.



Décrivez le geste posé par cet homme.

.....

.....

.....

.....

.....

Certains artefacts (objets, ustensiles, vêtements, etc.) peuvent-ils aider à comprendre le geste posé par l'homme qui lève la main ?

.....

.....

.....

.....

Qu'est-ce qui permettrait à un observateur extérieur de donner la signification de ce geste ?

.....

.....

.....

.....

Pour compléter votre réponse, considérez la distinction entre sensation, perception et interprétation, proposée par Mead (1963).

1. Une sensation est liée à un stimulus sensoriel (vue, ouïe, odorat, toucher, goût).
2. Une sensation devient une perception dès lors que je lui accorde une attention et que j'envisage la possibilité d'agir (j'ai donc une intention).
3. L'interprétation consiste en l'élaboration mentale d'une réaction à la séquence de gestes que j'ai perçue.

Cette distinction doit pouvoir vous aider à attribuer une signification au geste posé par cet homme. Considérez bien que vous êtes un observateur de l'ensemble des choses qui se passent dans ce contexte.

La sensation est liée à un stimulus visuel. Il se peut que certaines des personnes présentes dans cette salle n'aient pas vu l'homme se lever, puis lever la main, parce qu'elles avaient le dos tourné, parce qu'elles lisaient des documents,... Mais dans ce cas, d'autres stimuli sensoriels pourraient suppléer le premier stimulus. Lesquels ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le passage de la sensation à la perception peut également aider l'observateur extérieur à comprendre la signification du geste. Comment ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Il se pourrait que le geste posé par l'homme soit suivi de « Chhtt ! » ou de « S'il-vous-plaît ! » prononcés par des personnes présentes. Cette réaction démontre que ces personnes ont alors « perçu » le bruit de fond auquel elles ne prêtaient peut-être pas attention au point de départ. Cette réaction peut-elle également aider l'observateur à comprendre la signification du geste posé par l'homme ?

.....

.....

.....

.....

L'observateur peut se livrer à l'élaboration mentale d'une réaction à la séquence de gestes qu'il a observées. Mais contrairement aux personnes présentes, il n'a pas nécessairement l'intention d'agir. Il formule donc mentalement une hypothèse, il suggère une suite possible à la séquence d'action entamée. Quand saura-t-il que son hypothèse est fondée ?

.....

.....

.....

.....

Dans toute notre expérience, écrit Mead, la réaction donne l'interprétation du stimulus. C'est l'interprétation qui donne à la réaction son contenu. Penser, c'est simplement élaborer cette interprétation dans le cadre de notre propre réaction.

En d'autres termes, j'ai vu l'homme se lever, je l'ai vu lever la main, j'ai entendu des personnes présentes dire « Chhht ! », « S'il-vous-plaît ! », puis les choses se sont passées comme prévu. Je peux donc dire qu'il voulait prendre la parole et qu'il demandait aux personnes présentes de se taire ou de faire moins de bruit.

La nature de la signification est intimement liée au processus social dans lequel l'acte d'un organisme provoque une adaptation dans la réaction d'un autre organisme.

Dans l'acte social, la réaction adaptative au geste d'un autre est une interprétation de ce geste ; c'est la signification de ce geste. Ainsi, pour Mead (1963, p.97), « dans toute notre expérience, la réaction donne l'interprétation du stimulus, et c'est une telle attention qui transforme ce que nous appelons « sensation » en perception. C'est l'interprétation qui donne à la réaction son contenu. Penser, c'est simplement élaborer cette interprétation dans le cadre de notre propre réaction ».

Et si malgré le geste de l'homme, les gens présents dans la salle continuaient à parler, pourrais-je formuler une nouvelle hypothèse ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Evaluation formative n°5

Deux problèmes devront être résolus pour tester votre appropriation de ces considérations théoriques.

*Premièrement*, revenons à la plage et à la pratique du topless.

Nous y avons noté que le regard jouait un rôle essentiel dans la régulation des comportements individuels. Nous avons pointé que le regard peut être accroché par l'anormal, c'est-à-dire par ce qui est laid ou ce qui est trop beau, ce qui s'éloigne de la position corporelle attendue ou de la suite « logique » des événements.

Mais comment un observateur extérieur pourrait-il apprécier que le regard des autres « sanctionne » un comportement inadéquat ?

Considérons bien, une fois encore, les trois composantes distinguées par Mead (1963) et une observation rapportée par Kaufmann (1998) : lorsque la femme sent le regard des autres se poser sur elle, deux techniques sont possibles. L'une est défensive – chacun observe comment il est observé – et l'autre est offensive – la femme juge les regards qui tentent de la juger et elle note les écarts de conduite, distinguant le regard normal et le regard « bizarre ».

Votre réponse doit être formulée en quelques lignes.

*Deuxièmement*, considérez cette photographie publiée sur Internet, et analysez-la au départ des conceptions théoriques qui viennent d'être présentées dans les pages qui précèdent.





Veillez à passer par les étapes suivantes.

- En quoi consiste ce geste ?
- L'image contient-elle d'autres stimuli visuels ?
- Si l'on retirait chacun de ces autres stimuli, le geste aurait-il encore la même signification ? Précisez.

Répondez ensuite à la question suivante : y aurait-il ici des choses qui ne se font pas ?

## 7.- Les choses habituelles et les choses inattendues

Il vous a été demandé de pointer, dans vos observations d'un contexte donné, les choses inattendues.

De la même façon que pour les choses qui ne se font pas, ce n'est pas votre appréciation personnelle qui doit intervenir ici : ce n'est pas à vous d'estimer, sur base de votre expérience personnelle, qu'une chose est inattendue. Une chose inattendue pour vous ne l'est pas nécessairement pour les personnes que vous observez.

Comment se prémunir contre les risques d'introduire une fois encore ses propres appréciations personnelles et de contrevenir au principe fondateur de la rupture épistémologique ? Tout d'abord, en comprenant ce que veut dire « inattendu » et surtout « attendu ».

### 7.1.- Routines et régularités de la vie sociale

Pour le sociologue anglais Anthony Giddens (1987, *La constitution de la société*, Paris, PUF), ce qui constitue la vie sociale, c'est un ensemble de **routines**, c'est-à-dire de pratiques que nous produisons et reproduisons dans les situations d'échange de la vie quotidienne.

Nous avons précédemment entendu les règles au sens de « normes » ou de « registres normatifs ».

La règle peut à présent être comprise autrement, comme lorsqu'on considère que le topless a été la règle sur les plages européennes, que le topless est devenu la chose habituelle, l'usage habituel du corps. La règle est alors comprise au sens de **régularité**. La règle, c'est aussi ce qui se passe régulièrement, ce qui se répète, ce qui est commun à des ensembles d'individus. La règle, c'est la routine, l'habitude.

Les situations routinières de la vie quotidienne ne sont pas anodines. Il y a un bénéfice important pour chacun de nous, dans la répétition de routines quotidiennes. Nous pouvons alors nous laisser porter par les événements, sans trop réfléchir. Nous pouvons aussi nous endormir tranquillement en nous disant que le monde que nous quittons (momentanément) n'aura pas changé à notre réveil...

Les routines de la vie quotidienne installent en nous un sentiment de tranquillité et de « sécurité ontologique ». Cette expression complexe est utilisée par Anthony Giddens pour désigner le fait que nous, ou la plupart d'entre nous, sommes confiants ou persuadés :

- de la réalité du monde : le monde naturel et le monde social dans lesquels nous nous déplaçons et nous agissons sont tels qu'ils paraissent être ;
- de la continuité de notre propre identité : même si notre corps et nos idées changent, nous restons une même et unique personne ;

- et de la continuité des attentes des autres à notre égard : ce que nous sommes pour les autres avec lesquels nous échangeons quotidiennement est assez stable.

Mais tel n'est pas toujours le cas dans tous les moments de la vie : certaines circonstances, souvent cruelles, mettent à mal cette stabilité et peuvent mener jusqu'à la mort physique, parce que plus aucun repère habituel ne permet ni d'organiser le tourbillon des événements qui s'enchaînent, ni de prévoir ce qui va se passer. Nous y reviendrons plus tard.

La réflexion sociologique est née du constat de certaines ruptures dans l'ordre social. Cela fera l'objet de la réflexion dans le cadre du cours de Sociologie (M. Nachi). Faut-il pour autant attendre que des révolutions surviennent pour se pencher sur le fonctionnement et l'organisation de nos sociétés ? Non. Il faut apprendre à questionner les choses les plus banales et les plus familières.

*« Ce qui nous parle, me semble-t-il, c'est toujours l'événement, l'insolite, l'extraordinaire. Les trains ne se mettent à exister que lorsqu'ils déraillent, et plus il y a de voyageurs morts, plus les trains existent ».*

*« Il faut qu'il y ait derrière l'événement un scandale, une fissure, un danger, comme si la vie ne devait se révéler qu'à travers le spectaculaire ».*

*« Ce qui se passe vraiment, ce que nous vivons, le reste, tout le reste, où est-il ? ».*

Ainsi débute *L'infra-ordinaire*, un recueil de textes où l'écrivain Georges Perec (1989, La Librairie du 20<sup>e</sup> siècle, Seuil) entreprend de nous parler du banal, de l'évident, du quotidien : le petit café du matin, l'angle de la rue où on habite, les vacances à Deauville ou à Juan-les-Pins, ou les objets oubliés dans le vide-poche de sa voiture.

*« Ce qui se passe chaque jour et qui revient chaque jour, le banal, l'évident, le commun, l'ordinaire, l'infra-ordinaire, le bruit de fond, l'habituel, comment en rendre compte, comment l'interroger, comment le décrire ? ».* Que dire, demande donc Pérec, de l'ordinaire ? De ce qui, justement, à force d'être trop banal, ne fait plus sens ?

Pour les sciences humaines, pourtant, rien n'est moins banal que le banal, rien n'est moins évident que l'évident. Pourquoi ? Parce que, pour qui sait le décrypter, le quotidien le plus insignifiant peut dévoiler une part essentielle de l'humain. Une part d'autant plus intéressante et difficile à explorer qu'elle fait partie d'une « seconde nature », qui tisse souvent à notre insu, la trame de nos existences.

(Dortier, J.Fr., 1998, « Grandeur et servitude de la vie ordinaire », *Sciences Humaines*, n°88, p.20)

Pour ces choses qui nous sont familières, c'est-à-dire qui se produisent régulièrement, nous sommes capables de les décoder ou, en d'autres termes, de **leur donner une signification**. Les routines de la vie sociale sont précieuses de ce point de vue. Elles nous soulagent d'un effort de compréhension, parce que leur sens va de soi.

Considérons chacune de ces situations suivantes. Qu'ont-elles en commun ? Qu'ont-elles de différent ?



Ce qu'il y a de commun :

.....  
.....  
.....

Ce qu'il y a de différent :

.....  
.....  
.....

Nous avons été régulièrement confrontés à ces gestes de la main : nous y sommes confrontés plus ou moins régulièrement.

Comment faire pour comprendre la signification de ce geste de la main, tout en faisant preuve de prudence, de distance et d'objectivité ?

De prudence : se dire que les choses ne sont pas toujours aussi simples qu'il n'y paraît.

De distance : prendre de la hauteur, élargir son regard, considérer l'ensemble des choses qui se donnent à voir, à entendre, à sentir,...

D'objectivité : mettre de côté ses convictions personnelles, ses jugements de valeur,...

## 7.2.- L'immédiateté du monde de la vie quotidienne

Nous entretenons avec le monde de la vie quotidienne un rapport presque « immédiat » : dans ce monde, les choses nous paraissent évidentes. Il y a une chose dont nous ne doutons pas : le monde dans lequel nous agissons est réel. Nous y croyons.

Dans la vie de tous les jours, nous ne suspendons pas la croyance dans le monde extérieur et ses objets, mais nous suspendons le doute dans leur existence.

Dans la vie quotidienne, nous mettons entre parenthèses le doute que le monde et ses objets puissent être autrement qu'ils nous apparaissent. Nous avons la conviction intime que le monde auquel nous croyons est bien le monde tel qu'il est.

Le sociologue autrichien Alfred Schütz<sup>10</sup> voyait dans le monde de la vie quotidienne l'archétype de notre expérience de la réalité. Selon lui, tous les autres modes de connaissance, en ce compris la connaissance scientifique, constituent des variantes de ce rapport que nous entretenons avec le monde de la vie quotidienne.



Alfred SCHÜTZ (1899-1959)

---

<sup>10</sup> Les analyses de Schütz ont été rassemblées dans deux ouvrages publiés post mortem : *Collected Papers. Tome 1. The Problem of Social Reality*, The Hague, Martinus Nijhoff, en 1962 ; Schütz A., *Collected Papers. Tome 2. Studies in Social Theory*, The Hague, Martinus Nijhoff, en 1964 ; ou encore : Schütz A., *Le chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens Klincksieck, Sociétés, 1987)

Les routines de la vie quotidienne, en raison de leur régularité, permettent alors d'interpréter une situation sociale donnée et de comprendre ce qui se passe devant nos yeux.

### **Les règles contribuent donc à donner un sens aux choses.**

Nous allons à présent aborder cette question du sens des choses, à la fois :

- 1°) la signification de ces choses, les raisons ou les motivations qui les sous-tendent, les objectifs poursuivis par celui ou ceux qui agissent ;
- 2°) et la direction que prennent les choses.

### **7.3.- Les objets s'inscrivent dans un horizon de familiarité**

Pour Schütz (1962), les objets, les choses, les paroles, les gestes,... que nous percevons ne sont jamais des objets, des choses, des paroles, des gestes isolés. Ils sont dès le début perçus comme « des objets dans leur horizon », ce qu'il appelle un « horizon de familiarité typique et de connaissances ».

Envisageons les deux situations ci-dessous pour préciser l'idée d'un **horizon** de familiarité. Un même objet y est commun. Et il y occupe une position centrale.

#### ***Situation n°1***



**Situation n°2**



Nous sommes vraisemblablement tous d'accord pour qualifier cet objet central :

.....

.....

Mettons-nous à côté de l'homme en uniforme bleu, puis à côté de l'homme en pantalon beige et tee-shirt blanc et enfin, à côté de l'homme en costume-cravate agenouillé près du chien.

Chacun d'eux perçoit son environnement en tant que monde d'objets plus ou moins bien circonscrits, à qui ils attribuent un certain nombre de qualités. Ces objets et leurs qualités ne sont pas perçus de façon isolée, mais de façon intégrée. Nous pouvons également n'être attentif qu'à certaines qualités de l'objet perçu ou nous satisfaire d'une perception globale sans avoir à nous pencher sur certaines des qualités de cet objet. Les deux définitions de l'objet central se construisent au départ de certaines qualités saillantes de cet objet commun. Quelles sont les qualités qui comptent...

Du point de vue de l'homme en uniforme bleu :

.....

.....

.....

.....

Du point de vue de l'homme en pantalon beige et tee-shirt blanc :

.....

.....

.....

.....

.....

Du point de vue de l'homme en costume-cravate :

.....

.....

.....

.....

#### **7.4.- La typification du réel**

Comment se fait-il que nous soyons tous ou presque tous tombés d'accord pour désigner l'objet central d'un même mot ?

Selon Schütz (1962 : 13), la plus grande partie de notre connaissance du monde est d'origine sociale : à travers le langage quotidien, à travers les mots que j'ai appris ou que l'on m'a appris, on m'a appris comment définir l'environnement et en faire « mon » environnement. Dans la lignée des travaux de Schütz, Peter Berger et Thomas Luckmann (1986, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck) soulignent eux aussi la place centrale du langage dans la transmission des connaissances : le langage véhicule un ensemble de connaissances « typiques » dont chaque membre d'un même groupe a besoin pour tenir sa place dans les situations qu'il va rencontrer.

Plus précisément encore, le langage propose une « typification » du réel : les mots que l'on utilise ne renvoient pas à des expériences singulières mais ils désignent des expériences génériques, typiques.



Poursuivons notre réflexion sur l'idée de « typification ». Sur l'image qui suit, de quoi s'agit-il ?



En comparant les trois images et les réponses qui ont été apportées, comment pouvons-nous préciser l'idée de « typification » ?

.....

.....

.....

.....

Les horizons de « familiarité » ou de « typicalité » permettent donc d'agir dans le monde, d'y introduire une lisibilité, des clés de compréhension. Si les expériences antérieures sont disponibles sous une forme « typique », elles ne sont pas pour autant figées : au contraire, l'horizon reste ouvert, les types peuvent être étoffés ou complétés par des expériences nouvelles...

Or nous avons pointé, dans l'introduction de ce syllabus, la nécessité de nous méfier des évidences, d'opérer une coupure à l'égard du sens commun, de la sociologie « spontanée ». On peut parfois être induit en erreur, parce que l'on a un peu trop vite succombé à la « facilité » de la typification... Dans ces comptes rendus d'observation rédigés par un étudiant en sciences sociales qui observe les conduites des personnes qui fréquentent une gare, le narrateur devrait se montrer plus prudent. Peut-être se trompe-t-il....

- Un SDF passe avec son chien, demande quelque chose à plusieurs personnes et puis s'arrête, ouvre son sac à dos et donne à manger à son petit chien (morceau de pain).
- Un employé de la SNCB passe en même temps qu'un étudiant.
- Deux personnes stressées marchent.

- Un ami passe avec un de ses potes.
- Un petit garçon court en criant gaiement et sa mère le rattrape et le prend par la main.
- Un couple passe avec un chien.
- Une bande de jeunes scouts s'est regroupé en face du panneau d'horaire des trains situé devant la gare, emmenés par quelques scouts plus âgés. Ils se sont mis à chanter le plus fort possible leurs chansons de scouts ; leurs parents respectifs sont venus les récupérer juste après.

Pointez les raccourcis opérés par l'observateur qui, au départ de certains indices, va poser des constats.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dans le compte-rendu suivant, le narrateur va un peu vite en besogne...

Extrait d'un compte-rendu d'observation.

« Un homme m'interpelle par l'arrière et prend direct un ton à la fois gêné et poli. Ma première réflexion, avant qu'il ne me dise quoi que ce soit, c'était de me dire que cet homme était un mendiant qui me réclamait un peu de sous, comme on en voit malheureusement trop souvent à la gare. Je m'étais en réalité bien trompé. Le bonhomme m'a en réalité demandé d'un ton très gêné si on était bien à Liège. Cela m'a surpris, étant donné la célébrité de la nouvelle gare de Calatrava et les innombrables panneaux « Liège-Guillemins » un peu partout ; la question du Monsieur m'a interpellé. Mais en y réfléchissant un peu, je me dis que, pour un étranger, il est bien possible de ne pas être au courant de l'existence de la « gare révolutionnaire » de Liège-Guillemins ».

De quelles évidences faut-il ici se méfier ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelle attitude adopter si l'on entend prendre distance à l'égard du sens commun et si l'on veut éviter de succomber à un jugement hâtif ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### **7.5.- Ce qui peut nous induire en erreur...**

Rappelons que pour Mead (1963), la signification des choses émerge d'un ensemble dynamique constitué de trois composantes : le geste fait par un organisme ; la réaction d'un autre être à ce geste ; leur résultante dans l'acte social qui s'ensuit. L'observateur doit donc être attentif à l'ensemble de la séquence pour « comprendre » ce qui se fait, la signification des choses. Cette capacité d'attention est étroitement liée aux mécanismes de la perception.

Ne perdons pas de vue que le monde social relie des acteurs corporels, en chair et en os. Ceci a pour conséquence que notre capacité de compréhension ou d'interprétation est dépendante de l'état de nos organes sensoriels.

### 7.5.1.- Les mécanismes de la perception

Nous sommes en contact avec le monde qui nous entoure au départ de nos perceptions sensorielles, parce que nous sommes des êtres biologiques.

La perception n'est pas une somme de perceptions isolées ou d'unités distinctes mais elle est un ensemble intégré de stimuli visuels, auditifs, olfactifs, tactiles et gustatifs émanant du cadre dans lequel nous nous trouvons à un moment donné.

Pourquoi dès lors la dégustation d'un vin constitue-t-elle une tâche complexe, voire compliquée ?

La dégustation, voire l'analyse sensorielle, met en jeu nos sens naturels : la vue, l'odorat, le goût et le sens tactile. Certains citent l'ouïe, mais à part l'ambiance créée par le bouchon qui saute ou la logorrhée du dégustateur, ce sens est plutôt gênant, interférant sur les autres.

Organe	Sens	caractère perçu	
Œil	Vision	couleur, limpidité, effervescence,...	Aspect
Nez	Olfaction	arôme et bouquet	Odeur
	Rétroolfaction	arôme de bouche	
Bouche	gustation	saveur	goût – flaveur
	sensations tactiles	astringence, pétillance, onctuosité,...	Toucher
	sensibilité thermique	température	

La plus simple des façons pour apprendre à déguster est, à mon sens, tout d'abord de bien situer ses sensations puis de les ordonner et enfin, autant que faire se peut, de faire abstraction de son goût personnel, trop souvent limité.

Pour ce faire, il suffit de suivre, mentalement ou par écrit, une « fiche de dégustation » à laquelle on adhère ou que l'on se crée selon ses propres critères.

Source : Collin E., 1995, *Bacchanales ou Un essai d'initiation à la dégustation des vins*, document ronéotypé, pp.2-3.

Ce qu'il y a de complexe ?

.....

.....

.....

.....

Dans certains contextes, il se peut que certains stimuli sensoriels prennent une place plus importante. Le texte qui suit est celui d'une chanson d'Arno, *Les yeux de ma mère*. Quels registres sensoriels y occupent-ils une position centrale ?

Ma mère elle a quelque chose  
Quelque chose dangereuse  
Quelque chose d'une allumeuse  
Quelque chose d'une emmerdeuse  
Elle a des yeux qui tuent  
Mais j'aime ses mains sur mon corps  
J'aime l'odeur au-dessous de ses bras  
Oui je suis comme ça  
Dans les yeux de ma mère  
Il y a toujours une lumière  
Dans les yeux de ma mère  
Il y a toujours une lumière  
L'amour je trouve ça toujours  
Dans les yeux de ma mère  
Dans les yeux de ma mère  
Il y a toujours une lumière  
Ma mère elle m'écoute toujours  
Quand je suis dans la merde  
Elle sait quand je suis con et faible  
Et quand je suis bourré comme une baleine  
C'est elle qui sait que mes pieds puent  
C'est elle qui sait comment j'suis nu  
Mais quand je suis malade  
Elle est la reine du suppositoire  
(refrain)  
L'amour je trouve ça toujours  
Dans les yeux de ma mère  
Dans les yeux de ma mère  
Il y a toujours une lumière  
Ma mère a quelque chose  
Quelque chose dangereuse  
Quelque chose d'une allumeuse  
Quelque chose d'une emmerdeuse  
(refrain)

Les perceptions sensorielles :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le contexte :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Par ailleurs, notons que certaines substances sont susceptibles d'altérer ma vision du monde. Lesquelles ?

.....

.....

.....

Pour donner une signification aux choses que nous percevons, nous les inscrivons dans un horizon de familiarité qui regroupe l'ensemble des perceptions sensorielles. Prenons le cas des perceptions olfactives. Vous avez été invités à préciser les odeurs régnant dans l'environnement que vous avez observé. Cette tâche est particulièrement complexe voire compliquée. Or les odeurs font partie de cet horizon de familiarité qui permet de comprendre la signification des choses que l'on voit.

Dans les extraits suivants, l'observateur identifie des odeurs qui confirment les habitudes. Ce qu'il hume ne semble pas contredire ce qu'il voit, à moins que ce ne soit l'inverse...

On y sent une odeur assez forte de chlore, que certains appellent « odeur de piscine ». Aucune autre odeur ne se dégage (observation d'une piscine).

Il y avait une odeur de frites et d'hamburger. La même odeur que dans tous les Mac Donald (observation d'un fast-food).

Ce qui était observable par rapport à l'odeur, c'était un air de ville, c'est-à-dire qu'il contenait un peu de pollution (observation d'une gare).

Certaines odeurs sont particulières au salon de coiffure, comme l'odeur des shampoings utilisés et celle des produits de coloration. Mais il n'y avait aucune odeur forte qui dominait sur les autres et le tout était harmonisé par un diffuseur d'odeur pour rendre le lieu agréable. La pièce était également bien aérée, ce qui permettait aux odeurs de s'échapper (observation d'un salon de coiffure).

Dans les extraits suivants, les perceptions olfactives semblent contredire les perceptions visuelles.

Il y nage des odeurs de graisse et de nourriture ainsi que de détergent bon marché, mais il n'y avait pas vraiment de saletés (observation d'un fast-food).

Il règne étonnamment une odeur campagnarde (observation d'une cour de récréation).

Dans ces derniers extraits, les perceptions olfactives viennent conforter un stimulus visuel.

Tout d'abord les odeurs, se mêlant aux odeurs de shampoing, de gel et autres produits pour cheveux, vient s'ajouter de temps en temps une odeur de café demandé par une des clientes présente ou l'odeur presque étouffante du parfum des vieilles dames qui viennent plus pour voir du monde et être écoutées que par nécessité capillaire (observation d'un salon de coiffure).

Dès que vous entrez dans la boulangerie il y a comme une vague odeur délicieuse qui vous envahit et vous donne envie : ces odeurs sont bien sûr celles du pain, des pâtisseries (tarte, brioche, pains au chocolat, croissant, etc.), puis devant vous se trouvent toutes ces délicieuses pâtisseries, bien exposées dans une verrière et derrière, il y avait toutes les étagères avec les différentes sortes de pains (observation d'une boulangerie) ;

L'école se situe à la campagne, à côté d'une prairie, ce qui amène une odeur naturelle et fraîche (observation d'une cour de récréation).

On peut sentir une odeur de transpiration, c'est assez dérangeant mais on finit par s'y habituer (observation d'une compétition sportive).

Au niveau des odeurs, on peut sentir l'odeur des cigarettes fumées par les spectateurs, l'odeur de l'herbe séchée foulée par les joueurs, une petite odeur de frites s'échappant de la buvette mais également le bon air de la campagne (observation d'une compétition sportive).

Enfin, dans cet extrait, l'observateur intègre odeurs, bruits et stimuli visuels. Tout semble à ses yeux bien ordonnés. Rien ne serait surprenant.

Une odeur d'essence, de pollution et de poussière domine l'endroit. Mais pour moi, ce n'est pas l'odeur qui est la plus intéressante pour saisir l'ambiance de ce chantier, mais plutôt le

bruit. Il y a tout d'abord le bruit constant de voitures qui roulent, étant donné que celles-ci longent les travaux. De plus, on peut distinguer le bruit des moteurs des machines (grues, camion) qui domine celui des voitures. Un « biip biip » discret mais constant de la grue la plus proche se fait entendre. Environ toutes les deux minutes, un ouvrier scie une palette en bois verte, ce qui fait un bruit strident à cause du contact des dents de la scie sur le bois (observation d'un chantier).

Pour Anthony Giddens (1987), l'intégration des différentes perceptions sensorielles supporte ou permet un sentiment de continuité spatiale – nous percevons un même lieu – et temporelle – nous partageons un même moment. Cette continuité, il nous faut l'organiser en tant que telle : elle ne va pas de soi.

Être « présent » dans un contexte d'interaction, c'est se déplacer et agir le temps de l'échange et dans les limites spatiales de cet échange. Habituellement, nous n'avons pas le sentiment d'une succession de différents moments, mais plutôt celui d'une continuité de toutes nos activités : le déroulement de nos actions quotidiennes n'a pas de destination particulière, nous nous laissons en quelque sorte porter par tout ce que nous percevons.

Quand nous observons passivement une scène qui se déroule devant nous ou quand nous sommes effectivement impliqués dans l'action, nous ne faisons donc pas qu'enregistrer passivement les sensations que nous éprouvons ou les informations que nous percevons dans notre environnement. Nous devons traiter l'information, l'organiser mentalement. Ce qui veut dire que nous devons intégrer l'information à ce que nous avons préalablement perçu et qu'en même temps nous prévoyons la nouvelle information qui doit (logiquement) arriver.

Pour bien maîtriser le cours de l'action que nous observons ou dans laquelle nous sommes impliqués, nous devons donc nous efforcer d'en reconstruire mentalement la continuité spatiale et temporelle, ce qui suppose de constants allers et retours entre ce qui a été, ce qui est et ce qui sera, entre ce que nous avons déjà vu, entendu, senti, goûté et/ou touché, ce que nous voyons, entendons, sentons, goûtons et/ou touchons et ce que nous allons voir, entendre, sentir, goûter et toucher. Pour comprendre ce qu'il se passe dans une situation donnée ou pour y agir, il faut donc puiser dans l'ensemble des perceptions sensorielles déjà éprouvées et « imaginer » la suite probable de ce qui vient d'être perçu.

En termes plus techniques, on peut dire que **la perception s'organise via des schèmes d'anticipation grâce auxquels une personne prévoit la nouvelle information qu'elle recevra en même temps qu'elle traite et organise mentalement celle qui a déjà été reçue. Ces schémas sont le médium par lequel le passé influence le futur** (Giddens, 1987).

Mead (1963 : 61) considère qu'« il existe une influence de la fin de l'acte sur son commencement » et que « les phases qui se dérouleront les dernières sont déjà ébauchées et affectent les premières, c'est-à-dire celles qui sont en train de se dérouler et dont il faudra attendre la fin avant que les dernières viennent les compléter ». Pour Mead, le système nerveux central est le siège de tous ces processus : « le système nerveux central possède un



nombre presque indéfini d'éléments qui peuvent être organisés aussi bien dans le temps que dans l'espace. C'est pourquoi notre conduite est composée d'une série de phases qui se suivent et les phases postérieures peuvent déjà être commencées et affecter celles qui précèdent » (ibid.).

Dans les images qui suivent, on peut distinguer plusieurs formes. Combien et lesquelles ?

**Figure n°1**



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Figure n°2**



.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Figure n°3**



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dans la figure n°3, plusieurs visages peuvent être distingués. Mais il n'est pas simple d'en cerner les contours. Se détacher d'une représentation « cohérente », déconstruire une image pour en concevoir une autre n'est de toute évidence pas une chose facile.

De la même façon – convenons toutefois que l'analogie peut paraître audacieuse – il peut être très difficile de se défaire d'une vision bien établie d'une situation où tout paraît « normal » ou « naturel ». Cela peut être très déstabilisant, énervant, inquiétant et parfois angoissant. On peut donc hésiter à abandonner une représentation des choses quand on ne voit pas par quoi la remplacer. Il n'est pas toujours facile de se défaire de l'expérience passée. Mais tout cela n'est pas simple. Pour comprendre ces difficultés, considérons avec George Herbert Mead (1963, p.98) que le système nerveux central est en relation avec le reste de l'organisme.

« Si quelqu'un a acquis une certaine habileté à jouer du violon, l'expérience passée est enregistrée dans les nerfs et les muscles eux-mêmes, mais surtout dans des connexions qu'on trouve dans le système nerveux central, dans tout l'ensemble de voies qui sont gardées ouvertes de sorte que le stimulus, en parvenant à ces dernières, libère un ensemble complexe de réactions élaborées.

Le passé reste en nous sous forme de changements qui résultent de l'expérience et qui y sont enregistrés. L'intelligence propre à l'espèce humaine réside dans ce contrôle élaboré acquis à travers ces expériences du passé. Le passé de l'homme est constamment présent dans la facilité avec laquelle il agit ; mais on aurait tort de dire que le passé est simplement localisé dans le système nerveux central.

Il est vrai que l'existence d'un tel mécanisme est nécessaire pour que le passé puisse apparaître dans notre expérience, mais c'est une des conditions, non la seule. Si vous reconnaissez quelqu'un, c'est parce que vous l'avez déjà vu ; quand vous le revoyez, vous avez les mêmes tendances à réagir que dans le passé ; mais il faut que l'individu ou un être qui lui ressemble soit là pour qu'il y ait reconnaissance.

Il faut chercher le passé dans le monde présent ».

## **Un exemple a contrario...**

### **Mes sens étaient mes ennemis...**

Tout a débuté il y a huit mois. Je venais de vivre un chagrin d'amour si bête qu'il vaut mieux ne pas en parler. A ma souffrance s'ajoutait la honte de ma souffrance. Pour m'interdire une telle douleur, je m'arrachai le cœur. L'opération fut facile mais peu efficace. Le siège de la peine restait, qui logeait partout, sous et sur ma peau, dans mes yeux, mes oreilles. Mes sens étaient mes ennemis qui ne cessaient de me rappeler cette stupide histoire.

Je décidai alors de tuer mes sensations. Il me suffit de trouver le commutateur intérieur et de basculer dans le monde du ni-chaud-ni-froid. Ce fut un suicide sensoriel, le commencement d'une nouvelle existence.

Dès lors, je n'eus plus mal. Je n'eus plus rien. La chape de plomb qui bloquait ma respiration disparut. Le reste aussi. J'habitais une sorte de néant.

Passé le soulagement, je me mis à m'ennuyer ferme. Je songeai à rebasculer le commutateur intérieur et m'aperçus que ce n'était pas possible. Je m'en inquiétai. (...)

Après coup, je compris : ce qui désormais m'émouvait, c'était ce qui ne correspondait à rien de connu. Si une émotion évoquait la joie, la tristesse, l'amour, la nostalgie, la colère, etc., elle me laissait de glace. Ma sensibilité n'ouvrait plus ses portes qu'aux sensations sans précédent, celles qui ne pouvaient être classées parmi les bonnes ou les mauvaises. Il en alla de même pour ce qui, dès lors, me tint lieu de sentiments : je n'éprouvai plus que ceux qui vibraient par-delà le bien et le mal.

L'oreille m'avait ramené parmi les vivants. Je décidai d'ouvrir une nouvelle fenêtre : l'œil. Il semblait que l'art contemporain fût conçu pour les êtres de mon espèce.

On me vit là où je n'étais jamais allé auparavant, à Beaubourg, à la FIAC. J'y regardais des propositions qui ne rimaient à rien : c'était ce qu'il me fallait.

Pour le toucher, c'était mal parti : du temps où je n'étais pas frigide, j'avais essayé la voile et la vapeur. Je n'avais donc plus de territoire sexuellement neuf et remis à plus tard la solution de ce problème.

Pour le goût non plus, cela n'allait pas être facile. On m'avait parlé de restaurateurs fous qui avaient inventé des aliments gazeux aux saveurs fabuleuses, mais le menu moyen de leurs établissements coûtait cinq cents euros, la moitié de mon salaire de coursier. Il n'y fallait pas songer.

L'odorat a ceci de merveilleux qu'il n'implique aucune possession. On peut être poignardé de plaisir, dans la rue, par un parfum porté par une personne non identifiée. C'est le sens idéal, autrement efficace que l'oreille toujours bouchée, autrement discret que l'œil qui a des manières de propriétaire, autrement subtil que le goût qui ne jouit que s'il y a consommation. Si nous vivions à ses ordres, le nez ferait de nous des aristocrates.

J'appris à vibrer des odeurs encore non connotées : le goudron chaud des chaussées refaites, la queue des tomates, la pierre crue, le sang des arbres fraîchement tranchés, le pain rassis, le papier bible, les roses mortes de très longue date, le vinyle et les gommages vierges me devinrent des sources de volupté sans borne.

Quand j'étais d'humeur snob, j'allais chez ces nouveaux parfumeurs qui siègent dans leur boutique et créent à la demande des jus inédits. Je sortais de là enchanté de leurs démonstrations et haï des vendeurs qui s'étaient donné tant de mal pour que je ne leur achète rien. Ce n'était pas ma faute s'ils coûtaient si cher.

(Amélie Nothomb, 2006, *Journal d'Hirondelle*, Albin Michel, pp.9-16)

## 7.5.2.- L'Ici des perceptions

Selon Schütz (1962), la place que le corps occupe dans le monde, son « Ici » actuel est le point de départ à partir duquel les repères sont pris dans l'espace. C'est l'origine 0 de mon système de coordonnées : le corps est donc le centre des coordonnées de la matrice sociale et le point d'origine de mes jugements. Les éléments de la scène sont devant moi ; et ce que je considère comme marginal est marginal par rapport à ce que j'estime central.

La connaissance que j'ai de mon environnement reste dépendante de mon positionnement physique dans le monde, ainsi que de mon positionnement dans le temps.

Dans les cas de figure suivants, la capacité d'observation est nécessairement limitée. Précisez en quelques mots ce qui limite cette capacité d'observation et de compréhension des choses.

### *Cas de figure n°1*



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### *Cas de figure n°2*



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Cas de figure n°3**



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Cas de figure n°4**



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Cas de figure n°5**



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### Cas de figure n°6



.....

.....

.....

.....

.....

### 7.5.3.- Le Maintenant des perceptions

Pour Schütz, chaque acteur social interprète le monde qui l’entoure : il le voit à sa façon. Dans le monde quotidien, je ne prête guère d’attention aux objets qui le composent, ils font partie du décor habituel : selon les termes de Schütz, ils s’inscrivent dans un horizon de familiarité et de préconnaissance. Cela dit, ce qui est familier pour les uns ne l’est pas forcément pour les autres.

Le monde ordinaire (« common-sens world », « world of daily life », « every-day world », selon les expressions utilisées par Schütz) existait bien avant notre naissance. Nos prédécesseurs avaient expérimenté ce monde et l’avaient organisé : et c’est cette expérience et son organisation qui sont livrés à notre propre expérience.

Certes la réalité de tous les jours est donnée dans des formes historiques et culturelles qui sont valables de façon universelle : il y a entre tous les contemporains un accord sur un minimum d’éléments de la vie quotidienne. Mais la façon dont ces formes sont traduites dans une vie individuelle va dépendre de la totalité de l’expérience qu’une personne construit au cours de son existence concrète. Pour Schütz, la situation actuelle de l’acteur comprend son histoire ; elle est la sédimentation de toutes les expériences antérieures du sujet. L’acteur ne perçoit pas ces expériences comme des événements anonymes, mais il les considère comme des faits uniques et subjectivement donnés à lui et à lui seul.

Dans la perspective phénoménologique de Schütz, il s’agit de considérer le « Maintenant » actuel qui est l’origine de toutes les perspectives temporelles à partir desquelles les événements dans le monde sont organisés.

Schütz utilise le concept de **situation biographique** pour définir la façon dont chacun situe le cadre de son action, interprète ses possibilités et engage ses défis. Le monde est transposé dans « son monde à soi », en concordance avec les éléments signifiants de sa situation biographique. La « situation biographique » permet de situer chacun d’entre nous. Chacun de nous est né de parents uniques, a été éduqué par des adultes qui sont ainsi les guides d’un segment personnel de l’existence, qui deviendra le nôtre. Chacun de nous est également né

à un moment de l'histoire et certains événements ont pu être déterminants dans la façon dont nous avons appris à voir le monde et à identifier la place que l'on a dans le monde.

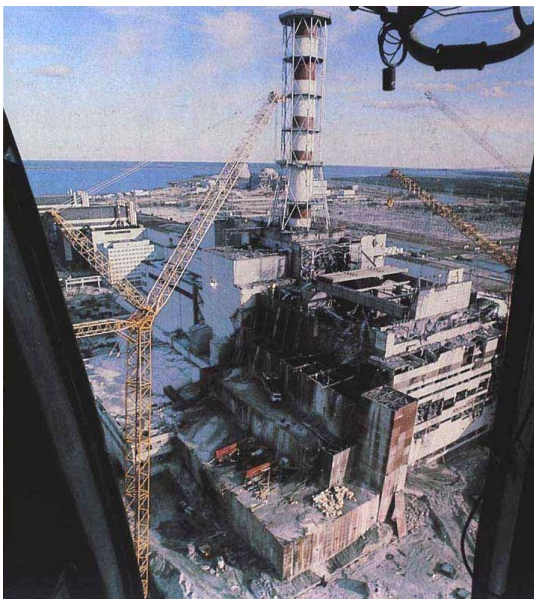
Considérons les événements suivants : auraient-ils pu peser dans la vision du monde de ceux qui les ont vécus ? Et dans la vision du monde de ceux qui leur ont succédé ?



Dachau, 1945



Lune, 1966



Tchernobyl, 1986



Berlin, 1989





#### 7.5.4.- Le poids des connaissances acquises

Selon Schütz (1962), toute lecture de ce monde, toute interprétation est fondée sur un stock d'expériences antérieures (« stock of knowledge at hand ») qui fournit un schéma de référence.

D'individu à individu, nous ne disposons pas d'un même **stock de connaissances**, actuel ou actualisé. Dans la vie de tous les jours, nous en sommes d'ailleurs bien conscients : nous pouvons connaître des choses que d'autres ne connaissent pas, et vice-versa.

Envisageons à ce propos les arguments présentés par l'auteur d'une carte blanche parue dans La Libre du 15 septembre 2010, à propos des faits de pédophilie survenus dans l'Eglise catholique belge. A quelles sources de connaissances Marthe Mahieu puise-t-elle pour traiter de la question des abus sexuels ?

##### **Nous sommes tous complices des abus sexuels**

**Peut-on s'indigner vertueusement contre les pédophiles et habiller nos petites filles en Lolita ? Que les entreprises cessent d'utiliser le corps des femmes et des enfants pour vendre plus. Une opinion de Marthe Mahieu, Grand-mère, enseignante et psychologue.**

J'ai bientôt soixante-dix ans. Samedi dernier, j'ai travaillé au jardin tout l'après-midi, la pensée en roue libre, tout entière occupée par les terribles révélations du rapport Adriaenssens. Le diable est dans les détails, me disais-je, imaginant les dents jaunes et l'haleine chargée de l'abuseur, son discours tordu sur "la tendresse humaine", impossibles à effacer du souvenir cuisant de ces anciens enfants. Une immense pitié me prenait pour ces victimes piégées, abandonnées à leur stupeur, à leur honte. Mais, au fil de l'après-midi, d'autres réflexions me sont venues.

Deux choses m'apparaissent, que personne ne relève : d'abord que les abuseurs sont tous des hommes. Les religieuses, pourtant formées dans le même moule idéologique de diabolisation du sexe – je me souviens de l'apologie exaltée de Maria Goretti dans les années 50 ! – ne semblent pas en cause. Ensuite, que les garçons cessent souvent d'être "entrepris" vers 15 ans, lorsqu'ils deviennent des hommes, alors que pour les filles (moins nombreuses d'ailleurs, mais cela s'explique par la ségrégation qui régnait dans les pensionnats et les sacristies à cette époque) cela continue bien au-delà.

Comment interpréter ce fait ? Mon hypothèse est que toute situation de pouvoir s'accompagne chez les mâles d'une tentation de pouvoir sexuel. Pas besoin de beaucoup d'enquêtes pour savoir ce qui se passe et s'est passé depuis des siècles avec tant de gamines, ouvrières, dactylos, domestiques. Le chef d'atelier, le chef de bureau, le maître de maison "abusait". Et, jusqu'il y a quelques décennies, l'employée enceinte était simplement renvoyée dans ses foyers. Cela se passait dans les meilleurs milieux – chez Marguerite de Crayencour, alias Yourcenar, par exemple, aussi bien que dans les

filatures. Sur les bateaux, on raconte que le mousse ou l'aide-cuisinier "passait régulièrement à la casserole". Tout le monde le savait. Tout le monde se taisait. Pareil dans l'Eglise. Parce que, jusqu'il y a environ 40 ans, dans l'ensemble de notre société, les femmes et les enfants étaient des catégories inférieures. Les hommes – politiques, ecclésiastiques, patrons – s'arrangeaient entre eux. Le viol des femmes ou la brutalisation des enfants ne choquaient pas vraiment. On laissait faire. On refusait d'écouter ceux, plutôt rares, qui osaient évoquer leur sort. On disait aux femmes "*Vous l'avez sûrement provoqué, et d'ailleurs, elles aiment toutes ça*". Et aux enfants, qu'il s'agisse du curé ou de l'oncle : "*Cesse avec tes bêtises, tu inventes*". Parce que ceux à qui on aurait pu se plaindre, c'étaient des hommes : évêques, mais aussi bien policiers, directeurs... Ils riaient, minimisaient. Entre eux, ils en faisaient des plaisanteries. La société catholique, les parents, les familles, avaient conféré aux prêtres un pouvoir absolu sur les âmes et les corps, dans des lieux clos, de jour comme de nuit, hors contrôle. Quelle imprudence ! Quelle responsabilité collective ! Dans la formation des séminaires, exclusivement intellectuelle et dogmatique, la femme était présentée comme la chose à fuir, le diable en personne. Comme les pulsions sexuelles ne se laissent pas maîtriser par l'endoctrinement, il restait les enfants. Vraiment logique. On ne peut expliquer le silence, la complicité de la société que par un consentement tacite à ce risque.

Il y eut ensuite les années 70, avec la "libération sexuelle". C'est l'époque – j'étais alors enseignante – où circulaient dans les écoles des ouvrages suédois qui prônaient les caresses entre personnes âgées esseulées et enfants abandonnés, dans le but d'apporter à tous la "tendresse" si indispensable à "l'épanouissement". Il y avait les romans de Gabriel Matzneff – publié par les meilleurs éditeurs et complaisamment interviewé à la télévision de service public – racontant comment il draguait les adolescentes à la piscine Molitor. Je me souviens d'un livre américain à succès intitulé "Touch to teach". Ce qui semblait une libération tournait à la confusion. Nous n'en sommes pas sortis. Mais ce fut aussi l'époque où les femmes devinrent indépendantes, occupèrent de plus en plus de postes de pouvoir. Il fallut encore du temps pour que le viol soit vraiment poursuivi, et surtout pour que les femmes osent déposer plainte. Et sans doute l'affaire Dutroux pour qu'on se mette sérieusement à protéger les enfants, à leur apprendre à dire "non". A dire, tout simplement. Il reste beaucoup de chemin à faire. Mais enfin, on parle, on prend les souffrances des victimes en considération. Nous avons tous à demander pardon, à présenter des excuses pour cette période d'aveuglement volontaire, de soumission à la domination mâle. Pour plagier André Cayatte, qui pour dénoncer la peine de mort avait tourné "Nous sommes tous des assassins", on peut écrire : nous sommes tous et toutes complices des abus sexuels.

Il faut bien sûr des aveux et des sanctions. Il faut surtout de l'aide, de l'écoute à ceux qui ont souffert et ont étouffé si longtemps dans le silence. On le dit partout et c'est vrai. Mais cela ne suffira pas si on n'instaure pas une culture respectueuse de l'autre sexe, non-violente, où le temps de l'enfance et la différence des générations soient sacrés. S'indigner vertueusement contre les pédophiles, et en même temps acclamer un chanteur rap qui hurle "Suce ma bite jusqu'à ce qu'elle te fasse un trou dans la tête", sourire aux insultes sexistes de nos gamins, habiller nos petites filles en Lolita, ou les

faire défiler à sept ans en déshabillé suggestif pour des concours de “Miss junior”... non, ça ne va pas.

On peut espérer que la société toute entière, prise d’horreur, devienne plus vigilante sur l’éducation au respect de l’intégrité, particulièrement des femmes et des enfants. Que l’Eglise abandonne ses postures de pouvoir pour des chemins de service d’une société plus juste et plus humaine, avec une révision complète de la formation de ses prêtres. Et que les entreprises – mais ça, ce sera le plus dur, je crois – cessent d’utiliser le corps des femmes et des enfants pour vendre toujours plus de marchandises superflues.

Sources des connaissances :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Comparez les opinions suivantes au témoignage de Mme Marthe Mahieu. Qu’est-ce qui les différencie ?

Source : <http://www.forumreligion.com/t857-abus-sexuels-sur-mineurs-dans-l-eglise-catholique>

**Croyant**      Homme                      Croyance : Islam                      Localisation : Maroc

y pas besoin d’être un chercheur de talent ou être une personne qui fouille dans les plis cachés de l’histoire de l’humanité pour se rendre compte que la chasteté, et la vie d’un prêtre n’est pas une partie de plaisir

s’imposer une loi, à savoir le célibat permanent parait-il est contre nature

tout homme normalement constitué peut témoigner de cette difficulté !!!

les prêtres hommes normalement constitués ne peuvent l’observer

ainsi les affaires d’abus sexuel dans l’église sont connus de tout le monde

Dieu le tout puissant qui a fait que l'homme est fait de tel maniere quil a un besoin important d'avoir des relations sexuelles, de donner des enfants, et de fonder une famille , peut-il au meme temp lui imposer une chasteté qu'il ne peut observer,

un jolie proverbe pour méditer : lorsque les murs de ta demeure sont en verre, abs-tiens-toi de jeter des cailloux sur les autres !!!

à lire entre autre :

wikipedia est une encyclopédie sur le net

### **Serviteur** Homme

Il y en a partout pourquoi designé l'Eglise Catholique, je ne suis pas d'accord avec leur enseignement mais faut arrêter de les rabaisser .

Si tu prends un cas ou un autre pour une généralité, c'est toi qui voit et si tu juge toute l'Eglise a cause de ça c'est toi qui voit, par contre heureusement que Dieu n'est pas comme ça, on serait tous jugés

Serviteur

**EP** Homme Croyance : Protestantisme

Promotion de l'Islam oblige! Mais de tels cas nous les trouvons dans toutes les reli-gions,dans toutes les sociétés.

Un exemple avec un Imam :

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2010/02/17/01011-20100217FILWWW00722-abus-sexuels-l-imam-arrete-en-espagne.php>

Un exemple avec un Pasteur :

[http://www.swissinfo.ch/fre/nouvelles\\_agence/international/Abus\\_sexuel:\\_un\\_pasteur\\_de\\_lEglise\\_reformee\\_argovienne\\_soupconne.html?cid=8970540](http://www.swissinfo.ch/fre/nouvelles_agence/international/Abus_sexuel:_un_pasteur_de_lEglise_reformee_argovienne_soupconne.html?cid=8970540)

Avec un Témoin de Jéhovah :

[http://www.watchtowerlies.com/watchtowerlies\\_010.htm](http://www.watchtowerlies.com/watchtowerlies_010.htm)

Je ne vois pas pourquoi s'en prendre uniquement aux catholiques quand :

**Lc 6:41** *Et pourquoi regardes-tu le fétu qui est dans l'oeil de ton frère, et tu n'aperçois pas une poutre dans ton propre oeil?*

**Verhoye** Femme

### **Lc 6:41**

*Et pourquoi regardes-tu le fétu qui est dans l'oeil de ton frère, et tu n'aperçois pas une poutre dans ton propre oeil?*

Et pourquoi ne pas parler des conséquences problématiques et dramatiques que posent des commandements d'hommes ? Jésus n'a pas été sans critiquer les mauvais agissements de ses contemporains. Il a bien renversé les tables des marchands dans le temple, et condamné ouvertement l'hypocrisie des Pharisiens. Pourquoi ne pas dénoncer aujourd'hui les mauvaises actions ? Un forum, c'est fait pour s'exprimer, non ?

Quand Jésus a prononcé les paroles selon Luc 6 : 41, il parlait des relations entre frères spirituels et il encourage à ne pas chercher à voir les défauts de nos compagnons. Il n'a pas dit qu'il ne faut pas dénoncer les crimes, ni en parler.

Quelle que soit sa religion, la personne qui commet un abus sexuel est condamnable. Ça ne condamne ni sa religion ni Dieu.

Mais la question de cette discussion concerne le rôle d'un commandement d'homme dans ce genre de crime. Parce qu'être obligé de rester célibataire n'a jamais été un commandement, un ordre, de Dieu. Même des prêtres catholiques disent qu'il faudrait que leur Eglise évolue dans ce domaine. Ils en parlent dans les émissions religieuses à la télé.

Les différences :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## 8.- Comment la vie sociale est-elle alors possible ?

Mais comment comprendre que si nous vivons dans un monde où chacun définit son propre monde, se réapproprie les données « objectives » de la vie quotidienne en les intégrant dans « son » monde, la vie sociale est encore possible ? Comment alors la compréhension des autres et de leurs conduites est-elle possible sans jamais se poser comme un problème formel pour les acteurs ordinaires ?

Etre au monde et naître au monde, c'est se situer dans un monde d'intersubjectivité. L'intersubjectivité va de soi : nous vivons dans un monde peuplé d'autres êtres humains et nous considérons qu'il s'agit là d'une qualité évidente de notre monde.

La réponse de Schütz (1962) tiendra en trois éléments essentiels.

**Premièrement**, les échanges que suppose une vie sociale restent possibles parce que dans toute situation de rencontre que nous vivons, nous ne doutons pas :

- 1) de l'existence d'un monde commun ;
- 2) de l'existence d'autrui dans ce monde ;
- 3) de la possibilité de communiquer avec autrui.

L'échange humain repose sur **une triple conviction ontologique**, c'est-à-dire un postulat que l'on ne met pas en question, ou que l'on interroge dans de rares occasions. Ainsi, dans *Façons de parler* (1987, Editions de Minuit), le sociologue américain Erving Goffman souligne l'inquiétude que suscite le « soliloque ». Mais qu'y a-t-il d'inquiétant dans la rencontre d'une personne qui parle toute seule ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Si le soliloque, la surdité ou d'autres déficits sensoriels, neurologiques ou psychiques, peuvent faire douter de la possibilité même d'échanger, il se pourrait qu'il y ait des circonstances où on est amené à parler tout seul, et que cela soit au contraire bien utile quand on est en présence d'autrui.

Exemples :

Lorsque sur un parking public, quelqu'un tente d'ouvrir la porte d'une voiture sans y parvenir et qu'il émet : « Zut ! » et se met à fouiller ses poches à la recherche de la clef (Rigaux N., 2008, *Introduction à la sociologie par sept grands auteurs*, De Boeck, Ouvertures sociologiques, p.91).

Lorsque je me trébuche en rue, lorsque je fais un faux pas, et que je prononce un « Oups ! » sonore.

Quelle utilité pour l'échange social ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Deuxièmement**, l'échange humain reste également possible parce que nous ne doutons généralement pas que l'on peut changer de position avec autrui et voir à peu près les mêmes choses : le monde vu de mon côté est à peu près le même que le monde vu du côté d'autrui, et le monde qu'il verrait à ma place est à peu près le même que celui que je vois, et vice-versa. C'est ce que l'on peut désigner en termes plus techniques de *réciprocité des perspectives*. Pour chacun de nous, la position de notre corps est un « Ici » en relation avec celle du corps de notre partenaire qui est « Là ». D'ordinaire, nous estimons qu'il est possible de changer de position et de bouger d'Ici à Là, le Là devenant l'Ici. Nous sommes donc capables de nous attribuer subjectivement une perspective qui est celle d'un partenaire et de lui attribuer celle qui est la nôtre.

Les objets et les événements du monde sont communs à chacun de ceux qui l'habitent parce que nous pouvons tous percevoir de Là les mêmes choses que d'ici, même si nous avons changé de perspective. Dans cette attitude routinière, nous considérons comme allant de soi que les objets et événements de l'expérience humaine sont disponibles intersubjectivement et sont plus ou moins les mêmes pour tout récepteur « normal ». On notera que l'état de

normalité est défini à partir de considérations implicites portant sur la structure de la perception sensorielle. Cette interchangeabilité de l'ici et du là est une condition nécessaire pour que puisse être partagée une réalité.

Question : dans quelles circonstances, en raison de quelles contraintes ou de quels déficits serait-il difficile de changer subjectivement de position ?

Exemple :

« L'autre nuit, il faut bien dire, un lamentable incident, un grave incident s'est produit dans cette région sinistrée. En effet aux abords de l'incendie, sur une petite route qui avait été interdite à la circulation pour faciliter les manœuvres des sauveteurs, une voiture a "forcé" un barrage de gendarmes. Une poursuite s'est engagée aussitôt au cours de laquelle les policiers ont ouvert le feu. Blessé, l'un des occupants du véhicule a été hospitalisé. Or enquête faite, il s'est avéré que cet automobiliste, atteint de surdité n'avait pas entendu les sommations. Le malheureux est dans un état grave » (<http://www.lamarseillaise.fr/societe-quartiers/sourd-il-n-entend-pas-les-sommations-27789.html>)

Autres circonstances :

.....  
.....  
.....

**Troisièmement**, les objets physiques ne constituent pas les seuls éléments qui composent l'expérience du monde externe : ce monde est également peuplé d'autres individus, semblables à moi, des « alter ego ». La rencontre du corps d'autres êtres humains est qualitativement différente de la rencontre de corps inertes. En effet :

- le corps est expérimenté, appréhendé comme une partie d'une unité psycho-physique. En plus de son corps, l'autre possède un système de capacités cognitives et d'action en général commun à tout acteur ;
- la connaissance que je peux avoir des autres transcende la connaissance que je peux avoir de moi-même. Cette connaissance de soi peut seulement s'établir à partir des actes passés : le présent du soi est inaccessible pour l'attitude réflexive, tandis que la connaissance de l'autre est possible dans un présent immédiat. L'intersubjectivité se vit donc sous le mode de la simultanéité : simultanéité entre la parole de l'autre et l'écoute de l'acteur. L'acteur saisit la subjectivité de l'alter ego en même temps qu'il vit dans son propre courant de conscience.



Parmi les alter ego, Schütz distingue :

1. **les prédécesseurs** : des personnes qui ont vécu dans une époque antérieure et connues seulement à travers les paroles d'autres. Leur connaissance appartient au monde du passé. Leurs actes et leurs idées peuvent avoir une influence sur mes actes et sur moi, mais je ne peux pas les influencer. Je peux avoir une connaissance à leur sujet, à des degrés divers de clarté et de détail ;
2. **les contemporains** : quelqu'un qui est actuellement en vie et avec qui une réalité temporelle est partagée ;
3. **les partenaires** (*consociates*) : un contemporain avec qui je partage une relation de face-à-face et avec qui je vis donc dans un même segment spatial, avec qui je partage une communauté d'espace dont les limites sont connues. Contemporains et partenaires sont connus, appréhendés sous le mode de typifications.
4. **les successeurs** : ceux qui vivront après notre mort et qui resteront anonymes durant toute notre vie. Ils occupent une perspective plus fantômatique, restant inconnaisables.

Exemple :

Montagne 2040. Pour sortir de l'urgence, du temps court et prendre de la hauteur ; pour imaginer ce que sera la vie en montagne(s) dans 30 ans ; pour rassembler les acteurs et leurs initiatives à long terme ; pour mettre en perspective les nombreux travaux sur le sujet ; pour associer aux débats ceux qui vivront et feront la montagne de demain, les jeunes. Huitièmes assises européennes de la montagne : les jeunes au sommet ! (<http://www.rhonealpes.fr/763-montagne-2040.htm>)

Alter ego ?

.....  
.....

Les choses ont-elles été bien comprises ?

Vous êtes à présent en mesure d'extraire, dans le récit qui suit, les éléments objectifs (lieu, personnes présentes, accessoires,...), d'identifier les faits (ce qui a été fait), et de les replacer dans l'ordre chronologique, ce que le narrateur n'a pas fait. Prenez en compte l'ensemble des éléments qui suivent, y compris dans la présentation du contexte de l'observation.

Vous devez également être capable d'expliquer pourquoi le narrateur va un peu vite en besogne lorsqu'il écrit : « Un élève regarde par la fenêtre et aperçoit un ami dans la cour de récréation ».

*Classe de 5<sup>e</sup> professionnelle, option menuiserie ; 20 élèves. Ecole située en milieu défavorisé (« D+ » : discrimination positive – Note JFG : il s'agit d'un statut administratif qui donne à l'établissement scolaire des moyens supplémentaires ; on parle actuellement d'école à « encadrement différencié »). Cours de pratique professionnelle (menuiserie) en atelier. Réalisation d'une porte et de son encadrement. Observation réalisée par un stagiaire de l'Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AESS).*

Le professeur distribue un plan qui explique les étapes à suivre pour réaliser une nouvelle pièce. Il laisse le temps aux élèves de découvrir et de déchiffrer ce document. Après quelques minutes, il commence une explication détaillée de ce plan pour s'assurer de la bonne compréhension chez les élèves.

Pendant que le professeur donne ses explications, un élève regarde par la fenêtre et aperçoit un ami dans la cour de récréation. Il ouvre la fenêtre et l'interpelle (l'atelier se trouve au premier étage du bâtiment). Une conversation s'engage. De manière soudaine et abrupte, le professeur interrompt ses explications, se saisit d'un morceau de bois d'une bonne dizaine de centimètres (ce morceau devait servir à la réalisation de la pièce demandée) et le lance en direction de l'élève. Le morceau de bois percute avec fracas la vitre ouverte, ce qui surprend l'élève et le reste de la classe.

Elève *Quoi encore ?*

Prof *Ferme la fenêtre et écoute ce que je dis.*

L'élève obtempère tout en manifestant sa colère. Les autres élèves ne réagissent pas à l'incident.

## Evaluation formative n°6

Lisez attentivement le texte qui suit.

« Je me suis assis à une table dans la boutique Café Liégeois. De ce lieu, j'avais une vue d'ensemble sur une bonne partie du hall principal. Mais avant d'arriver à cette table, j'ai donc dû passer devant la grande salle d'attente et les poubelles. Et là, j'ai observé un homme qui dormait sur une rangée de quatre poubelles, emmitouflé dans une vieille veste de l'armée et qui se faisait réveiller par un homme de la sécurité. Nous avons donc une scène habituelle de grandes gares, tôt le matin. Il y a des hommes de la sécurité qui expulsent les sans-abris qui y ont passé la nuit ».

En quoi peut-on dire qu'il ne s'agit pas ici d'un compte-rendu chronologique d'observations successives, mais d'une reconstruction a posteriori ? Argumentez votre réponse.

## 9.- Retour à Sarzeau... côté mer

Nous avons porté notre regard sur le monde balnéaire côté plage. Tournons-nous à présent côté mer. Et tentons d'identifier ici aussi les choses qui ne se font pas.

Vue de la plage de Sarzeau (Morbihan, France) à marée basse.



Pour ce faire, procédons de façon systématique. Premièrement, que voyons-nous ? Quels sont les choses que nous pouvons identifier sur cette prise de vue. Evitons ici toute interprétation.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Poursuivons notre regard sur cette partie de l'univers balnéaire.

**Vue n°1**



**Vue n°2**



**Vue n°3**



**Vue n°4**





Vues du passage de Saint-Armel (Morbihan, France), à proximité d'un embarcadère pour le « Petit Passeur » (bateau assurant la traversée entre Séné et St Armel).





Ce petit bateau permet aux promeneurs à pied ou à vélo de gagner 30 kilomètres.

<https://www.google.be/maps/place/Route+du+Passage+Saint-Armel,+56860+S%C3%A9n%C3%A9,+France/@47.5887806,-2.7690559,16185m/data=!3m1!1e3!4m5!3m4!1s0x48101d3f8ee9545d:0x3883074d39511190!8m2!3d47.595895!4d-2.7168818>

À l'entrée de la voie d'accès au petit bateau, un panneau où figure une interdiction : « Interdiction de poser des corps morts hors zone ». Nous sommes ici face à une norme codifiée. Mais comment la comprendre ?



C'est là un défi qui peut se poser à nous lorsque nous sommes confrontés à des situations inédites, à des termes inconnus. Comment faire pour identifier ce qui ne se fait pas ? Une première démarche est de redoubler d'attention, de porter notre regard sur l'ensemble des choses présentes dans l'environnement. D'une part, le positionnement des bateaux sur les vues 3 et 4. D'autre part, un document officiel, apposé sur la vitre du bâtiment proche de l'embarcadère.



Mairie de  
Sarzeau

Place Richemont- BP 14

56370 Sarzeau

Tel.: 0297418515

Fax: 02 974184 28

[mairie@sarzeau.fr](mailto:mairie@sarzeau.fr)

[www.sarzeau.fr](http://www.sarzeau.fr)

## TARIF MOUILLAGES OCEAN 2011

<b>Abonnements avec appareils appartenant aux mouillages de l'Océan: Tarifs TTC</b>
Applicables à toutes les zones
Tarifs suivant la formule: $((\text{long}-4,49\text{m}) \times 36,70 \text{€}) + 130 + 111$

<b>Abonnements avec appareils appartenant aux propriétaires: tarifs TTC</b>
Applicables à toutes les zones
Tarifs suivant la formule: $((\text{long}-4,49\text{m}) \times 36,70\text{€}) + 130$

Professionnels	2011 HT	2011 TTC
Tarifs annuels	107,44	128,50

Corps-morts visiteurs du 28 mai au 10 septembre 2011 (à la semaine et au maximum un mois). Du samedi après-midi au samedi matin suivant	Abonnements avec appareils appartenant aux mouillages de l'Océan	
	2011 HT	2011 TTC
4,5 à 5,99m	29,26	35,00
6 à 7,99m	35,12	42,00
Corps-morts visiteurs du 28 mai au 10 septembre 2011, au mois	2011 HT	2011 TTC
De 0 à 6 mètres	108,70	130,00
De 6 à 8 mètres	125,40	150,00

Corps-morts visiteurs du 01 avril au 27 mai 2011 et du 11 septembre au 15 octobre 2011, au mois	Abonnements avec appareils appartenant aux mouillages de l'Océan	
	2011 HT	2011 TTC
Par mètre linéaire (au mois)	8,53	10,20
Pose et contrôle corps-morts	2011 HT	2011 TTC
Contrôle du mouillage sans intervention technique prévue au planning	17,06	20,4
Contrôle du mouillage sans intervention technique hors planning	21,32	25,50
Contrôle du mouillage avec intervention technique prévue au planning	25,59	30,60

Département  
du Morbihan

	2011 HT	2011 TTC
Contrôle du moullage avec intervention technique hors planning	38,38	45,90
Mise à terre du moullage aller-retour	47,74	57,10
	47,74	57,10
Fourniture manille		
014	4,10	4,90
016	5,18	6,20
018	6,60	7,90
020	8,11	9,70
024	13,21	15,80
027	13,46	16,10
030	13,85	16,56
Fourniture de chaînes au ml		
014	12,88	15,40
016	13,38	16,00
020	19,48	23,30
030	26,95	32,23
Fourniture émerillons		
n°4 bis	30,02	35,90
n°4	20,90	25,00
n°3	15,38	18,40
n°2	11,79	14,10
Location annuelle de râteliers de 50cm	22,16	26,50
Location annuelle de râteliers de 60cm	23,49	28,10
Bouées cheminées		
40cm	38,71	46,30
50cm	52,09	62,30
60cm	77,34	92,50
Bouées moussées BB50	60,50	73,36
Cosse cœur inox		
024	6,35	7,60
Cosse cœur plastique		
024	2,17	2,60
Epissure (l'unité)	5,35	6,40
Fourniture de tuyaux Ø 30	2,68	3,20
Bout Ø 24	5,02	6,00
Corps mort équipé de bout nylon: 500kg	363,80	435,10
Corps mort équipé de bout nylon : 1000kg	397,91	475,90
Corps mort équipé de chaînes : 500kg	408,95	489,10
Corps mort équipé de chaînes : 1000kg	443,06	529,90

## TARIFS DE RACHAT DES MOUILLAGES

### Rachat pour les seuls éléments constatés à moins de 50% de vétusté:

Tarifs	En euros HT	En euros TTC
Blocs de 500 à 1000 ka l'unité	50,17	60,00
Blocs de 1000 ka et plus	66,89	80,00
Forfait du rachat de la mise en place initiale	125,42	150,00
Bouées 50 mm l'unité	25,08	30,00
Bouées 60 mm l'unité	37,63	45,00
Chaîne 30 mm l'unité	10,03	12,00
Chaîne 16 mm l'unité	4,18	5,00
Emérillon 18 mm l'unité	7,53	9,00
Emérillon 20 mm l'unité	8,36	10,00
Bout diamètre 24 - le mètre+cosse	2,93	3,50

### Tarifs d'enlèvement de vieux corps morts:

Tarifs	En euros HT	En euros TTC
Récupération corps mort précédemment non entretenu par le service des mouillages	125,42	150,00
Echouage	66,89	80,00
Destruction du corps mort	46,82	56,00

Considérons plus précisément l'un de ces objets, présent sur chacune des photos, mais sous des formes et des couleurs différentes. Quelle serait leur fonction ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Et sur le document officiel, il est question de « corps morts » mais également d'autres accessoires. Lesquels ?

.....

.....

.....

.....

.....

Quelle serait la fonction d'un corps mort et des accessoires qui lui sont associés ?

.....

.....

.....

.....

.....

L'usage des « corps-morts » relève d'un des registres normatifs précédemment identifiés. Lequel ?

.....

.....

Quelle serait la fonction d'un corps mort ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

En quoi consiste un corps mort ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## 10.- En conclusion... provisoire

Dans l'analyse du théâtre balnéaire, de son décor, de ses accessoires et de ses tenues vestimentaires, de ses codes de conduite, nous avons pris appui sur nos propres connaissances. Nous n'avons pas rencontré de difficultés majeures à identifier, par exemple, les accessoires et à nous accorder sur le fait que les objets blancs flottant à la surface de l'eau étaient des bouées, qu'une barque n'est pas un voilier,...

Par contre, nous avons rencontré plus de difficultés à identifier ce qu'est un corps-mort. Ce dernier cas de figure nous montre d'une part que nos connaissances sont limitées et d'autre part, qu'il est possible de se tromper.

La difficulté que nous rencontrons ici, c'est que, contrairement au théâtre, nous ne sommes pas seulement des spectateurs, nous sommes aussi des acteurs dans la vie de tous les jours. Contrairement au critique qui est amené à évaluer la qualité d'une pièce, nous n'avons pas toujours la possibilité de nous mettre à distance. Nous sommes d'emblée plongés dans un monde qui nous est généralement familier. Mais nous pouvons parfois nous laisser abuser par nos certitudes, nos croyances ou nos convictions. Ce qui est familier n'est pas pour au-

tant connu. Et que dire lorsque nous sommes confrontés à des choses inédites, à un contexte peu ou mal connu, voire inconnu. Nous l'avons écrit en introduction, il conviendra de lutter contre toute forme de sociologie spontanée. Il nous faudra tenter de saisir la signification des choses, en la déduisant des faits observés ou collectés et en ne la calquant pas sur nos représentations personnelles. C'est à cette nécessité d'une prise de distance à l'égard des évidences, des convictions, des croyances, des opinions,... que l'étudiant en sciences sociales devra s'atteler.

### **Les choses ont-elles été bien comprises ?**

Vous devez à présent être capable d'identifier ce qui pose problème dans des comptes rendus d'autres étudiants qui vous ont précédé. Par exemple :

*L'événement inattendu est l'apparition d'un homme en état d'ébriété avancée qui crie et vient se planter sur le terrain où est en train de se dérouler la compétition. L'arbitre siffle et arrête le match momentanément. A force de persuasion, on parvient à faire bouger l'homme.*

Ou :

*Tout à coup, un des enfants qui jouent au football dépasse la limite autorisée avec le ballon. Un des trois professeurs intervient aussitôt, en lui criant de retourner tout de suite sur le terrain et en lui rappelant qu'il ne peut pas franchir la limite. Celui-ci a à peine le dos tourné que le même enfant dépasse de nouveau la ligne jaune. Cette fois, personne n'intervient. Ce dernier continue alors de jouer avec le ballon en-dehors du terrain.*

*Le manque d'intervention du professeur est un comportement inattendu car l'autorité du surveillant est rarement dépassée par les élèves. Ici, l'élève « l'emporte » sur le professeur, qui ne devrait pas manquer d'attention en ce qui concerne le respect des règles par les écoliers.*

Ou encore :

*Inventaire : bancs, portes, petit train en bois, préau, poubelles, mur en béton, sol asphalté, haie compacte, mur en brique, fenêtres, bâtiment scolaire, grilles, voitures stationnées, ballons.*

*Moments d'observation : récréations de 10h10 à 10h30 le 7 et le 14 décembre 2015.*

*Bruits et odeurs : bruyant, criard, aigu, odeurs de déchets près des poubelles et air frais près des champs dans l'herbe.*

*Comportements inattendus :*

*Quatre filles parlent à côté du petit train, l'une d'entre elles commence à pleurer. Elle va vers les deux professeurs qui sont tournés vers la cour. Ils la regardent, elle leur parle, ils secouent la tête. La fille continue à pleurer et va derrière les professeurs dans le parking. Elle se dirige vers la grille, passe par le petit espace entre la grille et la haie et court. Les enfants présents dans le parking crient. L'un des professeurs va dans le parking, ouvre la grille, rattrape la fille, la porte et la ramène dans le parking.*

Ce qui ne se fait pas :

*Au niveau de la fille, elle ne pouvait pas sortir ainsi de l'enceinte de l'école. Elle a profité d'une faille dans les limites de la zone de récréation pour en sortir. Ce n'était pas légitime car elle n'a pas respecté le règlement d'ordre intérieur qui interdit aux élèves d'en aller seul durant les heures scolaires et ça n'a pas été accepté par l'un des professeurs qui lui a couru après pour la ramener.*

*Au niveau des professeurs, ils auraient dû s'occuper de la fille quand elle est venue les trouver à cause de leur responsabilité envers les élèves. Leur réaction n'a pas dû être légitimée par la fille car elle a voulu partir de l'école par la suite.*



## Chapitre 4

### L'intrigue : ce qui préoccupe les acteurs



#### Ce dont il faudra être capable à l'issue de ce chapitre

A l'issue de ce chapitre, vous devrez être capables d'intégrer l'analyse des préoccupations de ceux qui ont aménagé l'espace physique et matériel du contexte observé, l'identification des choses qui ne se font pas dans une réflexion plus globale. Vous devrez donc prendre de la hauteur, afin d'objectiver davantage les choses et de cerner le modèle culturel de référence.

#### Les notions centrales de ce chapitre

Modèle culturel.

Intérêts, valeurs.

A travers les normes balnéaires relatives au topless, nous nous sommes attardés sur **un fait social**.

Dans *Les règles de la méthode sociologique*, ouvrage publié en 1895, Durkheim précisera cette notion.

Les manières d'agir, de penser et de sentir qui présentent cette remarquable propriété qu'elles existent en-dehors des consciences individuelles. Non seulement ces types de conduite ou de pensée sont extérieurs à l'individu, mais ils sont doués d'une puissance impérative ou coercitive en vertu de laquelle ils s'imposent à lui, qu'il le veuille ou non.

(Durkheim, 1988, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, Collection Champs, p.6)

Mohamed Cherkaoui (2005) définit le fait social comme « toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure ou bien encore, qui est générale dans l'étendue d'une société donnée tout en ayant une existence propre, indépendante de ses manifestations individuelles »<sup>11</sup>.

Nous désignerons ce fait social qui inclut, entre autres, la pratique du topless, sous le terme de « manières de plage » que nous empruntons à l'historien Christophe Granger (2010, « Du relâchement des mœurs en régime tempéré. Corps et civilisation dans l'entre-deux-guerres », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2, n°106, 115-125).

Nous avons commencé à identifier des manières de faire dans le cadre de la pratique du topless, ainsi qu'une partie des manières de penser (ou de concevoir, de se représenter), de sentir (ou de ressentir, d'apprécier) le topless.

Le moment est à présent venu de prendre un peu de hauteur et d'inscrire nos réflexions dans le courant d'évolutions sociétales plus globales.

---

<sup>11</sup> Extrait du *Dictionnaire de la pensée sociologique*, sous la direction de M. Borlandi, R. Boudon, M. Cherkaoui et B. Valade, Paris, PUF, Collection Quadrige/Dicos poche, 2005 et disponible sur [http://www.puf.com/Auteur:C3%89mile\\_Durkheim](http://www.puf.com/Auteur:C3%89mile_Durkheim), 06/09/2013

## 1.- Conscience collective, modèle culturel et système de pertinence

### 1.1.- La conscience collective

Avec la notion de **conscience collective**, Emile Durkheim introduit l'idée que les membres d'une même société (pas tous les membres, mais ce qu'il considère comme la moyenne des membres) partagent des croyances, des représentations, des conceptions et des sentiments communs, auxquels ils sont affectivement attachés. Ces croyances et ces sentiments s'ancrent dans la durée en se transmettant entre générations, et s'étendent dans l'espace, étant partagés au sein d'un même ensemble territorial. Et que, par ailleurs, cette conscience collective forme un système déterminé qui a sa vie propre.

Nous allons à présent explorer les dimensions de cette conscience collective que nous révèle l'analyse des « manières de plage », fait social que nous avons retenu.

Nous partirons de l'idée que si nous sommes affectivement attachés à certaines croyances et représentations, c'est que nous ne sommes pas indifférents aux objets auxquels se rattachent ces croyances et ces représentations. Nous ne serions donc pas indifférents à la plage, aux vacances, au soleil, au bronzage,... Peut-être leur trouvons-nous une certaine utilité. En des termes plus proches de la théorie durkheimienne, ces choses remplissent une **fonction**.

Dans les pages qui précèdent, nous avons cherché à quel **besoin** ces choses correspondent.

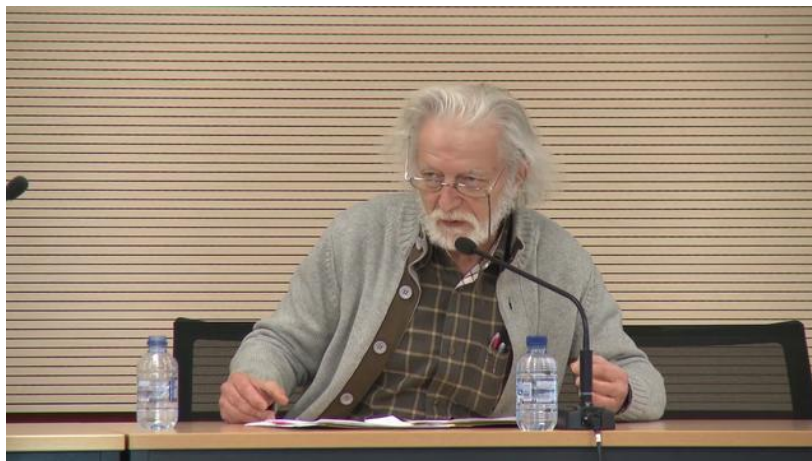
La notion de conscience collective renvoie chez Durkheim à l'idée qu'un ensemble de croyances et de sentiments sont communs à « la moyenne » des membres d'une société. Ces croyances et sentiments ne sont donc pas partagés par tous les membres d'une société, mais il se pourrait bien qu'ils constituent une référence dont il est difficile de se couper.

Par ailleurs, cet ensemble de croyances et de sentiments a sa vie propre : en d'autres termes, il peut survivre même si les êtres individuels meurent et sont remplacés par d'autres. Ces sentiments et ces croyances sont donc transmis d'une génération à l'autre, dans les limites d'un espace physique donné.

Considérons à présent les notions de « modèle culturel » et de « système de pertinence ».

## 1.2.- Les hommes s'inventent constamment des dieux

Pour Jean Remy, Liliane Voyé et Emile Servais (1978, *Produire ou reproduire ? Une sociologie de la vie quotidienne*, Tome 1, Bruxelles, Les Editions Vie Ouvrière, p.20), « le terme de « modèle » ne renvoie pas seulement à un processus d'imitation ou de rejet, il se réfère aussi à une combinaison particulière des divers éléments nécessaires à la vie collective et à partir desquels un ordre social se propose et s'impose ».



Guy BAJOIT

Complétons cette première approche de l'idée de « modèle culturel » en empruntant la citation qui suit au sociologue belge Guy Bajoit (2003, *Le changement social. Approche sociologique des sociétés occidentales contemporaines*, Armand Colin, Coursus, p.53).

« L'abeille, du moins nous pouvons le supposer, n'a pas besoin, pour apprendre son rôle et le jouer, de recevoir ni de se donner des explications, des raisons, des justifications. L'être humain, au contraire, parce que sa conscience peut lui faire dire « non », parce qu'il peut se rebeller contre les conditionnements combinés de son patrimoine génétique et des attentes des autres, a besoin, pour se soumettre aux contraintes sociales, de leur trouver un sens : elles ne peuvent lui paraître ni arbitraires ni absurdes, elles doivent être à ses yeux légitimes. Autrement dit, les contraintes de la vie sociale ne sauraient trouver leur justification en elles-mêmes.

Qu'elles permettent de résoudre les problèmes vitaux de la vie collective ne suffit pas à les rendre supportables : l'homme ne travaille pas parce qu'il faut travailler, ne se soumet pas à des lois parce qu'il faut qu'il s'y soumette, n'apprend pas des rôles parce qu'il faut occuper des places dans la division du travail, ne renonce pas à certains de ses intérêts parce qu'il faut respecter ceux des autres... Pourquoi faut-il ? A quels besoins, à quelles attentes – explicites ou implicites, conscientes ou inconscientes –, cela répond-il ? Au nom de quoi fait-il cela ? Cette place importante du sens dans la vie sociale des êtres humains permet de comprendre pourquoi ils produisent et en appellent constamment à des *références culturelles* pour justifier leurs conduites à leurs propres

yeux et aux yeux des autres. On peut donc dire que les hommes s'inventent constamment des « dieux » et, oubliant que ce sont eux qui les ont inventés, leur obéissent comme s'ils existaient vraiment. D'ailleurs, ils existent vraiment, puisqu'ils y croient et s'y soumettent ! ».

Au nom de quoi agit-on ?

On peut identifier deux puissants moteurs de l'action humaine : les valeurs et les intérêts.

### **VALEURS**

« Les valeurs expriment les objectifs poursuivis par le groupe. Elles apparaissent comme des évidences partagées par tous, auxquelles chacun est affectivement lié. A court terme, elles ne sont pas remises en question au sein du groupe. Ainsi, l'accès de tous à l'enseignement est-il, à l'heure actuelle, une valeur reconnue par la plupart des sociétés. Il en va de même de l'expansion économique, dans la mesure où aucun parti politique n'oserait la remettre en cause et prôner la stagnation sans se ridiculiser. Ce fait indique qu'on se trouve devant une évidence sociale à laquelle le groupe est affectivement lié. Le sens du concept de valeur tel qu'il est proposé ici est très différent du sens que lui donnent les moralistes : en effet, ceux-ci associent le terme valeur à un principe sous-jacent à partir de quoi ils dérivent par raisonnement un certain nombre de critères d'action ; dans notre propos, par contre, valeur est associée davantage à un processus qui assure la mobilisation affective sur certaines orientations » (Remy, Voyé et Servais, 1978, p.72).

« Motivation de l'action d'un individu ou d'un groupe animé par la poursuite d'un bien collectif ou d'une cause commune (par opposition à intérêt). Les valeurs orientent et justifient les conduites. Elles ne sont pas statiques : elles changent selon les lieux et les périodes. Elles forment des ensembles structurés, plus ou moins cohérents, qu'on peut appeler système de valeurs » (Bajoit, 2003, p.182).

Les valeurs ne sont pas immuables. Dans l'extrait emprunté à Remy, Voyé et Servais, on peut percevoir un changement dans le modèle culturel de référence affirmé à l'époque où l'ouvrage a été écrit (fin des années 70) et celui qui prévaut aujourd'hui. Quel est ce changement ?

.....

.....

.....

.....

.....

## INTÉRÊT

« Motivation de l'action d'un individu ou d'un groupe animé par la poursuite de son avantage particulier. L'avantage visé n'est pas uniquement matériel (un bien, de l'argent) ; il peut aussi consister en d'autres objets de convoitise, tels que le pouvoir, le prestige ou le plaisir. Souvent, les acteurs tendent à justifier leurs intérêts en les faisant passer pour des valeurs » (Bajoit, 2003 : 182).

### 1.3.- A chacun ses petits dieux ?

Le sociologue Alfred Schütz s'est lui aussi interrogé sur l'orientation prise par les conduites humaines. Son point de départ est toutefois bien différent de celui d'Emile Durkheim : Schütz considère le monde au départ des individus, des acteurs sociaux. Il s'interroge sur ce qui peut rendre compte des choix concrets, des attitudes, des décisions et des engagements que l'individu exprime et prend : n'y a-t-il pas des principes sous-jacents de sélection qui orientent les choix individuels ?

Schütz introduit la notion de « pertinence » pour éclairer les types d'actions que nous entreprenons. Dans le cours de l'action, je suis amené à décider d'une direction plutôt que d'une autre à la lumière de ce qui me semble être pertinent pour mes convictions ou mes intérêts les plus profonds.

Pour Schütz, il existerait ainsi une sorte d'Ici et Maintenant de la structure pertinente de sa vie, un point zéro au centre précis de son existence axiologique, en regard duquel toute prédication évaluative acquiert une signification et une direction. Chaque acteur a son système de pertinence : certains peuvent être partagés avec ses contemporains, mais chacun sait aussi que ce qui est intéressant pour moi peut ennuyer un autre.



*Alfred Schütz*

On constate donc l'étroite proximité entre la notion de « conviction » et celle de « valeur », et la même référence à la notion d'intérêt.

Il y aurait donc là deux puissants moteurs de l'action humaine et des prises de position sur certains faits de société.

## 2.- Aménagement du cadre physique et modèle culturel

L'organisation du cadre physique, la division de cet espace en plusieurs domaines, sont également le reflet d'un modèle culturel, de certaines valeurs et de certains intérêts.

Considérons ici l'analyse de l'habitat kabyle par le sociologue français Pierre Bourdieu.

Le sociologue français Pierre Bourdieu (1980, *Le sens pratique*, Editions de Minuit) a analysé les oppositions qui organisent la perception de l'espace dans la société kabyle. La vision du monde repose sur un principe de division des choses en deux classes complémentaires. Les activités sont divisées selon l'opposition entre le masculin et le féminin, et cette opposition traverse plusieurs domaines : l'espace de la maison et les parties du corps, l'année agraire, la cuisine, la journée, les travaux quotidiens. Ainsi, la maison s'organise selon un jeu d'oppositions entre feu et eau, cuit et cru, haut et bas, lumière et ombre, jour et nuit, fécondant et fécondable, masculin et féminin. La maison est le domaine féminin, celui de l'intimité et du secret, alors que le monde extérieur, celui de la vie publique et des activités agricoles, est celui des hommes. La division du travail entre les sexes confie aux femmes la charge de la plupart des objets appartenant à la partie sombre de la maison : le transport du bois, de l'eau et du fumier, par exemple.

Quelles seraient les valeurs qui soutiennent la division de l'espace dans la maison kabyle ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quels seraient les intérêts qui soutiennent la division de l'espace dans la maison kabyle ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Un groupe d'individus peut investir un « territoire propre », qui est investi d'une dimension communautaire et parfois de revendications. Dans l'analyse suivante, l'organisation spatiale est étroitement chevillée à un modèle culturel, dans lequel nous allons tenter d'identifier les valeurs et les intérêts.

Dans une conception traditionnelle de la vie villageoise, l'intérieur du village, doté de qualités positives, s'opposait à l'extérieur de celui-ci et notamment à la ville perçue comme espace dangereux pour l'identité collective et individuelle. Au plan pratique, ce type de représentation entraînait une dévalorisation des contacts avec l'extérieur, sauf pour une catégorie sociale, celle des notables, à laquelle ils étaient réservés ; chargés ainsi du monopole de la mission de médiation entre l'espace villageois et l'extérieur, ces notables se voyaient, en retour, dotés d'un pouvoir qui s'exprimait par le développement à leur égard d'une relation de clientèle.

A travers cet exemple, on peut voir comment s'élaborent des associations et des oppositions – village-positif / extérieur-négatif – qui construisent une représentation du monde et de soi d'où dérivent des règles de communication. On peut aussi comprendre comment une modification de ces oppositions et de ces associations engendre une autre représentation du monde et de soi ; ainsi, si c'est l'extérieur qui, à un moment donné, se voit doté des caractéristiques positives, il s'ensuit normalement que, les contacts avec l'extérieur étant considérés comme enrichissant l'expérience et permettant de devenir davantage soi-même, ceux qui restent au village ou qui se cantonnent aux nouvelles locales dans la lecture des journaux, risquent d'apparaître comme manquant de perspective sinon comme arriérés.

(Remy, Jean, Liliane Voyé et Emile Servais, 1978, *Produire ou reproduire ? Une sociologie de la vie quotidienne*, Tome 1, Bruxelles, Les Editions Vie Ouvrière, p.20).



Les valeurs :

.....

.....

.....

.....

Les intérêts :

.....

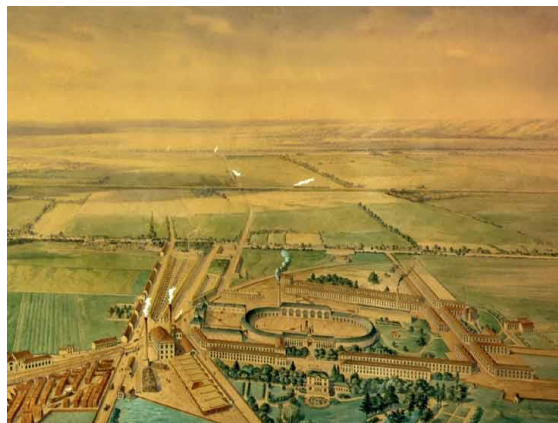
.....

.....

.....

A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, les logements ouvriers étaient disposés autour de l'usine. On y retrouvait aussi une école, une garderie, parfois un centre de loisirs. C'était le cas, par exemple au Grand Hornu dans la Province du Hainaut.

Le Grand-Hornu est un ancien complexe industriel minier, témoin remarquable de la Révolution industrielle. Erigé entre 1810 et 1830 par Henri De Gorge, capitaine d'industrie d'origine française, il constitue un véritable projet de ville, exemple unique d'urbanisme fonctionnel sur le continent européen au début de la grande ère d'industrialisation. Construit dans le style néoclassique, le Grand-Hornu comprend des ateliers, des bureaux, une cité ouvrière et la résidence des administrateurs, appelée « Château De Gorge ». Ponctué d'arcades, de frontons et de fenêtres en demi-lunes, les ateliers et bureaux du charbonnage constituent un majestueux ensemble. Ils sont bâtis autour de deux magnifiques cours : l'une vaste et ellipsoïdale, l'autre, carrée et de dimensions plus réduites.



On y trouve les magasins, écuries, ateliers de construction, fonderies de fer et de cuivre, fourneaux à coke et bureaux d'ingénieurs encore appelés « Grands bureaux ». La cité De Gorge est voisine du complexe industriel. Elle fut la première du genre en Europe. Dortoir puis résidence, elle accueillait les ouvriers venus de régions diverses dans quelque 440 maisons exceptionnellement confortables pour l'époque et dotées chacune d'un jardin. La cité se compléta ensuite d'une école, d'une bibliothèque, d'un établissement de bain, d'une salle de danse ainsi que d'un hôpital. Ensemble tout à la fois exceptionnel et représentatif d'une époque, le Grand-Hornu est une réalisation grandiose, quoique sans excès, où règnent l'équilibre et l'harmonie entre les aspects stylistiques et fonctionnels de l'architecture.

Texte extrait du site <http://www.grandhornu.be>

Dans cet aménagement de l'espace, l'entreprise occupe une position centrale, de telle sorte que les relations nouées dans la sphère professionnelle se répercutent dans la vie extra-professionnelle, dans la famille, le voisinage, les loisirs,... Les hiérarchies dans l'usine trouvaient leur équivalent dans la vie de voisinage ; les conflits qui se produisaient dans les ateliers n'étaient pas sans impact sur la sociabilité locale. Par contre, dès que le logement et le lieu de travail se dissocient spatialement, une coupure plus nette sépare la vie professionnelle et la vie familiale, et le milieu de travail perd de son influence sur la vie personnelle.

L'organisation spatiale est également en lien avec un modèle culturel.

Les valeurs :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Les intérêts :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Nous avons précédemment pris appui sur une proposition du sociologue Jean Remy (1975, « Espace et théorie sociologique. Problématique de recherche », *Recherches sociologiques*, vol.6, n°3, *Espace et théorie sociologique*, 279-280) pour questionner l'organisation spatiale. Pour Remy, « l'espace ne doit pas simplement être considéré comme un système d'objets dont on analyserait la disposition réciproque : il matérialise la communication et la représentation des échanges ».

Nous pouvons préciser cette proposition, en pointant avec Jean Remy qu'il faut tenter de **comprendre les interactions sociales et les modèles culturels en tant qu'ils s'appuient sur un espace et en tant que l'espace leur permet de se concrétiser** (Remy, Jean et Liliane Voyé, 1982, *La ville et l'urbanisation*, Cabay).

### 3.- Les premières vacances d'été

Un premier fait s'impose : le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants sur les plages varie selon les moments de l'année. Comment expliquer la présence d'un si grand nombre de personnes au bord de la mer durant les mois de juillet et d'août ?



Considérons ici les textes suivants.

### **Dix jours de grève qui ont changé le monde...**

En 1936, à Paris, les grèves de mai éclatent. La situation politique intérieure, avec la montée des extrémismes, finit par précipiter l'instauration des congés payés. La Belgique suivit. C'était il y a précisément septante ans.

Si en Allemagne, le principe des congés payés était déjà reconnu quelques années avant la Première Guerre mondiale, il ne s'imposa réellement dans l'ensemble de l'Europe qu'au lendemain de la « grande boucherie ». Les vainqueurs mais aussi les vaincus s'étaient rendus compte des sacrifices de « leur » prolétariat. Les syndicats belges se montrèrent très actifs mais ne parvinrent pas d'emblée à convaincre les gouvernements qui se succédèrent dans les années vingt. Comme l'a montré Jean Puissant (ULB) dans une étude sur les « congés taxés avant les congés payés », il y avait certes certains congés lors de grandes fêtes mais les ouvriers avaient tendance à les prolonger le lundi... Et les patrons trouvaient dans ce qu'on appelait « les lundis perdus » un bon prétexte pour ne pas instituer de vrais congés payés. Mais il y eut aussi des exceptions : dès le début des années vingt, les Cimenteries et Briqueteries octroyèrent de trois à six jours à leurs 5.000 ouvriers. La brèche était ouverte et de plus en plus d'entreprises firent preuve de peu ou prou de générosité. L'Etat ne fut pas en reste : en 1925, le ministre des Communications, le socialiste Edward Anseele, instaura un congé de huit jours pour les cheminots.

Malgré ces percées réelles, il n'y avait pas encore de consensus entre les syndicats et, c'est bien connu, il aura fallu que Paris éternue pour que Bruxelles tousse. Pire, l'immobilisme marqua le dossier au début des années trente. La véritable avancée se situa de fait en 1936 dans la foulée de la France. Les grèves françaises de mai qui débouchèrent sur les décisions que l'on sait du Front populaire amenèrent le monde belge du travail à recourir lui aussi à cette arme sociale. Les dockers d'Anvers démarrèrent en trombe, les mineurs liégeois s'installèrent dans leur sillage, le mouvement était lancé. De manière sauvage dans un premier temps, ce qui désarçonna les leaders syndicaux mais ces derniers reprirent la main et la tête d'un grève qui toucha jusqu'à plus d'un demi-million de travailleurs. Les trois grandes familles syndicales furent conviées à rencontrer le patronat sous la présidence de Paul van Zeeland, devenu Premier ministre. Ce dernier joua un rôle décisif dans la persuasion du Comité central de l'Industrie. Le travail pu reprendre le 22 juin 1936. Dix jours de grève avaient été plus efficaces que quinze ans d'hésitations politiques mais aussi syndicales. Selon Jean-Pierre Descan, un historien qui a particulièrement étudié la question (et qui a inspiré largement ce papier), le résultat des élections du 24 mai 1936 avec la percée des extrémistes a amené les syndicats à prendre le dossier à bras le corps face à la crainte « d'aventuriers et de démagogues » qui pourraient récupérer le mouvement. Un réflexe similaire se fit jour au gouvernement d'union nationale. Et cela expliquait aussi la détermination de Paul van Zeeland à boucler au plus vite un accord global. D'autant qu'on les présenta aussi comme une occasion pour les entreprises de souffler tout en

entretenant le matériel et comme une promesse de meilleurs rendements tant mécaniques qu'humains.

Restait à permettre aux ouvriers de profiter réellement de leurs nouveaux avantages. C'est ce qui amena les syndicats à créer un réseau d'infrastructures adaptées et le 3 mai 1937, un Office national des vacances ouvrières vit le jour. Mais ce n'est qu'en août 38 qu'une loi précisa que les congés payés étaient un droit pour tous les travailleurs.

Laporte, C., « Enfin des congés ! Et payés », La Libre, 03.07.2006

### **Le bienfait social pourrait être nul**

Les congés payés octroyés, le gouvernement et les organisations sociales ne se désintéressent pas de la question. Au contraire, le souci d'organiser ces congés, de permettre à la masse des salariés d'en profiter sainement et intelligemment, est le point de départ d'une véritable politique de développement du tourisme social. 1.500.000 ouvriers sont concernés. *« Ce serait évidemment une erreur que d'imaginer le problème des vacances populaires résolu sous prétexte que la grande masse des salariés bénéficie chaque année d'un nombre appréciable de jours de congé payé. Un simple vote de loi ne suffit pas. Si l'on s'en tenait là, le bienfait social que l'on en attend serait pratiquement nul. Que ferait en effet l'ouvrier bénéficiaire d'un congé ? Il s'occuperait de menus travaux d'intérieur, il « bricolerait », il tuerait le temps en errant dans son coron ou son faubourg industriel, se livrerait à des jeux de hasard, et les pessimistes ajoutent « à la boisson » », écrit Henri Janne, futur directeur de l'Office national des vacances ouvrières<sup>(a)</sup>.*

Le premier été de « congés payés » a surpris les bénéficiaires : si les routes de Belgique ont vu défiler de nombreux vacanciers à bicyclette, une grande partie des travailleurs sont restés chez eux, faute de moyens... et d'une offre adéquate. « On peut cependant, comme il est d'ailleurs naturel, marquer une différence entre les ouvriers habitant les régions rurales et ceux qui vivent dans les agglomérations urbaines. Les premiers se sont, en grande partie, occupés de la culture de leur jardin et de leur lopin de terre. Dans les deux catégories, on signale de petits voyages, excursions à bicyclettes, visites à des parents. Des ouvriers, parmi ceux touchant de hauts salaires principalement, ont fait un séjour au bord de la mer, en famille. Il semble que la mer exerce, dans ces milieux aussi, une attraction qui ne fera qu'augmenter »<sup>(b)</sup>.

A partir de 1937, on assiste donc, sous l'égide de la Commission des vacances ouvrières à la multiplication d'initiatives publiques ou privées. La Fédération nationale du camping et la Fédération nationale des auberges de jeunesse sont créées cette année-là. La Caisse d'Épargne et de Retraite met au point un système qui permet d'épargner en vue des vacances. Plusieurs initiatives similaires sont prises par les syndicats ou les organisations de jeunesse. Les chemins de fer, les sociétés d'autobus émettent des billets à tarifs réduits. C'est également le point de départ de l'organisation des excursions ludiques et/ou culturelles de la part des associations fon-

dées par les mouvements ouvriers. « Loisirs et Vacances » naît en 1937 sous l'égide de la Ligue Nationale des Travailleurs Chrétiens. « Vacances et Santé », créée la même année, en est l'équivalent socialiste. Au sein des deux mouvements, il existait déjà quelques homes de vacances et certains programmes en matière de voyages organisés. Ils sont appelés à se développer et, selon le principe de la liberté subsidiée cher aux chrétiens, ils bénéficieront pour cela du soutien de l'Etat.

<sup>(a)</sup> Henri Janne, « Vacances populaires en Belgique », in *Revue internationale du travail*, vol. XXXIV, n°2, février 1939, cité par *Congés payés 1936. Histoire et idéologies*, sous la direction d'André Hut, Actes du colloque organisé à Bruxelles le 29 novembre 1986 par le mouvement Culture-Tourisme-Loisirs CTL, Reflet, 1991, p.106.

<sup>(b)</sup> Bulletin social des industriels, n°85, juin 1937, cité par *Congés payés 1936. Histoire et idéologies*, sous la direction d'André Hut, Actes du colloque organisé à Bruxelles le 29 novembre 1986 par le mouvement Culture-Tourisme-Loisirs CTL, Reflet, 1991, p.55.

Extrait de Huberty C., 2006, « Les congés payés ont 70 ans », Supplément au Regards n°59, Juillet-Août, MOC Liège, 4 pages. Disponible sur : [http://mocliege.be/IMG/pdf/reg059\\_dossier.pdf](http://mocliege.be/IMG/pdf/reg059_dossier.pdf)

### **Le Valeureux Liégeois à Oostduinkerke**

Autre activité qui a fait la renommée des Femmes prévoyantes socialistes : les vacances pour les enfants. Organisées dès le début des années trente (soit six ans avant les congés payés !), elles sont conçues comme des cures d'air et d'alimentation saine. Le succès est d'ailleurs foudroyant et entraîne l'acquisition par les FPS de plusieurs homes : les Floricots à Tihange (1933), le Valeureux Liégeois à Oostduinkerke (1949) et la Cité ardente à Nieuport (1955).



Cartofiel

[www.delcampe.net](http://www.delcampe.net)

Au fil du temps, l'action de la mutualité envers les enfants a pris diverses formes et s'est adaptée à l'évolution de la société : en 1947, la Fédération met en place deux nouveaux services axés sur la jeunesse, la Mutualité des jeunes travailleurs (MJT) et l'épargne pré-nuptiale qui remportent eux aussi un vif succès et lui permettent d'augmenter sensiblement le nombre de jeunes affiliés. Après-guerre, des formations d'animateurs sont dispensées par les FPS afin d'encadrer au mieux ces activités pour les enfants et les adolescents.

Extrait de Bettens L., 2007, *La FMSS : 115 ans de solidarité*, FMSS, FPS, pp.26-27. Disponible sur : [http://www.solidaris-liege.be/solidaris\\_be/qui-sommes-nous.html](http://www.solidaris-liege.be/solidaris_be/qui-sommes-nous.html) (Onglet : Voir aussi : les 115 ans de la FMSS).

### **Les nouveaux pèlerinages**

L'été 1936, seuls 600.000 Français partirent en vacances pour la première fois. Mais ce fut suffisant pour estomaquer les vacanciers les plus aisés, qui eurent tôt fait, la moue méprisante, de rebaptiser ces néo-estivants « les congés payés ». L'été 1937, l'engouement se poursuivit : on recensa 1,8 million de départs en vacances. Le tourisme populaire était né. Et avec lui, toute une imagerie elle aussi populaire : ce rituel collectif de la descente estivale vers le sud qui remplaça les grands pèlerinages d'antan.

Les congés payés ne modifièrent pas que le rapport au travail ; ils bouleversèrent profondément les relations entre les villes et la campagne, voire le rapport global à la société. Le sociologue Jean Viard, directeur de recherches au CNRS, le soulignait récemment : à partir de 1936, grâce aux congés payés, « partir travailler loin de ses parents n'interdit plus de les revoir, habiter la ville n'interdit pas de connaître la campagne, s'installer à la campagne autorise quand même les séjours en ville, vivre en France autorise à connaître d'autres pays. La mobilité et les libertés qu'elle représente sont devenues le compagnon inséparable de ces temps libres multipliés ».

L'innovation des congés payés transforma la physionomie, l'économie et la sociologie françaises. Elle fut à l'origine du développement du réseau d'auberges de jeunesse Léo Lagrange (du nom du secrétaire d'Etat aux Loisirs de l'époque), de l'ascension de la famille Trigano, de l'invention de l'ambre solaire (et son fameux slogan : « Bronzez sans brûler »), du succès de la nationale 7, de l'essor des Maisons de la culture, des fédérations sportives, des gîtes ruraux ou même de la pétanque.

Extrait de Delattre B., « Cet été 1936 qui bouleversa la France », *La Libre*, 03.07.2006

Ainsi que ce document vidéo : <http://www.ina.fr/video/CPD10002723>

Quelles seraient alors les fonctions des vacances à la mer ? A quel(s) besoin(s) répondent-elles ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles seraient les conceptions, les représentations, les croyances,... associées aux vacances d'été et qui constitueraient la conscience collective de la société française des années 30 ? En d'autres termes, à quoi croit-on ? A quoi attache-t-on de l'importance ? A quoi aspire-t-on ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

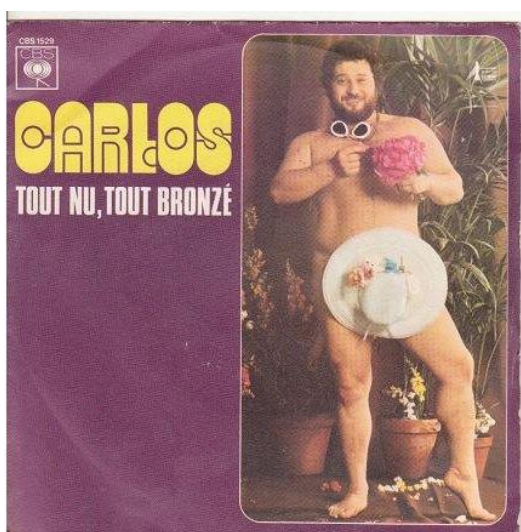
.....

.....

.....



## 4.- On est bien, on est beau quand revient l'été



Tout nu et tout bronzé  
On est bien, on est beau  
Quand revient l'été  
Tout nu et tout bronzé  
Au soleil, sur le sable  
Ou sur les galets  
Tout nu et tout bronzé  
Depuis la mer du Nord  
Jusqu'aux Pyrénées  
Tout nu et tout bronzé  
On prend enfin le temps  
Le temps de rêver.  
Tout nu, tout nu, on ne pense plus  
Au métro, ni au bureau  
Bronzé, bronzé, décontracté  
Un grand chapeau, pieds dans l'eau  
Tout nu, tout nu, comme des Jésus  
On fait trempette chez les mouettes  
Bronzé, bronzé, on va chasser  
Dans la retraite des crevettes  
Ah les vacances, ah les vacances  
Moi quand j'y pense ça me démange !  
Tout nu, tout nu, on voit craquer  
Roméo en pédalo  
Bronzé, bronzé, toutes les filles sont  
Des Vénus en maillot  
Tout nu, tout nu, on ne pense plus  
Qu'au safari fesses-partie  
Bronzé, bronzé on va draguer  
Les p'tites dans l'eau, quel boulot !  
Ah les vacances, ah les vacances  
Moi quand j'y pense ça me démange !

Carlos<sup>12</sup>, 1973.

Auteurs-compositeurs : J. Blot, Ch. Orioux

Dans les années septante, il n'y a donc aucun doute : les vacances se passent au soleil et au bord de la mer. C'est probablement à ce moment que s'affirme une nouvelle façon de vivre

---

<sup>12</sup> « Barbe fleurie, silhouette de bon vivant enveloppée dans des chemises à fleurs et des salopettes amples, il a enchaîné les tubes populaires et drôles dans les années 1970-80, parmi lesquels *Tout nu, tout bronzé* (1973), *Rosalie* (1978), *Papayou* (1983), *T'as l'bonjour d'Albert* (1985) ou *Le tirelipimpon* (1989). Le site officiel du chanteur, indique qu'Yvan-Chrysostome Dolto, est né le 20 février 1943, à midi. Il est le fils de Françoise Dolto, née Marette, spécialiste réputée de psychologie des enfants et de Boris Dolto, émigré russe et professeur de kinésithérapie » ([http://www.lemonde.fr/disparitions/article/2008/01/17/le-chanteur-carlos-est-mort\\_1000412\\_3382.html](http://www.lemonde.fr/disparitions/article/2008/01/17/le-chanteur-carlos-est-mort_1000412_3382.html), 17/01/2008).

cette période de l'année. La pochette du disque à succès (disque d'or en France) ne prête pas à confusion : les vacances se vivent tout nu.

Avant d'en arriver là, il a fallu que les mœurs évoluent singulièrement.

#### 4.1.- Quelque chose s'est passé dans l'entre-deux-guerres

« Quelque chose se passe, dans l'entre-deux-guerres, qui rend possible l'avènement d'un ordre assoupli des conduites. Disputé, inégal et mal cadastré encore, il conjugue volontiers le relâchement des allures et l'assouplissement des convenances à la dénudation plus poussée des corps en public. Parmi les incarnations les plus lisibles de cet ébranlement historique des manières d'être, parmi celles qui ont été sans doute les plus mobilisées pour dire le changement des mœurs, se tiennent les conduites estivales, et en particulier les manières de plage » (Granger, 2010, p.115).

L'historien Christophe Granger, membre du Centre d'Histoire sociale du 20<sup>e</sup> siècle (Université Paris 1), évoque ici un important changement des mœurs, particulièrement perceptible lorsqu'on se penche sur les « manières de plage ». Et en lisant la proposition initiale de l'historien, nous pouvons identifier un fait social qui se manifeste à travers les « manières de plage ». Quel est ce fait social ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## 4.2.- L'essor des vacances modernes et la nudité balnéaire

Suivons l'analyse de Christophe Granger en partant d'un élément objectif et objectivable : l'essor des vacances modernes.

« Entre le début des années 1930, triomphe de la saison estivale, et la mort des Trente Glorieuses, s'opèrent l'avènement et le plein essor des vacances modernes, celles dites de masses. Avec cet avènement, le temps des vacances devient, dans l'ordre des représentations, une circonstance particulière dans les rapports de l'individu à son corps et dans la prise de conscience de ces rapports. Sur la période, se met en place une progressive primauté du corps dans la définition même des vacances d'été : peu à peu, la promesse des vacances s'associe à la nudité balnéaire, de la décontraction et de l'horizontalité des corps, mais aussi et surtout, l'arrivée des vacances impose la préparation du corps-vitrine de soi » (Granger, 2002, « Culture somatique et sentiment de soi ; 1930-1975 », *Hypothèses*, Publications de la Sorbonne, n°1, p.59).

L'univers balnéaire est pour lui le domaine le plus lisible pour comprendre l'évolution du rapport à son corps et l'affirmation du « corps en vacances ». Plus encore, les vacances sont la saison du corps. De deux manières.

### **Premièrement : une visibilité accrue qui ne fait pas que des heureux...**

« La toute-présence du corps tient avant tout à sa visibilité accrue. La mise à nu des corps sur la scène balnéaire, développée tout particulièrement avec les années 1930 en une culture de la rupture vacancière, est appréciée et représentée comme un retour à l'état de nature. Et c'est précisément ce qui en fait la controverse. La légitimation de la dénudation des corps, appuyée sur les théories naturistes, associe la (semi-)nudité de la plage à la santé par la nature, et disqualifie le vêtement, indice du mal-être civilisé. Cette représentation s'affermi après 1955, assortie des notions de bien-être et d'épanouissement de soi (Ribo E., 1935, *Nudisme*, Bordeaux). La condamnation, elle, relève du principe de la décence et de la civilisation, qui fait des corps dénudés un spectacle déplacé ou inconvenant, mais toujours périlleux dans sa naturalité pour les scrutateurs prompts à déceler les désordres publics. Le corps des vacances s'inscrit avant-guerre au cœur de la politique municipale d'une multitude de stations balnéaires. Après-guerre encore, la dénonciation de ces débordements de chair perdure, en un versant moins réglementariste, dans ses rapports avec l'impureté de la pensée : il faut savoir porter le corps nu, c'est-à-dire ne pas l'assortir de postures équivoques ou d'intentions déplacées » (Géraldy P., « Le nu est difficile à porter », *Elle*, n°41, 27 août 1946, p.2) » (Granger, 2002, p.60).

Dans « Batailles de plage. Nudité et pudeur dans l'entre-deux-guerres » (2008, *Rives méditerranéennes*, n°30)<sup>13</sup>, Granger livre quelques exemples qui illustrent l'animosité qui entoure les nudités de plage.

« En 1932, *La Nation*, journal de la droite catholique, consacre un long article à ces « abominations ». L'auteur, anonyme, de retour sur une plage qu'il fréquente depuis sa jeunesse s'épouvante des « ravages provoqués par la crise actuelle de la conscience morale et du bon sens » : « Familles françaises ? Ces ramassis de nudités vautrées sans plus de pudeur dans l'attitude que dans la vêtue, si l'on peut dire ? Où le père est plus ridicule que le fils par sa bedonnance ; où, la mère mafflue, on cherche, en vain, s'il faut incriminer davantage le crime contre l'esthétique que contre la décence ? Quel respect peuvent, désormais, avoir, l'un pour l'autre, ces animaux à face humaine et à langage articulé ? (...) Ils compromettent les qualités foncières de la race, de la décence, la pudeur, la modestie, la tenue, le sens du respect. Il est, partout, des inconscients et des vicieux » (*La Nation*, 27 août 1932).

En 1927, dans un petit village de la côte Bretonne, les nudités balnéaires causent un émoi considérable. Chaque jour, après avoir profité de la plage, les baigneuses, toujours en maillot, longent la plage et se promènent un petit peu dans le petit bois attenant. Les femmes du pays s'en offusquent. La presse parisienne, qui rapporte l'événement, croit pouvoir dire qu'elles trouvent « que leurs maris s'intéressent trop aux "étrangères" ». Elles organisent « une petite conspiration », se munissent de branches de ronces et d'orties, guettent les baigneuses, se jettent sur elles et les fouettent énergiquement (*Le Petit Journal illustré*, 11 septembre 1927).

Dans un village du Quercy, quelques années plus tard, un groupe de jeunes vacanciers, venus des villes alentours, met en émoi la petite communauté. Sur les bords de l'étang communal, ils improvisent une plage, où ils jouent, s'allongent et se baignent en maillot. Le tumulte grandit au village, et le curé, un dimanche, menace de leur interdire la communion du 15 août. Le maire, médecin radical, prend, pour ramener la paix, un arrêté municipal interdisant « le nu dans sa choquante matérialité ». C'est l'instituteur du village qui raconte. Il en fera un livre (E. Lafon, *Les Vacanciers*, Cahors, 1939).

Pour identifier les arguments des tenants des nouvelles manières de plage, l'historien appuie son argumentation sur l'analyse de la presse féminine : Vogue, Eve, Femina, Votre Beauté et Marie-Claire. Dans ces magazines, on porte « à l'état explicite les valeurs qui gouvernent les manières de plage » (Granger, 2010, p.120).

---

<sup>13</sup> Granger C., « Batailles de plage. Nudité et pudeur dans l'entre-deux-guerres », *Rives nord-méditerranéennes* [En ligne], 30/2008, mis en ligne le 15 juin 2009, consulté le 1<sup>er</sup> septembre 2013. URL : <http://rives.revues.org/2423>

Dans son analyse, Granger ne veut pas réduire les manières de plage à un simple arrangement entre la pudeur et la nudité. Voici ce qu'il écrit à ce propos dans un article daté de 2010.

« Il ne suffit pas, à ce propos, de décrire l'avènement d'un physique de l'été, dont les formes principales sont pour partie parvenues jusqu'à nous, et qui exige de soigner les apparences, autrement dit d'apprendre à voir comment on va apparaître. Il faut surtout observer qu'il réclame, dans son existence même, l'aptitude à se montrer informel, à renoncer pour un temps à la coquetterie, « souci permanent de l'hiver », à la sophistication de la coiffure et au maquillage, qui se font ici marque de vulgarité, pour adopter les codes d'une « beauté du dehors », qui conjugue la simplicité du maillot et celle des postures, et plus largement la compétence à « vivre sportivement », c'est-à-dire à « aller sans contrainte », à retrouver sa « nature primitive », son animalité (« Vivez sportivement », *Eve*, 17 juillet 1927, p.3). Il commande aussi l'aisance à se montrer demi-nue, à tolérer des voisinages et des formes de sociabilité inenvisageables le reste du temps, à s'allonger en public en faisant taire ses préventions usuelles, en un mot à se jouer de la pudeur, avec un naturel qui emprunte à la fois aux « mœurs du sauvage » et à « la simplicité des enfants »<sup>(\*)</sup>. Cette manière de faire, en un lieu où l'abolition de repères ordinaires est portée à son comble, est d'autant mieux incorporée qu'elle s'accorde à la définition « bourgeoise » du corps, et du corps féminin surtout, qui, le dépouillant de ses usages proprement utilitaires, fait de lui un spectacle à donner et à déchiffrer » (Granger, 2010 : 120).

<sup>(\*)</sup> « C'est le moment, lit-on dans *Eve* (28 juin 1939, p.11), où nous devons abandonner cette coquetterie qui est un souci permanent l'hiver. Certaines d'entre nous n'ont-elles pas renoncé à leurs boucles d'été ? N'est-ce pas là le plus grand sacrifice que l'on puisse demander à une femme coquette ? » Sur l'effet de transgression que porte alors cette beauté du dehors, si étrangère à l'univers de la jeune fille comme il faut, lire les analyses de Georges Vigarello, *Histoire de la beauté : le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours*, Paris, Seuil, L'univers historique, 2004, p.197-199.

Reprenons succinctement les étapes de la démonstration de Granger.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Deuxièmement : le tempérament masculin est mis à rude épreuve

« Cette pleine visibilité estivale du corps, en ce qu'elle charge le théâtre balnéaire d'un érotisme diffus, transforme les rapports intimes au corps. Sur la plage, la curiosité (masculine) des regards – du viol oculaire dans la cabine au coup d'œil en coin – est exacerbée et avec elle la gamme des sollicitations sensuelles<sup>(\*)</sup>; ce qui impose l'accentuation temporaire du contrôle de soi. La période d'avant-guerre, qui dévoile les jambes au plus haut, découvre les bras jusqu'aux épaules, colle au plus près des formes et dévoile déjà quelques seins, impose une nécessaire discipline du corps en vacances. La montée du désir masculin impose ses codes et ses subterfuges. Il s'agit pour l'homme d'apprendre à faire avec cette exacerbation estivale des tentations ou, à défaut de parvenir à gouverner son corps, de masquer son trouble en se couchant sur le ventre (Ribérac C., 1934, *Amours de plage*, Paris, pp.108-109). Et sur ce point, la pacification de la plage après-guerre est toute relative. Il suffit de songer aux débats renouvelés qui entourent la massification de la pratique des seins nus dans les années 1970. Reste que ce qui se dit ici, c'est bien l'intériorisation d'une indifférence contextualisée au corps dénudé et exposé, qui le dépouille d'une lecture proprement érotique. L'exhibition balnéaire joue alors un rôle important dans la recomposition de l'imaginaire sexuel du corps » (Granger, 2002 : 60-61).

<sup>(\*)</sup> « Dans la cabine, gare aux indiscrets. Quand vous aurez retiré votre chemise, bouchez le trou de la serrure avec », prévient M. Arnac dans ses *Conseils aux baigneurs et baigneuses* (v. 1925). Sur la genèse de ce viol oculaire : A. Corbin, *Le territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage, 1750-1840*, Paris, 1988.

En quoi consiste cette deuxième manière de vivre le corps ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### 4.3.- Les repères habituels se brouillent... d'autres apparaissent

Il s'agit donc de porter un « autre » regard sur le corps dénudé. Ce changement de regard se double d'une autre façon de faire.

« L'espace public est explicitement privatisé en un simulacre d'intimité. Pour un temps, les repères corporels ordinaires se brouillent : les corps sont allongés, les occasions de frôlements et de contacts, multipliées, la proxémique, c'est-à-dire la distance des corps dans l'interaction, réduite. Autant de traits qui imposent alors avec plus de force la gamme des gestes licites et des postures décentes : baisers poussés et caresses amoureusement prodiguées sont vite jugés déplacés, et suscitent la réprobation (Massard P., 1959, *L'amour à la plage*, Paris, p.83). Pour une large part, la routine des rapports au corps des vacances est, après-guerre, assez fermement établie pour soustraite à la conscience individuelle l'ensemble de ces tensions » (Granger, 2002, p.61).

Qu'est-ce qui change dans les façons de faire à la plage ?

.....  
.....  
.....

Que doit-on apprendre ?

.....  
.....  
.....

Attardons-nous sur la dernière phrase de cet extrait : « La routine des rapports au corps des vacances est, après-guerre, assez fermement établie pour soustraire à la conscience individuelle l'ensemble de ces tensions ». Pourrions-nous la référer à des considérations théoriques abordées dans la partie introductive ?

.....  
.....  
.....

Parce que le corps en vacances est omniprésent, parce que la (semi-)nudité s'affiche plus ouvertement, le corps n'a plus la même valeur sociale.

« Le corps en vacances est le territoire de l'oubli et même de la disqualification des contingences sociales (...) Cette abstraction du social – déjà attachée à la vie des bains de mer détaillée par le Proust des jeunes filles en fleurs – se double, après-guerre, du principe de re-découverte de soi. Il s'agit alors, au cœur du formidable dédouanement qu'est le « laisser-aller des vacances », de se dépouiller de ses masques quotidiens pour « remettre en ordre son état civil », et être véritablement soi-même (Gracq J., *Un beau ténébreux*, Paris, 1945, p.184 et suivantes). Ceci aboutit à valoriser socialement l'attention à soi, et tout particulièrement les manières d'éprouver et d'investir son corps. Il s'agit de « faire peau neuve » pour faciliter les retrouvailles avec soi (Deschamps F., « Votre seconde vie commence en vacances », *Elle*, 1019 (1<sup>er</sup> juillet 1965), pp.74-79) » (Granger, 2002 : 61).

Quelle préoccupation émerge alors pour le temps des vacances ?

.....

.....

.....

Les sensations liées à l'environnement de la plage sont particulièrement valorisées : « C'est la chaleur du sable brûlant sous les pieds nus, celle de la caresse du soleil sur la peau ; c'est aussi la grisante fraîcheur de l'eau qui saisit (Ribiérac R., *Amours de plage, op.cit.*, p.29-30) » (Granger, 2002 : 61).

Toutes ces sensations prennent plus d'importance en raison d'une règle (un code de conduite, une façon de se tenir) qui s'impose pour ceux qui vont à la plage. Quelle règle ?

.....

.....

.....

L'identité du vacancier – qui je suis quand je vais à la plage – tourne autour de la dimension corporelle. Pour Granger, « le vacancier n'a plus un corps, il est son corps » (Granger, 2002 : 62). Le corps ne peut être oublié lorsqu'on entre en relation avec d'autres personnes sur la plage.

« Le corps est le support premier et presque exclusif de toute interaction vacancière. Les scènes de premières rencontres sur la plage sont ici particulièrement explicites. Elles montrent combien le corps, en une formidable tension, ne parvient jamais à être oublié au cœur des civilités, combien il produit l'impression d'accéder immédiatement



à la transparente vérité de l'autre : « l'on vous présente à une dame qui vous sourit dans son deux-pièces, tandis que vous vous inclinez dans un slip. C'est l'heure de la vérité. Vous pouvez parler à cette dame de Kant ou de Kierkegaard, mais vous n'oublierez jamais tout à fait qu'elle a été vaccinée dans le haut de la cuisse droite » (Bernard M., *La bonne humeur*, Paris, 1957, p.125) » (Granger, *ibid.*).

Un « physique de l'été » s'impose à tous. Mais les façons de le concevoir ont changé depuis les années trente. Identifions ici les différentes représentations associées à ce physique.

Avant-guerre, les discours populaires pointent les « ventres à l'aise » des « messieurs obèses » qui pendent lamentablement, les femmes aux « ventres ballonnés », aux « cuisses en gélatine » et aux « seins flétris », les femmes qui n'ont « pas de derrière ». « On pense à un étal de boucher ».

Objet des préoccupations : .....

Avec les années 1930, « la pilosité féminine, mais aussi masculine, est proscrite pour ce qu'elle impose le corps dans son intolérable naturalité (...) Plus encore que cette vaste dépilation du corps à corps balnéaire, c'est le bronzage qui définit le physique de l'été » (Granger, 2002, p.63).

Objet des préoccupations : .....

« Le goût du hâle se répand avant-guerre dans la fascination de l'exotisme et dans la popularisation du discours médical » (Granger, *ibid.*). Un basculement va se produire dans le courant du 20<sup>ème</sup> siècle : « Il conduit d'une valorisation médicale du brunissement à une valorisation esthétique, alors même que le corps médical, scrutant les mécanismes de la pigmentation, se met à en dénoncer les effets » (Granger, *ibid.*). Mais avant d'en arriver là, « le bronzage – dont la technique reste au moins jusqu'à la fin des années 1950 celle de la progressivité de l'exposition issue des cures d'héliothérapie de la Belle Epoque – devient alors tout à la fois l'indice social de bonne santé et de distinction sociale » (Granger, *ibid.*).

Objet des préoccupations : .....

Autre repère, temporel celui-là : un calendrier saisonnier s'impose également à tous. D'une part, la réussite des vacances se mesure au bronzage : réussir ses vacances, c'est rentrer bronzé. D'autre part, il faut préparer son entrée sur la plage.

« Ce principe de préparation du corps aux objectifs de l'été est essentiel à partir du milieu des années 1950. Les magazines féminins imposent un calendrier de l'attention (souvent anxieuse) au corps : « Il vous reste deux mois pour soigner ce que vous n'osez montrer » (*Marie-Claire*, 31, mai 1957, p.51). Ils multiplient avant l'été – le

plus souvent à partir du mois de mai – les suggestions de régimes, de massages ou d'exercices physiques, qui tracent une mouvante géographie intime de la confection de soi : une semaine les hanches, une autre les cuisses, le ventre (...) Un bel article paru en 1957 dans *Elle*, sous la plume du Dr O.P., apprend à la femme, chez elle, en maillot de bain, à se pincer le corps en divers endroits stratégiques (le dos, les bras, la taille, les cuisses), pour tester la qualité de sa silhouette, ses points faibles, ses disgrâces et le travail à accomplir. Si le bourrelet saisi par des « pinçons logiques et rationnels » dépasse 2 cm, une série de régimes et/ou de mouvements appropriés est recommandée (Dr.O.P., « Pincez-vous », *Elle*, 697, 4 mai 1959, p.68). L'essentiel de la disqualification vacancière porte ici sur le corps gros et sur la cellulite qui ruine la ligne » (Granger, 2002, p.64).

N'y aurait-il pas alors quelque chose de contradictoire par rapport à l'idéal initial de renouer avec la nature ?

.....

.....

.....

#### 4.4.- Une nouvelle éthique balnéaire ?

La préparation du corps des vacances devient une obligation. Non pas envers soi-même, mais envers une morale du bien-être.

« Les vacances déguisent en droit au bien-être un moderne souci du corps » (Granger, *ibid.*).

Hommes et femmes ne sont pas traités de la même façon en regard de la préparation du corps en vacances.

« Se multiplient, à partir des années 1960 surtout, les descriptions d'hommes, pas toujours jeunes, qui arpentent la plage pendant des kilomètres affichant fièrement leur corps. Dans une posture qui fait saillir leurs muscles et ressortir leur élanement, ils s'arrêtent de temps en temps « pour attirer l'attention du voisinage » (*Vos vacances*, enquêtes du BEJ, Paris, 1974, p.28-29). Ce qui s'exhibe ici, bien plus que les muscles, c'est l'assurance personnelle et la quête d'admiration sociale. De la même façon, quoiqu'un peu moins lisible, le corps est le support du jeu de l'indifférence et du détachement, qui caractérise socialement le vacancier et qui recompose les frontières entre l'effacement rituel et la pleine conscience du corps. Il s'agit, pour être vacancier, de se

souvenir d'oublier son corps. C'est ce qu'enseignent à partir des années 1950 de nombreux articles qui multiplient les conseils sur l'art de « faire 'relax' » (le terme est neuf). Il ne suffit pas de s'étaler voluptueusement sur la plage, il faut encore savoir se décontracter, relâcher ses muscles, oublier ses nerfs, se détacher du monde par l'oubli du corps, après n'avoir pensé qu'à lui ».

Ne peut-on déceler ici une autre contradiction ?

.....  
.....  
.....

En fonction de tout ce qui vient d'être mis en évidence, comment comprendre le complexe du maillot de bain ?

« Un article paru en 1957 dans Marie-Claire met en scène un mal-être nouveau : le « complexe du maillot de bain ». La saisie des déficiences du corps rend insupportable la perspective de devoir se montrer en maillot de bain. Et ce, jusqu'au dégoût de soi » (Granger, 2002 : 65). De nombreuses femmes redoutent ainsi l'arrivée de l'été, espèrent qu'il soit pluvieux ou maussade. Comment comprendre l'inquiétude du Commissaire Maigret ? « C'est ainsi que, pendant ses vacances, le commissaire Maigret, homme d'assurance et d'autorité, découvre son inadaptation à la théâtralité balnéaire, dont il s'exclut à regret. Les vacances lui font « perdre son équilibre », lui donnent « des timidités ridicules », qui l'empêchent d'aller s'asseoir sur le sable parmi les familles (Simenon G., *Les vacances de Maigret*, Paris, 1948, p.18 et p.44) » (Granger, *ibid.*).

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Quelle serait donc la nouvelle « injonction » qui émerge avec la nécessité d'une préparation du corps en vacances ?

« En une équivalence nouvelle, la disgrâce physique devient signe de déficience morale : être gros, blanc, fluet au temps des vacances, c'est manquer de caractère, de volonté ou de contrôle sur soi. C'est être paresseux ou négligent. C'est, en tout cas, avoir un problème de personnalité<sup>(\*)</sup> » (Granger, 2002, p.67).

<sup>(\*)</sup> C'est le ressort argumentaire de nombreux encarts publicitaires et conseils de préparation du corps, à titre d'exemple : A. Chavane, « Soleil ! », *Elle*, 500 (11 juillet 1955), p.22-25.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

#### **4.5.- Les nouvelles manières se doublent de nouveaux clivages**

Ce nouveau modèle était-il accessible à tous dans les années trente ? Au vu du point précédent portant sur l'introduction des congés payés, il semble bien que ce sont d'abord les plus aisés des salariés qui aient eu accès aux vacances estivales et aux stations balnéaires. Qu'en dit à ce propos l'historien ?

« Le relâchement estival, s'il n'assure pas à lui seul la formation de nouvelles hiérarchies, entre bel et bien dans le tracé de nouveaux principes de différenciation sociale. Il constitue l'un des éléments suivant lesquels les classes moyennes « avancées » – cette bourgeoisie salariée qui, des « cadres » d'industrie aux personnels supérieurs des administrations, tirant profit de la diffusion d'une morale de la « modernité par la consommation », est alors portée à s'investir dans les formes nouvelles de dépense symbolique (d'apparence, de temps, de loisir, etc.) – deviennent en ces années le fragment dominant des classes moyennes, celui qui en incarne la représentation moderne. A égale distance des postures « tape-à-l'œil » et des scrupuleuses rectitudes de la vieille bourgeoisie, la célébration estivale des allures décontractées, qui est aussi une promotion du corps dans les échanges sociaux, participe à imposer un monde au sein duquel les individus, irréductibles à leur position d'autorité ou à leurs conditions économiques, sont jugés sur leurs « capacités » personnelles, et où les distances se mesurent à l'aune des libertés prises avec la formalisation usuelle des relations sociales.

Le long de ce jeu avec les règles, en effet, passent de nouvelles lignes de démarcation sociale, invisibles à ceux qui n'en maîtrisent pas l'usage. De même que le recours au tutoiement ou aux gestes publics d'affectivité, auquel répugne encore largement le monde des employés, le relâchement estival disqualifie non seulement les manières de l'aristocratie et de la grande bourgeoisie d'avant-guerre, dont Marcel Proust consignait déjà le déclin amorcé, mais aussi celles, frappées d'excessive correction, d'une indéfinissable classe moyenne « inférieure ». Rien n'est mieux réprouvé, ici que ces « silhouettes de vacances », employés de bureau « étripés » et petits commerçants de province, note Léo Larguier en 1927, qui, incapables de se laisser aller, se « font des politesses », maintiennent des postures cérémonieuses et arborent des tenues « endimanchées ». « Prisonniers de leurs habitudes » et du souci des impressions produites et à produire, ils s'obstinent à mettre des formes et à « faire des manières ». La pudeur qui enveloppe leurs faits et gestes les rend suspects de simulation et de dissimulation : ils « jouent un rôle, ils ne sont pas naturels », jamais ils n'entrent dans le jeu des conduites informelles, qui, justement, donne dorénavant tout son prix, objectif et subjectif, à l'expérience balnéaire (Léo Larguier, « Silhouettes de vacances », *Eve*, 28 août 1927, p.2. Et aussi, mais sur un mode différent : Paul Allard, *Le rouspéteur en vacances*, Paris, Editions de France, 1939) » (Granger, 2010, p.121).

Si l'on suit Granger, cette nouvelle façon de faire sera portée par un nouveau groupe social. Lequel ?

.....

.....

.....

Ce groupe social s'oppose à d'autres groupes sociaux. Lesquels ?

.....

.....

.....

Sur quoi se jouent les oppositions ?

.....

.....

.....

.....

#### 4.6.- Les nouvelles manières de plage : quelles valeurs ?

La pratique des seins nus est apparue en 1964 à Saint-Tropez et on peut considérer qu'elle est actuellement installée dans les habitudes de la plage. Mais pourquoi bronzer les seins ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Considérons également les textes suivants, rédigés par des défenseurs du naturisme.

Nus, nous jetons aux orties l'hypocrisie du vêtement, nous nous acceptons tel que nous sommes, nous acceptons le regard de l'autre et considérons que la beauté est intérieure. Nus, nous prônons le droit à la différence. Nus, nous jouissons du bien-être que procurent le soleil, le vent, la pluie, les embruns.... Nus, nous retrouvons des relations nouvelles avec les éléments naturels que le port du vêtement nous a fait oublier. Nus, nous retrouvons la sincérité et la naïveté de l'enfance.

[http://www.languedoc-naturisme.com/j/index.php?option=com\\_frontpage&Itemid=1&limit=4&limitstart=4](http://www.languedoc-naturisme.com/j/index.php?option=com_frontpage&Itemid=1&limit=4&limitstart=4)

*Conseil aux débutantes par une ex-débutante*

La marque du maillot est le symbole d'une soumission aveugle aux règles de la société (l'équivalent de la marque du collier pour les chiens). Il n'est pas question de remettre en cause les lois qui en principe garantissent le respect d'autrui, mais simplement de vivre en gardant les yeux ouverts, sans être marqué de l'empreinte de la soumission. Garder son maillot à la plage, c'est traîner comme un boulet la société avec soi, même en vacances, c'est conserver une certaine dose de stress.

<http://www.clubnaturiste.net/documentation/conseils-aux-debutantes.html>

Les arguments invoqués ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Ajoutons à ces causes profondes liées à un mouvement vers le corps, une motivation plus générale relevée dans l'enquête de Jean-Claude Kaufmann : le topless serait une pratique non « raisonnée » : « *C'est comme ça* », disent certaines femmes. Un peu comme si le corps avait commandé sans que la tête ait son mot à dire.

En définitive, pourrait-on considérer que la pratique du topless répond à un besoin dont l'importance est allée en s'accroissant au cours du 20<sup>ème</sup> siècle ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Plus récemment, certains évoquent la fin de la pratique du topless. Sur les plages, les seins nus se font plus rares. C'est le cas dans ce reportage télévisé de l'été 2011.

<http://languedoc-roussillon.france3.fr/2013/08/11/le-topless-sur-les-plages-n-est-plus-la-mode-300985.html>

Quels sont les arguments avancés ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles seraient les conceptions, les représentations, les croyances,... associées au topless et qui constitueraient la conscience collective de la société française des sociétés occidentales de la fin du vingtième siècle et du début du vingt-et-unième siècle ? En d'autres termes, à quoi croit-on ? A quoi attache-t-on de l'importance ? A quoi aspire-t-on ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A quel(s) besoin(s) répondent les nouvelles manières de plage ?

.....

.....

.....

.....

.....



Quelles seraient les conceptions, les représentations, les croyances,... associées aux vacances d'été et qui constitueraient la conscience collective de la société française des années 30 ? En d'autres termes, à quoi croit-on ? A quoi attache-t-on de l'importance ? A quoi aspire-t-on ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

#### 4.7.- Les nouvelles manières de plage : quels intérêts ?

Dans les années 30, l'apparition de ces nouvelles manières de faire ne faisait pas l'unanimité. Certains en appelaient à la régulation des pratiques balnéaires. Granger (2010 : 122) estime très instructifs « les mots de haine qui condamnent cette « vermine », ce « ramassis de mœurs », « cette promiscuité sans pudeur qui fait songer à une "partouze" licite » (*Paris-Matinal*, 30 août 1927, p.1-3), les pétitions, les usages politiques du thème, à l'image du pamphlet nationaliste qu'y consacre Georges Anquetil en 1927 (Georges Anquetil, *Le Bal sur le volcan : mœurs de vacances*, Paris, Anquetil, 1927), mais aussi l'intervention des autorités et les empoignades publiques, comme à Malo-les-Bains ou à Sanary-sur-Mer à l'été 1933 ».

Qui s'opposait à ces nouvelles manières ? Avant tout, des ligues de moralité qui faisaient de la tenue sur la plage, une priorité dans l'assainissement du pays.

« Les anciens combattants l'ont crié à Paris le 6 février : "La France veut vivre dans la propreté" ; Nous ne tolérerons donc pas que les plages soient déshonorées par des exhibitions et des jeux malpropres, qui constituent parfois de véritables attentats publics à la pudeur », proclame la Protestation des pères de famille, placardée en juillet à travers le pays. Portée par une nébuleuse de comités et de groupements locaux, et forte du soutien du clergé, qu'un mandement épiscopal appelant à « répudier le libertinage des costumes et des mœurs » est venu enhardir, la « lutte contre l'immoralité des plages » est dotée d'un véritable « plan de bataille ». Déployé sous la forme d'affiches, de meetings, de sermons du dimanche, de « commandos de noyautage » et de pétitions à adresser aux maires, aux préfets ou au ministre de l'Intérieur<sup>(a)</sup>, il consiste, dans l'ordre, à « former les consciences », à « mettre en mouvement les autorités publiques » et à « réprimer les excès »<sup>(b)</sup>.

L'important, ici, est que la protestation s'enracine dans les rangs d'une petite-bourgeoisie conservatrice (médecins, avocats, professeurs d'université, journalistes, militaires, etc.), souvent liée à la droite chrétienne et issue de ces classes moyennes libérales, dont on sait que, animée de ressentiments, elles mobilisent en ces années la morale, et surtout la morale familiale, comme capital symbolique de substitution face à la perte de leur influence politique et culturelle<sup>(c)</sup>. Hostiles à l'assouplissement estival des conduites, ils en font le signe d'un laisser-aller universel, d'un relâchement général des mœurs qu'ils relient au goût pour les « sports faciles et les plaisirs instantanés » et à la montée du « m'as-tu-vu ». Ils se pensent en défenseurs de la « pudeur chrétienne », de la tenue et de la retenue, de la modestie et du respect pour soi-même, ces « vertus naturelles des femmes ». Ils exaltent le « devoir de constance » et l'esprit de discipline, ces signes de caractère et de volonté, qui font la qualité des « chefs » (de famille). Et par-dessus tout, ils marquent ainsi leur attachement à un ordre traditionnel des comportements, fondé sur une logique formelle et hiérarchisée des rôles (familiaux, sociaux, etc.), qui dénie aux manières et à leur relâchement l'importance qu'ils prennent sur les plages : « Vous seules pouvez lutter efficacement contre les désordres qui se produisent dans les plages (...). Votre dignité de mère, votre honneur de femme, votre réputation de Française, votre noblesse de chrétienne vous en font une rigoureuse obligation »<sup>(d)</sup> » (Granger, 2010, p.123).

- (a) L'une d'elles disait ceci : « Considérant que la plage de Calais est surtout une plage de famille, [le Comité] déplore le laisser-aller, signalé dans la presse locale, pendant les dernières saisons (...). Pour éviter ces inconvénients, le Comité demande à M. le Maire de vouloir bien prendre un arrêté réglementant le port du costume de bain, le déshabillage à la plage, le port du peignoir, les bains de soleil, comme cela a été fait dans un grand nombre de stations balnéaires, notamment à Biarritz, Bayonne, Deauville, Wimereux, Malo-les-Bains, etc. » (Pétition du Groupement calaisien pour le relèvement de la moralité publique à M. le Maire de Calais, 25 mai 1934, publiée sous le titre « Un exemple à suivre », *Le Relèvement social*, 1<sup>er</sup> juillet 1934, p.4).
- (b) Pour une présentation d'ensemble, lire l'ouvrage de Henri Pradel (chanoine honoraire de Paris et directeur de l'école Massillon), « La lutte contre l'immoralité des plages », *Les Devoirs de vacances des parents*, Paris, Desclée de Brouwer, « Problèmes d'éducation », 1935, p.233-245.
- (c) On peut se faire une idée du recrutement social des acteurs qui se mobilisent à la lecture des listes que publie régulièrement le *Bulletin de la Fédération française des Sociétés contre l'immoralité publique*. Sur cette Fédération, par ailleurs, protestante à l'origine (1905), œcuménique par la suite et versée à droite dans les années 1920, lire l'étude de Jean-Yves Le Naour, « Un mouvement anti-pornographique : la Ligue pour le relèvement de la moralité publique (1833-1946) », *Histoire, Économie et Société*, 3, 2003, p.385-394. Importants éclairage, également, sur les logiques sociales de la morale familiale dans Remi Lenoir, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil, « Liber », 2003.
- (d) Pour saisir les logiques qui structurent cette protestation, voir les tracts de la Ligue féminine d'action catholique et notamment de l'*Appel aux femmes chrétiennes* (1934), dont est tirée la citation, mais aussi la *Revue des lectures*, 5 juin 1936, et plus largement Henri Pradel, *op.cit.*, p.233-245.

Quels sont les arguments avancés par les opposants ?

.....  
.....  
.....  
.....

Qui sont ces opposants ?

.....  
.....  
.....

Quelles valeurs mobilisent-ils dans leur plaidoyer ? De quoi sont-ils convaincus ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Qu'ont-ils à perdre dans le relâchement estival ? En d'autres termes, pourquoi se battent-ils sur ce terrain-là ? En d'autres termes, quels sont leurs intérêts ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Par-delà le contrôle des costumes de bain ou du déshabillage à la plage – des conduites « manifestes » ou des « manifestations » individuelles –, n’y a-t-il pas des préoccupations plus profondes chez les opposants au relâchement estival ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pourrait-on alors opposer les deux modèles culturels qui s’entrechoquent autour des « nouvelles manières de plage » ? Procédons ici par couple d’opposition. Par exemple :

***Egalité de droits individuels ⇔ hiérarchie des positions***

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

On notera que, bien qu’interpellé par les diverses ligues de moralité, l’Etat français ne prend pas position : il se désengage et renvoie la balle aux municipalités.

« Les estivants ont alors à compter avec un broussailleux massif d’arrêtés municipaux. Suivant l’infinie déclinaison des périmètres locaux et des politiques municipales, ces derniers interdisent les déshabillages et les rhabillages sur la plage, et parfois les « cures de soleil », commandent une « attitude correcte » et « non provocante », et exigent le port d’un « costume de bain décent », dont certaines municipalités, à

l'exemple de La Rochelle en 1934, précisent qu'il « doit être établi de manière telle qu'il recouvre entièrement les cuisses, les hanches, l'abdomen, la poitrine et le dos » (Archives municipales de La Rochelle, 2 Fi 4140 ; arrêté municipal du 24 juin 1934, commune de Calais, extraits du *Recueil de décisions juridiques et administratives concernant les outrages aux bonnes mœurs*, Bordeaux, 1937). En réalité, ces arrêtés, habités d'importantes questions de droit, et dont la mise en exécution se révèle souvent difficile, n'ont rien de manuels de civilité. Ils ne sont pas là pour redresser le relâchement des manières, mais pour organiser la coexistence pacifique d'attitudes sans eux inconciliables » (Granger, 2010, p.124).

## 5.- La confrontation de modèles culturels autour des seins nus

Poursuivons l'analyse des moments de lutte par la lecture de ces deux textes, plus récents et qui nous ramènent au débat sur le topless. Le premier relate un mouvement féministe suédois, initié en 2007, qui a porté sur la scène publique une revendication apparemment audacieuse.

### **Un mouvement féministe suédois demande que les nageuses puissent accéder aux piscines seins nus. Comme les hommes !**

Un détail ? Pensez-vous ! En Suède, le sujet a entraîné une véritable tornade médiatique. Le débat est délicat : les femmes devraient-elles avoir le droit d'accéder seins nus aux piscines ? Tout a commencé suite à un incident. Le 5 septembre dernier, au centre aquatique d'Uppsala, deux étudiantes, Ragnhild et Kristin, nagent simplement vêtues d'un slip de bain. La « performance » ne dure que quelques minutes, puisque la direction de l'établissement les oblige rapidement à sortir de l'eau. Fâchées, les deux jeunes filles vont alors faire de cette interdiction un combat symbolique pour l'égalité hommes-femmes. Elles créent le mouvement *Bara Börst*, qui signifie à la fois « seins nus » et « juste des seins », en suédois. A ce jour, plusieurs dizaines de militantes les ont déjà rejointes. Pour provoquer le débat, elles multiplient les opérations-commandos, allant se baigner topless dans diverses piscines du pays et s'en faisant éjecter à chaque fois par les maîtres-nageurs. « Lorsqu'on nous dit qu'en apparaissant ainsi nous risquons de susciter une attirance, nous rétorquons que les hommes doivent être capables de ne pas nous agresser parce que nous sommes seins nus », a commenté Ragnhild (22 ans), initiatrice du mouvement. Elle souhaite forcer les hommes politiques suédois à se prononcer sur la question. Eux, au moins, ne doivent pas passer des nuits à débattre de BHV...

François Brabant, *Le Vif/L'Express*, 7/12/2007, p.40

Identifiez et précisez les valeurs ou les convictions, et les intérêts qui motiveraient la revendication des militantes suédoises.

Les valeurs (pour rappel : motivation de l'action d'un individu ou d'un groupe animé par la poursuite d'un bien collectif ou d'une cause commune)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les intérêts (pour rappel : motivation de l'action d'un individu ou d'un groupe animé par la poursuite de son avantage particulier, matériel ou symbolique) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dans Le Figaro, la journaliste Pauline Verduzier s'interroge sur l'adhésion des femmes au topless sur les plages.

### **Le topless sur les plages est-il encore un acte féministe ?**



*Dans les années 70-80, le topless était une façon de revendiquer une certaine liberté sur la plage.*

« Les femmes ont galéré pendant des années pour qu'on leur laisse le droit d'enlever leurs horribles costumes de bain qui les empêchaient de se mouvoir ». Pour cette militante féministe du collectif « Garçons », tomber le haut est d'un droit chèrement acquis : « Le droit de faire ce que l'on veut avec son corps, à la plage ou ailleurs, (qui) est totalement féministe! ».

Les médias l'ont relevé depuis quelques années : le topless est de moins en moins visible sur les plages. Préoccupation pour son capital soleil, peur d'être instagramée par un voyeur malveillant ou retour de pudibonderie, les observateurs ne manquent pas d'arguments. Sous ce constat, une autre question se dessine, celle de la symbolique du téton libre dans l'imaginaire social. En couvrant leur poitrine, les femmes renoncent-elle à un geste émancipateur?

Dans les années 1970-1980, le topless est effectivement une façon de revendiquer une certaine liberté, une facette de la révolution sexuelle. « Les femmes qui restaient jusque-là en retrait sur la plage, soumises, passent en première ligne et affichent un corps plein d'aisance », explique le sociologue Jean-Claude Kaufmann dans *Méto*. Pour l'auteur de *Corps de femmes, regards d'hommes. Une sociologie des seins nus sur la plage*, le topless tombe pourtant rapidement dans la banalité à mesure qu'il se généralise. Voire dans le conformisme. « Sous la plage, les pavés », écrit-il dans son livre. Soit autant de « petits fragments de conformité » que l'on retrouve dans l'exposition des corps à demi-nus. Bronzer topless ne serait qu'un rituel reproduisant la hiérarchie des corps, où le « beau » s'exposerait plus facilement que le « laid », le « jeune » que le « vieux ». « C'est pour se sentir aimée, parce que regardée », confesse l'une des vacancières interrogées dans son enquête. Bien loin des revendications féministes...

### **Un sujet qui divise les féministes**

Du côté des militantes, la question fait débat. Comme pour la controverse autour des Femen, un certain courant fustige l'utilisation du corps comme outil de contestation, quand l'autre y voit un support hautement politique. Pour l'écrivain et militante bri-

tannique Zoe Margolis, il faudrait même « plus de nudité » pour faire face aux clichés sexistes, en rendant visible le corps féminin dans l'espace public. « L'amalgame de la chair des femmes avec le mal et le péché est toujours d'actualité », assure-t-elle dans une chronique sur le site du *Guardian*. Il faudrait donc s'en émanciper par l'exposition de ses formes.

C'est aussi la ligne que revendique l'association des « Tumultueuses ». En 2011, ce groupe de féministes organise des « bains revendicatifs » : elles visitent une piscine municipale torsées nus en proposant aux nageurs de couvrir les leurs. Une action qui visait à montrer leur « ras-le-bol » de la sexualisation du corps féminin.

D'autres femmes prennent l'argument à rebours : montrer ses seins, c'est justement souscrire à cette sexualisation, ou tout du moins à certaines normes esthétiques. L'essayiste Agnès Poirier écrit sur son blog hébergé par le *Guardian* que « tomber le haut n'a jamais été un acte féministe, mais plutôt une quête vaine et narcissique d'un corps sans marques de bronzage. Ça a toujours été une mode, celle de la femme-objet, et sûrement pas le manifeste de la femme libérée ». Le débat reste entier.

Pauline Verduzier, 11 août 2014, <http://madame.lefigaro.fr/societe/topless-sur-plage-encore-acte-feministe-110814-899884>

Les valeurs (pour rappel : motivation de l'action d'un individu ou d'un groupe animé par la poursuite d'un bien collectif ou d'une cause commune)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les intérêts (pour rappel : motivation de l'action d'un individu ou d'un groupe animé par la poursuite de son avantage particulier, matériel ou symbolique) :

.....

.....

.....

.....

.....



Nous pouvons donc constater une divergence entre certaines valeurs prônées par les unes et par les autres. Quels seraient donc les deux modèles culturels qui s'opposent ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les seins nus ont été l'enjeu d'un autre combat, au cours de l'été 2015, relayé par la presse européenne.

### **Etats-Unis : bataille pour les seins nus à Times Square**

AFP publié le vendredi 21 août 2015 à 9h00. Mis à jour le vendredi 21 août 2015 à 10h04.

Elles sont nues, si ce n'est pour un string et de la peinture sur les seins et elles posent avec vous sur la plus célèbre place de New York, en échange d'un bon pourboire. Mais ces « artistes de rue » comme elles aiment à se présenter, leur poitrine généreuse, leurs talons hauts et un N et un Y sur les fesses, ont du mal à conquérir le cœur de la presse new-yorkaise et encore moins celui du gouverneur de l'Etat, Andrew Cuomo, qui veut qu'elles partent. Et vite. « Je pense que c'est illégal, je pense que nous devons appliquer la loi et nettoyer tout ça et c'est exactement ce que nous allons faire », a-t-il promis sur la chaîne de télévision locale NY1. « C'est une affaire sérieuse. Et cela commence à me rappeler le temps où Times Square était mal famé », a-t-il ajouté, exagérant un tantinet la comparaison historique.

Avant de devenir la place où les touristes du monde entier viennent en famille faire des selfies avec les gratte-ciel couverts de panneaux lumineux, Times Square était un haut lieu du trafic de drogue et de la prostitution. Deux commerces qui se faisaient au milieu de cinémas pornos, clubs de strip-tease et autres peep-shows glauques. « Ce n'est pas bien », a renchéri le maire de la ville, Bill de Blasio et « nous allons nous y attaquer de façon très agressive ».

#### **« On nous aime »**

Elles étaient jusque-là une douzaine à venir tous les jours mais aujourd'hui, face à la levée de bouclier, seule une toute petite poignée continue à défier les autorités. « Chacun a le droit d'avoir une opinion. S'il (le maire) veut se débarrasser de nous qu'il essaye ! » lance Saira Nicole. « On s'amuse. Nous sommes des artistes et les gens nous aiment », renchérit sa collègue Angel. Elle ne voit pas malice dans son métier et même une pointe de revendication féministe. « Le corps d'une femme ne devrait pas être un objet sexuel. Un enfant ne devrait pas grandir en pensant que le corps d'une femme est quelque chose de purement sexuel », avance-t-elle.

Mais Times Square Alliance – l’association qui supervise les activités du quartier – souligne que les visiteurs se plaignent, pas seulement des seins nus mais aussi d’autres personnes déguisées en personnage de bande dessinée. Un sondage montre que 45% des gens qui travaillent autour de Times Square ont eu ou ont été témoins d’une expérience désagréable avec ces artistes de rue qui font la manche.

Et qu’en pense l’un des piliers de la place, mondialement célèbre, le Naked Cowboy ? Qu’il pleuve ou qu’il vente, depuis 16 ans Robert Burck vient sur Times Square, en slip blanc, chapeau et bottes de cowboy assorties, la guitare en bandoulière. Pour marquer sa différence et sa désapprobation, il a même porté un haut de bikini aux couleurs du drapeau américain. « J’essaye de leur apprendre les bonnes manières », plaisante-t-il dans un entretien en costume et en situation. Il souligne que contrairement aux autres artistes de rue, il attend que les gens viennent vers lui.

« Si encore vous êtes nus et que vous marchez vers quelqu’un et le prenez par le bras – encore que si vous êtes un mec et que c’est une fille avec des gros nichons je ne vois pas où est le problème – mais elles s’en prennent à tout le monde ». « Je pense qu’ils ont franchi une ligne rouge, ils font la manche de façon très agressive », estime-t-il. « On peut être audacieux, mais il ne faut pas trop se distinguer. Il ne faut surtout pas énerver tout le monde et devenir célèbre parce qu’on est un idiot », conseille le vétéran.

### **Seins nus, c’est un droit**

Il est tout à fait légal de se promener torse nu à New York. Le premier amendement de la Constitution des Etats-Unis permet de se promener dans la rue dans n’importe quel costume et on a aussi le droit de faire la manche dans la rue. Les autorités n’ont donc guère de marge de manœuvre si elles veulent mener leurs promesses à bien. La seule chose interdite c’est de quémander de façon agressive.

Le Daily News, un des tabloïds de la ville qui fait campagne pour que les jeunes femmes soient interdites sur la place, propose de faire un parc de Times Square. Faire la manche y serait alors interdit.

<http://www.lalibre.be/light/societe/etats-unis-bataille-pour-les-seins-nus-a-times-square-55d6cc9135708aa437a2b73b>, consulté le 10/09/2015

Les valeurs (pour rappel : motivation de l’action d’un individu ou d’un groupe animé par la poursuite d’un bien collectif ou d’une cause commune)

.....

.....

.....

.....

Les intérêts (pour rappel : motivation de l'action d'un individu ou d'un groupe animé par la poursuite de son avantage particulier, matériel ou symbolique) :

.....

.....

.....

.....

.....

Y aurait-il une divergence entre les valeurs prônées par les unes et par les autres ?

.....

.....

.....

.....

Y aurait-il un conflit entre les intérêts des uns et des autres ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Envisageons enfin les apports d'un documentaire diffusé sur la chaîne Arte, notamment disponible sur <http://www.tuxboard.com/le-culte-des-seins/n>

En voici le pitch.

**Les seins, la valeur refuge d'un monde sous pression ?**

ARTE enlève le haut ! Entre fantasmes et créations, Laure Michel explore les représentations des seins dans la culture contemporaine. Un voyage culturel sensuel et poétique au pays des rondeurs mammaires.

Femmes qui s'effeuillent, défilés de mode qui font la part belle aux transparences, séries TV à la féminité affichée (comme la saga Tudors sur ARTE), vidéoclips, pub... :

assisterait-on au retour du sein dans l'art et la culture ? Symbole de pureté ou d'émancipation, source nourricière ou objet érotique, la représentation que l'on s'en fait a souvent été associée à la place des femmes dans la société. Après des années 1990 assurément androgynes, les seins repointent le bout du téton, entre retour au naturel (écologie et allaitement) et désir de perfection esthétique.

<http://www.arte.tv/fr/les-seins-la-valeur-refuge-d-un-monde-sous-pression/3676246.html>

Un bref regard historique montre que les seins n'ont pas toujours été abordés de la même façon : les idéaux ont varié selon les époques.

<http://www.arte.tv/fr/vouons-nous-a-tous-les-seins/6934794.html>

Une question est posée dans le reportage d'Arte : « Mais à qui appartiennent les seins ? Aux enfants qu'ils nourrissent ? Aux hommes ? A la société qui les cache ou les exhibe selon les époques ? Ou aux femmes ? ».

La réponse de l'historienne Marilyn Yalom, auteur de l'ouvrage *Le sein. Une histoire* : « Depuis la révolution française, les seins des femmes ont été utilisés à des fins politiques. Il y a eu Marianne, le symbole de la France, avec ses seins dévoilés, emblématiques de la naissance d'une nouvelle nation. Les américains ont suivi ce modèle pendant la seconde guerre mondiale en recouvrant le nez des avions militaires. Les stars et les actrices apparues après la seconde guerre mondiale, Marilyn Monroe, Anita Edberg, Jane Russell, Lana Turner avaient toutes des seins empaquetés qui ressemblaient à des missiles et les soutiens-gorges étaient fabriqués dans l'intention de les faire pointer avec ostentation. C'était généralement les gros seins qui étaient le symbole du confort, de la prospérité et du retour à la normale. C'était le signe que les femmes étaient là pour fournir ce que la société attendait d'elles et le modèle à suivre à l'époque, c'était quatre enfants, deux voitures, du papier-peint et de la moquette au sol ».

Le reportage d'Arte se poursuit par un très rapide panorama sur les grandes orientations prises par la représentation des seins au cours des dernières décennies.

Dans les années soixante, avec l'apparition des seins nus sur les plages, les seins deviennent un symbole de la libération des mœurs : « La poitrine devient l'emblème de l'émancipation des femmes ». La révolution sexuelle des années soixante-dix achèvera de libérer le sein. « L'inclination est aux seins menus valorisant les femmes androgynes ». Puis les années quatre-vingt, « années pub et marketing » voient émerger les seins siliconés et standardisés : « C'est à ce moment-là que la poitrine redevient sexuée, avec la lingerie coquine de Chantal Thomas. Comme si les hommes se réappropriaient ces seins qui leur avaient échappé ». Au milieu des années quatre-vingt-dix, l'esthétique Calvin Klein favorise la confusion des genres masculins et féminins : l'androgynie domine encore. « Et aujourd'hui, retour à la rassurante féminité dans une époque stressée ». Dans les séries télévisées, la publicité, la mode, « les seins paraissent plus que jamais déferler sur nos vies ». Au vingtième-et-unième siècle, les seins

resteraient une valeur refuge face à la peur de l'avenir dans un monde sous pression. L'un des témoins interrogés dans le reportage d'Arte, une députée allemande, estime que dans une période de crise, l'être humain a tendance à se tourner nostalgiquement vers sa mère : « La poitrine est un symbole maternel, c'est un lien ». Mais la représentation est monolithique : le sein retouché par Photoshop, auquel on a donné du volume et une forme de petite pomme ronde.

En quoi s'agirait-il donc d'une « valeur refuge » ?

.....

.....

.....

.....

.....

Quel(s) intérêt(s) cette valeur refuge conforte-t-elle ?

.....

.....

.....

.....

.....

Au début de ce chapitre, nous avons rappelé que la notion de conscience collective renvoie chez Durkheim à l'idée qu'un ensemble de croyances et de sentiments communs à « la moyenne » des membres d'une société. Durkheim suggérait dès lors que ces croyances et ces sentiments ne sont donc pas partagés par tous les membres d'une société, mais il se pourrait bien qu'ils constituent une référence dont il est difficile de se couper. Avec les notions de « modèle culturel » et de « système de pertinence », nous introduisons l'idée de la coexistence possible de plusieurs conceptions du monde.

Synthétisons à présent ce qui vient d'être dit autour de la question des seins nus. Y aurait-il une référence commune ? Y aurait-il plusieurs modèles culturels qui entrent en concurrence ?

.....

.....

.....

.....

.....

## 6.- Le soleil au zénith

Considérons attentivement les situations suivantes. Elles mettent en scène des accessoires devenus essentiels sur les plages actuelles. Lesquels ?



Les accessoires indispensables ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Ces accessoires seraient-ils plus indispensables aux uns qu'aux autres ?

.....

.....

.....



Pour s'en convaincre, on peut consulter : <http://www.futeausoleil.be/>

**Protégez-vous des rayons UV. Evitez d'abîmer inutilement votre peau**

Avec quoi voulez-vous finir l'été ? De bons souvenirs ou une peau vieillie ?

La meilleure recette pour une peau vieillie et ridée ? Les bains de soleil sans protection et les bancs solaires. En vous exposant trop aux rayons UV, vous augmentez non seulement le risque d'avoir un cancer de la peau mais vous endommagez également votre peau et vous accélérez ainsi son processus de vieillissement. Et aucune crème antirides ne pourra vous aider face à cela.

Cet été, nous traversons toute la Belgique pour proposer un scan UV gratuit de la peau. Il s'agit d'une photo avec un appareil spécial qui permet de visualiser l'état réel de la peau. Vous pouvez de cette manière connaître votre score UV. Votre peau est-elle déjà abîmée ? Faites le test et apprenez comment profiter du soleil en toute sécurité en prenant bien soin de votre peau.

*Une initiative de la Fondation contre le Cancer, 2013.*

Et si l'on n'avait pas encore compris, parcourons ce texte d'initiation au français proposé par la Faculté St Jean de l'Université d'Alberta (Canada).

Conjuguez le verbe des phrases suivantes au présent de l'indicatif.

Chaque été, des milliers de touristes (envahir) ..... les plages du monde entier et (jouir) ..... du soleil.

Ils ont entendu dire que c'est une pratique dangereuse mais ils (finir) ..... tous par ne suivre qu'une partie des recommandations.

Pourtant, pharmaciens et médecins nous (avertir) ..... des dangers du soleil.

Les rayons du soleil (vieillir) ..... prématurément la peau et (affaiblir) ..... le système immunitaire.

Les rides (trahir) ..... parfois une exposition prolongée au soleil.

Vous (subir) ..... les conséquences d'une exposition prolongée au soleil sans protection. Vous pourriez souffrir d'un cancer de la peau.

Le soleil est aussi dangereux pour les yeux. Au fil des ans, les rayons ultra-violet (ternir) ..... le cristallin. Cela peut provoquer des cataractes et même rendre presque aveugle.

Notre peau (réagir) ..... au soleil en fabriquant un rideau de pigments bruns appelés mélanine.

Les chercheurs (établir) ..... des catégories de peaux allant du type I au type VI.

On (définir) ..... les peaux à haut risque comme étant celles des personnes qui ont les yeux clairs et le teint clair.

Les peaux de type VI (brunir) ..... mais n'attrapent jamais de coup de soleil. Ces gens ont généralement les yeux et le teint foncés.

Mais quel que soit notre type de peau, nous (subir) ..... tous les effets nocifs du soleil.

On (choisir) ..... une crème solaire appropriée à sa peau et à la force du soleil. On porte aussi un chapeau.

Certaines crèmes (nourrir) ..... même la peau.

Le premier signe d'un coup de soleil est que votre peau (rougir) .....

La couche d'ozone, qui filtre les rayons ultra-violet, (amincir) ..... à chaque année.

A cause de ce phénomène, le nombre de cancer de la peau (grandir) ..... d'une année à l'autre.

Les lunettes solaires (agir) ..... comme un filtre et bloquent les rayons qui pourraient endommager les yeux.

Certaines lunettes (ne pas fournir) ..... de protection adéquate parce qu'elles n'ont pas de filtre solaire.

Elles (obscurcir) ..... la vision mais ne bloquent pas les rayons du soleil.

Suivre toutes ces consignes de sécurité (ne pas garantir) ..... une protection inaltérable.



De nos jours, on (réfléchir) ..... longtemps avant de s'exposer sans protection au soleil.

Sur le site web de la Faculté Saint-Jean français, University of Alberta, cours de français intermédiaire, <http://www.fsj.ualberta.ca/griff98/1-11-10.htm>

Après tout cela, il y a donc une chose qu'on ne pourra dire que du bout des lèvres en cas de coup de soleil. Laquelle ?

.....  
.....  
.....

Il y a donc bronzage et bronzage. Le « beau » bronzage et le « bon » bronzage : d'un côté, des codes esthétiques ; d'un autre côté, des normes médicales. Le Soleil n'est pas qu'une source de bienfait.

« Le *nouveau* bronzage doit donc concilier les contradictions survenant entre la conscience des dangers que l'on court et l'envie plus forte que tout. Comment parvenir à surmonter ces contradictions ? En n'y réfléchissant pas trop. Ou en trouvant les gestes qui rassurent : mettre de la crème solaire, régler la durée des expositions, décrire un contre-exemple négatif,... Le nouveau bronzage est plus pensé, plus réfléchi et plus contrôlé » (Kaufmann J.C., 1998, *op.cit.*).

Considérons à présent les textes qui suivent, et identifions les arguments invoqués pour justifier l'attention accordée à certains groupes d'individus plus exposés aux risques d'une exposition prolongée aux rayons UV.

### Texte n°1

#### **Soleil, sauve qui peau !**

Depuis quatorze ans, la ligue contre le cancer informe annuellement la population suisse sur les risques et les dangers du bronzage ainsi que sur les méthodes de protection efficaces contre les rayons UV nocifs au moyen de campagnes ciblées.

Interview de Ruth Barbezat, Responsable du programme de cancer de la peau auprès de la ligue suisse contre le cancer.

*Quel bronzage est raisonnable ?*

Une peau bronzée n'est jamais saine. Le bronzage signifie que la peau essaie de se protéger de dommages plus importants. Un peu de couleurs reste cependant inévitable. Il est important, surtout au printemps, de laisser le temps à la peau de s'habituer aux rayons solaires et d'éviter tout coup de soleil. Malheureusement, il existe encore un trop grand

nombre de personnes qui ne se soucient pas des conséquences d'un bronzage excessif sur le long terme.

*Une campagne en faveur de la protection solaire est nécessaire.*

Lorsque les mesures de sensibilisation de la ligue suisse contre le cancer virent le jour il y a quatorze ans, avec le spot légendaire « Baywatch », un teint hâlé était considéré comme l'expression même de la santé, de la jeunesse et de la réussite. Malheureusement, ce mode de pensée reste encore très présent dans les esprits. C'est la raison pour laquelle notre campagne en faveur de la protection solaire est si importante, car chaque coup de soleil est un coup de soleil de trop.

*Le dépistage précoce est une première victoire !*

La ligue contre le cancer appelle à la responsabilité personnelle des personnes. Toutes et tous devraient connaître leur type de peau. Car avoir conscience de son type de peau permet de mieux adapter le comportement de protection. La campagne de la ligue contre le cancer s'est également fixée pour objectif le dépistage précoce de mélanomes et autres formes de cancers de la peau depuis 2000. Nous motivons la population à surveiller les modifications nettes des grains de beauté et à les faire examiner à temps par un dermatologue. En effet, si une tumeur de la peau est dépistée et traitée à temps, les chances de guérison sont très bonnes.

Caisse-maladie d'entreprise Atupri, Suisse, [www.atupri.ch/fileadmin/dokumente/Meta/](http://www.atupri.ch/fileadmin/dokumente/Meta/)

## **Texte n°2**

### **Les faits sur le cancer en Ontario**

#### **Le cancer de la peau et les rayons ultraviolets : le bronzage artificiel**

- Les rayons ultraviolets (rayons UV) émis par le soleil et les appareils de bronzage artificiels sont des cancérrogènes connus pour les humains, causant le cancer de la peau.
- Le cancer de la peau est le type de cancer le plus courant au Canada, représentant le tiers de tous les nouveaux diagnostics de cancer. Bien que la plupart des cancers de la peau soient traitables et qu'ils aient un excellent pronostic, ils peuvent être mortels et le traitement peut entraîner une morbidité importante.
- Le risque de cancer de la peau est réduit en prenant les précautions nécessaires pour minimiser l'exposition aux rayons UV.
- L'exposition aux rayons UV pendant l'enfance et l'adolescence (c-à-d avant 18 ans) augmente le risque de développer un cancer de la peau plus tard dans la vie.
- Il n'y a pas de différence entre un bronzage produit par le soleil et le bronzage artificiel. L'exposition aux rayons UV du soleil ou des appareils de bronzage artificiel augmente le risque d'une personne de développer un cancer de la peau. Dans certains cas, les appareils de bronzage émettent des rayons UV jusqu'à cinq fois plus puissants

que ceux du soleil de midi (Sinclair C., *Artificail Tanning Sunbeds : Risks and Guidance*, World Health Organization, 2003).

- Une loi gouvernementale visant à restreindre l'utilisation d'appareils de bronzage artificiels par les jeunes de moins de 18 ans aidera à prévenir le cancer de la peau et à réduire les coûts associés aux soins de santé à l'avenir. Cette loi existe déjà dans d'autres provinces, dans certaines parties des Etats-Unis et dans d'autres pays occidentaux.

### **Un sondage récent a démontré ce qui suit relativement aux jeunes et aux attitudes relatives au bronzage en Ontario :**

- Le bronzage est une habitude attrayante pour les jeunes gens. Presque 65% des élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année se font bronzer d'une façon ou d'une autre.
- Les méthodes de bronzage sont variées et beaucoup de jeunes ontariens utilisent plus d'une méthode de bronzage mais s'étendre au soleil est encore la méthode la plus utilisée.

### **Habitudes relatives au bronzage artificiel**

Beaucoup de jeunes utilisent des appareils de bronzage artificiel.

- 5,7% des élèves de la 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année et 7,4% des élèves de la 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année utilisent des appareils de bronzage artificiel.
- 11,4% des filles de la 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année utilisent des appareils de bronzage artificiel comparativement à 3,4% chez les garçons.
- Par conséquent, environ 32.000 filles et 18.000 garçons de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année en Ontario ont déjà utilisé des appareils de bronzage artificiel.
- Les filles plus jeunes ont plus de chances de citer les amies et les parents comme raisons pour lesquelles elles utilisent des lits de bronzage bien que plus de filles de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> aient des amies qui les utilisent.

Source : Sondage Youthography Inc. demandé par la Société canadienne du cancer, Division de l'Ontario, octobre 2006,  
[http://www.cancer.ca/vgn/images/portal/cit\\_86755361/37/59/1858305185InsightFS\\_SkinCancerFR07\\_v2.pdf](http://www.cancer.ca/vgn/images/portal/cit_86755361/37/59/1858305185InsightFS_SkinCancerFR07_v2.pdf)

## **Texte n°3**

### **Des coûts très élevés**

Amalric F. (sous la direction de), 2007, *Analyse économique des coûts du cancer en France. Impact sur la qualité de vie, prévention, dépistage, soins, recherche*, Institut National du Cancer, Etudes et expertises, pp.13-14), [http://www.e-cancer.fr/v1/fichiers/public/etude\\_economieducancer.pdf](http://www.e-cancer.fr/v1/fichiers/public/etude_economieducancer.pdf)

Le cancer a des effets dévastateurs sur le bien-être des Français. Chaque année, 280.000 nouveaux cas sont recensés en France. La survenue de la maladie a un impact important sur la vie des individus et leurs proches : les traitements sont lourds et détériorent la qualité de vie des malades. Et trop souvent encore, la maladie entraîne la mort. En 2002, on a

recensé environ 153.000 décès dus au cancer. Ils ont souvent lieu à un âge précoce et représentent, dans l'ensemble, environ 2.300.000 années potentielles de vie perdues par rapport à l'espérance de vie de personnes décédant d'autres causes. Telle est l'ampleur du premier coût de la maladie pour la société française.

Le cancer entraîne également une perte de revenu économique disponible pour la collectivité. Celle-ci est composée de deux éléments, le coût des soins et les pertes de production dues à l'impact de la maladie sur l'offre de travail.

Le coût de soins pour l'Assurance Maladie s'élève à environ 11 milliards d'euros en 2004, pour les deux tiers en établissements de santé et pour un tiers en soins de ville. Cela représente environ 90% de l'effort financier fait par les administrations publiques – l'Etat, l'Assurance Maladie, les collectivités locales – pour lutter contre la maladie, la prévenir, la dépister. Le coût réel des soins pour la société est encore plus important, puisqu'il comprend également certaines dépenses incombant directement aux patients, ou encore tous les soins prodigués par les proches aux patients. Les pertes de production dues à l'impact de la maladie sur l'offre de travail sont également importantes. Le coût, pour les employeurs, des arrêts maladie liés à un cancer est de l'ordre de 500 millions d'euros. La valeur de la production potentielle perdue du fait de la mortalité par cancer est, elle, de l'ordre de 17 milliards d'euros. L'Etat, l'Assurance Maladie, ou encore les collectivités locales, ont investi environ 1,1 milliard d'euros en 2004 pour renforcer notre capacité à lutter contre la maladie : 250 millions d'euros dans le dépistage des cancers, afin de diagnostiquer plus tôt et ainsi améliorer le pronostic vital ; 120 millions d'euros dans la prévention de comportements individuels à risque (tabac, alcool) et la promotion d'une hygiène de vie permettant de réduire les risques de survenue de la maladie – actions qui participent également à la prévention d'autres maladies et qui ne sont donc pas entièrement attribuables à la lutte contre le cancer ; et 670 millions d'euros dans la recherche scientifique, avant tout biomédicale, pour découvrir de nouvelles méthodes diagnostiques et des stratégies thérapeutiques.

Qui sont les groupes-cibles ?

.....  
.....  
.....

Quelles actions sont mises en place à leur égard ?

.....  
.....  
.....

A côté de ces actions qui visent plus particulièrement le bronzage, ces groupes font-ils l'objet d'autres initiatives du même ordre ?

.....

.....

.....

Dans toutes ces actions, quelle est l'idée qui s'impose ?

.....

.....

.....

Pourquoi ces groupes sont-ils la cible privilégiée de toutes ces actions ?

.....

.....

.....

Quelle est alors la fonction de la crème solaire, du parasol et du couvre-chef ?

.....

.....

.....

A quels besoins cela répond-il ?

.....

.....

.....

## 7.- Sur toutes les plages du monde ?

On va aujourd'hui sur la plage pour bronzer. Cela paraît aller de soi, mais, nous l'avons vu, ce n'est que progressivement qu'on est allé vers une peau de plus en plus nue, d'abord dans le souci de se baigner puis par souci de l'apparence. Dans la société rurale, le soleil était l'objet d'une critique virulente : le code bourgeois est tout empreint de l'idéal de blancheur ; une peau bronzée révélant une origine modeste. C'est dans le courant des années trente que le bronzage est considéré plus positivement, du moins par certains groupes sociaux. C'est à l'aube des golden sixties (1950-1960) qu'un nouveau code esthétique s'impose : le bronzage devient un facteur de beauté et de santé (Kaufmann J.C., 1988, *op.cit.*).

Oui mais...

### **Le tour du monde de la plage**

Les diktats corporels ne sont pas forcément les mêmes partout. Ainsi, en Chine, pour sacrifier à la mode du teint pâle, les plagistes veillent à se protéger farouchement des UV en restant sous le parasol, ce qui donne lieu à certaines scènes surréalistes pour nous autres, Occidentaux : dès que le soleil se voile, tout le monde se lève comme un seul homme pour courir vers l'eau ! Découvrant les toutes nouvelles joies du temps libre (les Chinois ne bénéficient de leurs week-ends que depuis 1996), les touristes locaux restent sur la réserve et expérimentent à tâtons les plaisirs de la plage. La plupart d'entre eux ne savent pas encore nager, d'où cette nuée de bouées noires flottant sur les vagues. Même la tenue vestimentaire reste très chaste, peu de bikinis et beaucoup de maillots une pièce.

Amandine Hirou, L'Express du 20.06.2005,

<http://www.lexpress.fr/info/societe/dossier/plages/dossier.asp?id=433580>



Oui mais... D'une rive à l'autre de la mer Méditerranée...

*Nice*



*Languedoc-Roussillon*



*Nador et Saidia, Maroc*







Ce qu'il y a de commun (considérez ici les éléments du décor, les objets et la disposition des personnes présentes sur la plage) :

.....

.....

.....

.....

.....

Ce qu'il y a de différent :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

En prenant appui sur les notions durkheimiennes de fonction, de besoin et de conscience collective, quelles questions pouvons-nous formuler au départ de la comparaison des manières de plage des deux côtés de la Méditerranée ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**8.- Un modèle culturel de référence ?**

Nous avons disséqué l'univers de la plage et analysé plusieurs des composantes du décor.

Nous avons répertorié les fonctions remplies par ces composantes ou par des accessoires présents sur la plage. Nous avons tenté d'identifier les besoins auxquels ces composantes ou ces accessoires répondent.

Il nous faut à présent rassembler les pièces du puzzle, en prenant un peu de hauteur.

Nous avons choisi d'emprunter l'approche durkheimienne des faits sociaux, telle qu'elle a été développée dans *De la division du travail social* (1893). Rappelons que Durkheim voit dans un fait social « *une manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure ou bien encore, qui est générale dans l'étendue d'une société donnée tout en ayant une existence propre, indépendante de ses manifestations individuelles* ».

Nous avons introduit la notion de conscience collective, de modèle culturel et de système de pertinence.

Peut-on relever, dans le cadre de l'analyse du topless, des représentations, croyances et sentiments partagés par nos contemporains ? Des valeurs et des intérêts ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour compléter votre réponse, lisez attentivement le texte qui suit.

Entre 1981 et 1999, une évolution spectaculaire s'est produite. La Belgique est passée durant cette période d'une culture où les limites externes posées à la disposition corporelle de soi étaient majoritaires à une culture où la libre disposition de soi domine. Les plus spectaculaires changements se sont produits dans les attitudes par rapport à l'homosexualité, à l'euthanasie et au divorce. En 1999, il n'y a plus que le suicide qui paraisse toujours ou presque injustifié aux yeux d'une majorité.

La régulation normative du rapport à son propre corps a été soustraite de manière croissante aux prescriptions des religions du Livre ; elle est de plus en plus soumise à la juridiction du choix individuel, ou du moins, à d'autres institutions normalisatrices qui agissent à travers l'influence sur les préférences individuelles plutôt que par des prescriptions normatives explicites.

(d'après Chaumont J.M., Elchardus M., « Incertitude morale et nouvelle respectabilité », in Bawin-Legros B., Voyé L., Dobbelaere K., Elchardus M. (sous la direction de) *Belge toujours. Fidélité, stabilité, tolérance. Les valeurs des Belges en l'an 2000*, Bruxelles, De Boeck Université, Ouvertures Sociologiques)

On y évoque l'idée d'une « régulation normative du rapport à son propre corps ». Que recouvre cette expression ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dans nos sociétés contemporaines, d'où proviennent les « normes » comportementales ? En d'autres termes, qui m'apprend le « bon » usage ou l'usage « correct » de mon corps ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Poursuivons la réflexion.

En ce qui concerne le civisme et le respect d'autrui, on assiste par contre à une diminution de la permissivité. Jeter des ordures dans un lieu public, rouler après avoir bu de l'alcool, accepter des pots de vin au travail, tricher dans sa déclaration d'impôt si on en a l'occasion, mentir dans son propre intérêt,... sont des comportements plus souvent condamnés en 1999 qu'en 1990 et qu'en 1981 (les trois années de réalisation de l'enquête). On peut franchement parler d'une nouvelle « respectabilité », un terme qui, en l'an 2000, pointe également un nouveau style de mode, dont les Responsible Young Drivers, fournissent une image assez adéquate (des jeunes filles et des jeunes gens qui apparaissent comme les meilleurs, mais aussi comme les plus ennuyeux, les élèves de gréco-latine des années 50).

(d'après Chaumont J.M., Elchardus M., « Incertitude morale et nouvelle respectabilité », in Bawin-Legros B., Voyé L., Dobbelaere K., Elchardus M. (sous la direction de) *Belge toujours. Fidélité, stabilité, tolérance. Les valeurs des Belges en l'an 2000*, Bruxelles, De Boeck Université, Ouvertures Sociologiques)

Tolérance, certes, mais avec des limites. A la lumière des comportements dénoncés ci-dessus, peut-on identifier la conduite « idéale » sous-jacente ; en d'autres termes, la ligne de conduite « normale » attendue de chacun de nous dans nos sociétés contemporaines ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Mais cette ligne de conduite de référence est générale. Elle doit s'exercer dans des circonstances ou dans des contextes plus précis, comme la plage.

Fidèle à l'orientation épistémologique – c'est-à-dire à la façon dont on appréhende les choses – du programme durkheimien, nous devons être à l'affût des contradictions, des choses étonnantes ou qui font désordre dans nos sociétés contemporaines.

Par exemple :

1. Comment se fait-il que les modes de consommation ne changent pas alors que les réserves de la planète semblent s'épuiser ?
2. Comment se fait-il que les gens continuent à prendre leur voiture alors que les embouteillages à l'entrée de Bruxelles sont quotidiens ?
3. Comment se fait-il que les taux d'échec en première année à l'Université restent importants alors que tous, étudiants et enseignants, en sont informés ?
4. Comment se fait-il que les gens continuent à se marier alors que l'on prétend que deux mariages sur trois se terminent par un divorce ?
5. Comment se fait-il que les feuilletons policiers inondent nos écrans alors que le nombre d'homicides est très bas dans nos sociétés occidentales ?
6. Comment se fait-il qu'alors que les institutions de socialisation (école maternelle, école primaire, école secondaire, enseignement supérieur,...) axent leur action sur l'acquisition de l'autonomie de ceux qui les fréquentent, on déplore autant de difficultés de la part des jeunes à acquérir leur autonomie ?



Considérons, pour étoffer notre réponse, les pistes ouvertes par Emile Durkheim dans la préface de son ouvrage *De la division du travail social*.

La morale est pour nous un système de faits réalisés, lié au système total du monde. Or, un fait ne se change pas en un tour de main, même quand c'est désirable. D'ailleurs, comme il est solidaire d'autres faits, il ne peut être modifié sans que ceux-ci soient atteints, et il est bien souvent difficile de calculer par avance le résultat final de cette série de répercussions ; aussi l'esprit le plus audacieux devient-il réservé à la perspective de pareils risques. Enfin et surtout, tout fait d'ordre vital – comme sont les faits moraux – ne peut généralement pas durer s'il ne sert à quelque chose, s'il ne répond pas à quelque besoin ; tant donc que la preuve contraire n'est pas faite, il a droit à notre respect (Durkheim, 1897, p.42).

## Evaluation formative n°7

Votre réponse au problème suivant ne doit pas excéder une page.

Dans Le Figaro Magazine, Edition internationale, du samedi 3 janvier 2015, en pages 6 et 7, on découvrait la photo suivante (datée du 18 décembre 2014), suivie de ce texte.

« Sérieux et attentifs, ces jeunes élèves afghans ont repris le chemin de l'école. En plein air, ils écoutent leur professeur qui les a divisés en trois groupes. Le temps semble s'être arrêté dans le district de Mohmand Dara, dans la province de Nangarhar, à l'est de l'Afghanistan, comme si rien ne s'était passé pendant ces treize années de combats permanents entre les troupes de l'Otan et les différentes factions talibanes. Une guerre qui a coûté la vie à plus de 2.300 soldats américains et qui vient officiellement de prendre fin : l'Isaf, la force de combat de l'Otan, a baissé son drapeau dimanche 28 décembre à Kaboul, marquant son retrait définitif. Une page se tourne dans ce pays en guerre depuis l'invasion soviétique de 1979 ».



Vous avez précédemment analysé l'organisation spatiale des bâtiments scolaires. Vous allez à présent, tout en prenant appui sur cette analyse et le feedback qui a suivi, envisager les fonctions remplies par ce mode d'organisation spatiale. Mettez bien en évidence les acces-



soires qui occupent une place centrale sur cette photo. Interrogez-vous sur leur fonction. Pourquoi ont-ils été réintroduits par le professeur en charge de ces jeunes élèves afghans ?

Répondez à la question des valeurs et des intérêts sous-jacents, pour mettre en évidence le modèle culturel de référence.

Prenez appui sur les éléments théoriques qui suivent. Vous y trouverez des clés de compréhension du projet social sous-jacent à l'émergence puis à la généralisation de la « forme scolaire d'éducation ».

Le sociologue français Guy Vincent (1994, *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Presses Universitaires de Lyon) propose une analyse particulièrement stimulante de l'origine de la forme scolaire d'éducation. Voici l'essentiel de son argument.

Lorsqu'on retrace l'historique du système scolaire, il ne faut pas chercher à tout prix des traces de l'école telle que nous la connaissons dès l'Antiquité. Il n'y a pas eu de passage successif d'une forme primitive à une forme plus développée, mais apparition de la forme scolaire proprement dite quand l'Etat est devenu la forme politique d'organisation des sociétés. Les écoles urbaines développées par les Frères des Ecoles chrétiennes à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle étaient radicalement nouvelles.

C'est alors qu'apparaît dans les sociétés européennes, une forme inédite de relation sociale entre un « maître » (en un sens nouveau du terme) et un « écolier » : une relation « pédagogique ». Cette forme de relation est inédite parce qu'elle est distincte et autonome par rapport aux autres relations sociales : le maître n'est plus un artisan qui transmet des savoir-faire à un jeune homme. Dans les villes, on assiste d'ailleurs à une forme de résistance de la part des « maîtres-écrivains » face à l'intrusion des maîtres d'école. En s'autonomisant par rapport aux autres relations, l'école dépossède les groupes sociaux de leurs compétences et prérogatives. Jadis, dans l'ancienne société, « apprendre » se faisait « par voir-faire et ouï-dire ». Chez les laboureurs, les artisans ou les nobles, celui qui apprenait, c'est-à-dire en premier lieu l'enfant, le faisait en participant aux activités d'une famille, d'une maison : apprendre n'était pas distinct de faire.

La nouvelle relation pédagogique va se développer dans un lieu spécifique, distinct des lieux où s'accomplissent les activités sociales : l'école. Cet espace est soigneusement conçu et organisé... Des écoles d'un type nouveau sont créées à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle, dans les villes, et elles sont explicitement destinées à « tous les enfants », y compris ceux du « peuple », qui pourtant n'ont pas besoin, pour exercer les métiers auxquels ils sont destinés, de ces « savoirs » que l'école transmet. De même apparaît un temps spécifique, le temps scolaire, à la fois comme période de la vie, comme temps dans l'année et comme emploi du temps quotidien.

Mettre les enfants dans les écoles devient une vaste entreprise d'ordre public. Il s'agit d'obtenir la soumission, l'obéissance ou une nouvelle forme d'assujettissement. On

apprend à obéir à des règles qui sont constitutives de l'ordre scolaire, qui s'imposent à tous et dont certaines sont, chez les Frères, inscrites en « sentences » sur les murs de la salle d'école. Mais maître et élèves sont avant tout soumis à des règles impersonnelles qui fixent avec rigueur et détails chaque occupation de la journée.

Remarque :

Jusqu'au 20<sup>ème</sup> siècle, seules quelques variations de la forme scolaire se produisent : il suffit de concevoir la règle non plus comme s'imposant de l'extérieur à tous, mais comme manifestation en chacun d'une Raison universelle pour avoir la pédagogie des Lumières.

De même, le citoyen respectueux et obéissant, connaissant ses droits, mais surtout ses devoirs, qu'entendra former l'école de la III<sup>ème</sup> République, est bien encore un écolier.

L'émergence de la forme scolaire est contemporaine d'un changement dans le politique (et dans le religieux) plus fondamental que les changements de régimes ou d'institutions politiques qui ont marqué les sociétés européennes à partir du 17<sup>ème</sup> siècle (monarchies parlementaires, républiques...). Cette époque est marquée par :

- la constitution de l'Etat moderne,
- la généralisation de l'alphabétisation,
- la généralisation de la forme scolaire (lieu spécifique séparé, basé sur l'objectivation, la codification et l'accumulation des savoirs)
- et la construction d'un rapport distancié au langage et au monde : on passe par l'écriture et on se coupe des formes précédentes de transmission qui étaient avant tout orales.

Tant que les savoirs, les savoir-faire, les coutumes, les traditions, les mythes, les rites étaient transmis sous une forme orale, les individus pouvaient difficilement les « objectiver ». Ils ne les possédaient pas vraiment mais ils étaient possédés par eux. Ils pouvaient difficilement les utiliser consciemment. L'apprentissage s'opérait dans et par la pratique, de situation en situation, de génération en génération. L'apprentissage par le faire, le voir faire ne nécessitait pas nécessairement d'explications et ne passait pas nécessairement par le langage verbal.

Seul le passage par l'écriture et l'accumulation des écrits vont permettre d'objectiver les mythes et les détacher des personnes : les acteurs obtiennent alors un point de vue sur les multiples actions dans lesquelles ils agissent et ils peuvent les soumettre à leur réflexion. C'est dans le cadre scolaire que les formes scripturales de transmission des savoirs trouvent une place privilégiée. Voici les principaux corollaires de ce changement.

### **Premièrement**

Liée à l'existence de savoirs objectivés, l'école devient un lieu spécifique, séparé des autres pratiques sociales (les pratiques d'exercice du métier en particulier). Avec l'écriture et le livre, on peut accumuler toute une série de connaissances et de savoirs qui étaient jusque-là transmis dans les façons pratiques de faire, dans le « geste » ou dans la transmission orale. Le défi est alors de former à l'utilisation de ces nouveaux registres de savoir, ce qui renforce l'utilité d'un système scolaire.

### **Deuxièmement**

L'école et la pédagogisation des relations sociales d'apprentissage sont liées à la constitution de savoirs scripturaux formalisés, savoirs objectivés, délimités, codifiés concernant aussi bien ce qui est enseigné que la manière de l'enseigner, les pratiques des élèves autant que la pratique des maîtres.

### **Troisièmement**

Il s'agit à présent de faire intérioriser par des élèves des savoirs qui ont conquis leur cohérence dans et par l'écriture : les élèves doivent alors apprendre tout un travail de classification, de découpage, de mises en relation, de comparaison, de hiérarchisation, etc.

La codification des savoirs et des pratiques implique le plus souvent des grammaires, des théories des pratiques. Tout est prévu, écrit, contrôlé, codifié d'avance dans une série de descriptions et de prescriptions. Des maîtres bien formés peuvent alors s'effacer au profit de fonctionnements scolaires très stricts.

### **Quatrièmement**

La codification des savoirs et des pratiques scolaires rend possible une systématisation de l'enseignement et, du même coup, permet la production d'effets de socialisation durables. Le message scolaire s'imprègne durablement.

### **Cinquièmement**

L'école, comme institution dans laquelle se jouent des formes de relations sociales reposant sur un énorme travail d'objectivation et de codification est le lieu d'apprentissage de formes d'exercice du pouvoir. A l'école, on n'obéit plus à une personne mais à des règles qui dépassent les particularités personnelles et qui s'imposent autant aux maîtres qu'aux élèves. D'ailleurs, l'instituteur comme détenteur d'une compétence spécifique, garantie par le « titre », le « diplôme » (reconnaissance formelle d'une compétence mesurable parce qu'objectivée) est un agent interchangeable, qui entre dans des rapports institutionnels objectivés.

### **Sixièmement**

Pour accéder à n'importe quel type de savoir scolaire, il faut maîtriser la « langue écrite » (du graphisme à la composition française et à la grammaire, introduites par l'école mutuelle, en passant par la lecture). L'école est le lieu de l'apprentissage de la langue. C'est tout un rapport au langage et au monde que les pédagogues entendent in-

culquer aux élèves : une maîtrise symbolique, seconde, qui vient ordonner et raisonner ce qui relève de la simple habitude, du simple usage.

Assiste-t-on à présent à une remise en cause de la forme scolaire et de sa prédominance dans le mode de socialisation, s'interrogent les auteurs ? En fait, il semble bien que non : la forme scolaire est prédominante dans tous les processus de socialisation. Le mode scolaire de socialisation s'est généralisé : il s'est notamment répandu dans les apprentissages professionnels. A tel point que la société semble incapable de penser l'éducation autrement que sur le modèle scolaire même dans les domaines étrangers au curriculum consacré des écoles de culture générale ou de formation professionnelle.

Dans les classes supérieures et les classes moyennes, les parents, et singulièrement les mères, tendent à devenir de véritables pédagogues pour faire de leurs rapports avec leurs enfants des rapports éducatifs, pédagogiques. Les classes populaires sont plus éloignées du mode scolaire de socialisation, surtout les plus dominées d'entre elles, sur le plan culturel. Car dans ces familles, on ne voit guère l'utilité de séparer des pratiques à visée éducative d'autres pratiques sociales, sauf peut-être pour les pratiques qui se rapportent à l'école et pour les parents les moins éloignés de l'univers scolaire.

Les auteurs s'interrogent enfin sur l'ouverture de l'école aux parents. Mais comment ne pas voir que les parents les plus présents dans les écoles, s'exprimant sur des questions pédagogiques, sont d'abord des parents ayant un capital scolaire important et dont les pratiques socialisatrices n'entrent pas en contradiction, au contraire, avec le mode scolaire de socialisation ?

L'ouverture de l'école pourrait mettre en péril le monopole des enseignants, comme agents détenteurs de la compétence pédagogique légitime, mais ne menacerait plus les fondements de l'éducation scolaire et ne serait pas le passage du mode scolaire de socialisation à un autre mode. Elle pourrait, à l'inverse, contribuer à renforcer la dominance de la forme scolaire en favorisant sa diffusion hors de l'institution scolaire. L'école pourrait s'ouvrir parce qu'elle socialise moins contre l'extérieur (les familles, la rue...), parce que l'extérieur socialise davantage comme elle... D'une certaine manière, l'institution scolaire paye le « succès » du mode de socialisation dont elle a été le principal vecteur et dont on peut dire qu'elle n'a plus le monopole.

## Chapitre 5

### Les acteurs entrent en scène



#### Ce dont il faudra être capable à la fin de ce chapitre

Vous devrez être capable d'analyser le déroulement de relations conflictuelles qui surviennent entre des acteurs sociaux dans un contexte donné. Pour ce faire, vous devrez être capable d'extraire des faits d'un compte-rendu écrit rédigé par un des protagonistes de cette situation conflictuelle. Vous devrez également être capable de mobiliser les éléments théoriques vus précédemment (notions de règles, de légitimité et de légitimation, de registres normatifs) et abordés dans ce chapitre.

#### Les notions centrales de ce chapitre

Interaction.

Pouvoir, autorité, ressources.

Face, ligne de conduite.

## 1.- L'interaction

On peut considérer la plage comme un **contexte d'interaction**, c'est-à-dire comme un cadre déterminé pour des échanges entre des personnes physiques. Il y a d'autres contextes d'interaction : relations intimes, repas ou fêtes de famille, vestiaires d'un hall sportif, piscine, concerts, manifestations, jeux d'enfant dans une cour de récréation, etc. A chaque contexte, ses limites spatiales, c'est-à-dire le cadre dans lequel on peut adopter certains comportements et pas d'autres ; ses habitudes ; ses façons de faire ; ses objets usuels ; etc.

Toute situation d'interaction est un contexte de co-présence physique, qui comporte une ouverture et une fermeture, un début et une fin.

Dans ce contexte d'interaction, des acteurs corporels entrent en relation, échangent des propos, des regards, des choses, des gestes, etc. Avec le sociologue américain Erving Goffman (1974, *Les rites d'interaction*, Paris, Editions de Minuit, Le sens commun), on considérera qu'un échange requiert les conditions suivantes :

1. une proximité corporelle suffisante pour qu'il y ait une conscience claire, une perception de ce que fait l'autre et d'être perçu par l'autre ;
2. chacun des protagonistes est une source d'informations pour l'autre (contenu de l'échange ; l'acteur lui-même à travers le choix des expressions, son accent, les mimiques, la posture, l'apparence, etc.) ;
3. l'échange n'est engagé que s'il y a entre protagonistes une sorte d'accord préalable pour pouvoir le faire.

Le regard du sociologue se portera sur la façon dont s'organisent les échanges entre les personnes physiques dans un contexte donné. Et plus précisément, sur le cadre spatial et ses composantes habituelles ; la séquence temporelle des échanges, la succession des actions « typique » ou « propre » au contexte envisagé ; la façon dont on peut communiquer et utiliser le langage verbal (quand puis-je interrompre quelqu'un, quand est-ce à moi de prendre la parole, etc.) ; le positionnement des corps.

## 2.- Une épreuve de force

La scène suivante se déroule dans une classe de 5<sup>e</sup> professionnelle, option menuiserie, d'une école du centre-ville. Il y a neuf élèves. Le cours porte sur la montée du nazisme en Allemagne ; les élèves vont visionner une vidéo retraçant le portrait d'Hitler. Une stagiaire assure seule le cours, le professeur titulaire, malade, est absent. La stagiaire décrit la situation dans le cadre d'un cours de sa formation d'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur.

Lors de l'entrée des élèves dans le local vidéo, je leur donne pour unique consigne de s'installer à une table car à la fin de la vision de la cassette, ils devront répondre par écrit à une série de questions. Dans la classe, il y a des chaises disposées un peu au hasard.

Il me semble que cette consigne n'est pas vraiment contraignante. Pourtant, un des neuf élèves décide de ne pas la respecter et s'installe dans le fond de la classe, sans table devant lui, les bras croisés et la casquette sur la tête. Je lui répète donc la consigne mais il fait alors semblant de ne pas m'entendre. Je vais plus près de lui afin qu'il ne puisse plus m'éviter du regard et je lui redemande de bien vouloir se lever et se déplacer. A ce moment, il me répond qu'il ne bougera pas, qu'il a de toute façon « la haine » depuis ce week-end (il s'est apparemment battu lors d'une soirée) et que ce n'est pas la peine d'insister.

Je reste un instant sans voix, me demandant quelle attitude je suis censée adopter dans ce genre de situation. Je décide alors de m'installer face à l'ensemble de la classe en disant que je ne mettrai la cassette en route que quand tout le monde aura respecté mon unique consigne. L'élève concerné ne bouge toujours pas. Quelques minutes s'écoulent, pratiquement dans le silence. Puis quelques étudiants prennent alors l'initiative de demander à leur condisciple de bien vouloir s'asseoir à côté d'eux. Rien ne se passe. Je dis alors à l'ensemble de la classe que pour moi, ce n'est pas un problème, que la cassette est censée être vue et que cela ne me dérange aucunement de passer le restant de l'heure de la sorte.

Je garde une apparence très calme, mais intérieurement je suis très nerveuse. Je me demande si mon attitude n'est pas trop catégorique, si je ne suis pas trop rigide. Mais céder à ce moment me ferait perdre la face. J'ai été trop loin dans mes menaces pour pouvoir reculer. Et puis je pense ne pas avoir été trop exigeante dans ma consigne !

Après quelques minutes (qui me semblent interminables), l'étudiant décide finalement, après en avoir une fois de plus été invité par ses camarades, de se lever et de s'installer à table. Je suis soulagée. On peut enfin visionner la cassette. A la fin du film, lors de la petite séance « questions-réponses », je suis même très étonnée de la participation active de l'élève concerné. Voulait-il se faire pardonner ?

Toutefois, je ne sais toujours pas si j'ai adopté la bonne attitude. Si l'élève n'avait pas bougé, j'aurais alors privé l'entièreté de la classe du film. N'était-ce pas injuste vis-à-vis de ceux qui avaient respecté la règle ? N'ai-je pas voulu dans cette situation faire preuve d'un excès d'autorité ?

Bref, dans cette situation, j'ai eu beaucoup de chance mais si cela devait se reproduire, quelle attitude devrais-je adopter ? J'ai eu à maintes reprises l'occasion de m'interroger sur ce problème.

Représentez schématiquement le lieu et la disposition vraisemblable des accessoires et des objets.





Quel est le but poursuivi par la stagiaire ?

.....

.....

.....

.....

Comment s’y prend-elle pour parvenir à ses fins ?

.....

.....

.....

.....

.....

En définitive, qu’est-ce qui va jouer en sa faveur ?

.....

.....

.....

.....

.....

Reconsidérons ce qui précède à la lumière des propositions théoriques du sociologue américain Erving Goffman (1974, *Les rites d’interaction*, Les Editions de Minuit, Le Sens Commun) qui centre son analyse sur les éléments rituels inhérents aux interactions sociales.

« Toute personne vit dans un monde social qui l’amène à avoir des contacts, face à face ou médiatisés, avec les autres. Lors de ces contacts, l’individu tend à extérioriser ce qu’on nomme parfois une *ligne de conduite*, c’est-à-dire un canevas d’actes verbaux et non-verbaux qui lui sert à exprimer son point de vue sur la situation et, par là, l’appréciation qu’il porte sur les participants, et en particulier sur lui-même. Qu’il ait ou non l’intention d’adopter une telle ligne, l’individu finit toujours par s’apercevoir qu’il en a effectivement suivi une. Et, comme les autres participants supposent toujours chez lui une position plus ou moins intentionnelle, il s’ensuit que, s’il veut s’adapter à leurs réactions, il lui faut prendre en considération l’impression qu’ils ont pu se former à son égard » (Goffman, 1974, p.9).

La stagiaire a-t-elle extériorisé une ligne de conduite ? Laquelle ? Considérez ici les éléments constitutifs de cette ligne de conduite ?

.....

.....

.....

.....

.....

Avait-elle l'intention d'adopter cette ligne de conduite ?

.....

.....

.....

.....

.....

Aurait-elle fini par s'apercevoir qu'elle en a effectivement suivi une ? Et que ressent-elle ?

.....

.....

.....

.....

« On peut définir le terme de *face* comme étant la valeur sociale positive qu'une personne revendique effectivement à travers la ligne d'action que les autres supposent qu'elle a adoptée au cours d'un contact particulier » (*ibid.*).

En d'autres termes, mon intention est plutôt de donner une bonne image de moi. Non pas dans l'absolu, mais en regard de certains attributs sociaux, qui trace le contour de la face : lorsqu'il s'agit de montrer qu'on est un bon professeur, un bon chauffeur, un bon époux, etc., cela se fait en regard de certains codes sociaux qui encadrent l'exercice de ces fonctions. Je suis donc attaché à ma face : je la soigne, je m'y attache.

Dès lors, l'engagement dans une relation en face-à-face n'est pas sans susciter des émotions telles que :

- l'indifférence si la rencontre confirme l'image de soi que l'on tient pour assurée ;
- le bonheur si les événements font apparaître une face plus favorable qu'initialement espéré ;
- la déception ou une blessure si les espoirs initiaux ne sont pas rencontrés.

L'idée d'un engagement dans l'interaction amène à considérer qu'à côté de cette orientation vers soi, je dois également prendre en considération la face portée par ses interlocuteurs, même si je n'y suis pas aussi sensible qu'à ma propre face. Pour comprendre le degré de sentiment attaché à chaque face (sa face personnelle et celle de son interlocuteur) ainsi que la répartition de ce sentiment entre toutes les faces, il convient de prendre en considération les règles du groupe et la définition de la situation.

A titre d'exemple, on peut considérer que dans ces différents contextes, on ne s'engage pas avec la même intensité et que les enjeux émotionnels n'ont pas la même force quand on prépare un repas à deux, quand on partage la salle de bains au matin avant de partir au travail, quand on croise une connaissance dans la rue, quand on se retrouve à la buvette d'une salle de sports avec ses coéquipiers pour une troisième mi-temps, quand on se retrouve dans l'intimité d'une relation sexuelle, quand on achète son pain chez son boulanger, etc.

Lorsque nous avons évoqué les nouvelles manières de faire à la plage, en empruntant un détour par le sous-vêtement féminin, nous avons noté que c'est dans l'intimité domestique et sur la plage que l'on semble pouvoir se relâcher. En introduisant l'idée de face et d'attachement émotionnel à la face que l'on entend afficher, en d'autres termes en partant de l'idée que nous voulons donner une bonne image de nous-mêmes dans toutes les circonstances, qu'est-ce qui limite le risque d'atteinte à la face ?

.....  
 .....

On retrouve dans toute interaction un défi permanent, un difficile travail d'équilibre : comment garder la face, ne pas faire piètre figure tout en ne compromettant pas la face d'autrui ? Comment, en d'autres termes, concilier souci de soi et souci d'autrui ?

« Un individu *garde la face* lorsque la ligne d'action qu'il suit manifeste une image de lui-même consistante, c'est-à-dire appuyée par les jugements et les indications venus des autres participants, et confirmée par ce que révèlent les éléments impersonnels de la situation. Il est alors évident que la face n'est pas logée à l'intérieur ou à la surface de son possesseur, mais qu'elle est diffuse dans le flux des événements de la rencontre, et ne se manifeste que lorsque les participants cherchent à déchiffrer dans ces événements les appréciations qui s'y expriment » (Goffman, 1974 : 10).

Durant la leçon houleuse, la stagiaire a-t-elle gardé la face ?

Considérons d'abord la question de savoir si l'image donnée est appuyée par les jugements et les indications venus des autres participants.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Puis la question de savoir si elle est confirmée par ce que révèlent les éléments impersonnels de la situation.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

L'image de soi donnée par la stagiaire est-elle dès lors consistante ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Qu'en pense la stagiaire ?

.....

.....

.....

.....

.....

Vérifions si notre appréciation de la situation est fondée, compte tenu de ce qui suit :

« La ligne d'action d'une personne pour d'autres personnes est généralement de nature légitime et institutionnalisée. Lors d'un contact particulier, tout interagissant dont les attributs personnels sont connus ou visibles peut trouver normal et moralement justifié qu'on l'aide à se garder une certaine face. Etant donné ses attributs et la nature conventionnelle de la rencontre, les lignes d'action, et donc les faces qu'il peut se choisir, sont peu nombreuses. De plus, la possession de quelques attributs connus lui donne la responsabilité d'en porter beaucoup d'autres. Il est rare que les autres participants soient conscients de la nature de ces attributs, à moins que leur possesseur supposé ne se discrédite ouvertement par ses actes. A ce moment, chacun en prend conscience et considère que la personne en question a volontairement feint de les posséder » (Goffman, 1974, pp.10-11).

Comment faut-il comprendre le terme de « légitime » ?

.....

.....

.....

.....

Et celui d'« institutionnalisée » ?

.....

.....

.....

.....

.....

Quels seraient les attributs personnels de la stagiaire qui sont connus ou visibles des autres participants, c'est-à-dire des élèves ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La stagiaire avait-elle le choix entre plusieurs lignes d'action ?

.....

.....

.....

.....

.....

Aurait-elle porté d'autres attributs que ceux qu'elle a montrés aux élèves ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Se serait-elle discréditée par ses actes ?

.....

.....

.....

.....

.....

Il arrive que les choses ne se passent pas comme on l'avait espéré.

**Perdre la face**, c'est courir le risque que les autres concluront qu'ils n'ont pas à se soucier de celui qui a « fauté ». On notera que les risques sont plus importants avec des interlocuteurs qui comptent qu'avec des inconnus de passage.

« Une personne qui parvient à garder la face dans la situation en cours est quelqu'un qui, dans le passé, s'est abstenu de certains actes auxquels il aurait été difficile de faire face plus tard. Par ailleurs, si cette personne craint maintenant de perdre la face, c'est en partie parce que les autres risqueraient d'en conclure qu'ils n'ont plus à se soucier de ses sentiments à l'avenir.

Il y a néanmoins une limite à cette interdépendance entre la situation actuelle et le monde social en général : une personne qui rencontre des gens avec qui elle n'aura plus d'autres rapports est libre d'adopter une ligne de conduite ambitieuse que l'avenir démentira, ou de souffrir des humiliations qui rendraient embarrassantes toutes relations futures » (Goffman, 1974, p.11).

**Faire mauvaise figure**, c'est que l'on ne peut intégrer, quoi que l'on fasse, ce qu'on vient d'apprendre sur la valeur sociale dans la ligne d'action qui lui est réservée.

En d'autres termes, ce que nous voyons de la personne n'est pas compatible avec ce qu'elle devrait faire et même avec la meilleure volonté du monde, on ne voit pas comment comprendre ce qu'elle est en train de faire. Ce n'est vraiment pas ce qui est attendu d'elle...

**Faire piètre figure**, c'est prendre part à une interaction sans disposer d'une ligne d'action attendue en pareille circonstance.

« Lorsqu'une personne ressent qu'elle réussit à garder la face, sa réaction est typiquement de confiance et d'assurance. Suivant fermement sa ligne d'action, elle estime qu'elle peut garder la tête haute et se présenter ouvertement aux autres. Elle se sent en quelque sorte légère et en sécurité – ce qu'elle ferait tout aussi bien si les autres estimaient qu'elle fait mauvaise figure, mais parvenaient à lui cacher ce sentiment.



Lorsqu'une personne fait mauvaise ou piètre figure, ce fait introduit dans la rencontre des facteurs expressifs qu'il est impossible d'engrener directement à la machinerie expressionnelle du moment. Dans un tel cas, il est fréquent que cette personne se sente honteuse et humiliée, à cause de ce qui est arrivé par sa faute à la situation et à cause de ce qui risque d'arriver à sa réputation de participant. De plus, la cause de son malaise peut être qu'elle avait compté sur la rencontre pour confirmer une image d'elle-même à laquelle elle est sentimentalement attachée, et qu'elle voit maintenant menacée. Un tel manque de confirmation peut provoquer de la surprise, de la confusion et une incapacité momentanée en tant qu'interactant. Le maintien s'altère, fléchit et s'effondre. La personne ressent embarras et répit ; elle baisse la tête. Ce sentiment, justifié ou non, d'être vu en état de trouble et de n'offrir aucune ligne d'action utilisable risque d'aggraver encore la blessure, de même que baisser la tête, après avoir fait mauvaise ou piètre figure, peut désorganiser encore plus le niveau expressif de la situation. Suivant l'usage commun, j'emploierai le terme *assurance* pour désigner l'aptitude à supprimer et à dissimuler toute tendance à baisser la tête lors des rencontres avec les autres » (Goffman, 1974, p.12).

Résumons-nous. Parce que c'est dans la relation à autrui que s'éprouve, se conforte ou se perd le sentiment d'estime de soi, il y a de réels enjeux émotionnels à garder la face ou à faire mauvaise figure :

- sentiment de sécurité d'un côté, nourri par une confiance en soi et une assurance : on peut garder la tête haute, se présenter ouvertement aux autres ;
- honte et humiliation, incapacité à agir de l'autre côté : on ne peut que baisser la tête... et ce sentiment est encore plus fort quand l'acteur comptait sur la rencontre pour confirmer une image de soi à laquelle il était particulièrement attaché.

La stagiaire a-t-elle perdu la face ? Fait mauvaise figure ? Fait piètre figure ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Aurait-elle sauvé la face ?

« Dans notre société, comme dans quelques autres, l'expression « perdre la face » signifie, semble-t-il, faire mauvaise figure, faire piètre figure ou baisser la tête. L'expression « sauver la face » paraît se rapporter au processus par lequel une personne réussit à donner aux autres l'impression qu'elle n'a pas perdu la face. Suivant l'usage chinois, on peut dire que « donner la face », c'est faire en sorte que quelqu'un suive une ligne d'action meilleure qu'il aurait pu l'espérer : par là, l'autre revêt la face qu'on lui offre, ce qui est une des façons de trouver sa face » (Goffman, 1974 : 12).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dans ce difficile exercice d'équilibre, un code (socialement et culturellement variable) organise les échanges : il détermine ainsi le point jusqu'où une personne peut aller pour sauver la face (chacun doit faire preuve d'un minimum d'amour-propre, répudier certaines actions ou se forcer à en accomplir d'autres même si cela coûte). Il impose également à chaque protagoniste la responsabilité de surveiller le flux des événements. Et cette responsabilité peut :

- valoir vis-à-vis de soi (c'est alors une question de fierté personnelle) ;
- valoir vis-à-vis d'instances sociales plus larges (une question d'honneur) ;
- ou concerner la façon de s'exprimer (garder sa dignité en maîtrisant son corps, ses émotions et les objets avec lesquels elle est physiquement en contact). Il convient donc de faire preuve de considération ou de commisération : ne pas faire perdre la face aux autres, ne pas assister froidement à l'humiliation d'un autre.

« Dans tous les cas, alors même que la face sociale d'une personne est souvent son bien le plus précieux et son refuge le plus plaisant, ce n'est qu'un prêt que lui consent la société : si elle ne s'en montre pas digne, elle lui sera retirée. Par les attributs qui lui sont accordés et la face qu'ils lui font porter, tout homme devient son propre geôlier. C'est là une contrainte sociale fondamentale, même s'il est vrai que chacun peut aimer sa cellule » (Goffman, 1974, p.13).

Dans toute interaction, on retrouve donc une part d'amour-propre (garder sa propre face) et de considération (garder la face des autres participants) : il faut tout à la fois éviter de jeter le discrédit sur sa propre capacité et de subir le reproche d'avoir plongé l'autre dans le désarroi.

« Par conséquent, il devrait répugner à assister à la déconfiture d'une autre personne. Dans notre société, on dit de quelqu'un qui peut assister froidement à l'humiliation d'un autre qu'il « n'a pas de cœur », de même que celui qui contribue avec indifférence à sa propre déconfiture se voit qualifié de « sans vergogne ». L'effet combiné des règles d'amour-propre et de considération est que, dans les rencontres, chacun tend à se conduire de façon à garder aussi bien sa propre face que celles des autres participants » (Goffman, 1974, p.14).

Durant la leçon houleuse, quelqu'un aurait-il fait preuve de commisération ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Habituellement, chacun accepte temporairement la ligne d'action de tous les autres : Goffman y voit « un trait structurel fondamental de l'interaction, et particulièrement des interactions à l'œuvre dans les conversations face-à-face » (ibid.).

« Il s'agit typiquement d'une acceptation « de convenance » et non « réelle », car elle est le plus souvent fondée non pas sur un accord intime, mais sur le bon vouloir des participants à émettre sur le moment des opinions avec lesquelles ils ne sont pas vraiment d'accord.

Une telle acceptation mutuelle exerce un effet conservateur important sur les rencontres. Dès qu'une personne a présenté sa ligne d'action, les autres et elle-même ont tendance à y aligner leurs réponses ultérieures et, en un sens, à s'y attacher. S'il arrive alors que cette personne modifie radicalement sa ligne d'action, ou bien se discrédite, il en résulte une certaine confusion, puisque les participants se trouvent préparés et engagés à des actions maintenant inapplicables » (Goffman, 1974 : 14-15).

Dans la leçon houleuse, l'un des protagonistes aurait-il modifié radicalement sa ligne d'action ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Un code de bonne conduite est donc nécessaire pour garder ou pour sauver la face : cette nécessité est d'un ordre éthique et d'autant plus vital que la relation est investie d'enjeux intimes ou identitaires forts.

« Etudier les moyens de sauver la face, c'est étudier les règles de circulation des interactions sociales ; cela permet de connaître le code que l'individu respecte à chaque fois qu'il croise les chemins ou les projets des autres, mais cela ne nous apprend pas où il va, ni pourquoi il désire y aller. Cela ne nous apprend même pas pourquoi il est disposé à suivre ce code, car il peut y être également incité par un très grand nombre de motifs différents.

Il se peut qu'il veuille sauver la face parce qu'il est sentimentalement attaché à l'image de lui-même qu'il exprime, ou bien à cause du pouvoir que son statut présumé lui permet d'exercer sur les autres participants, ou encore par fierté ou par honneur, etc. S'il cherche à sauver la face des autres, il se peut que ce soit par attachement à une certaine image de ceux-ci, par sentiment de la nécessité morale d'une telle protection, ou par crainte de leur hostilité à son égard s'ils venaient à perdre la face. Il se peut encore qu'il sente que les autres supposent qu'il fait partie des gens capables de sympathie et de compassion, si bien que, pour préserver sa propre face, il se sent alors obligé de prendre part aux lignes d'action des autres participants » (Goffman, 1974 : 15).

Durant le cours consacré au nazisme, quelqu'un a-t-il sauvé la face d'un autre des protagonistes ? Si tel est le cas, pour quel motif ?

.....

.....

.....

.....

Le travail de préservation des faces est désigné par Goffman sous le terme de **figuration** (*face-work*), soit tout ce qu'une personne entreprend pour que ses actions ne fassent perdre la face à personne. Ce savoir-faire peut être personnel, ou propre à un groupe social, à un ensemble sociétal plus large ; on y retrouve des compétences exprimées en termes de tact, de savoir-faire, de diplomatie, d'aisance, de discernement ou d'assurance (soit la capacité à maîtriser son embarras et à éviter que son embarras ne suscite celui des autres).

Pourtant, les situations où on met en danger la face des autres ne manquent pas :

- les faux-pas, gaffes, impairs ou bourdes (des actions innocentes, involontaires, non intentionnelles) ;
- les offenses méchantes avec l'intention évidente d'insulter sa victime ;
- les offenses fortuites, sous-produit non désiré et non prévu d'une action accomplie en dépit de telles circonstances.

Dans la situation étudiée, une « gaffe », une « offense méchante » ou « une offense fortuite » ont-elles été commises ? Si oui, par qui ?

.....

.....

.....

.....

Afin de ne pas se confronter à l'irréparable ou aux difficultés, on peut éviter la confrontation à des situations périlleuses.

« Le plus sûr moyen de prévenir le danger est d'éviter les rencontres où il risque de se manifester. C'est un procédé que l'on peut observer dans toutes les sociétés, à travers les relations d'évitement et le rôle des intermédiaires dans certaines transactions délicates. De même, dans de nombreuses sociétés, on sait se retirer élégamment pour sauver la face avant que le danger prévu n'ait eu l'occasion de se manifester » (Goffman, 1974 : 17-18).

Autres stratégies d'évitement : écarter les sujets ou les activités qui pourraient être contradictoires avec la ligne d'action que l'on suit ; manifester respect et politesse ; faire preuve de discrétion et ne pas aborder les sujets délicats ; employer le ton de la plaisanterie ; se détourner pour laisser à celui qui a commis une gaffe le temps de se reprendre ; etc.

Mais l'évitement n'est pas toujours possible... et il faut parfois réparer l'erreur ou la faute commise. Goffman décrit avec précision le rituel de réparation en vigueur dans les contextes d'interaction même anodins (en apparence, du moins).

- **La sommation** : les participants prennent la responsabilité d'attirer l'attention sur la faute commise et indiquent qu'ils entendent rester fermes sur les droits mis en danger, et exigent un retour à l'ordre.
- **L'offre** : on donne à l'offenseur une chance de réparer l'offense et de rétablir l'ordre expressif. Par exemple, en minimisant la portée de l'événement, en atténuant la responsabilité de l'auteur, éventuellement en se rachetant (offrir une compensation à la victime, offrir de se punir, de faire pénitence et d'expié).
- **L'acceptation** : les personnes offensées acceptent l'offre comme un moyen suffisant pour rétablir l'ordre expressif qui leur permet de sauver la face.
- **Le remerciement** : l'acquitté manifeste sa gratitude à ceux qui ont eu la bonté de lui pardonner.

Des dérogations sont toutefois possibles : pas de sommation, mais une offre directement ; compléter et réitérer l'offre ; présenter des excuses au nom de l'offenseur. L'offenseur peut refuser d'entendre l'avertissement ou ne pas l'entendre : il poursuit l'offense et renvoie la balle aux auteurs de la sommation. Si ces derniers laissent faire, ils ont l'air de fanfarons. Ils peuvent entamer des représailles brutales et détruire le rebelle. Ou se retirer indignés mais sûrs de leur bon droit...

Ce qui est essentiel ici, c'est qu'un code rituel organise les échanges les plus banals. Toute situation d'interaction est donc organisée par des règles.

« Le code rituel lui-même demande un équilibre délicat que peut aisément détruire quiconque le soutient avec trop ou insuffisamment d'ardeur, par rapport aux idéaux et aux attentes du groupe dont il fait partie. Trop peu de discernement, trop peu de savoir-faire, trop peu de fierté et de considération, et une personne devient quelqu'un dont on ne peut être sûr qu'il comprendra à demi-mot ou saura faire le signe qui sauvera les autres de l'embarras. Une telle personne est bien vite une menace pour la société ; on ne peut pas faire grand-chose avec elle, et il est fréquent qu'elle impose sa façon d'agir. Trop de discernement et de fierté, et une personne devient un écorché qu'il faut manier avec des gants et qui exige souvent plus de soins qu'elle n'en est reconnue digne. Trop de *savoir-faire* ou trop de considération, et elle apparaît alors comme une personne trop policée, qui donne aux autres l'impression de ne pas savoir exactement où ils en sont avec elle, ni ce qu'il faudrait faire pour adopter envers elle une attitude adapté et durable » (Goffman, 1974, p.38).

Et, concluant cette réflexion sur les enjeux émotionnels de l'interaction, Goffman rejoint des préoccupations durkheimiennes.

« L'idée impliquée dans mon propos est que, sous leurs différences culturelles, les hommes sont partout semblables. S'il est vrai qu'il existe une nature humaine universelle, ce n'est pas en examinant les personnes elles-mêmes que nous l'éclairciront. Il faut plutôt considérer le fait que, partout, les sociétés, pour se maintenir comme telles, doivent mobiliser leurs membres pour en faire des participants de rencontres autocontrôlés. Le rituel est un des moyens d'entraîner l'individu dans ce but : on lui apprend à être attentif, à s'attacher à son moi et à l'expression de ce moi à travers la face qu'il garde, à faire montre de fierté, d'honneur et de dignité, à avoir de la considération, du tact et une certaine assurance. Ce sont là quelques-uns des comportements élémentaires qu'il faut intégrer à une personne pour qu'elle puisse servir d'interactant, et c'est en partie à eux que l'on se réfère quand on parle de nature humaine universelle.

La nature humaine universelle n'est pas une réalité très humaine. En l'acquérant, la personne devient une sorte de construction, qui ne se développe pas sur des tendances psychiques intérieures, mais est élaborée à partir de règles morales qui lui sont imprimées de l'extérieur. Ces règles déterminent l'évaluation personnelle et des autres, la répartition des sentiments et les types de pratiques employées pour maintenir un équilibre rituel d'un genre défini et obligatoire. Il est bien possible que l'aptitude générale à être lié par des règles morales appartienne à l'individu, mais les règles particulières qui font de lui un être humain proviennent des nécessités inhérentes à l'organisation des rencontres sociales. Et si une personne ou un groupe ou une société particulière paraît avoir un caractère unique et qui lui est propre, la raison en est que les éléments communs de la nature humaine possèdent chez elle un ton et une combinaison particuliers : peu de fierté au lieu de beaucoup ; plutôt que d'obéir aux règles, un effort général pour les enfreindre sans risque. Mais, pour qu'une rencontre ou une entreprise restent un système d'interaction viable et organisé sur des principes ritualistes, il est nécessaire que ces variations soient contenues dans certaines limites et qu'elles soient exactement compensées par des modifications correspondantes de certaines autres règles et conventions » (Goffman, 1974, pp.41-42).

### 3.- Une audience houleuse

Considérons le compte-rendu de presse suivant, et tentons d'en extraire les éléments objectifs. Il s'agit de décrire les faits qui sont rapportés et de ne retenir que les seuls éléments factuels présents dans l'article.

#### **Jugé tout de go pour insulte à magistrat !**

Insolent dans la salle d'audience, un spectateur est condamné illico presto à 3 mois de prison ferme.

**Bruxelles** – C'est rarissime. Hier, un homme a été condamné immédiatement, *sur les bancs*, dit-on dans le jargon judiciaire, pour avoir insulté la présidence du tribunal correctionnel de Bruxelles.

Mercredi matin, 50<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Bruxelles. Les habitués le savent : l'acoustique y est très mauvaise. Au fond, un homme discute. A plusieurs reprises, la présidente Martine Devos lui demande de se taire. Il faisait semblant de ne pas être concerné.

La présidente insiste. Elle décrit sa tenue vestimentaire. Le ton monte et la présidente lui demande de sortir. Des insultes verbales éclatent. Mais surtout, sur le seuil d'entrée, il exécute un doigt d'honneur. Cette fois, c'en est trop.

La présidente appelle le service de sécurité. Une procédure rarissime se met en route. L'homme va être jugé immédiatement. C'est ce qu'on appelle un délit d'audience. « *En vertu des articles 275 et suivants du code pénal, le tribunal a la possibilité de juger immédiatement un prévenu sur les bancs pour les délits commis à l'audience* », nous a expliqué le procureur Franco.

La peine peut osciller entre 2 mois et 2 ans. Le procureur Franco a réclamé une peine de prison de 6 mois, compte tenu de 2 condamnations figurant déjà au palmarès du prévenu. Ce dernier a déclaré : « *J'étais énervé. Je ne me suis pas rendu compte* ». Le tribunal s'est retiré pour délibérer. Quelques instants plus tard, la 50<sup>e</sup> chambre correctionnelle condamnait le prévenu à 3 mois de prison ferme et à une amende de 1.000 euros. Les magistrats sont souvent insultés à l'audience. La plupart du temps, ils passent l'éponge. Mais cette fois, les insultes et l'insolence étaient vraiment inacceptables.

Philippe Boudart, DH, Jeudi 9 mars 2006



1°) Relevez les faits repris dans ce récit : décrivez les événements comme s'il s'agissait d'établir un constat. Vous êtes un témoin objectif, installé dans la salle d'audience.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

2°) Quels moyens la magistrate a-t-elle utilisés pour faire taire l'homme qui parle ?

.....  
.....  
.....  
.....

3°) Leur utilisation a-t-elle été couronnée de succès ? Développez.

.....  
.....  
.....  
.....

4°) Quels moyens n'a-t-elle pas utilisés ? Pourquoi ?

.....  
.....  
.....

Complétons quelque peu la réflexion

Le prêtre, le professeur, le père de famille, le représentant de l'Etat, mais aussi le dirigeant syndical ou politique et les membres des couches sociales privilégiées disposaient, jusque dans les années 60, d'un pouvoir légitime, d'une autorité liée à leur statut ou à leur fonction.

En une trentaine d'années, ces figures de l'autorité ont perdu une bonne part de leurs capacités à imposer une conduite à leurs subordonnés.

1°) Expliquez avec d'autres mots l'idée suivante : l'autorité est un pouvoir légitime.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2°) Dans la situation « insulte à magistrat », qui a du pouvoir ?

.....

.....

.....

.....

.....

3°) « Avoir du pouvoir », qu'est-ce que cela veut dire ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4°) Dans la situation « insulte à magistrat », qu'est-ce qui donne du pouvoir à la présidente du tribunal ? Et l'homme qui discute au fond de la salle d'audience ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le sociologue anglais Anthony Giddens (1984) considère que tout acteur social « compétent » est capable de déployer continuellement, dans la vie quotidienne, une batterie de capacités causales. En d'autres termes, il est capable de « créer la différence » dans le cours des événements. Il est également capable d'influencer les capacités causales déployées par d'autres agents. Cette double capacité est ce que l'on appelle plus couramment « le pouvoir ». Le pouvoir est une dimension de toute action, quelle qu'elle soit : en agissant, chaque acteur est susceptible de modifier l'environnement dans lequel il évolue.

Pour Giddens, le pouvoir n'est donc pas intrinsèquement nocif, malsain ; il n'est jamais la seule contrainte mais est avant tout une capacité transformatrice qui repose sur la maîtrise de ressources. En agissant, nous sommes susceptibles de modifier l'environnement dans lequel nous évoluons. Chacun de nous a la capacité, par exemple, d'ouvrir une porte si celle-ci n'est pas verrouillée ou fermée à clef. Ce à quoi parviendra plus difficilement un enfant de 15 mois commençant à marcher. En tant que femme ou qu'homme doté de certaines caractéristiques corporelles identifiées comme étant révélatrices de la beauté physique (morphologie, teint de la peau, taille, poids, etc.), nous sommes capables par notre attitude gestuelle ou comportementale (sourire, maintien, etc.) d'attirer l'attention de notre interlocuteur et de l'amener à faire une chose qu'il n'aurait pas nécessairement faite en dehors de notre présence.

Les relations de pouvoir ne s'expriment-elles que dans des affrontements violents ?

Entre la juge et l'homme qui parlait au fond de la salle d'audience, il y a eu un affrontement assez intense. Chacun essayait d'imposer sa façon de voir les choses. Mais après tout, n'est-ce pas un peu la même chose dans toute situation d'interaction, y compris les plus « amicales » ? En quoi la relation amoureuse et la séduction peuvent être comprises comme un jeu de pouvoir.

Votre réponse :

.....

.....

.....

.....

#### 4.- Pourquoi je ne peux pas rester dans tes bras ?

Partons à présent d'une proposition théorique d'Anthony Giddens – et partagée par d'autres sociologues, notamment issus de l'école marxiste : toute interaction est structurée, traversée par un rapport de domination, séparant dominant(s) et dominé(s).

Pour parvenir à une position de domination, nous pouvons nous appuyer ou mobiliser deux types de « ressources » – ce terme désigne ce qui nous permet d'agir sur notre environnement, matériel et humain.

D'une part, des **ressources d'allocation** : il s'agit de toutes les capacités qui permettent de transformer notre environnement en utilisant des objets, des biens ou des phénomènes matériels. Ces ressources dérivent de l'emprise des humains sur la nature. Plus précisément, il s'agit :

- de la force physique ;
- de la maîtrise d'objets (outils, armes, etc.) ;
- des revenus ou les capitaux économiques ;
- des moyens de production et de reproduction matérielle ;
- etc.

D'autre part, des **ressources d'autorité** : il s'agit de ressources non matérielles engagées dans la génération du pouvoir. Elles dérivent de la capacité de contrôler les activités des êtres humains :

- l'organisation du temps et de l'espace de la vie en société : par exemple, le pouvoir d'affecter aux différents professeurs d'une école certaines classes ou de leur attribuer un horaire plus ou moins agréable ;
- la production et la reproduction du corps : par exemple, le pouvoir de définir qui est en droit d'exercer l'art de soigner et de guérir ; qui est en droit d'accéder à la parenté biologique ; qui est en droit d'adopter un enfant ; comment organiser la reproduction des cellules humaines ;
- l'organisation des chances de vie : par exemple, le pouvoir de définir qui est en droit de bénéficier de certains soins médicaux et jusqu'à quel âge ;
- la coordination des personnes dans une société : par exemple, le pouvoir d'organiser la circulation automobile, la transmission des informations dans une école entre les professeurs, entre l'établissement et les parents, etc.

Considérons qu'un acteur, même petit, n'est pas dépourvu de ressources. L'élève n'est pas impuissant face au professeur. Ainsi, dans les relations de pouvoir, les moins puissants organisent et utilisent leurs ressources de manière à exercer un contrôle sur les plus puissants. Et les moins puissants peuvent être très habiles...

### **Observation réalisée dans une école maternelle, par une étudiante stagiaire de l'Université de la Vallée d'Aoste (Italie)**

Juste avant le repas, les enfants de la classe de Melle Anaïs – elle effectue un remplacement dans cette école – se préparent pour sortir du bâtiment. Ils doivent s'habiller puis se mettre en rang devant la porte où se tient Mme Catherine – une enseignante « expérimentée », la seule enseignante titulaire de l'école.

Une autre enseignante, Anne, aide un petit enfant à enfiler son manteau.

Le petit Didier qui se trouve à côté d'Anaïs, lui demande si elle peut le prendre dans ses bras. Anaïs accepte.

Mais Catherine, qui se trouve devant la file des enfants près de la porte, gronde Didier en lui disant : « Va tout de suite avec tes petits copains. Tu n'es pas différent d'eux ».

Anaïs pose donc l'enfant par terre.

Didier demande alors à Anaïs : « Pourquoi je ne peux pas aller dans tes bras ? ».

Anaïs répète alors, un peu énervée, les mots de sa collègue Catherine.

Didier, 4 ans, était arrivé cette année-là dans l'école. L'année précédente, il était dans une école privée. L'équipe socio-sanitaire avait signalé des problèmes comportementaux chez Didier : de bonnes aptitudes cognitives mais un comportement agressif envers les autres enfants de la classe et parfois envers certains adultes. Face à ce comportement « difficile », les enseignantes de l'école avaient décidé d'adopter une ligne de conduite intransigeante. Cette décision avait été prise lors d'une réunion informelle, en l'absence d'Anaïs. Informée par ses collègues, Anaïs estimait que cette ligne de conduite était plutôt une possibilité parmi d'autres pour rencontrer les difficultés vécues par Didier. Elle avait décidé d'adopter un autre comportement avec l'enfant, cherchant à obtenir sa confiance en lui accordant une attention particulière. Elle poussait Didier à réfléchir sur ses actes et à les expliquer aux autres.

1°) Identifiez dans la situation ci-dessus les différents protagonistes.

.....

.....

.....

.....

2°) Pour chacun des protagonistes, identifiez le but « vraisemblablement » poursuivi dans le cadre de cette interaction.

.....

.....

.....

.....

3°) Pour chacun des protagonistes, identifiez les ressources utilisées pour parvenir à réaliser leur but.

.....

.....

.....

.....

.....

.....



## 5.- Le prologue du Giro

Considérons à présent le compte-rendu d'observation suivant.

La scène se passe à Seraing, lors du prologue du Tour d'Italie.

La grosse foule est au rendez-vous.

Dans une rue, bon nombre de spectateurs circulent sur la chaussée pour se rendre sur le parcours.

Ce jour-là, la rue est réservée aux seuls piétons.

Un policier intervient et leur demande de rester sur les trottoirs et de ne pas emprunter la chaussée.

Un piéton, étonné, fait remarquer à l'agent de police : « Monsieur, vous voyez bien que c'est impossible, la foule est trop nombreuse et les trottoirs trop étroits ».

Le policier n'écoute pas – ou n'entend pas – et renouvelle son ordre.

Le piéton s'énerve : « Je viens de te dire que c'était impossible. Va faire ton travail ailleurs ».

Le policier, imperturbable, cherche encore et toujours à mettre les gens sur les trottoirs.

Devant la foule attentive à l'échange « vigoureux », le piéton, joignant le geste à la parole – son index pointé vers l'extrémité de la rue – explose : « Je t'ai dit d'aller travailler ailleurs ! ».

Et le policier s'en alla, la matraque entre les jambes...

1°) Relevez les faits repris dans ce récit : décrivez les événements comme s'il s'agissait d'établir un constat. Vous êtes un témoin objectif, installé à un balcon donnant sur la rue.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



2°) Quelles ressources le policier a-t-il mobilisées ?

.....  
.....  
.....  
.....

3°) Leur utilisation a-t-elle été couronnée de succès ? Argumentez.

.....  
.....  
.....  
.....

4°) Lesquelles n'a-t-il pas utilisées ?

.....  
.....  
.....  
.....

5°) Pourquoi le policier n'a-t-il pas « pu » mobiliser ces ressources pour obliger les piétons à circuler sur le trottoir ?

.....  
.....  
.....  
.....

6°) Qualifiez l'injonction du policier en fonction du contexte. Justifiez cette qualification.

.....  
.....  
.....  
.....

## 6.- Regarde-moi dans les yeux

La scène suivante est extraite d'un reportage « Une vie de prof », décrivant une année scolaire dans un collège d'une Zone d'Education Prioritaire à Saint-Denis (France). Dans cet extrait, l'enseignante saisit fermement le bras de l'élève et l'oblige à lui tendre son carnet de correspondance en la regardant dans les yeux.

1°) Quel est le but poursuivi par l'enseignante ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2°) Quelles ressources l'enseignante a-t-elle utilisé pour parvenir à ses fins ?

.....

.....

.....

.....

3°) Quelle a été l'issue de cette interaction ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4°) Dans cette situation, les acteurs étaient-ils encore dans une classe et dans une école ?  
Argumentez.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Complétez vos réponses initiales en considérant qu'une ressource n'est effective que si son usage est légitime et/ou légitimé ; en d'autres termes, il convient de tenir compte du contexte et des règles ou des normes qui l'organisent pour qu'une ressource soit efficace. Rappelons que plusieurs registres normatifs peuvent coexister, voire entrer en concurrence ou en conflit.

On ne peut pas influencer le cours des événements en employant une ressource qui n'est pas pertinente (par exemple, il est difficile voire vain de tenter d'enfoncer un clou avec une scie) ; on ne peut pas non plus tenter d'infléchir l'attitude de ses interlocuteurs en utilisant une ressource illégitime compte tenu des codes en vigueur (par exemple, il est difficile voire périlleux de tenter d'influencer la prise de parole des élèves durant un cours en fixant un barème financier pour chaque intervention orale).

Des ressources qu'il est possible d'employer dans certains contextes ne sont pas pertinentes dans d'autres contextes. Il faut donc se pencher sur le processus de légitimation : comment les sanctions sont-elles appliquées dans certains contextes sociaux ?

Attardons-nous alors sur l'utilisation de la force physique dans la classe du collège parisien.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Prolongeons la question de la légitimation de l'usage de certaines ressources, au départ de ce témoignage sur la descente des étudiants liégeois sur la foire en 1966.

Il y a bien des années, c'était dans le courant des années soixante, en 1966, nous participions à la descente des étudiants liégeois sur la foire. Il s'agissait avant tout de mettre un peu de vie et un peu de désordre sur les attractions : bloquer un manège pour empêcher ceux qui s'y trouvaient de descendre et les laisser tourner de longues minutes ; investir une baraque à croustillons pour obtenir du tenancier une dîme en nature ; etc.



Puis le cortège des étudiants se dirigeait vers le Carré. Pour encadrer les étudiants, un seul policier. Il n'était plus tout jeune, et se comportait comme un « bon père de famille ». Il avait sa façon à lui d'organiser les choses. A l'arrivée dans le Carré, il plaçait un premier lot d'étudiants dans un premier café, puis un second lot dans un deuxième café, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tout le monde soit casé. Il n'y avait guère de choix. L'avantage, c'est qu'on se retrouvait à parler avec des gens qu'on ne connaissait pas nécessairement ou qu'on n'aurait pas côtoyés dans d'autres circonstances.

Le policier continuait d'exercer une surveillance sur les événements. A son passage devant le café, un « poil » venait lui apporter une bière.



Dans la situation suivante, l'intervention de l'enseignante souffre d'un manque de légitimité : le petit André, un jeune élève très énervé, n'écoute pas les injonctions qui lui sont adressées. Pourquoi ?

La situation relatée se passe dans une école élémentaire de la Vallée d'Aoste (Italie), dans une classe de 4<sup>ème</sup> année. Il y a 12 enfants.

A la rentrée de la récréation de la matinée, André est énervé et n'est plus capable de reprendre son travail. L'enfant dérange les autres enfants et l'enseignant dans le déroulement de l'activité : il fait du bruit avec son matériel scolaire, fait des grimaces et pousse des cris, s'agite sur sa chaise.

Mathilde, l'institutrice, semble ignorer l'attitude de défi de l'élève et elle continue la leçon avec le reste de la classe. Mais André persiste dans son attitude. Mathilde lui lance alors un regard « foudroyant » plein de reproche. André se calme... momentanément. Puis il se lève de sa chaise, renverse le matériel scolaire qui est sur les bancs de tous ses camarades.

Mathilde le gronde alors en lui sommant d'arrêter son comportement inacceptable et de ranger tout ce qu'il a fait tomber. André se calme, retourne s'asseoir à sa place mais n'obéit pas aux injonctions de Mathilde. Mathilde lui répète, d'un ton plus sévère, de tout ranger. André finit par céder et range le matériel.

Une fois le calme revenu, au lieu de continuer la leçon, Mathilde décide de discuter avec la classe de ce qui s'est passé.

André explique les raisons de son attitude ; il déclare être fâché sur trois de ses copains, Alain, Jean et Paul parce qu'ils lui ont cassé son avion pendant la récréation. Les trois garçons interviennent alors en apportant des détails sur le conflit. Avec Mathilde, on se met à chercher des solutions pour le problème.

1°) Relevez les faits, retracez l'attitude de l'institutrice durant l'échange.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2°) Quel but poursuit Mathilde, l'institutrice ?

.....

.....

.....

.....

3°) Quels moyens utilise-t-elle pour y parvenir ?

.....

.....

.....

.....

5°) Mathilde n'est-elle pas allée un peu vite en besogne ?

.....

.....

.....

.....

6°) Mathilde a-t-elle fait preuve d'autorité ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## 7.- Je regrette cette faute

Il y a quelques années, cette image avait fait la une de l'actualité. C'était le dimanche 30 août 2009.



Les commentaires, analyses et prises de position ont été nombreuses. Et la simple évocation de ce fait continue de soulever les passions chez les supporters des clubs du Standard et d'Anderlecht. A l'époque, de nombreux sites web (belges et étrangers) et blogs avaient été dédiés à cet événement. Comment comprendre les positions suivantes, extraites du site web de la Dernière Heure, réactions à l'article *Axel Witsel* : « *Je regrette cette faute* » (31.08.09) ?

**Karole Anne 22 – Ransart 03.09.09**

**10 votes favorables**

je suis desolé pour wasil malgré sans grande erreurs a chaque match sait un bon joueur qui merite une medaille.

mais alors si vous regardé bien witsel jeune joueur de 20ans de l or dans les souliers un vrai don juan du foot

j ai revisionné la video bien 10fois et je vois tjr le meme il as essayé au font de s arrêté et il etait trops tard il etait sur la jambe et quand il as senti un truc il as fermer ses yeux si mal. le sourir moi je ris quand je suis nerveuse et je pense qu il osai po y croire.

puis quand il as vu la verité en face il as pleuré comme un homme qui as fait une erreur sans le vouloir.

je suis desolé mais si wasil es honnête avec lui meme il comprendra que ca faute n etait pas voulue et que des fautes tout le monde peux en faire.



malheureusement axel en fait tres rarement et pour une fois qu il en fait une sans faire expres bien il se fait fusillé par tout coté.

sait mal fait cela!!! witsel tu es un bon ca se vois

**benduj – Uccle 01.09.09 9 votes favorables**

Il merite la prison pour coup et blessure volontaire, un point c est tout!!!!

Sale gamin de m...

**Vr1960 – Waterloo 01.09.09 5 votes favorables**

Je regrette cet assassinat

Clair que :

1. Wasyl va logiquement effectuer ce tackle glissé on ne peut plus correct
2. Witsel va au contact par dessus et avec les studs de son tallon pour faire le plus mal possible. Sans vouloir casser la jambe, il ne manquerait plus que cela!

**Brice – Forest 31.08.09 12 votes favorables**

pour tout ceux qui disent, que witsel ne l'a pas fait exprès, qu'ils regardent bien la vidéo au ralenti, il lance sa jambe et ca, ce n'est pas pour prendre la balle.

Et pour casser comme ca 2 os, il faut y mettre beaucoup de force.

c'était pour crever la balle peut-etre???

**Bellerophon – Belgique 03.09.09 3 votes favorables**

Qu'on se place d'un côté ou de l'autre, les avis divergent.

Une chose est certaine : Wasilewski et Witsel jouent le ballon. Le polonais arrive plus tôt sur le ballon que le Soulier d'Or. D'une fraction de seconde. Witsel touche et dévie le ballon mais retombe sur la jambe de Wasil. Celà n'a rien à voir avec un attentat ou un geste délibéré. Rien ne permet de dire qu'Axel Witsel commet une faute volontaire. Le Comité a pris une décision rocambolesque qui discrédite la Belgique. On veut faire payer pour un fait de jeu ce que Mitu, Nikoloski, etc... n'ont pas pris pour corruption. Plus que De Bilde pour avoir cassé la machoire d'un joueur d'un coup de poing ou que Conceição pour avoir molesté l'arbitre. Plus que le procureur ne réclamait. Dix fois plus l'amende. Tout ca pour avoir joué le ballon. Les filles... arrêtez tout de suite le football.

Delire n'a jamais joué au football et Crasson a oublié son métier quand il commentent ce geste. Celà ne méritait pas plus que quatre semaine.

De toute évidence, les avis ne concordent pas entre ceux qui commentent le fait. Sur quoi porte le désaccord ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Qu'est-ce qui peut expliquer ce désaccord ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles ressources les intervenants mobilisent-ils pour tenter de convaincre les lecteurs ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## 8.- Les seins nus et le décolleté

Nous allons envisager les cas où des individus – dans le cas qui nous concerne, des femmes – jouent avec leur corps et avec les représentations sociales de leur corps pour imposer leur point de vue ou leur façon de faire.

### Texte n°1

#### **Mgr Léonard prouve que les Femen sont solubles dans l'eau bénite**

Vincent Genot, Le Vif.be, Mercredi 24 avril 2013 à 12h20

*Issu d'Ukraine occidentale et porté par des femmes qui fréquentaient les cercles marxistes à l'adolescence, le mouvement Femen a fait des émules partout en Europe. Hier soir à l'ULB, les membres de la branche belge ont fait la démonstration des limites de la contestation topless.*



© Image Globe

Comme Act-Up en son temps, les Femen ont fait de la provocation visuelle leur marque de fabrique. Quand elles déboulent seins nus devant les caméras de télévision, elles le font sans nuance. L'action doit être vue, quitte à perdre une partie de la revendication dans la démonstration. Mais que voulaient-elles exactement dénoncer, hier soir à l'ULB, en aspergeant d'eau bénite Mgr André Léonard, l'archevêque de Malines-Bruxelles ? Aux cris de « Léonard y'en a marre », « Stop Homophobia » ou encore « God saves the gouines », les quatre femmes voulaient pointer du doigt des propos tenus par Mr Léonard et qu'elles estiment être à caractère homophobe... « Aujourd'hui, jour de légalisation du mariage gay en France, les Sextrémistes de la branche belge de Femen ont attaqué l'un des principaux colporteurs de l'homophobie en Europe, peut-on lire sur le site officiel de l'association. L'archevêque Léonard a été attaqué durant une conférence sur le blasphème alors qu'il s'apprêtait à répandre ses messages de haine... Femen persiste et signe : la violence de la propagande religieuse

est incompatible avec les droits des femmes, incompatible avec l'existence d'une société libérée ».

Fort bien, mais ce que l'on retient surtout de cette action, c'est quatre furies s'excitant autour d'un Mgr Léonard qui attend sagement que l'ondée passe. Impassible, il prendra juste la peine de mettre sa montre à l'abri de la pluie d'eau bénite. Du message de haine supposé de l'archevêque, on n'apprendra rien puisque celui-ci a été interrompu. Dans cette action, les activistes de Femen donnent l'impression d'une totale improvisation. Plus pénible encore, elles semblent avoir oublié les critiques qui ont suivi la destruction par les flammes d'un drapeau salafiste devant la Grande Mosquée de Paris. Une action qui a suscité plus d'indignation que d'admiration, mais qui a surtout été jugée inappropriée et contre-productive par la jeune Tunisienne que le mouvement était supposé soutenir.

En s'agrandissant à travers l'Europe, le mouvement de protestation des Femen semble avoir perdu une partie de son énergie révolutionnaire au profit d'une sorte de grand défoulement récréatif. Avec leur caricature du combat pour l'égalité des genres et leur message réducteur, les Femen belges ont surtout donné l'impression de rechercher une visibilité médiatique pour elles-mêmes et pour leur mouvement. Elles renforcent l'idée défendue par la journaliste française Mona Chollet, qui souligne que « l'intérêt médiatique pour les Femen s'avère parfaitement compatible avec l'antiféminisme le plus grossier ». Pas certain que c'était le résultat escompté par les fondatrices du mouvement qui, dans la première moitié des années 2000, se rassemblaient régulièrement dans une cour d'immeuble pour lire « Le Capital » de Marx...

<http://www.levif.be/info/levif-blog/le-midi-du-vif/mgr-leonard-prouve-que-les-femen-sont-solubles-dans-l-eau-benite/opinie-4000286366951.htm#>, consulté le 13/09/2013

## Texte n°2

### « Est-ce que le public y voit autre chose que des seins ? »

Le Monde.fr, 22.02.2012 à 14h05. Par Elise Barthet – Kiev, envoyée spéciale

Féministes ou pas, les activistes aux seins nus ? En Ukraine, la question divise profondément universitaires et associations engagées depuis longtemps dans la défense des droits des femmes. Parce qu'elles se distinguent des organisations traditionnelles, tant dans leurs messages que par la manière de les véhiculer, les membres de Femen ont été les premières à entretenir cette ambiguïté, refusant jusqu'à récemment de se définir comme un groupe féministe.

« Leur grand mérite par rapport aux autres mouvements est d'être extrêmement visibles. Elles font de l'activisme carnaval, occupent le pavé pour attirer l'attention, et ça marche », observe Tamara Martsenyuk, sociologue spécialiste des études de genre à l'université nationale Kiev-Mohyla. Le procédé est inédit dans un pays où les difficultés économiques et le poids de l'histoire entretiennent l'immobilisme. En multipliant les performances, Femen rompt avec « cet activisme de cuisine, très répandu

*dans la société, et qui consiste à se plaindre dans son coin dans l'attente d'une réponse d'en haut* », estime la chercheuse.

Mais si ce sens aigu de la mise en scène a permis au groupe de bénéficier d'une médiatisation sans précédent, il soulève des questions quant au sens profond de son engagement. « *En manifestant contre tout et n'importe quoi, les membres de Femen s'approprient des questions qui ne sont pas liées directement aux droits des femmes. Leur dénonciation de la prostitution et des discriminations se dissout dans cette agitation tous azimuts. Difficile, dans ce cas, de faire la part des choses entre la communication et le propos réel* », note Tamara Martsenyuk.

Or les inégalités entre les sexes sont bien réelles. A travail égal, les femmes ukrainiennes sont généralement payées à 70 % du salaire touché par leurs collègues masculins. D'après la sociologue, un épais « plafond de verre » les empêche d'accéder à des postes à responsabilité dans les administrations où elles sont pourtant l'immense majorité. Près de 73 % de la population estime même que le mari doit être le principal soutien de la famille. « *Les femmes sont perçues comme des mères avant tout* », insiste Tamara Martsenyuk.

Est-ce que les protestations de Femen permettent de bousculer ces réalités ? La question est d'autant plus épineuse que nombre d'observateurs accusent le groupe d'entretenir par ces actions des clichés sexistes et une image dégradée de la femme. "*Protester contre le tourisme sexuel en se déguisant en prostituées, c'est faire d'une certaine manière la promotion de ce contre quoi on combat*", relève Tetyana Bureychak, professeure au département d'histoire et de théorie de la sociologie à l'université nationale de Lvov. Les activistes s'en défendent, assurant qu'en s'exposant ainsi, elles cherchent à déconstruire un système de représentation patriarcale.

Mais le problème, aux yeux d'associations comme la Strada, une fondation néerlandaise très active en Ukraine contre la prostitution, c'est que le message ne peut être compris s'il est porté ainsi. « *Pour beaucoup de gens, cette manière de défiler seins nus est beaucoup plus choquante que les pratiques que les manifestantes sont censées dénoncer* », explique Tetyana Bureychak. « *Est-ce que le public y voit autre choses que des seins ? Est-ce que les autorités ont réagi d'une manière ou d'une autre à ces protestations ? Ont-elles fait changer les choses ? J'en doute* », remarque la chercheuse.

Force est de constater que les problématiques liées à l'égalité des sexes intéressent peu les Ukrainiens. Le Parlement national est toujours composé à 92 % d'hommes et le gouvernement ne compte aucune femme dans ses rangs. Pour la plupart des personnes interrogées dans la rue, les activistes aux seins nus ne sont rien d'autre que « des folles ». Et pourtant, quand elle demande à ces étudiants de citer des exemples de mouvements féministes, Tetyana Bureychak obtient invariablement la même réponse : Femen.

[http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/02/22/est-ce-que-le-public-y-voit-autre-chose-que-des-seins\\_1645757\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/02/22/est-ce-que-le-public-y-voit-autre-chose-que-des-seins_1645757_3214.html), consulté le 10/09/2013

### Texte n°3

#### Derrière les Femen aux seins nus, un gourou ambitieux

Par L'EXPRESS.fr, publié le 05/09/2013 à 15:14

Présenté à la Mostra de Venise, le film *L'Ukraine n'est pas un bordel* lève le voile sur les coulisses des Femen et révèle la personnalité égocentrique du fondateur du mouvement féministe.

Qui sont réellement les Femen ? La réalisatrice australienne Kitty Green tente de le découvrir dans *L'Ukraine n'est pas un bordel*, présenté mercredi à la Mostra de Venise. Elle y révèle notamment le rôle méconnu joué par un homme au sein du mouvement féministe.

En effet, c'est un quadragénaire, Victor Svyatski, qui a fondé le mouvement en guerre "contre le patriarcat et la mainmise des hommes sur les femmes" en 2008 à Kiev. Non pas que la présence d'un homme au sein d'un mouvement féministe soit incohérent, mais le paradoxe réside dans sa personnalité et son rôle : dans le film, on ne le voit pas mais on l'entend donner des ordres au téléphone. A travers les conversations, les commentaires des jeunes femmes filmées au quotidien, Victor apparaît dans le documentaire comme un homme très égocentrique, à la recherche du pouvoir, mélange de gourou et de *pater familias* de substitution.



#### Dissensions

Inna Chevtchenko, l'une des fortes têtes du mouvement, a expliqué que Victor Svyatski a depuis quitté les Femen. Selon elle, le mouvement s'est largement divisé depuis sa création, notamment à cause de Victor : nombre de Femen avaient choisi de se soustraire à « l'emprise » de cet homme. Le film s'achève d'ailleurs sur ces dissensions.

Inna Chevtchenko ne craint pas le paradoxe et rend hommage à l'homme qui lui a ouvert les yeux. « Victor nous a donné la possibilité de comprendre ce que fait le système patriarcal : les femmes sont esclaves du sexe, la violence est exercée contre elles dans les foyers, il nous a fait comprendre aussi combien les hommes peuvent être des salauds ». Elle ajoute : « C'est un paradoxe mais c'est la réalité. Sans ce monde patriarcal dans lequel nous avons grandi et que nous voulons fuir, nous n'aurions peut-

être pas eu le courage de construire ce mouvement, sans cette violence que nous avons connue nous-mêmes ».

### **Déception**

Kitty Green, 28 ans, a d'abord été perturbée par la présence de ce fameux Victor. « Après quelques mois j'ai découvert la vérité sur le mouvement et j'ai été un peu déçue. Pendant un temps j'ai même cru qu'il ne s'agissait pas de réelles féministes. Mais j'ai décidé de continuer quand même à tourner pour montrer la vraie face de l'organisation ».

La réalisatrice se réjouit toutefois que « les filles » aient pu avancer à l'étranger et lutter « l'homophobie, la collusion entre l'Etat et l'Eglise, les régimes autoritaires et les fraudes aux élections ». Des féministes de tous les combats.

Avec AFP.

[http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/derriere-les-femen-aux-seins-nus-un-gourou-ambitieux\\_1278866.html](http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/derriere-les-femen-aux-seins-nus-un-gourou-ambitieux_1278866.html), consulté le 10/09/2013

## **Texte n°4 : Epilogue**

### **Les Femen de Belgique annoncent leur dissolution**

La branche belge du groupe féministe Femen a annoncé mardi sa « fermeture » en raison de « différends » avec le mode d'organisation du mouvement international Femen, connu pour ses manifestations seins nus. « Nous annonçons la fermeture de la branche Femen Belgique. Nous avons pris cette décision à l'unanimité suite à des différends sur l'organisation interne du mouvement international Femen », indique le groupe sur sa page Facebook, sans donner de détails sur les divergences en cause. « Nous ne regrettons rien, nous avons mené toutes nos actions sincèrement. Il n'est pas question pour nous d'arrêter le combat, nous le mènerons autrement. Vive la Révolution ! », ajoute le bref communiqué des Femen belges, qui comptait 14 membres. « Nous ne revenons pas sur l'idéologie du mouvement, mais bien sur la manière dont fonctionne ce groupe à l'échelle internationale », a expliqué la porte-parole du groupe, Margo Fruitier, citée par l'agence Belga.

Le Nouvel Obs, avec AFP, 10/09/2013

<http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20130910.OBS6303/les-femen-de-belgique-annoncent-leur-dissolution.html>, consulté le 10/09/2013

Quels sont les arguments principaux des Femen ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quels « dieux » mobilisent-elles pour s'imposer dans les médias ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le mouvement Femen prend-il le contrepied de certains modèles culturels identifiés dans les pages qui précèdent ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

L'échec des Femen belges voudrait-il dire que les femmes sont condamnées à perdre à ce jeu ? Envisageons ici un dernier extrait du reportage d'Arte déjà cité.

En Allemagne, le sein nu est omniprésent dans un pays écolo-citoyen, chantre d'un certain retour à la nature. Ces seins en liberté se retrouvent bien évidemment dans les représentations culturelles et même politiques, puisqu'on fait grand cas dans les médias des seins d'Angela Merkel. C'est ainsi qu'en 2008 alors qu'elle se rendait à l'Opéra d'Oslo, la chancelière assumait un décolleté généreux repéré par tous et surtout par l'ex-députée conservatrice Vera Lengsfeld qui s'en est servi pour faire campagne.



« On peut être conservateur, dit Vera Lengsfeld, et afficher un beau décolleté. Ce n'est pas non plus une invention de gauche, mais de l'ancienne tradition bourgeoise. Le slogan sur l'affiche était très fort : *Nous avons plus à offrir*. C'était une décision de dernière minute mais c'était la bonne. Bien sûr, je me suis attendue à des réactions et à attirer l'attention. Mais que toute la planète en parle, ça je ne m'y attendais pas. Très souvent, on peut voir les femmes réduites à leurs attributs féminins mais nous, nous jouons avec ça en disant : « Nous avons plus, nous avons un cerveau ou un programme, nous avons des idées fortes et nous pouvons faire de la politique ».



La presse internationale s'est fait l'écho de cette utilisation de l'image marquante d'Angela Merkel...

### **Deux décolletés pour un enjeu électoral**

La photo de la chancelière en tenue de soirée lors d'une réception à Stockholm en 2008 avait beaucoup fait parler. Vera Lengsfeld s'en est souvenu. Aujourd'hui, la photo des deux femmes à la gorge dévoilée figure sur 750 affiches dans les quartiers est de la capitale où la CDU n'est pas très populaire. La candidate a avoué avoir agi en solo : « Je n'ai pas demandé l'autorisation à la chancelière, je ne l'aurais jamais eue », a-t-elle confié au quotidien populaire Bild. Le résultat dépasse largement ses espérances : « Nous n'avions pas prévu qu'un tel tourbillon se produise, mais nous en sommes bien sûr très heureux ! »

Extrait de : <http://www.lefigaro.fr/international/2009/08/13/01003-20090813ARTFIG00004-deux-decolletes-pour-un-enjeu-electoral-.php>

Dans quels termes pouvons-nous qualifier l'usage qui a été fait du décolleté ?

.....  
.....

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de la confrontation entre les manifestations des Femmen et la campagne électorale de Vera Lengsfeld, si nous considérons les ressources mobilisées par les unes et les autres et la façon dont elles les mobilisent ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Vous devez être capable à présent de décoder le déroulement des situations suivantes, et de dépasser la perception « commune » des choses. Vous poserez un regard distancié et critique sur le récit qui est proposé par l'un des protagonistes de cette situation ; vous pourrez avancer une première analyse, en mettant en œuvre le principe de rupture épistémologique tel que nous l'avons travaillé durant ce cours.

Premier exemple. Une enseignante de science économique relate un incident survenu lors d'un de ses cours dans une école secondaire.

*La situation se passe dans une classe de 6<sup>e</sup> année professionnelle puériculture, dans une école de Liège. Les élèves ont environ 18 ans. Parmi les 22 élèves en classe, un seul garçon. Milieu multiculturel, modeste à moyen. Ils ont l'habitude d'être assez animés, il faut donc les recadrer régulièrement en cours de leçon. La matière se situe dans le cours d'Éducation économique et sociale. Les bancs sont alignés en 4 rangées. La classe est claire et composée d'un tableau noir.*

*Les élèves sont toujours en train de s'installer lorsqu'une voix féminine s'élève et qu'un smartphone heurte le mur intérieur de la classe, lancé par une élève agitée et en pleurs.*

*Pendant que je termine d'écrire la leçon du jour au tableau, je me retourne et je m'adresse à elle pour savoir ce qu'il se passe. Elle s'agite et m'explique qu'elle est en pleine rupture amoureuse et qu'elle reçoit des messages qui l'ennuient. Durant le changement de locaux, elle a effectivement regardé son GSM et lu le message qui pose problème. Voyant que les autres élèves trouvent l'événement distrayant, je lui demande de sortir de la classe avec moi et donne la consigne aux autres élèves de rester calmes et de travailler sur le dossier distribué.*

*A peine sortie de la classe, l'élève ne se calme pas. Personne aux environs. Que faire ? J'essaye de la calmer verbalement et lui propose d'ouvrir la fenêtre. Là, elle me dit : « Je vais me jeter dehors ». OK. Je referme la fenêtre, mal à l'aise. Que faire ? Il n'y a que quelques mois que j'enseigne et j'avoue que je n'ai pas vraiment demandé au préalable la réaction à avoir dans ce cas. Je pense au ROI en me disant que j'aurais dû le lire plus sérieusement. Aucun bruit ne me parvient de la classe ; tout a l'air sous contrôle. Je demande à l'élève si elle veut aller chez l'éducatrice. Elle acquiesce. Je demande alors aux autres élèves que quelqu'un l'accompagne. Soulagée, je retourne en classe en évitant de répondre aux interrogations des élèves. Je calme l'atmosphère et je reprends le cours. Quel stress !*

*J'en parle ultérieurement à l'éducatrice qui me dit avoir réagi adéquatement, bien que j'aurais dû sanctionner l'élève pour son comportement. Cela dit, l'erreur et l'humeur sont humaines...*

Deuxième exemple. Une enseignante de religion, cours inscrit au programme d'une classe de 3<sup>ème</sup> année de l'enseignement professionnel, option mécanique, relate un incident survenu durant l'un de ces cours. Vous devrez décrypter ce qui a posé problème et qui peut expliquer le déroulement des choses.

*Classe : 3<sup>ème</sup> P mécanique, 13 garçons entre 14-17 ans. Aucune motivation par rapport à l'option. Cours : religion, 2 heures/semaine. Thème : dans votre vie quotidienne et dans l'actualité, quelles sont les situations de racisme que l'on peut rencontrer.*

*Arrivés en classe, les élèves doivent se lever et se taire (règlement interne).*

*Avant qu'ils se taisent, il faut minimum 5 à 10 minutes. Je reste aussi debout. Quand ils sont calmés, ils s'asseyent et prennent leur cours. Je commence le cours et je pars de leur vécu personnel. Un à un, ils prennent la parole ; le débat se fait facilement.*

*Deux élèves discutent entre eux, assez fort, de foot et des résultats du match.*

*Je leur fais une demande de se taire, d'écouter les autres et de suivre le cours. Sans succès.*

*Deuxième remarque. Sans succès.*

*A la troisième remarque, je leur demande leur journal de classe pour y noter une remarque. L'un l'apporte sans problème et reconnaît déranger la classe ; l'autre ne veut pas. J'insiste. Il me dit : « Votre cours est chiant, vous ne faites que parler et j'ai pas à vous écouter. Je ne suis pas là pour ça... ». Le ton monte de son côté. J'essaie de répondre calmement malgré mon énervement.*

*Au bout de plus ou moins 5 minutes, l'élève me jette son journal de classe.*

*Je lui demande de le reprendre et de me le donner correctement. Encore 5 minutes de débat avant qu'il ne le fasse. Je note ses dires au JDC et lui signale qu'à la fin du cours, nous irons chez le préfet de discipline pour discuter ensemble.*

*Là, il me dit : « Vous n'êtes qu'une salope de toute façon, moi je n'écoute pas les femmes ! ».*

*Je note ses dires.*

*A ce moment, le cours se finit. Les élèves sortent et lui aussi, malgré mon refus. Je me rends chez le préfet, lui explique la situation, lui donne le JDC de l'élève.*

*Fin.*

*Le préfet a eu une rencontre avec l'élève (sans moi). L'élève a eu une retenue de 3 heures pour ses propos. L'affaire est classée pour lui. J'ai toujours des difficultés avec cet élève. J'ai discuté avec l'élève avant le cours de son comportement. Il a écouté mais n'a rien dit. Dialogue de sourds.*

Troisième exemple. Nous avons procédé à une première analyse du conflit survenu entre le professeur d'atelier et Quentin (page 139 et suivantes). Pour rappel, voici le récit de l'incident par l'enseignant.

*Je suis dans mon atelier de soudure, avec mes élèves, vers 13h30. Un élève de la section carrosserie entre dans l'atelier et entame une discussion sans fin avec un de mes élèves.*

*Je l'interpelle par son prénom : « Quentin, pourrais-tu s'il te plaît retourner à ton atelier et laisser David travailler », avec un ton très doux et respectueux. Je l'accompagne avec une certaine bonne humeur vers l'atelier carrosserie.*

*Devant la double porte grande ouverte, je lui mets une tape amicale dans le dos et lui dis : « Allez, oups, au boulot ! ». Il se retourne, m'empoigne et me colle contre une armoire. Totalement surpris et désarçonné, perdu et sous le choc de cette agressivité, je ne savais plus quoi faire.*

*Il a fallu l'intervention d'un collègue et d'un élève pour lui faire lâcher prise.*

A la fin de ce chapitre, vous devrez être en mesure de discuter la proposition suivante et de la reformuler. Il s'agit d'une réponse apportée par l'un de vos prédécesseurs dans l'analyse du déroulement de cet incident.

*Même si le professeur n'a pas pris en considération et n'a pas respecté la norme légale de référence (responsabilité civile), il garde son autorité et il a le pouvoir de faire sortir Quentin de l'atelier.*

### Decerf est une grosse pute !

Comme pour les problèmes précédents, analysez ce témoignage au départ des notions de ressources, de pouvoir, de légitimité et de face. Ne perdez pas de vue que la légitimité des actes, des gestes et des paroles doit être considérée en regard d'une norme. Nous avons précédemment distingué plusieurs registres normatifs : il est donc utile de s'en inspirer.

Chantal Decerf est professeur de français à l'Athénée Champion.

Professeur dans cette même école depuis plus de 20 ans, elle a déjà donné cours dans toutes les années.

Appréciée par la plupart de ses collègues et, croyait-elle, aussi par les élèves, elle est une des figures importantes de l'école. Elle aime son métier et le prend à cœur. Et même si elle est très exigeante, elle veille à rendre ses cours vivants et attrayants. Elle aime écrire et faire écrire. Elle aime lire et faire lire, et choisit de préférence des livres modernes et proches des jeunes. Elle mène des projets de théâtre avec ses classes. Elle se sent proche de ses élèves tout en maintenant l'autorité nécessaire.

Et voilà qu'aujourd'hui, dans les toilettes réservées aux professeurs, un énorme graffiti est apparu : « **Decerf est une grosse pute** ». Sur le coup, elle en a eu les larmes aux yeux. Elle s'est sentie trahie, humiliée, bafouée. Non pas tant pour l'injure elle-même que pour l'intention de nuire, de faire mal, qu'elle sentait sous cet acte, dans la préméditation que supposait le fait de venir spécialement l'inscrire dans les toilettes des profs. Et bonjour les sourires moqueurs des collègues ! Passe encore pour pute, mais grosse ! Ils sont vaches quand même !

Assez vite, les rumeurs lui apprennent que le coup viendrait de la 4<sup>e</sup> B, une de ses classes préférées en plus. Elle décide de régler le problème elle-même et directement avec la classe.

Au cours suivant, elle voit bien qu'elle est attendue.

Il règne une ambiance un peu électrique. Des airs un peu trop dégagés, quelques sourires gênés, des lueurs ironiques dans certains yeux, comme une attente générale. Ils doivent se demander comment elle va réagir. Elle pose directement le problème.

- *Vous savez tous ce qui s'est passé. Je suis triste, déçue et fâchée. Il y a eu offense. Je refuse de continuer à donner cours comme s'il ne s'était rien passé. J'exige des excuses de la part des responsables et ces responsables seront punis. La plupart d'entre vous savent probablement de qui il s'agit. Qu'est-ce que vous proposez ?*
- *Eh, Madame, faut pas exagérer non plus, ceux qui ont fait ça, ils l'ont sûrement fait pour rigoler. C'est une blague, quoi, faut pas dramatiser.*

- *Je ne dramatise rien du tout, mais je tiens à signaler que je crois en la règle de la réciprocité. Je n'ai jamais manqué de respect envers personne de la classe, je ne vous ai jamais injurié, je m'adresse à vous gentiment et poliment et j'attends de vous que vous fassiez de même avec moi. Je considère que l'injure de manière générale est quelque chose de grave, elle porte atteinte volontairement à la dignité de la personne. De plus, j'ai senti dans cette action une intention méchante et sexiste. J'ai l'impression que ce n'était pas seulement moi qui étais visée, mais la femme en général et en moi, une certaine manière de concevoir les rapports entre les hommes et les femmes. Je crois en l'égalité et la liberté des hommes et des femmes. Et je me sens bafouée dans ma personne et en tant que femme. Et c'est pour cela que je ne laisserai pas passer la chose.*
- *C'est vrai que nous, dans les filles, on était plusieurs, quand on l'a appris, à ne pas être d'accord et à trouver que c'était vraiment moche et on leur a dit clairement.*
- *Dans les garçons aussi, il y en a qui ne sont pas d'accord, mais vous n'allez quand même pas nous demander de les dénoncer. En début d'année, on a lu un texte sur la guerre avec vous et on y parlait des dénonciations. Vous nous avez clairement dit que vous étiez contre !*

La discussion s'enlise et comme aucune proposition n'est faite, Chantal Decerf donne des exercices à faire jusqu'à la fin du cours et pour le cours suivant. Elle fixe comme délai la semaine prochaine. Pour la semaine prochaine, elle veut des excuses. Les élèves se mettent à leurs exercices d'assez mauvais gré et certains protestent au nom de la justice. Rien n'y fait.

La semaine suivante, toujours rien...

Sources : CORNET, Jacques et Damien QUITTRE, 2001, *Justice en (dé)marche*, Fondation Roi Baudouin.

## Pour exercer ses compétences avant l'évaluation finale

Le premier exercice consiste à extraire les éléments objectifs contenus dans ce récit (lieu, personnes présentes, accessoires,...) et à identifier les faits (ce qui a été fait ou dit). Je vous invite à relater les choses dans l'ordre chronologique et à pointer le(les) moment(s) où le narrateur n'a pas respecté la stricte chronologie des faits.

Suivant une audience correctionnelle pour crime, j'ai constaté un comportement inattendu. En plein milieu de l'audience, la femme de l'accusé n'étant pas d'accord avec les propos tenus par les parties adverses s'est levée dans le public et s'est énervée sur ceux-ci, elle a alors été réprimandée par le juge d'instruction et ensuite elle a été priée de sortir de la salle d'audience et escortée par la police (toujours présente sur les lieux). S'en est alors suivi les chuchotements de personnes suivant l'audience et où l'on pouvait observer des visages gênés mais aussi pleins de questionnements et quelques moqueries. C'est alors que le juge s'est exclamé pour que tout le monde reprenne ses esprits dans le but de ne pas devoir suspendre l'audience.

Je constate que ce comportement est inattendu et inapproprié car avant le début de l'audience, on prévient le public de ne pas parler, ne pas boire, ne pas manger et ne pas intervenir lors de l'audience. De plus, il est évidemment connu que dans une salle d'audience comme dans un palais de justice, le respect du silence est une règle très importante.

Le deuxième exercice vous invite à une lecture critique de cet article publié sur le site web du journal La Meuse du 11 juillet 2016.

### **Pas de chance ! Il tente de voler la voiture d'un passionné de tir à l'arc... qui lui transperce la fesse**

Certains voleurs ont moins de réussite que d'autres. C'est le cas de ce voleur australien qui, alors qu'il tentait de subtiliser la voiture d'un particulier, s'est retrouvé avec une flèche dans le derrière. Le propriétaire était en fait un passionné de tir à l'arc. Un voleur qui tentait de faire main basse sur une voiture chez un particulier adepte du tir à l'arc en Australie a reçu une flèche dans le derrière. La police a expliqué que le cambrioleur était entré au domicile d'un particulier dimanche soir à Sydney et qu'il s'était emparé de liquide et des clés de la voiture. Le propriétaire des lieux, qui se trouvait chez lui en compagnie de sa femme, a confronté le voleur dans le garage au moment où il tentait de faire marche arrière et de s'enfuir avec le véhicule. Quand il a vu que l'homme de 68 ans s'armait de son arc, le voleur a décidé de sortir de la voiture pour s'enfuir à pied, sautant par-dessus une barrière. « Comme il s'enfuyait, le propriétaire a grimpé sur la barrière et a tiré sur le fuyard avec son arc, l'atteignant aux fesses ou dans le bas du dos », a dit la police de l'Etat de Nouvelle-Galles du Sud. Malgré tout, le voleur a réussi à se volatiliser. La police a saisi l'arc et la flèche.

Sources : <http://www.lameuse.be/1712311/article/2016-11-07/pas-de-chance-il-tente-de-voler-la-voiture-d-un-passionne-de-tir-a-l-arc%E2%80%A6-qui-lu>



Cet article a été suivi de plusieurs commentaires des lecteurs de La Meuse. A qui de Jean-Claude, de Jean-Marie et/ou de Roger conseillerez-vous de suivre le cours de *Questions complémentaires de sociologie* ? Argumentez votre réponse. Oui et non parce que malheureusement tous ne développaient pas vraiment leurs points de vue à ce sujet.

**Jean-Claude** – Paris

*Il a bien agi cet homme en ce défendant avec son arc à flèches*

**Jean-Marie Declair** – Travaille chez FarmVille 2

*Le propriétaire a tiré sur un individu qui lui tournait le dos et n'était pas une menace physique il s'est donc mis dans son tort et est condamnable, je sais que ce n'est pas juste mais tel est la loi.*

**Roger Ladrière** – Liège

*Il n'y a pas de légitime défense. C'est l'archer qui va être condamné. Dommage pour lui, mais si la loi australienne est la même que la nôtre, on ne peut pas tirer dans le dos d'un homme désarmé qui s'enfuit. L'autre sera condamné seulement pour tentative de vol et aura des dommages et intérêts pour son pepette troué. Tout cela bien sûr si l'on retrouve le voleur ou que celui-ci porte plainte.*

Le journaliste de Sud-Press n'a visiblement pas non plus suivi le cours de *Questions complémentaires de sociologie*. Si tel avait été le cas, il aurait formulé autrement son titre. Complétez la proposition suivante : « Par chance,... » il n'y a pas de meurtre.

Le troisième exercice tient à l'analyse du récit d'un incident relaté par un enseignant de mathématiques. Il s'agit ici de procéder comme nous l'avons fait pour les témoignages « Une épreuve de force », « Une audience houleuse », « Pourquoi je ne peux pas rester dans tes bras ? », « Le prologue du Giro et « Une tape amicale » ou un extrait vidéo, « Regarde-moi dans les yeux ». Je vous invite à présent à vous pencher sur un autre témoignage, celui d'un jeune enseignant de mathématiques, engagé dans une école secondaire mais également en formation à l'Université pour obtenir le titre pédagogique requis (l'Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur en mathématiques).

C'était le vendredi avant les vacances de la Toussaint. Si je le mentionne, c'est pour expliquer le climat de « vacances » déjà à moitié installé par les élèves ainsi que la fatigue présente dans les camps.

Une élève, appelons-la « B », se met à chanter. Je me tourne vers elle, la regarde, fronce les sourcils ; elle arrête.

Deux minutes plus tard, B recommence. J'adopte la même attitude. Même résultat.

Quelques minutes après, c'est le même scénario, sauf que, une fois n'est pas coutume, j'en ai marre avant les élèves et je me fâche. Je lui dis d'arrêter ça tout de suite, la prévient que c'est le dernier avertissement avant la sanction. Elle nie en bloc ! « Je vous

jure que ce n'est pas moi ». Evidemment, que c'était elle ; ça la faisait marrer de me voir monter dans les tours.

Inéluctablement, le quatrième opus de sa chanson eut lieu et ma réaction prévisible ne se fit pas attendre. Sanction : mise à la porte avec un travail.

Elle nie tout encore une fois et jure que ce n'est pas elle. Je lui dis de sortir. Elle trouve que c'est totalement injuste. Je trouve que je suis dans mon droit. La tension monte et dans un bras de fer inattendu, elle décide de ne pas céder et surtout de ne pas sortir.

Moi, je ne veux pas céder non plus. C'est elle, j'en suis certain.

Je lui dis alors : « Tu sors ou tu gagnes un / ».

« Vous ne pouvez pas ».

« Toi non plus, tu ne peux pas chanter en classe » ;

« C'est dégueulasse ».

« Je vais me gêner ».

Ayant gagné son 0/10, elle estima qu'elle l'avait troqué contre sa punition. Pas du tout ! Renvoi du cours, travail et 0/10. C'était ma sanction.

Il m'a fallu trois 0/10 et une bonne gueulante pour comprendre qu'elle ne changerait pas d'avis... Je suis sorti aller chercher le préfet de discipline. Quand je suis revenu, elle n'était plus là !

Bien des mois plus tard, lors d'une activité extrascolaire, elle m'a avoué que c'était elle et qu'elle était assez têtue comme personne... Je me suis excusé de m'être énervé. Aujourd'hui, elle prend de mes nouvelles régulièrement via Facebook.

Isolez tout d'abord les faits objectifs : reprenez-les dans leur chronologie. Vous pouvez pointer les faits sur ce questionnaire, sans les retranscrire sur votre feuille de réponse.

Entre le professeur et l'élève B, les choses se passent mal ou, du moins, elles ne se passent pas comme la stagiaire le souhaiterait. Il y a une chose que le professeur voulait faire, et il a dû s'y reprendre à plusieurs fois pour y parvenir. Que voulait-il faire ?

Comment comprendre cette difficulté rencontrée par le professeur ?

Premièrement, précisez quand l'interaction entre le professeur et l'élève B a débuté et quand elle s'est terminée. Argumentez.

Deuxièmement, parmi ce qui a été fait ou ce qui a été dit, identifiez ce qui va à l'encontre de règles, de registres normatifs ; en d'autres termes, ce qui n'est pas légitime et ce qui n'est pas légitimé. Argumentez.

Troisièmement, identifiez les éventuelles tentatives de légitimation. Argumentez.

Quatrièmement, précisez la nature des ressources mobilisées par le professeur et l'élève B et précisez qui en définitive a été capable d'influencer le cours des événements et ce qui a permis d'y arriver. Argumentez.

Enfin, répondez à la question suivante : le professeur aurait-il perdu la face ?

# ANNEXES

## Trois modalités de la démarche d'observation

Le sociologue français Jean-Michel Chapoulie (2000)<sup>14</sup> propose une classification des méthodes basées sur l'observation. Il nous invite tout d'abord à ne pas confondre les observations directes des chercheurs présents sur les lieux, et les « observations » dont leur font part les personnes interrogées.



*Jean-Michel Chapoulie*

Première modalité ou orientation prise par l'observation : l'observation diffuse.

« **L'observation diffuse** est celle qui est, dans les comptes rendus de recherche, la source des descriptions de lieux, de comportements saisis de manière globale et sous les modalités de l'usuel, du typique, ou encore de la règle. Ces descriptions reposent sur les catégories du langage ordinaire – celles que partagent l'auteur et ses lecteurs. Elles s'appuient aussi sur des schèmes d'interprétation, également partagés par l'auteur et le lecteur, concernant la signification des comportements observés. L'essentiel de ce qui est rapporté dans les comptes rendus reposant sur des observations diffuses est présenté comme fait avéré, susceptible d'être confirmé par n'importe quel observateur averti présent dans les lieux du moment approprié.

Soit, à titre d'exemple, ce fragment de description des services de police des deux villes A et B que l'on trouve dans l'ouvrage de Cicourel sur l'organisation de la délinquance juvénile : « A B, le modèle administratif de l'organisation de la police est

---

<sup>14</sup> Chapoulie, Jean-Michel, 2000, « Le travail de terrain, l'observation des actions et des interactions, et la sociologie », *Sociétés contemporaines*, n°40, 5-27.

d'orientation bureaucratique, par contraste avec A où règne un souci d'efficacité. L'atmosphère du poste de police est moins formelle, les arrangements routiniers pour protéger le personnel de haut rang ne sont pas appliqués (comme dans l'année), le contrôle sur le travail de chaque homme est lâche et il y a une quantité considérable de bavardage et de chahut chaque jour (...) La procédure pour les sorties correspond à un grand tableau sur lequel les chefs de patrouille écrivent à la craie leur destination et l'heure où ils reviendront... » (Cicourel, 1978 : 175) » (Chapoulie, 2000 : 6-7).

Dans ce type de compte-rendu, il est bien difficile de savoir ce qui a été effectivement observé par le chercheur.

« Il s'agit certainement plus souvent d'observations ponctuelles, complétées par la formulation de ce que « tout le monde connaît », que d'observations reposant sur l'application de consignes systématiques pour noter les éléments de base de la description projetée. Les descriptions publiées laissent généralement ignorer au lecteur l'éventail des variations possibles dans les occurrences des phénomènes considérés. Une grande partie des descriptions des anthropologues classiques (à commencer par celles de Malinowski) sont de ce type » (Chapoulie, 2000 : 7).

**L'observation analytique** constitue une deuxième grande modalité ou une deuxième orientation prise par l'observation.

Il s'agit ici d'un « travail de repérage focalisé sur un ou des aspects particuliers des phénomènes étudiés en un temps et dans un lieu déterminés. Il suppose la définition par le chercheur de catégories d'observation spécifiquement destinées à sa recherche. L'observateur cherche ainsi à appréhender systématiquement certaines caractéristiques des phénomènes auxquels il s'intéresse et à mettre à l'épreuve le bien-fondé des interprétations qu'il construit au fur et à mesure du déroulement du travail de terrain. Ces catégories peuvent notamment introduire des distinctions absentes du langage, de la perception, ou simplement de l'attention ordinaire. Des exemples nombreux se trouvent dans *The Presentation of Self in Everyday Life*, où Goffman constitue un vocabulaire et, au-delà, des catégories, pour introduire des distinctions nécessaires à la compréhension de l'univers des relations face-à-face, à la fois connu et méconnu de (presque) tous.

(...) Ce type d'observation est particulièrement important pour l'étude des actions et des interactions entre personnes présentes dans un contexte donné : l'attention sociale constituée et le vocabulaire disponible focalisent la perception d'un observateur ordinaire sur un nombre limité de dimensions de ces actions et interactions (souvent liées à leur finalité immédiate et à leur signification constituée). En s'attachant à relever l'occurrence de telle ou telle caractéristique explicitement définie, le chercheur peut mettre à l'épreuve l'adéquation de ses catégories (8) et de ses interprétations. Il peut également procéder à des comptages sur les nombreux points où les témoignages des intéressés sont des sources d'une fiabilité douteuse » (Chapoulie, 2000 : 7-8).

S'il est question ici dans cette démarche, le chercheur introduit des catégories qui permettent d'affiner ou de prendre distance à l'égard du langage, de la perception ou de l'attention ordinaire, il nous faudra nous pencher sur la façon dont « fonctionnent » le langage, la perception ou l'attention ordinaire. Ce sera l'objet du chapitre suivant.

Entre ces deux pôles, Chapoulie place une troisième modalité d'observation : cette modalité repose sur une série de comptes rendus contiennent un type de rédaction correspondant à un mode d'observation qui se situe à mi-chemin. Notons que Chapoulie fait ici référence à des comptes rendus : c'est donc bien la mise en forme des observations qui est déterminante. Il va même jusqu'à évoquer l'idée de « récit », et donc d'un texte parcouru par une logique narrative. En d'autres termes, on raconte une histoire.

« Ils offrent des récits de scènes, d'actions et d'événements singuliers, généralement rédigés après coup à partir de notes de terrain. Ces récits utilisent toujours le langage ordinaire, c'est-à-dire celui qui est supposé partagé par le chercheur et son lecteur. Dans une grande partie des cas, ces récits servent à faire comprendre au lecteur une propriété des phénomènes étudiés, et ils constituent donc un moyen pour préciser une catégorie d'analyse. On peut considérer de tels récits comme des exemples d'une forme simple d'observation analytique. Ce type de rédaction est particulièrement fréquent dans les publications des anthropologues classiques (et notamment chez Malinowski) mais il se trouve aussi dans des ouvrages comme *Street Corner Society* de White (1943) ou *Tally's Corner* de Liebow (1967) » (Chapoulie, 2000 : 8).

Plus loin dans son article, Chapoulie souligne une fois encore l'importance de la façon dont les comptes rendus sont rédigés.

« Si les analyses visent à réorganiser la perception du lecteur par la présentation d'un cadre analytique ou à faire comprendre les perspectives de différentes catégories d'acteurs, la forme des comptes rendus revêt une importance particulière. J'avais relevé précédemment la diversité des modes de rédaction des comptes rendus de recherches reposant sur l'observation. La citation de notes de terrain est l'un des moyens pour faire comprendre au lecteur comment ont été classés les « cas » observés, ou si l'on préfère, pour donner un contenu aux catégories d'analyse et préciser le mode de codage des éléments d'informations recueillis. Le lecteur est ainsi placé dans une situation aussi proche que possible de celle qu'occupait l'observateur au moment du recueil de ces données, même s'il lui manque la possibilité de tester les interprétations alternatives » (Chapoulie, 2000 : 21).

Dans la sociologie française, constate Chapoulie, l'observation analytique est rare. Il s'agirait davantage d'une approche de la sociologie américaine. Selon lui, la démarche la plus pratiquée en travail de terrain est certainement celle qui correspond principalement au recueil de propos en situation complété par un peu d'observation diffuse.

Retenons pour notre propre démarche d'investigation de terrain (consacrée aux arrêts de bus), que l'intérêt de l'observation directe réside dans la possibilité qu'elle offre de se couper des catégories existantes :

« Il faut rappeler d'abord que la documentation sur laquelle s'appuient généralement les sociologues – documents d'archives, questionnaires et témoignages – est structurée par les systèmes de catégorisation utilisés dans la société qui produit cette documentation. Les catégories du langage ordinaire jouent un rôle central dans cette structuration, ainsi que les catégories des statistiques administratives et les catégories de perception et de jugements des acteurs ordinaires – ceux qui répondent aux entretiens, remplissent les questionnaires, ou qui produisent les documents conservés par les archives. En d'autres termes, les catégories constituées de la société étudiée constituent un filtre de l'information que peut obtenir le chercheur chaque fois qu'il utilise ces différents types de sources » (Chapoulie, 2000 : 20).

L'observation directe est donc une invitation à nous interroger sur le bien-fondé du sens commun et d'une certaine forme de sociologie spontanée.